

367

CALENDRIER

DES

CORPS ADMINISTRATIFS,

JUDICIAIRES ET MILITAIRES,

DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE,

DU DÉPART. NT DE LA DORDOGNE,

POUR L'ANNÉE 1859.

Publié avec l'autorisation de M. Auguste Romieu,
Préfet de la Dordogne.



A PÉRIGUEUX,

CHEZ DUPONT, IMPRIMEUR

DE LA PRÉFECTURE.

Epoques principales du Calendrier pour 1838.

Année de la période Julienne.....	6552
Depuis la 1. ^{re} olympiade d'Iphitus.....	2615
Depuis la fondation de Rome.....	2592
De l'époque de Nabonassar.....	2586
De la naissance de Jésus-Christ.....	1839
Le 31 mai 1838 a commencé l'année des Turcs.	1254

ÉCLIPSES.

Le 15 mars, éclipse totale de soleil invisib. à Paris
 Le 7 septembre, éclipse annulaire de soleil invisib. à Paris.

COMPUT ECCLÉSIASTIQUE.

Nombre d'or, ou Cycle lunaire.....	Epacte.....	XV.
..... 16	Lett. Dominicale.....	F.
Cycle solaire..... 28	Indiction Romaine.....	12.

FÊTES MOBILES.

Septuagésime.....	27 janvier.
Les Cendres.....	13 février.
Pâques.....	31 mars.
Les Rogations.....	6 mai.
Ascension.....	9 mai.
Peutecôte.....	19 mai.
La Trinité.....	26 mai.
Fête-Dieu.....	30 mai.
L'Avent.....	1 ^{er} décembre.

QUATRE - TEMPS.

Reminiscers.. 20 février.	Ste.-Croix. 18 septemb.
Trinité..... 22 mai.	Ste.-Luce. 18 décemb.

QUATRE SAISONS.

Le Printemps commencera le 21 mars, à 7 heures minutes du matin.
 L'Été comm. le 22 juin, à 4 h 10 m. du matin.
 L'Automne comm. le 23 sept., à 6 h. 8 m. du s.
 L'Hiver comm. le 22 déc., à 11 h. 32 m. du mat.

PLANÈTES.

Le ☉ est le centre du système planétaire, qui se compose de :

Mercury, Vénus, la Terre, Mars, Jupiter, Saturne, Uranus ou Herschel, Cérés ou Piazzi, Pallas ou Olbers, Junon ou Harding, Vesta.

La ☾ n'est qu'une planète secondaire.

SIGNES DU ZODIAQUE.

<i>Septentrionaux.</i>		<i>Méridionaux.</i>	
♈ Le Bélier.	♎ La Balance.	♋ Le Taureau.	♏ Le Scorpion.
♉ Les Gémeaux.	♍ Le Sagittaire.	♊ Les Jumeaux.	♌ Le Capricorne.
♊ L'Ecrevisse.	♎ Le Verseau.	♏ Le Lion.	♐ Les Poissons.
♌ La Vierge.			

DISTANCES MOYENNES

Du Soleil et des Planètes à la Terre, en lieues communes.

Le Soleil.....	34,761,680
La Lune.....	86,324
Mercury.....	13,456,204
Vénus.....	25,144,250
Mars.....	52,966,133
Jupiter.....	180,794,791
Saturne.....	331,604,454

JANVIER.

Les jours croissent de 30 minutes le matin et de
31 minutes le soir.

JOURS de la semaine.	NOMS des Saints.	J. de la J	Phases de la J
1 mardi.	la Circouctiſton.	16	
2 mercredi.	s. Baſile, évêque.	17	
3 jeudi.	ſte. Geneviève.	18	
4 vendredi.	s. Silain, évêq.	19	
5 samedi.	s. Siméon, ſtyl.	20	☉ D. Q.
6 Dim.	l'Epiphanie.	21	le 7 à 9 h
7 lundi.	s. Théau, orf.	22	24 m. du
8 mardi.	s. Lucien, évêq.	23	ſoir.
9 mercredi.	s. Julien, martyr.	24	
10 jeudi.	s. Paul, ermite.	25	
11 vendredi.	s. Théodoſe.	26	
12 samedi.	s. Hilaire, évêq.	27	
13 1 Diman.	Bapt. de N S.	28	☉ N. L.
14 lundi.	s. Félix, confeſſeur.	29	le 15 à 3 h
15 mardi.	s. Maur, abbé.	1	3 m. du
16 mercredi.	s. Guillaume, arch.	2	ſoir.
17 jeudi.	s. Antoine, abbé.	3	
18 vendredi.	Ch s. P. à Rome.	4	
19 samedi.	s. Sulpice, évêq.	5	
20 2 Diman.	ſſ. Fabien & Sébaſtien.	6	☉ P. Q.
21 lundi.	ſte Agnès, vierge.	7	le 22 à 1 h
22 mardi.	s. Vincent, m.	8	27 m. du
23 mercredi.	s. Raimond.	9	matin.
24 jeudi.	s. Timothée.	10	
25 vendredi.	Conv. des Paul.	11	
26 samedi.	ſte, Paule, v	12	
27 3 Dim.	Sept. s. Julien, év.	13	
28 lundi.	s. Charlemagne	14	☉ Pl. L
29 mardi.	s. François de S.	15	le 29 à 3 h
30 mercredi.	ſte. Batilde.	16	50 m du
31 jeudi.	s. Pierre, N.	17	ſoir.

JANVIER.

Le ſoleil entre au Verſeau le 19 à 8 heures 51 min.
du ſoir.

Dates	Lever du ☉	Coucher du ☉	Déclin. du ☉	Lever de la ☽	Coucher de la ☽
	H. M.	H. M.	D. M.	H. M.	H. M.
1	7 46	4 14	23 2	soir.	m. matin
2	7 46	4 14	22 57	6 58	9 50
3	7 45	4 15	22 52	8 15	10 12
4	7 45	4 16	22 46	9 24	10 28
5	7 44	4 16	22 39	10 31	10 42
6	7 43	4 17	22 32	11 36	10 55
7	7 42	4 18	22 25	matin.	11 7
8	7 42	4 19	22 17	0 42	11 20
9	7 41	4 19	22 9	1 51	11 36
10	7 40	4 20	22 0	3 2	11 55
11	7 39	4 21	21 51	4 15	soir.
12	7 38	4 22	21 42	5 28	0 53
13	7 37	4 23	21 32	6 35	1 40
14	7 36	4 24	21 22	7 53	2 42
15	7 35	4 25	21 11	8 19	3 50
16	7 34	4 26	21 0	8 52	5 24
17	7 33	4 27	20 48	9 17	6 49
18	7 32	4 29	20 36	9 36	8 14
19	7 31	4 30	20 24	9 53	9 38
20	7 29	4 31	20 11	10 8	10 50
21	7 28	4 32	19 58	10 23	matin
22	7 27	4 33	19 45	10 40	0 21
23	7 26	4 35	19 31	11 5	1 46
24	7 24	4 36	19 17	11 32	3 11
25	7 23	4 38	19 2	soir.	4 32
26	7 22	4 39	18 47	1 2	5 44
27	7 20	4 40	18 32	2 7	6 41
28	7 19	4 42	18 16	3 21	7 24
29	7 17	4 43	18 0	4 36	7 55
30	7 16	4 45	17 44	5 50	8 17
31	7 15	4 46	17 28	7 3	8 33

FÉVRIER.

Les jours croissent de 47 minutes le matin et de
46 minutes le soir.

JOURS de la semaine.	NOMS des Saints.	J. de la D	Phases de la D
1 vendredi.	s. Ignace, év. & m.	18	
2 samedi.	<i>Purif. de la Vierge.</i>	19	
3 <i>Diman.</i>	Sex. s. Blaise, s.	20	
4 lundi.	ste. Jeanne.	21	☾ D. Q
5 mardi.	ste. Agathe.	22	le 6 à 6 h
6 mercredi.	ste. Dorothee.	23	50 m. du
7 jeudi.	s. Romuald, a.	24	soir.
8 vendredi.	s. Jean de M.	25	
9 samedi.	ste Apolline.	26	
10 <i>Dim.</i>	<i>Quinq. ste. Scolastiq.</i>	27	
11 lundi.	s. Severin, a.	28	
12 mardi.	<i>mardi gr. s. Martinien</i>	29	☉ N. L
13 mercredi.	<i>Cendres. s. Melece.</i>	30	le 14 à 3 h
14 jeudi.	s. Valentinien.	1	38 m. du
15 vendredi.	s. Faustin, p.	2	matin.
16 samedi.	ste. Julienne.	3	
17 1 <i>Dim.</i>	<i>Quadr. s. Fulcran.</i>	4	
18 lundi.	s. Siméon, év.	5	☉ P. Q
19 mardi.	s. Flavien.	6	le 20 à 7 h
20 mercredi.	4 T. 5 plaies, de N. S	7	59 m. du
21 jeudi.	s. Pepin, p.	8	soir.
22 vendredi.	s. Othon.	9	
23 samedi.	s. Merault.	10	
24 2 <i>Dim.</i>	<i>Remin. s. Mathias.</i>	11	
25 lundi.	s. Césaire.	12	☉ Pl. L
26 mardi.	ste Honorine.	13	le 28 à 8 h
27 mercredi.	s. Léandre.	14	45 m. du
28 jeudi.	s. Romain.	15	matin.

FEVRIER.

Le soleil entre aux Poissons le 18 à 11 heures
35 min. du soir.

Dates.	Lever du ☉	Coucher du ☉	Déclin du ☉	Lever de la ☽	Coucher de la ☽
	H. M.	H. M.	D. M.	H. M.	H. M.
1	7 13	4 48	17 11	<i>soir.</i>	<i>matin.</i>
2	7 12	4 49	16 54	9 20	9 1
3	7 10	4 51	16 36	10 28	9 3
4	7 8	4 52	16 19	11 37	9 26
5	7 7	4 54	16 1	<i>matin.</i>	9 40
6	7 5	4 55	15 22	0 46	9 56
7	7 4	4 56	15 24	1 56	10 17
8	7 2	4 59	15 5	3 8	10 47
9	7 0	5 0	14 46	4 17	11 28
10	6 59	5 2	14 27	5 19	<i>soir.</i>
11	6 57	5 4	14 6	6 9	1 52
12	6 56	5 5	13 47	6 48	2 53
13	6 54	5 7	13 27	7 16	4 19
14	6 52	5 9	13 7	7 40	5 16
15	6 50	5 10	12 46	7 57	7 15
16	6 49	5 12	12 26	8 13	8 43
17	6 47	5 14	12 5	8 30	10 7
18	6 45	5 15	11 44	8 47	11 32
19	6 44	6 17	11 23	9 7	<i>matin.</i>
20	6 42	5 19	11 1	9 33	0 57
21	6 40	5 21	10 40	10 8	2 21
22	6 38	5 22	10 18	10 56	3 36
23	6 37	5 24	9 56	11 57	4 38
24	6 35	5 26	9 54	<i>soir.</i>	5 24
25	6 53	5 28	9 12	2 22	5 58
26	6 32	5 30	8 49	3 37	6 23
27	6 30	5 31	8 27	4 49	6 41
28	6 28	5 33	8 4	5 59	6 55

MARS.

Les jours croissent de 46 minutes le matin et de
46 minutes le soir.

JOURS de la semaine.	Noms des Saints.	J. de la D	Phases de la D.
1 vendredi.	s. Aubin.	16	
2 samedi.	s. Simplicé.	17	
3 3 Dim.	Oculi. ste. Cunégond	18	
4 lundi.	s. Phocas.	19	
5 mardi.	s. Casimir.	20	☉ D. Q.
6 mercredi.	ste. Félicité.	21	le 8 à 1 h.
7 jeudi.	Mi-C. s. Thomas d'A	22	41 m. du
8 vendredi.	s. Jean de D.	23	soir.
9 samedi.	ste. Françoise	24	
10 4 Dim.	Latere, 40 Martyrs.	25	
11 lundi.	ste. Perpetue.	26	
12 mardi.	s. Grégoire.	27	
13 mercredi.	s. Hilarion.	28	☉ N. L.
14 jeudi.	s. Sylvain.	29	le 15 à 2 h
15 vendredi.	te. Zacharie.	15	22 m. du
16 samedi.	s. Abraham.	2	soir.
17 5 Dim.	La Pass. s. Patrice, év	3	
18 lundi.	s. Cyrille, év.	4	
19 mardi.	s. Joseph.	5	
20 mercredi.	s. Joachim.	6	☉ P. Q.
21 jeudi.	s. Benoît.	7	le 22 à 5 h
22 vendredi.	s. Avit, solit.	8	38 m. du
23 samedi.	s. Victorien.	9	matin.
24 6 Dim.	Ram. ste. Catherine.	10	
25 lundi.	s. Humb. ANNONCIAT	11	
26 mardi.	s. Isidore.	12	
27 mercredi.	s. Irénée, év.	13	
28 jeudi.	Saint. s. Ludger.	14	☉ Pl. L.
29 vendredi.	s. Quirin, m.	15	le 30 à 2 h
30 samedi.	s. Benjamin.	16	28 m. du
31 Dim.	PAQUES. ste. Balbine	17	matin.

MARS.

Le soleil entre au Bélier le 20 à 11 heures 4 min.
du soir.

Dates.	Lever du ☉		Coucher du ☉		Declin du ☉		Lever de la D		Coucher de la D		
	H.	M.	H.	M.	D.	M.	H.	M.	H.	M.	
1	6	26	5	33	7	42		soir.		matin.	
2	6	24	5	36	7	19	Austral.	8	15	7	21
3	6	23	5	38	6	56		9	23	7	33
4	6	21	5	40	6	33	Boréal.	10	31	7	46
5	6	19	5	42	6	10		11	41	8	2
6	6	17	5	44	5	47		matin.	8	20	
7	6	15	5	46	5	24		0	53	8	46
8	6	14	5	47	5	0		2	5	9	20
9	6	12	5	49	4	37		5	7	10	7
10	6	10	5	51	4	13		4	1	11	9
11	6	8	5	53	3	50		4	43		soir
12	6	6	5	55	3	26		5	15	1	47
13	6	4	5	56	3	3		5	40	3	13
14	6	3	5	58	2	39		6	0	4	41
15	6	1	6	0	2	16		6	18	6	9
16	5	59	6	1	1	52		6	54	7	37
17	5	57	6	2	1	28		6	51	9	6
18	5	55	6	3	1	4		7	10	10	35
19	5	54	6	4	0	41		7	54		matin
20	5	53	6	4	0	17		8	7	0	3
21	5	52	6	5	0	6	Boréal.	8	52	1	25
22	5	51	5	6	0	29		9	50	2	31
23	5	50	6	7	0	53		10	58	3	22
24	5	49	6	8	1	17			soir.	3	59
25	5	49	6	10	1	40		1	25	4	27
26	5	48	6	11	2	4		2	38	4	47
27	5	47	6	12	2	27		3	49	5	2
28	5	46	6	13	2	51		4	57	5	16
29	5	45	6	14	3	14		6	4	5	29
30	5	43	6	16	3	38		7	12	5	41
31	5	42	6	17	4	1		8	21	5	54

MAI.

Les jours croissent de 39 minutes le matin et de
38 minutes le soir.

JOURS de la semaine.	NOMS des Saints.	J. de la D	Phases de la D.
1 mercredi.	ss. PHILIPPE et Jacq.	19	
2 jeudi,	s. Athanase, év.	20	
3 vendredi,	Inv. ste Cr. s. Sicaire.	21	
4 samedi.	ste. Monique.	22	
5 5 Dim.	s. Pie V, pape.	23	☉ D. Q.
6 lundi.	Rog. s. Jean Porte-L.	24	le 6 à 3 h.
7 mardi.	s. Sianislas, martyr.	25	52 m. du
8 mercredi.	s. Gontrand.	26	soir.
9 jeudi.	ASCENS. s. Grégoire	27	
10 vendredi.	s. Mamer.	28	
11 samedi.	Appar. s. Michel.	29	
12 6 Dim.	s. Pancrace.	30	☉ N. L.
13 lundi.	s. Épiphane.	1	le 13 à 7 h
14 mardi.	ste. Denise.	2	20 m. du
15 mercredi.	ste. Flavie.	3	matin.
16 jeudi.	s. Pascal.	4	
17 vendredi.	s. Honoré.	5	
18 samedi.	v. j. s. Célestin.	6	
19 Dim.	PENTECOT. s. Yves	7	☉ P. Q.
20 lundi.	s. Clair, évêque.	8	le 20 à 6 h
21 mardi.	s. Hospice.	9	36 m. du
22 mercredi.	4 T. ste. Julie.	10	matin.
23 jeudi.	s. Didier, év.	11	
24 vendredi.	s. François de Paule.	12	
25 samedi.	s. Urbain.	13	
26 1 Dim.	Trinité. s. MÉMOIRE.	14	
27 lundi.	s. Jean, p.	15	
28 mardi.	ste. Bonne.	16	☉ Pl. L.
29 mercredi.	s. Germain.	17	le 28 à 10 h
30 jeudi.	F-DIEU. ste. Pétronil	18	55 m. du
31 vendredi.	s. Hubert.	19	matin.

MAI.

Le soleil entre aux Gémeaux le 21 à 0 heures 2
min. du soir.

Dates.	Lever du ☉	Coucher du ☉	Déclin du ☉	Lever de la D	Coucher de la D
	H. M.	H. M.	D. M.	H. M.	H. M.
1	4 51	7 10	14 57	soir.	matin.
2	4 49	7 11	15 16	11 49	6 0
3	4 48	7 13	15 33	matin.	6 49
4	4 46	7 14	15 51	0 36	7 53
5	4 45	7 16	16 8	1 14	9 6
6	4 43	7 17	16 25	1 44	10 25
7	4 42	7 19	16 42	2 5	11 46
8	4 40	7 20	16 59	2 23	soir.
9	4 39	7 22	17 15	2 41	2 31
10	4 37	7 23	17 31	2 56	3 56
11	4 36	7 25	17 47	3 12	5 25
12	4 34	7 26	18 2	3 32	6 57
13	4 33	7 28	18 17	3 57	8 28
14	4 32	7 29	18 32	4 33	9 53
15	4 30	7 30	18 46	5 21	11 3
16	4 29	7 32	19 0	6 24	11 55
17	4 28	7 33	19 14	7 58	matin.
18	4 26	7 34	19 28	8 57	0 31
19	4 25	7 35	19 41	10 14	0 56
20	4 24	7 37	19 54	11 28	1 15
21	4 23	7 38	20 6	soir.	1 31
22	4 22	7 39	20 18	1 45	1 44
23	4 20	7 40	20 30	2 52	1 57
24	4 19	7 41	20 42	4 0	2 9
25	4 18	7 42	20 53	5 7	2 22
26	4 17	7 45	21 4	6 17	2 58
27	4 16	7 44	21 14	7 29	2 57
28	4 15	7 45	21 24	8 39	3 28
29	4 14	7 46	21 34	9 43	3 59
30	4 13	7 47	21 43	10 55	4 48
31	4 12	7 48	21 52	11 15	5 47

JUIN.

Les jours croissent de 17 minutes jusqu'au 21,
et diminuent de 4 minutes jusqu'au 30.

JOURS de la semaine.	NOMS des Saints.	J. de la D	Phases de la D.
1 samedi.	s. Vaast, évêque.	20	
2 2 Dim.	s. Robert, év.	21	
3 lundi.	ste. Clotilde.	22	
4 mardi.	s. Claude, évêque.	23	☾ D. Q.
5 mercredi.	s. Norbert.	24	le 4 à 11 h.
6 jeudi.	O. F. D. ste. Prudence	25	46 m. du soir.
7 vendredi.	s. Paul, ap.	26	
8 samedi.	s. Médard, év.	27	
9 3 Dim.	s. Félicien.	28	
10 lundi.	s. Landri, év.	29	
11 mardi.	s. Barnabé.	1	● N. L.
12 mercredi.	s. Basilde.	2	le 11 à 2 h
13 jeudi.	s. Antoine.	3	5r m. du soir.
14 vendredi.	s. Basile le G.	4	
15 samedi.	s. Crescentin.	5	
16 4 Dim.	ss. Guy et Vital.	6	
17 lundi.	s. Avit.	7	
18 mardi.	s. Amând.	8	☉ P. Q.
19 mercredi.	s. Gerv. et s. Prot.	9	le 18 à 10 h
20 jeudi.	s. Sylvère.	10	11 m. du soir.
21 vendredi.	s. Prosper.	11	
22 samedi.	s. Paulin, év.	12	
23 5 Dim.	s. Andry. vig. j.	13	
24 lundi.	S.-Jean Baptiste.	14	
25 mardi.	T. de s. Etienne.	15	
26 mercredi.	s. Mexant.	16	☉ P. L.
27 jeudi.	s. Irénée, évêq.	17	le 27 à 6 h
28 vendredi.	s. Léon.	18	9 m. du soir.
29 samedi.	s. Pierre et s. Paul.	19	
30 6 Dim.	s. Martial, évêque.	20	

JUIN.

Le soleil entre aux Ecrevisses le 21 à 8 heures 50
min. du soir.

Dates.	Lever du ☉	Coucher de la ☉	Déclin de la ☉	Lever de la D	Coucher de la D
	H. M.	H. M.	D. M.	H. M.	H. M.
1	4 12	7 49	22 0	soir.	matin.
2	4 11	7 50	22 8	11 46	8 14
3	4 10	7 50	22 16	matin.	9 34
4	4 9	7 51	22 25	0 29	10 53
5	4 9	7 52	22 30	0 45	soir.
6	4 8	7 52	22 37	1 1	1 36
7	4 7	7 53	22 43	1 17	2 59
8	4 7	7 54	22 49	1 34	4 25
9	4 6	7 54	22 54	1 56	5 56
10	4 6	7 54	22 59	2 26	7 25
11	4 5	7 55	23 4	3 9	8 43
12	4 5	7 55	23 8	4 6	9 41
13	4 4	7 56	23 12	5 16	10 24
14	4 4	7 56	23 15	6 34	10 55
15	4 4	7 56	23 18	7 55	11 18
16	4 3	7 57	23 21	9 12	11 36
17	4 3	7 57	23 23	10 23	11 52
18	4 3	7 57	23 25	11 32	matin.
19	4 3	7 57	23 26	soir.	0 4
20	4 3	7 57	23 27	1 48	0 15
21	4 3	7 57	23 27	2 55	0 28
22	4 3	7 57	23 27	4 5	0 43
23	4 3	7 57	23 27	5 16	1 2
24	4 3	7 57	23 26	6 27	1 25
25	3 3	7 57	23 25	7 33	1 57
26	4 3	7 57	23 23	8 29	2 42
27	4 3	7 57	23 21	9 15	3 39
28	4 4	7 56	23 19	9 49	4 45
29	4 4	7 56	23 16	10 14	6 0
30	4 4	7 56	23 13	10 34	7 21

JUILLET.

Les jours diminuent de 29 minutes le matin et de 28 minutes le soir.

JOURS de la semaine	NOMS des Saints.	J. de la D	Phases de la D
1 lundi.	s. Thibault.	21	
2 mardi.	Visitati. de la Vierge.	22	
3 mercredi.	s. Raimond.	23	
4 jeudi.	Translat. de s. Martin.	24	☉ D. Q
5 vendredi.	ste. Zoë, ma. à Rome.	25	le 4 à 5 h.
6 samedi.	s. Laurien, évêque.	26	24 m. du matin.
7 7 Dim.	ste. Aubierge, Vierge	27	
8 lundi.	Tra. de s. Thomas, é.	28	
9 mardi.	s. Ephrem.	29	
10 mercredi.	les sept Frères.	1	
11 jeudi.	Translat. de s. Benoit.	2	
12 vendredi.	s. Gualbert.	3	☉ N. L.
13 samedi.	s. Anaclel, pape.	4	le 10 à 11 h.
14 8 Dim.	s. Bonaventure, conf.	5	11 m. du soir.
15 lundi.	s. Henri, empereur.	6	
16 mardi.	N. Dame du M. Carm.	7	
17 mercredi.	s. Alexis, confesseur.	8	
18 jeudi.	s. Simphorose.	9	
19 vendredi.	s. Vincent de Paule.	10	☉ P. Q.
20 samedi.	ste. Marguerit. V. et M.	11	le 18 à 3 h.
21 9 Dim.	s. Victor, de Mars m.	12	11 m. du soir.
22 lundi.	ste. Madelaine.	13	
23 mardi.	s. Apollinaire.	14	
24 mercredi.	j. canic. ste. Christine.	15	
25 jeudi.	s. Jacques. et s. Christ.	16	
26 vendredi.	ste Anne M. de la ste V	17	☉ P. L.
27 samedi.	s. Pantaléon, martyr.	18	le 26 à 11 h.
28 10 Dim.	s. Nazaire, m.	19	56 m. du matin.
29 lundi.	ste. Marthe & s. Laz.	20	
30 mardi.	s. Ignace, de L.	21	
31 mercredi.	s Germain, Ev. d'Aux.	22	

JUILLET.

Le soleil entre au Lion le 23 à 7 heures 47 min. du matin.

Dates.	Lever du ☉		Coucher du ☉		Déclin. du ☉		Lever de la D		Coucher de la D.	
	H.	M.	H.	M.	D.	M.	H.	M.	H.	M.
1	4	5	7	55	23	9	soir.		matin.	
2	4	5	7	55	23	5	11	7	10	3
3	4	5	7	54	23	1	11	23	11	23
4	4	6	7	53	22	56	11	39	soir.	
5	4	7	7	53	22	51	11	56	2	8
6	4	7	7	53	22	45	matin.		3	34
7	4	8	7	52	22	39	0	20	5	0
8	4	9	7	51	22	32	0	55	6	20
9	4	9	7	51	22	26	1	47	7	28
10	4	10	7	50	22	18	2	53	8	19
11	4	11	7	49	22	11	4	10	8	55
12	4	11	7	48	22	3	5	26	9	21
13	4	12	7	47	21	55	6	50	9	40
14	4	13	7	46	21	46	8	6	9	55
15	4	14	7	45	21	37	9	17	10	9
16	4	15	7	44	21	27	10	25	10	21
17	4	16	7	43	21	17	11	33	10	34
18	4	17	7	42	21	7	soir.		10	48
19	4	18	7	41	20	57	1	49	11	5
20	4	19	7	40	20	46	2	59	11	26
21	4	20	7	39	20	34	4	10	11	55
22	4	21	7	38	20	25	5	19	matin.	
23	4	22	7	37	20	11	6	22	0	33
24	4	23	7	36	19	58	7	12	1	25
25	4	25	7	34	19	46	7	50	2	32
26	4	25	7	33	19	33	8	20	5	49
27	4	27	7	32	19	20	8	40	5	10
28	4	29	7	31	19	6	8	58	6	31
29	4	30	7	29	18	52	9	14	7	52
30	4	31	7	28	18	38	9	29	7	12
31	4	33	7	27	18	23	9	46	10	54

AOUT.

Les jours diminuent de 46 minutes le matin et de
46 minutes le soir.

JOURS de la semaine.	NOMS des Saints.	J. de la D	Phases de la D
1 jeudi.	s. Pierre-ès-liens.	25	
2 vendredi.	N. D. des Anges.	24	
3 samedi.	Inv. s. Etienne.	25	☾ D. Q
4 11 Dim.	s. Dominique.	26	le 2 à 9 h
5 lundi.	ste. Paule.	27	58 m. du
6 mardi.	Transfg. de N. S.	28	matin.
7 mercredi.	s. Xiste, pap.	29	
8 jeudi.	s. Gaëtan, conf.	30	
9 vendredi.	s. Romain, martyr.	1	☉ N L.
10 samedi.	s. Laurent, martyr.	2	le 9 à 9 h.
11 12 Dim.	ste. Suzanne, v. m.	3	28 m. du
12 lundi.	ste. Claire, vierge.	4	matin.
13 mardi.	s. Hippolyte.	5	
14 mercredi.	v. j. ste. Radegonde.	6	
15 jeudi.	ASSOMPTION.	7	
16 vendredi.	s. Roch, conf.	8	☉ P. Q
17 samedi.	s. Mammès.	9	le 17 à 8 h
18 13 Dim.	ste. Hélène.	10	47 m. du
19 lundi.	s. Louis, évêque.	11	matin.
20 mardi.	s. Bernard, doct.	12	
21 mercredi.	ste. Jeanne.	13	
22 jeudi.	s. Simphorien.	14	☉ Pl. L.
23 vendredi.	s. Thimothée.	15	le 24 à 9 h
24 samedi.	s. Barthélemi, apôtre.	16	47 m. du
25 14 Dim.	s. Louis, roi de Fr.	17	soir.
26 lundi.	s. Yrieix.	18	
27 mardi.	s. Sulpice.	19	
28 mercredi.	s. Augustin év. et d.	20	☾ D. Q
29 jeudi.	ste. Sabine.	21	le 31 à 2 h
30 vendredi.	s. Fiacre, ste. Rose, v.	22	57 m. du
31 samedi.	s. Ovide.	23	soir.

AOUT.

Le soleil entre à la Vierge le 23 à 2 heures 4
min. du soir.

Dates.	Lever du ☉		Coucher du ☉		Déclin du ☉		Lever de la D		Couché de la D	
	H.	M.	H.	M.	D.	M.	H.	M.	H.	M.
1	4	34	7	25	18	9		soir.		soir.
2	4	51	7	24	17	53	10	27	1	21
3	4	37	7	22	17	38	10	58	2	48
4	4	38	7	21	17	22	11	39	4	8
5	4	40	7	20	17	6		matin.	5	18
6	4	41	7	18	16	50	0	36	6	13
7	4	43	7	17	16	33	1	47	6	54
8	4	44	7	15	16	17	3	6	7	22
9	4	45	7	14	16	0	4	26	7	43
10	4	47	7	12	15	42	5	43	8	0
11	4	49	7	10	15	25	6	57	8	15
12	4	50	7	9	15	7	8	8	8	28
13	4	51	7	7	14	49	9	18	8	40
14	4	53	7	6	14	30	10	28	8	54
15	4	55	7	4	14	12	11	38	9	9
16	4	56	7	3	13	53		soir.	9	27
17	4	58	7	1	13	34	1	58	9	53
18	5	0	6	59	13	15	3	7	10	26
19	5	1	6	58	12	55	4	10	11	11
20	5	3	6	56	12	36	5	4		matin.
21	5	5	6	54	12	16	5	46	0	10
22	5	6	6	53	11	56	6	19	1	22
23	5	8	6	51	11	36	6	45	2	43
24	5	10	6	49	11	15	7	3	4	5
25	5	12	6	47	10	55	7	20	5	27
26	5	14	6	45	10	34	7	36	6	49
27	5	16	6	43	10	13	7	52	8	14
28	5	18	6	41	9	2	8	10	9	19
29	5	20	6	39	9	31	8	51	11	7
30	5	22	6	38	9	19	8	59		soir.
31	5	23	6	36	8	48	9	38	1	57

SEPTEMBRE.

Les jours diminuent de 52 minutes le matin et de
52 minutes le soir.

JOIRS de la semaine.	NOMS des Saints.	J. de la ☽	Phases de la ☽
1 25 Dim.	s. Gilles, abbé.	24	
2 lundi.	s. Etienne, roi.	25	
3 mardi.	ste. Séraphine.	26	
4 mercredi.	ste. Rosalie, Vierge.	27	
5 jeudi.	s. Just, év.	28	☉ N. L.
6 vendredi.	s. Cloud, prêtre.	29	le 7 à 20 h
7 samedi.	s. Amédée.	1	36 m. du soir.
8 16 Dim.	Nativ. de N. D.	2	
9 lundi.	s. Omer, évêque.	3	
10 mardi.	s. Nicolas de Tol.	4	
11 mercredi.	s. Hyacinthe.	5	
12 jeudi.	s. Raphaël.	6	
13 vendredi.	s. Nom de la Vierge.	7	☽ P. Q.
14 samedi.	Exalt. de ste. Croix.	8	le 16 à 2 h
15 17 Dim.	s. Nicodème.	9	9 min. du matin.
16 lundi.	s. Cyprien.	10	
17 mardi.	s. Lambert, évêq.	11	
18 mercredi.	† T. s. Jean-Chrysost	12	
19 jeudi.	s. Janvier.	13	
20 vendredi.	ste. Sophie.	14	
21 samedi.	s. Mathieu, ap.	15	☉ P. L.
22 28 Dim.	s. Maurice, m.	16	le 23 à 7 h
23 lundi.	s. Lin, pape.	17	19 m. du matin.
24 mardi.	N. D. de la Merci.	18	
25 mercredi.	s. Firmin év. et mart.	19	
26 jeudi.	ste. Justine, martyre.	20	
27 vendredi.	ss. Côme & Damien.	21	☽ D. Q.
28 samedi.	s. Wenceslas, duc.	22	le 29 à 9 h
29 19 Dim.	s. Michel, archevêq.	23	53 m. du soir.
30 lundi.	s. Jérôme, docteur.	24	

SEPTEMBRE.

Le soleil entre à la Balance le 23, à 10 heures 38
min. du matin.

Dates.	Lever du ☉	Coucher du ☉	Déclin du ☉	Lever de la ☽	Coucher de la ☽	
	H. M.	H. M.	D. M.	H. M.	H. M.	
1	5 24	6 35	8 16	soir.		
2	5 25	6 34	8 46	11 34	4 10	
3	5 27	6 32	7 42	matin.		
4	5 29	6 30	7 20	0 49	5 25	
5	5 30	6 29	6 58	2 8	5 49	
6	5 32	6 27	6 36	3 28	6 7	
7	5 34	6 25	6 13	4 41	6 22	
8	5 36	6 23	5 51	5 53	6 35	
9	5 37	6 22	5 28	7 3	6 48	
10	5 39	6 20	5 6	8 12	7 0	
11	5 41	6 18	4 43	9 21	7 15	
12	5 42	6 16	4 20	10 31	7 32	
13	5 43	6 15	3 57	11 41	7 53	
14	5 45	6 13	3 34	soir.		
15	5 46	6 12	3 11	1 57	9 3	
16	5 48	6 10	2 48	2 53	9 55	
17	5 49	6 9	2 24	3 41	10 59	
18	5 50	6 8	2 1	4 16	matin.	
19	5 51	6 7	1 38	4 43	0 14	
20	5 52	6 6	1 15	5 6	1 35	
21	5 53	6 5	0 51	5 24	2 59	
22	5 54	6 5	0 28	5 41	4 23	
23	5 55	6 4	0 0	5 57	5 48	
24	5 56	6 3	0 0	6 14	7 14	
25	5 57	6 2	0 0	6 35	8 45	
26	5 58	6 1	1 5	6 57	10 13	
27	5 59	6 0	1 27	7 36	soir.	
28	6 0	5 59	1 52	8 24	1 1	
29	6 1	5 57	2 15	9 27	2 7	
30	6 3	5 56	3 38	10 40	2 56	

OCTOBRE.

Les jours diminuent de 50 minutes le matin et de
49 minutes le soir.

JOURS de la semaine.	NOMS des Saints.	J. de la ☽	Phases de la ☽
1 mardi.	s. Remi, Ar. de Reims.	25	
2 mercredi.	ss. Anges Gardiens.	26	
3 jeudi.	s. Léger.	27	
4 vendredi.	s. François d'Assises.	28	
5 samedi.	s. Placide.	29	☉ N. L.
6 20 Dim.	s. Bruno, confesseur.	30	le 7 à 2 h
7 lundi.	s. Marc, pape.	1	25 mi. du
8 mardi.	stes. Brigitte et Pélage.	2	soir.
9 mercredi.	s. Denis, év. et mart.	3	
10 jeudi.	s. François de B.	4	
11 vendredi.	s. Nicaise, évêq. de R.	5	
12 samedi.	s. Maximilien.	6	☽ P. Q.
13 21 Dim.	s. Geraud.	7	le 15 à 6 h
14 lundi.	s. Caliste, pape et mart.	8	34 m. du
15 mardi.	ste Thérèse, Vierge.	9	soir.
16 mercredi.	s. Bertrand.	10	
17 jeudi.	s. Cerboney, év.	11	
18 vendredi.	s. Luc, évangéliste.	12	
19 samedi.	s. Pierre d'Alc.	13	
20 22 Dim.	s. Caprais.	14	☉ P. L.
21 lundi.	ste. Ursule.	15	le 22 à 4 h
22 mardi.	s. Astier.	16	41 m. du
23 mercredi.	s. Seurin.	17	soir.
24 jeudi.	s. Martin, abbé.	18	
25 vendredi.	s. Front, év. s. Crépin	19	
26 samedi.	s. Evariste pap. et mar.	20	
27 23 Dim.	ste. Sabine.	21	
28 lundi.	ss. Simon et Jude, ap.	22	☾ D. Q.
29 mardi.	s. Narcisse.	23	le 29 à 8 h
30 mercredi.	s. Lucain, mart.	24	10 m. du
31 jeudi.	s. Quentin. V. j.	25	matin.

OCTOBRE.

Le soleil entre au Scorpion le 23 à 6 heures 43
min. du soir.

Dates.	Lever du ☉		Coucher du ☉		Déclin du ☉		Lever de la ☽		Coucher de la ☽	
	H. M.	H. M.	H. M.	H. M.	D. M.	H. M.	H. M.	H. M.		
1	6	4	5	55	3	2	soir.		soir.	
2	6	6	5	53	3	25	11	57	3	59
3	6	8	5	51	3	48	matin.		4	14
4	6	10	5	49	4	12	2	29	4	28
5	6	11	5	48	4	35	3	39	4	42
6	6	13	5	46	4	58	4	49	4	55
7	6	15	5	44	5	21	5	59	5	8
8	6	17	5	42	5	44	7	8	5	21
9	6	19	5	40	6	7	8	18	5	38
10	6	20	5	39	6	30	9	28	5	59
11	6	22	5	37	6	53	10	38	6	24
12	6	24	5	35	7	15	11	45	7	0
13	6	26	5	33	7	38	soir.		7	47
14	6	28	5	31	8	0	1	33	8	43
15	6	29	5	30	8	25	2	14	9	54
16	6	31	5	28	8	45	2	44	11	11
17	6	33	5	26	9	7	3	7	matin.	
18	6	34	5	25	9	29	3	26	0	30
19	6	36	5	23	9	51	3	42	1	52
20	6	38	5	21	10	13	3	58	3	15
21	6	40	5	19	10	34	4	16	4	40
22	6	42	5	18	10	56	4	35	6	8
23	6	44	5	16	11	17	5	0	7	41
24	6	45	5	14	11	58	5	31	9	12
25	6	47	5	12	11	59	6	16	10	39
26	6	49	5	10	12	20	7	14	11	54
27	6	50	5	9	12	40	8	25	soir.	
28	6	52	5	7	13	0	9	44	1	30
29	6	53	5	6	13	20	11	5	1	59
30	6	54	5	5	13	40	matin.		2	20
31	6	56	5	3	14	0	0	19	2	36

NOVEMBRE.

Les jours diminuent de 39 minutes le matin et de
39 minutes le soir.

JOURS de la semaine.	NOMS des Saints.	J. de la ☽	Phases de la ☽
1 vendredi.	LA TOUSSAINT.	26	
2 samedi.	Comm. des Trépassés.	27	
3 1 Dim.	s. Marcel.	28	
4 lundi.	s. Charles Borromée.	29	☉ N. L.
5 mardi.	ste. Bertile.	30	le 6 à 8 h
6 mercredi.	s. Léonard.	1	21 m. de
7 jeudi.	s. Achille, ermite.	2	matin.
8 vendredi.	stes. Reliques.	3	
9 samedi.	s. Mathurin.	4	
10 2 Dim.	s. Martin, pape et m.	5	
11 lundi.	s. Martin, évêque.	6	
12 mardi.	s. René.	7	☽ P. Q.
13 mercredi.	s. Hommebon.	8	le 14 à 9 h
14 jeudi.	s. Laurent, évêque.	9	22 m. de
15 vendredi.	ste. Gertrude.	10	matin.
16 samedi.	s. Edme, év.	11	
17 3 Dim.	s. Agnan, év.	12	
18 lundi.	s. Odon, solit.	13	
19 mardi.	ste. Elisabeth.	14	
20 mercredi.	s. Félix, pape.	15	☉ P. L.
21 jeudi.	présent. de N. D.	16	le 21 à 2 h
22 vendredi.	ste. Cécile, vierge.	17	21 m. de
23 samedi.	s. Clément, pap. et m.	18	matin.
24 4 Dim.	s. Jean de la Croix.	19	
25 lundi.	ste. Catherine.	20	
26 mardi.	ste. Delphine.	21	
27 mercredi.	s. Maxime.	22	☾ D. Q.
28 jeudi.	ss. Vitalic Agricole.	23	le 27 à 10 h
29 vendredi.	s. Saturnin.	24	35 m. de
30 samedi.	s. André, ap.	25	soir.

NOVEMBRE.

Le soleil entre dans le Sagittaire le 22 à 3 heures
13 min. du soir.

Dates.	Lever du ☉	Coucher du ☉	Déclin du ☉	Lever de la ☽	Coucher de la ☽
	H. M.	H. M.	D. M.	H. M.	H. M.
1	6 58	5 1	14 20	matin.	soir.
2	7 59	5 0	14 39	2 41	3 3
3	7 1	4 58	14 58	3 49	3 16
4	7 2	4 57	15 16	4 57	3 29
5	7 4	4 55	15 35	6 7	3 45
6	7 6	4 53	15 53	7 17	4 4
7	7 7	4 52	16 11	8 28	4 29
8	7 9	4 50	16 29	9 36	5 2
9	7 10	4 49	16 49	10 38	5 43
10	7 12	4 47	17 3	11 31	6 37
11	7 14	4 45	17 20	soir.	7 45
12	7 15	4 44	17 37	0 45	8 55
13	7 17	4 42	17 53	1 10	10 12
14	7 18	4 41	18 9	1 30	11 50
15	7 19	4 40	18 24	1 46	matin.
16	7 21	4 38	18 40	2 2	0 48
17	7 23	4 37	18 55	2 18	2 9
18	7 24	4 35	19 10	2 36	3 33
19	7 25	4 34	19 24	2 57	5 1
20	7 26	4 33	19 38	3 25	6 33
21	7 28	4 32	19 51	4 3	8 5
22	7 29	4 29	20 5	4 55	9 29
23	7 30	4 28	20 17	6 4	10 36
24	7 31	4 27	20 30	7 24	11 25
25	7 33	4 26	20 42	8 46	11 59
26	7 34	4 25	20 54	10 5	soir.
27	7 35	4 24	21 5	11 19	0 42
28	7 36	4 23	21 16	matin.	0 57
29	7 37	4 22	21 26	0 31	1 11
30	7 38	4 21	21 38	1 41	1 23

DÉCEMBRE.

Les jours diminuent de 20 minutes jusqu'au 21,
et croissent de 4 minutes jusqu'au 31.

JOURS de la semaine.	NOMS des Saints.	J. de la ☽	Phases de la ☽
1 2 Dim.	<i>L'Avent.</i> s. Eloi, évê.	26	
2 lundi.	s. François Xavier.	27	
3 mardi.	s. Fulgence.	28	
4 mercredi.	ste. Barbe, v. & m.	29	
5 jeudi.	s. Nicet, év.	30	☉ N. L.
6 vendredi.	s. Nicolas, évêque.	1	le 6 à 5 h.
7 samedi.	ste. Fare, Vierge.	2	10 ^h m. du
8 2 Dim.	<i>Conception de la V.</i>	5	matin.
9 lundi.	ste. Valérie.	4	
10 mardi.	ste. Eulalie.	5	
11 mercredi.	s. Damase, pape.	6	
12 jeudi.	s. Valeri, abbé.	7	☽ P. Q.
13 vendredi.	ste. Luce, vierge.	8	le 13 à 9 h
14 samedi.	s. Memin.	9	58 m. du
15 3 Dimant.	s. Adon, év	10	soir.
16 lundi.	ste. Adelaïde.	11	
17 mardi.	s. Lazare.	12	
18 mercredi.	4 T. s. Gratiën.	13	
19 jeudi.	s. Thimoléon.	14	
20 vendredi.	ste. Olympe.	15	☉ P. L.
21 samedi.	s. Thomas, ap.	16	le 20 à 6 h
22 4 Dim.	s. Honorat.	17	54 m. du
23 Lundi.	ste. Victoire.	18	soir.
24 mardi.	s. Delfin. V. j.	19	
25 mercredi.	NOEL.	20	
26 jeudi.	s. Etienne, I ^{er} mart.	21	
27 vendredi.	s. Jean, évangéliste.	22	☽ D. Q.
28 samedi.	saints Innocens.	23	le 27 à 4 h
29 Dimanch.	s. Thomas de Cant.	24	55 m. du
30 lundi.	ste. Colombe, vierge.	25	soir.
31 mardi.	s. Silvestre, pape.	26	

DECEMBRE.

Le soleil entre dans le Capricorne le 22 à 3 h.
28 min. du matin.

Dates.	Lever du ☉	Coucher du ☉	Déclin du ☉	Lever de la ☽	Coucher de la ☽
	H. M.	H. M.	D. M.	H. M.	H. M.
1	7 39	4 21	21 46	matin	soir.
2	7 40	4 20	21 55	3 58	1 52
3	7 40	4 19	22 4	5 7	2 10
4	7 41	4 18	22 13	6 17	2 32
5	7 42	4 18	22 21	7 26	3 2
6	7 43	4 17	22 28	8 30	3 41
7	7 44	4 16	22 35	9 26	4 33
8	7 45	4 15	22 42	10 12	5 36
9	7 45	4 15	22 48	10 48	6 47
10	7 46	4 14	22 54	11 14	8 1
11	7 46	4 14	22 59	11 34	9 17
12	7 47	4 13	23 4	soir.	10 34
13	7 47	4 13	23 9	0 8	11 51
14	7 48	4 12	23 13	0 23	matin.
15	7 48	4 12	23 16	0 39	1 10
16	7 48	4 12	23 19	0 57	2 33
17	7 48	4 12	23 22	1 21	3 59
18	7 49	4 11	23 24	1 52	5 28
19	7 49	4 11	23 25	2 37	6 56
20	7 49	4 11	23 26	3 37	8 11
21	7 49	4 11	23 27	4 51	9 8
22	7 49	4 11	23 27	6 17	9 53
23	7 49	4 11	23 27	7 41	10 23
24	7 49	4 11	23 26	9 1	10 46
25	7 49	4 11	23 25	10 16	11 1
26	7 48	4 11	23 23	11 28	11 16
27	7 48	4 12	23 21	matin.	11 30
28	7 48	4 12	23 19	0 37	11 43
29	7 48	4 12	23 15	1 46	11 56
30	7 48	4 13	23 12	2 55	soir.
31	7 47	4 13	23 8	4 5	0 36

OBSERVATIONS ABRÉGÉES

Sur le temps propre à semer, planter, greffer chaque espèce d'arbres, et connaissances préliminaires sur les différentes époques des travaux du jardinage et de la culture des terres, eu égard à la température de ce département.

JANVIER.

La végétation étant nulle, on continue les travaux de décembre; on plante et on taille les arbres par un beau temps; on couvre les artichauts, l'oseille; on finit de buter le céleri avec du fumier, de la feuille ou de la bruyère; on fait stratifier dans le sable des amendes et autres noyaux, pour être semés en février suivant; on fume les terres; on sème des pois, des fèves; on nettoie la mousse des arbres par un temps humide.

FÉVRIER.

On coupe, vers le 15, tous les bourgeons qu'on destine à faire des greffes, soit en fente, en couronne, branche de rapport ou écusson à œil poussant, et on les met en terre contre un mur au nord, jusqu'à ce qu'on veuille les employer. On continue la taille des poiriers et pommiers, et, sur la fin du mois, les groseillers, les framboisiers, les abricotiers et les pruniers; par un beau temps, on plante la vigne; on marcotte la plupart des arbres qui se multiplient par cette voie. On fait la plantation d'arbres dans les terres fortes après le 15. On sème des laitues, des choux, des radis en bonne exposition, et on prépare les terres pour les autres graines potagères. On sème, vers le 15, la graine d'aubépine par rayons, qui a été stratifiée 15 mois dans le sable. Vers la fin du mois, on sème en pleine terre la graine d'asperges, d'ognons, de poireau, des fèves, des pois, persil, épinards, choux, laitues; on plante des fraisiers, oseille, et toutes espèces de bordures.

MARS.

On continue les plantations d'arbres dans les terres argileuses; on taille le pêcher, l'abricotier et

les arbres à noyaux toujours avant la floraison; on incise ceux dont les tiges sont maigres, et on doit observer de ne jamais bécber un arbre en fleur.

On sème dans les premiers jours des graines et noyaux d'arbres, particulièrement d'arbres verts; on sème toutes sortes de graines potagères; on découvre à demi les artichauts; on plante les pattes d'asperges.

Vers le 12, on greffe en fente et à branche de rapport le poirier, le pommier, le prunier, le noyer, le cerisier, le châtaignier et la vigne: il faut saisir le premier mouvement de la sève pour greffer à propos, et toujours par un beau soleil.

Dans les premiers jours, plantez les bulbes d'échalottes, et ne les plantez qu'à fleur de terre, ayant attention de les déchausser en les sarclant.

AVRIL.

On sème toutes les graines potagères et à fleurs; on finit de découvrir les artichauts; on les willetonne pour faire de nouvelles plantations; on repique des laitues, des choux; on plante des fraisiers; on sème en pleine terre les melons, concombres, citrouilles, giraumont et tomates.

Vers le 10 avril, on greffe en écusson, à œil poussant, le cerisier et l'ormeau à larges feuilles; on commence à semer le maïs. Vers le 15, on greffe en couronne les gros pommiers et poiriers; on greffe en fûte le châtaignier, le noyer, le figuier et l'olivier; on marcotte les arbres délicats et on taille ceux qui sont fongueux; on plante les arbres verts toujours en pleine sève; on sort de la serre les orangers et autres plantes; on sème les premiers haricots, les millets, et on finit de semer les maïs. Dans les derniers jours et dans les premiers du mois suivant, on sème les choux-fleurs à l'exposition du nord, ainsi que les brocolis: semés à cette époque, ils ne montent pas.

MAY.

On sème les choux-fleurs tendres pour l'automne, des haricots de toutes espèces, des laitues, la pares-

seuse, l'italie, la laitue-chou ou batavia verte, pour l'été. On commence à récolter les petits pois. On fait la première tonture des palissades de charmitte, au-lépine, huis, etc.

C'est dans les dix premiers jours de ce mois qu'on fait l'incision circulaire aux arbres fougoux qui ne peuvent pas se mettre à fruit : cette incision est un anneau d'environ trois lignes de largeur d'écorce de la tige d'un arbre ou d'une branche gourmande : pour cela, on fait deux sections horizontales et une verticale pour ouvrir et enlever l'anneau. Cette opération intercepte le retour vers la racine de la sève descendante : cette sève arrêtée s'évapore, perd de son aqueosité, se mûrit et tourne au profit de la fructification, moyen infailible de mettre à fruit les arbres les plus fougoux. On arque ou courbe les branches.

On ébourgeonne les arbres et la vigne ; on pince, on tord les bourgeons trop fougoux ou gourmands ; on étête les fèves. On récolte des pois, des fraises, des cerises, des artichauts et des fèves. On sème des laitues, des chicorées, des pois et des haricots suisses pour en avoir dans l'arrière-saison et pour faire sécher en vert.

JUIN.

On récolte des groseilles, des framboises et toutes sortes de légumes et fruits. On greffe en écusson, à la pousse, le cerisier ; on repique les choux pour l'hiver ; on met en place les choux-fleurs ; sur la fin du mois on commence à récolter les graines potagères ; on bine et on sarcle toutes les plantes. On lève les oignons et bulbes ou griffes de fleurs ; on marcotte les œillets et la vigne ; on l'attache et on l'ébourgeonne pour la seconde fois ; on fait la seconde tonture des palissades ; on plante les fleurs d'automne ; on moissonne les orges ; on greffe à l'écusson, la pointe en haut, l'oranger ; on sème des haricots suisses, pois-michaux, carottes, panais, chicorées, laitues, radis, raves et autres fournitures de salade ; on plante le céleri ; on bine les vignes et les maïs.

JUILLET.

On greffe à œil dormant le cerisier, le prunier, l'abricotier, le rosier du Bengale et autres, sur sauvageons ; on finit de planter les fleurs d'automne. On greffe, depuis le 10 jusqu'à la fin, les pommiers-nains, les francs, les poiriers et coignassiers, les épines, etc. On commence à récolter les premières poires d'été : il est avantageux de les cueillir un peu vertes, pour les empêcher de mollir.

On moissonne les seigles et les fromens ; on a en abondance toutes sortes de fruits ; on récolte les premières pêches et des abricots ; on ravale les branches gourmandes à deux yeux. On arrose les arbres plantés de l'année, on couvre la terre, autour du pied, de fumier long, pour les garantir de la chaleur. On laboure les terres vides, on sarcle, on bine, on recueille des graines, on palisse et on finit la tonture des palissades.

AOUT.

On sème des épinards, chicorées, choux, carottes, laitues, pour le printemps.

Ce mois fournit abondamment toute espèce de fruits et de légumes. On finit de récolter les fromens, on commence à jouir des raisins de la Madelaine et chasselas ; on greffe à l'écusson, à œil dormant, le poirier, le pommier ; sur la fin du mois, on greffe le pêcher, l'amandier, le sorbier, le nélier ; on greffe encore le poirier et le pommier à branches de rapport : ce genre de greffe, peu connu, présente le double avantage de rapporter sur un arbre une branche qui lui manque, soit au corps, soit aux branches, quoique la greffe ait perdu sa sève. Voici le procédé :

On taille un bout ou autre partie d'un bourgeon de l'année, en cure-dents, sur la longueur de 3 à 4 centimètres ; un rabat à 3 ou 4 yeux au-dessus de la partie taillée, puis on incise l'arbre en T, comme pour la greffe à l'écusson, et on insinue entre l'écorce et le bois cette partie ainsi taillée ; on l'assujettit bien avec un jonc ou fil de laine, et on recou-

vre la plaie avec l'onguent de Saint-Fiacre. On laboure les terres, on sème les raves.

SEPTEMBRE.

On continue les travaux du mois précédent ; on sème des radis noirs, des épinards, des laitues, des carottes courtes pour le printemps. On plante le céleri en fosse ; on lie les cardons d'Espagne, les chirocés ; on sème des radis de toutes les espèces pour graine : lorsqu'ils ont acquis la grosseur d'une noix, on choisit tous ceux qui sont le moins dégénérés, on sépare chaque espèce ou variété, on fait un sillon dans un endroit un peu abrité, et on les enterre au-dessus du collet ; on les couvre de feuilles pendant les fortes gelées, ayant l'attention d'éloigner chaque variété ; sans cette précaution, vos petites raves, ainsi que toutes les plantes qui sont de la même famille, dégèneront : c'est ce manque de soin de nos jardiniers qui nous oblige à avoir recours à la capitale, pour nous procurer de bonnes graines.

On sème des oignons, des épinards ; on écussonne encore les jeunes amandiers, pruniers et abricotiers. On attache les vignes ; on les esseuille pour faire mieux mûrir les raisins qui sont abondans ; on prémature, par un beau temps, ceux qu'on veut conserver. Les parterres sont émaillés de fleurs ; c'est l'époque de la maturité des plus succulentes poires. On sème les seigles et les verts pour les bestiaux.

OCTOBRE.

Les vendanges se font ordinairement dans les dix premiers jours, et se prolongent jusqu'à la fin dans les pays de vins blancs. On fait la récolte des fruits vers le 15 ; on récolte les maïs. On commence à semer les fromens. Dans les premiers jours on fait la récolte des noix et des châtaignes ; on rentre les oranges et les plantes de serre. Vers le 15, on met en terre les oignons de fleurs ; on sème l'ail ; on plante les oignons pour graine. On laboure les terres à mesure qu'elles sont à vide ; on fait, depuis septembre, les trous des arbres qu'on veut planter : on doit sé-

parer chaque couche de terre de différente qualité. On décuve les vins, qu'on laisse fermenter en général de 15 à 20 jours ; on recueille les fruits d'hiver, avec attention de ne pas les prématurer. On arrache les pommes-de-terre et on les met à l'abri des froids, dans une fosse pratiquée dans les bâtimens. Dans les derniers jours, on met en serre les navets, carottes, cardons, raves, citrouilles et choux-fleurs.

NOVEMBRE.

On éprouve les premiers gelées ordinairement dans les premiers jours. On ramasse les baies d'aubépine, qu'on met par couche dans un trou, en pleine terre, pendant 15 mois, et on les sème sur couche, par rayons, en février de la seconde année. Vers le 11, on sème les petits pois aux abris des murs. Aussitôt la chute des feuilles, on plante toutes sortes d'arbres dans les terres légères : on fait des trous d'un mètre à un mètre et demi de largeur, sur environ six décimètres de profondeur ; ne rafraichissez à la serpette que les racines endommagées, et toujours en dessous ; n'enterrez pas la greffe ; mettez, le plus que vous pourrez, la terre sèche sur les racines, sans la buter avec le pied : n'employez jamais de fumier. Si vos arbres ont souffert de la gelée, faites-les tremper 24 heures dans l'eau. Si vous plantez en mars, butez la terre avec un seau d'eau. Coupez les tiges des asperges, sarcez-les et couvrez-les de fumier long. Taillez les arbres faibles aussitôt la chute des feuilles. On sème ordinairement les semailles du froment. On sèche les châtaignes.

DÉCEMBRE.

La végétation étant nulle, on continue à planter et tailler par un beau temps ; on fait les huiles, on ramasse des fumiers, on coupe les bois de chauffage, on fait ou nettoie les fossés. On plante des pattes de renoncules dans des endroits abrités, et on les préserve des pluies. On ne doit jamais travailler la terre gelée.

Chronologie des Rois de France.

<i>Première race, dite des Mérovingiens.</i>	roi en	âge	régné	mort
	à	de	en	à
1 PHARAMOND.....	420	»	8	»
2 Clodion, <i>le Chevelu</i>	428	»	20	»
3 Mérovée.....	448	»	10	»
4 Childéric I.....	458	21	24	45
5 Clovis I, <i>le Grand</i>	481	15	30	45
6 Childébert I.....	511	13	47	60
7 Clotaire I, <i>de Soissons</i>	558	51	13	64
8 Chébert ou Caribert.....	561	42	6	48
9 Chilpéric I.....	567	»	17	»
10 Clotaire II, <i>le Grand</i>	584	1	44	45
11 Dagobert.....	628	16	10	26
12 Clovis II.....	638	5	18	23
13 Clotaire III.....	656	4	14	18
14 Childéric II.....	670	19	4	23
15 Thierry I.....	674	22	17	39
16 Clovis III.....	691	9	5	14
17 Childébert II, <i>le Juste</i>	695	11	16	27
18 Dagobert III.....	711	11	4	15
19 Clotaire IV.....	715	»	1	»
20 Chilpéric II, <i>ou Daniel</i>	716	»	4	»
21 Thierry II, <i>de Celles</i>	720	»	17	»
<i>Interrègne de 6 ans.</i>				
22 Childéric III, <i>l'Idiot</i>	743	9	9	18
<i>II.^e Race. — Carolingiens.</i>				
23 Pépin, <i>le Bref</i>	752	37	16	53
24 Charlemagne, <i>le Grand</i>	768	28	46	74
25 Louis I, <i>le Débonnaire</i>	814	36	26	62
26 Charles I, <i>le Chauve</i>	840	17	37	54
27 Louis II, <i>le Bègue</i>	877	31	2	33
28 Louis III et Carloman.....	879	»	5	»
29 Charles II, <i>le Gros</i>	884	»	4	»
30 Eudes.....	888	30	10	40
31 Charles III, <i>le Simple</i>	898	»	25	»
32 Raoul, <i>duc de Bourg</i>	923	»	13	»
33 Louis IV, <i>d'Outremer</i>	936	20	18	38
34 Lothaire.....	954	15	32	47
35 Louis V, <i>le Fainéant</i>	986	20	1	21

III.^e Race. — Capétiens.

	roi en	âge	régné	m.
	à	de	en	à
36 Hugues Capet.....	987	45	10	55
37 Robert, <i>le Pieux</i>	996	25	35	60
38 Henri I.....	1031	27	29	56
39 Philippe I.....	1060	9	48	57
40 Louis VI, <i>le Gros</i>	1108	27	29	56
41 Louis VII, <i>le Jeune</i>	1137	17	43	60
42 Philippe II, <i>Auguste</i>	1180	15	43	58
43 Louis VIII, <i>Cœur de Lion</i>	1223	36	3	39
44 Louis IX, <i>Saint</i>	1226	12	44	56
45 Philippe III, <i>le Hardi</i>	1270	25	15	40
46 Philippe IV, <i>le Bel</i>	1285	17	29	46
47 Louis X, <i>Hutin</i>	1314	23	2	25
48 Philippe V, <i>le Long</i>	1316	23	5	28
49 Charles IV, <i>le Bel</i>	1322	27	6	33
<i>Branche des Valois.</i>				
50 Philippe VI, <i>le Fortuné</i>	1328	31	22	57
51 Jean, <i>dit le Bon</i>	1350	30	14	44
52 Charles V, <i>le Sage</i>	1464	28	16	44
53 Charles VI, <i>le Bien-Aimé</i>	1380	12	42	51
54 Charles VII, <i>le Victorieux</i>	1422	19	39	58
55 Louis XI, <i>le Prudent</i>	1461	38	22	60
56 Charles VIII, <i>l'Affable</i>	1483	13	14	27
57 Louis XII, <i>Père du peuple</i>	1498	36	17	53
58 François I, <i>Protect. des lettres</i>	1515	21	32	53
59 Henri II.....	1547	29	12	41
60 François II.....	1559	16	1	17
61 Charles IX.....	1569	10	14	24
62 Henri III.....	1574	23	15	38
<i>Branche des Bourbons.</i>				
63 Henri IV, <i>le Grand</i>	1589	36	21	57
64 Louis XIII, <i>le Juste</i>	1610	9	33	42
65 Louis XIV, <i>le Grand</i>	1643	5	72	77
66 Louis XV, <i>Bien-Aimé</i>	1715	5	59	64
67 Louis XVI.....	1774	20	19	39
<i>Républ. Franç., de 1793 à 1804.</i>				
<i>Napoléon, le Grand.</i>				
68 Louis XVIII, <i>le Désiré</i>	1804	35	10	57
69 Charles X.....	1814	59	10	69
	1824	67	6	79

Famille Royale de France.

LOUIS-PHILIPPE I.^{er}, roi des Français, le 8 août 1830, né le 6 octobre 1773, marié le 25 novembre 1809, à

Marie-Amélie de Sicile, née le 26 avril 1782, reine de France. De ce mariage :

Ferdinand-Philippe d'Orléans, prince royal, duc d'Orléans, né à Palerme le 3 septembre 1810, marié le 3 mai 1837, à *Helène de Mecklembourg-Schwérin*, né le 24 janvier 1814.

Louise-Marie-Thérèse-Charlotte d'Orléans, reine des Belges, née le 3 avril 1812.

Marie-Christine-Caroline, née le 13 avril 1812.

Louis-Charles-Philippe-Raphaël, duc de Nemours, né le 25 octobre 1814.

Marie-Clémentine C. L. C. (Mademoiselle de Beaujolais), née le 3 juin 1817.

Le prince de Joinville, né le 14 août 1818.

Henri-Eugène-Philippe-Louis d'Orléans, duc d'Angoulême, né le 16 janvier 1822.

Antoine-Philippe-Louis d'Orléans, duc de Montpensier, né à Neuilly, le 31 juillet 1824.

Louise-Marie-Adélaïde-Eugénie, sœur de S. M. Philippe I.^{er}, née le 23 août 1777.

Maison du Roi.

Aides-de-camp en cour, MM.

Le baron Athalin.

Le vic. de Rumigny.

Le c. France d'Houdetot.

Le baron Berthois.

J. de Larochehoucauld

Le duc de Choiseuil.

Le baron Dumas.

Le baron Bernard.

Le baron Gourgaud.

Heymès.

Le baron Jacob.

Le baron Delort.

Le c. Alex. de Laborde.

Le comte Durosnel.

Aides-de-camp honoraires.

M. le vicomte de Rohan Chabot et M. de la Treyte.

Ecuyers-commandant.

M. le marquis de Strada et M. le baron de Préjean.

Intendant des domaines.

M. Olivier de Cérénte.

Intendant-général de la liste civile.

M. le comte de Bondy, pair de France.

Conservateur des forêts.

M. le baron de Sahune.

Maison de la Reine.

Aumônier.

M. l'abbé Guillon, en cour.

Dame d'honneur.

Madame la marquise de Dolomieu.

Dames pour accompagner.

Mesdames la marquise de Du Roure.

la marquise de Chantérac.

la comtesse C. de Ste.-Aldégonde.

la comtesse de Mollien.

la comtesse de Bondy.

la marquise de Marmier.

Chevalier d'honneur.

M. le comte Anatole de Montesquiou.

Secrétaire du cabinet.

M. Borel de Bréuizel, en cour.

Faculté.

MM. Antivy, Marc, Pasquier, père, médecins.

Pasquier, fils, chirurgien.

Bousquet et Le Maire, chirurgiens-dentistes.

Chancellerie de France.

M. Pasquier, chancelier de France et de l'ordre du Saint-Esprit.

Ministres.

M. le comte Molé, *présid. du cons. des ministres.*

JUSTICE. — CULTES.

M. Barthe, garde-des-sceaux.

Attributions. L'organisation et la surveillance de toutes les parties de l'ordre judiciaire, l'organisation et le régime du Notariat, les ordres et instructions à transmettre aux Cours royales et aux Tribunaux pour l'exécution des lois et réglemens, la correspondance habituelle avec les procureurs-généraux, etc. La présentation des sujets les plus dignes d'être promus aux archevêchés, évêchés, etc. Dépenses du clergé, des cultes protestans et israélites, édifices diocésains, etc. Correspondance relative aux cultes publics, etc.

Affaires Etrangères.

M. le comte Molé.

Attributions. La correspondance avec les puissances étrangères, le maintien et l'exécution des traités et conventions politiques et de commerce.

Intérieur.

M. le comte Montalivet, pair.

Attributions. Personnel des préfets, sous-préfets, conseillers de préfecture, des maires et adjoints et autres fonctionnaires administratifs. Exécution des lois sur les élections. Organisation et administration des gardes nationales. Service de la gendarmerie, de la garde municipale, etc. Police générale du royaume. Administration des télégraphes. Application des réglemens relatifs à l'imprimerie et à

la librairie. Administration générale des départemens, des communes, des hospices et établissemens de bienfaisance. Direction des travaux publics, ponts et chaussées, mines, monumens publics, bâtimens civils. Administration des beaux arts et des théâtres. Conservation des archives du royaume.

Guerre.

M. le baron Bernard, pair.

Attributions. Le génie, l'artillerie, les mouvemens et la police militaires, les poudres et salpêtres; les vivres, le casernement, les hôpitaux, l'habillement, les étapes, les fourrages, les intendans militaires.

Marine et Colonies.

M. le vice-amiral Ducape de Rosamel.

Attributions. Les ports et arsenaux, le mouvement des armées navales, les approvisionnemens, les prises, la construction et l'armement des vaisseaux, la correspondance avec les préfets maritimes et les commissaires des relations commerciales dans les colonies, les établissemens et comptoirs français en Asie et en Afrique; le conseil des prises.

Finances.

M. de Lacave-Laplagne.

Attributions. Les contributions, la caisse d'amortissement, les postes, la loterie, les monnaies, les forêts royales, et tous les établissemens qui donnent un produit au trésor; les caisses, la recette, la dépense, la dette publique, les pensions, la comptabilité centrale, le versement des fonds et revenus publics de toute nature dans la caisse du trésor public.

Instruction publique.

M. de Salvandy.

Attributions. Les affaires concernant l'instruction publique. Les dépenses des collèges royaux et des bourses royales. Les fonctions de grand maître de

l'université, à l'exception de celles relatives aux facultés de théologie protestante.

M. Villemain, *directeur-gén. de l'instr. publique.*

Commerce.

M. Martin du Nord, *ministre secrétaire-d'état.*

Atributions. Application des lois de douanes.

Protection du commerce français à l'étranger. Délivrance des brevets d'invention. Autorisation et statuts des sociétés anonymes, des compagnies d'assurance, des caisses d'épargne. Foires et marchés. Nomination des agens de change et courtiers des départemens. Poids et mesures. Encouragemens au commerce, à l'industrie et à l'agriculture. Secours pour grêle et incendie, etc., etc.

Conseil-d'état.

Quand le Roi ne juge pas à propos de faire délibérer ce conseil en sa présence, il est présidé par le ministre de l'instruction publique et des cultes. Le conseil-d'état se compose des ministres secrétaires-d'état, de tous les conseillers-d'état et maîtres des requêtes ordinaires. Le conseil-d'état est divisé en cinq comités; savoir : du contentieux, de législation, des finances, de l'intérieur, du commerce et des manufactures. Les jugemens rendus par ces différens comités, en forme d'arrêts, ne sont définitifs qu'après avoir été soumis au Roi en conseil-d'état.

Conseil des Ministres.

Ce Conseil ne délibère qu'en présence du Roi. Il se compose des princes de la famille royale, du chancelier de France, des ministres secrétaires-d'état, des ministres et des conseillers-d'état qu'il plaît à S. M. de faire appeler pour chaque séance.

Directeurs-généraux d'administrations publiques.

Ponts-et-Chaussées et Mines.

M. Legrand, *directeur-général*, rue des Saints-Pères, n.º 24.

Archives du Royaume.

M. le chev. Daunou, *député, garde général*, hôtel Soubise.

Contributions indirectes.

M. Boursy, *maître des requêtes, directeur-général*, rue Monthabor, n.º 15.

Poudres et salpêtres de France.

M. le comte Vallée, *pair, directeur-général*, à l'Arsenal.

Postes.

M. Conte, *directeur-général*, hôtel des Postes.

Enregistrement, Domaines et Forêts.

M. Calmon, *député, directeur-général*, rue de Castiglione.

Douanes et Sels.

M. Grétérin, *député, directeur-général*, rue Monthabor, n.º 29.

Forêts.

M. Legrand, de l'Oise, *directeur-général*, rue Neuve-du-Luxembourg, n.º 2 ter.

Tabacs.

M. Pasquier, *directeur-général*, rue Neuve-du-Luxembourg, n.º 2.

Monnaies.

M. le comte de Sussy, *pair de France, président de la commission*, quai Conti, n.º 11.

Caisse d'amortissement.

M. Jules Pasquier, *maître des requêtes, directeur-général*, à l'Oratoire.

Chambre des Pairs de France.

La chambre des pairs est une portion essentielle de la puissance législative. Elle est convoquée par le Roi en même temps que la chambre des députés des départemens. La session de l'une commence en même temps que celle de l'autre. La nomination des pairs appartient au Roi, dans les limites tracées par la loi. Ils ont entrée dans la chambre à 25 ans, et voix délibérative à 30 ans seulement. Elle connaît des crimes de haute trahison et des attentats à la sûreté de l'Etat, qui seront définis par la loi.

LES MEMBRES DE LA FAMILLE ROYALE.

LES PRINCES DU SANG.

M. le baron PASQUIER, *président*.

M. le baron SÉQUIER, *vice-président*.

Messieurs

le comte Abrial.
le v. d'Abancourt.
le marq. d'Aligre.
le comte d'Alton-Shée.
le c. d'Ambrugeac.
le marq. d'Andigné de la
Blanchaye.
le m. Casimir d'Angosse.
le c. d'Anthouard.
le m. d'Arragon.
— d'Aramont.
le comte d'Argout.
le b. Athalin.
le c. d'Astorg.
le c. d'Aubusson de La-
feuillade.
Aubernon
le m. d'Audiffret.
le m. d'Aux-Lally.

le b. Aymard.
le c. Bailly de Monthion.
le b. de Barante.
Barthe.
le marq. de Barthélemy.
le duc de Bassano.
le c. Bastard d'Estaug.
le b. Baudrand.
le duc de Beaumont.
le prince de Beauveau.
le comte Becker.
le m. de Belbeuf.
le m. de Bellemarre.
le maréc. duc de Bellune.
le b. Bernard.
le c. Raym. de Bérenger.
— Bérenger.
le bar. Berthezène.
Bertin de Vaux.
Bessières.

Messieurs

Besson.
le b. Bigot de Morogues.
le b. Bignon.
le marq. de Biron.
le marq. de Boisgelin.
le c. de Boissy-d'Anglas.
le m. Boissy du Coudray.
le comte Bondy.
le c. Bonnet.
le c. Bordessoult.
le comte Bourcke.
Bourdeau.
Boyer.
Bresson.
le duc de Brancas.
le b. Brayer.
le c. de Breteuil.
le marq. de Brezé.
le b. Brigode.
le duc de Brissac.
le duc de Broglie.
Brun de Villeret.
le l.-g. comte Caffareli.
de Cambacérés.
le m. de Cambis d'Oisan.
Canson.
le d. de Caraman.
Cassaignoles.
le h. de Castellane.
le c. de Castellanne.
le duc de Castries.
le v. de Caux.
le c. du Cayla.
le c. Cessac.
le c. de Chabrilan.
le m. de Chanaleilles.
Chevandier.
le c. de Choiseuil-Gouffier

le c. de Cholet.
le c. Claparède.
— Clément de Riz.
le duc de Coigny.
le marq. de Coislin.
le c. Ed. Colbert.
le c. Compans.
le m. duc de Conéglino.
le c. Corbineau.
le m. de Cordoue.
le c. de Courtarvel-Pezé.
Cousin Victor.
le duc de Crillon.
le c. Curial.
le duc de Dalmatie.
le m. de Dampierre.
le marq. Dandigné de la
Blanchaye.
le b. Darruiel.
le c. Daru.
le b. Daunant.
le b. J.-Ch. Davillier
le c. Davoust.
le duc Decazes.
Deforest de Quartdeville.
le c. Dejean.
le b. Defort.
— Desroys.
— Saint-Didier.
Devaisne.
le v. Dode de la Bronerie
le vic. G. Dubouchage.
le bar. Dubreton.
le c. Duchatel.
le l.-g. c. Math. Dumas.
Duperré.
le b. Dupin (Charles).
le c. de Durfort.
le c. Durosnel.

Messieurs

le c. Dutaillis.
 Duval Maurice.
 le prince d'Eckmul.
 le c. Emmerly.
 le vice-amiral c. Emériaux
 le l.-g. comte d'Érlon.
 le m. d'Escayrac de Lau-
 ture.
 le l.-g. c. Excelmans.
 le l.-g. c. Flahaut.
 Félix Faure.
 le d. de Fézenzac.
 b. Feutrier.
 b. Fétaux.
 le b. Fréville.
 de Gasparin.
 Gauthier.
 le c. de Gazan.
 le b. de Géraudo.
 le c. de Germiny.
 le c. Gilbert de Voisins.
 le m. c. Gérard.
 Girod de l'Ain.
 le d. de Gram-Caderousse
 le b. Grénier.
 le m. de Grouchy.
 de Guéhencuc.
 le c. Guillemot.
 Halgan.
 le c. d'Harcourt.
 le comte d'Hanborsaert.
 le c. d'Haussonville.
 le b. Haxo.
 le c. Hédouville.
 le c. Herwin de Nevèle.
 le c. c. Heudet.
 le vic. d'Houdetot.
 Humblot Comté.

Humann.

le c. d'Hunolstein.
 le duc d'Istrie.
 Jacob.
 Jacqueminot.
 le b. Jacquinot.
 le marq. de Jaucourt.
 De Jessaint.
 Jurien-Lagravière.
 Kératry.
 le c. Klein.
 le c. Labriffe.
 le c. Laforest.
 le marq. de La Guiche.
 c. Lalain-d'Audenarde.
 le b. Lallemand.
 le m. de Lamoignon.
 le marq. de Laplace.
 Laplague-Barris.
 le m. de la Moussaye.
 le c. Lanjuinais.
 le c. de La Roche-Aimon.
 le c. de Larochehoucault
 le d. de Larochehoucault
 le baron de Lascours.
 le d. de Latremouille.
 le c. Lauriston.
 le c. de La Villegontier.
 le c. Lemercier.
 Lepoitevin.
 le b. Lezay-Marnezia.
 le b. Lombard.
 le b. Louis.
 le marq. de Louvois.
 le marq. Maison.
 le b. Malloüët.
 le b. de Mareuil.
 le c. Marchand.
 le duc de Massa.

Messieurs

le marq. de Mathan.
 Mérilhon.
 le c. Mollé.
 le c. mar. Molitor.
 -- Mollien.
 — de Montbadon.
 le c. de Montalembert.
 le comte de Montalivet.
 le d. de Montébello.
 le duc de Montmorency.
 le c. Montguyon.
 — de Montlosier.
 le vic. Morel de Vindé.
 le duc de Mortemart.
 le b. Mortier.
 le c. de Mosbourg.
 le baron Mounier.
 le marq. de Mun.
 le b. O. Neigre.
 le c. Christ de Nicolai.
 le duc de Noailles.
 le comte de Noé.
 Odier.
 le c. Ornano.
 le marq. d'Osmond.
 le l.-g. comte Pajol.
 le m. de Pange.
 Paturle.
 b. Pavée de Vandœuvre.
 le c. Pelet de la Lozère.
 le b. Pelet (de la Lozère).
 le b. Pelet.
 le v. de Pernetti.
 le duc de Périgord.
 Périer (Camille).
 le b. Petit.
 le duc de Plaisance.
 Poisson.

le c. de Pontécoulant.
 le bar. Portal.
 le c. Portalis.
 le duc de Praslin.
 le c. de Preissac.
 le v. de Préal.
 le b. de Prony.
 le c. Gaspard de Puység.
 le c. de Rambuteau.
 le c. Rampon.
 le mar. duc de Reggio.
 le c. Reille.
 le c. de Reinach.
 le b. de Reinhart.
 le c. Ricard.
 le c. de Richebourg.
 le duc de Richelieu.
 le b. Rohaut de Fleury.
 le l.-g. vic. Rognat.
 le c. de Rochambeau.
 le l.-g. c. Roguet.
 Rouillé de Fontaine.
 le b. Roussin.
 le c. Roy.
 le c. de Rumigny.
 le duc de Sabran.
 le v. de Saint-Aignan.
 le c. de St.-Cricq.
 le c. de St.-Cyr-Nugues
 le comte de St.-Priest.
 le marquis de St.-Simon.
 le d. de Saulx-Tavannes.
 le b. de Schonen.
 le v. Tiburce Sébastiani.
 le baron Séguier.
 le c. de Ségur.
 le c. Philippe de Ségur.
 le vic. de Lamoignon.
 le marq. Sémonville.

Messieurs

le c. H. de Sesmaisons.
 Séruvier.
 le comte Siméon.
 le v. Siméon.
 le h. Silvestre de Sacy.
 le comte de Sparre.
 le marg. de Talaru.
 -- de Talhouet.
 le maréc. duc de Tarente
 Tarbé de Vauxclairs.
 le comte de Tascher.
 le b. Thénard.
 le v. Tirlet.
 Tripiér
 le comte Truguet.

le comte de Turenne.
 le c. Turgot.
 le d. de Valentinois.
 le c. Vallée.
 le comte de Vaubois.
 -- de Vaudreuil.
 le m. Olivier de Vérac.
 le c. Veruhell.
 Willeaumez.
 Villemain.
 le v. Villiers du Terrage.
 le c. de Vaugué.
 le h. Voysin de Gartempé
 le prince de Wagram.
 le b. Zangiacomé.

M. Cauchy, *archiviste.*
 M. de la Chauvinière, *adjoinct.*

Chambre des Députés.

La chambre des députés est composée des députés élus par les collèges électoraux, dont l'organisation est déterminée par les lois. Aucun député ne peut être admis dans la chambre s'il n'est âgé de 30 ans et s'il ne paie une contribution directe de 500 fr. Le président de ladite chambre est nommé par elle. Les séances de la chambre sont publiques, mais la demande de cinq membres suffit pour qu'elle se forme en comité secret. — Le nombre des députés est de 430.

Députés de la Dordogne.

MM.	Durand de Corbiac.	De Belleymes.
De Marcillac.	De Garraube.	De Malleville.
Bugeaud.	Lamy.	

Cour de Cassation.

Cette Cour est seule pour tout le royaume. Elle est composée d'un premier président, de trois présidens, et de quarante-huit conseillers nommés par le Roi. Elle a près d'elle un procureur du roi et six avocats-généraux. Cette Cour est divisée en trois sections ; savoir : section des requêtes, section civile, section criminelle.

M. le c. Portalis, pair de France, *premier présid.*
 M. Dupin, aîné, *procureur général du roi.*
 M. La porte, *greffier en chef.*

Cour des Comptes.

Cette Cour prend rang immédiatement après la Cour de cassation. Elle se compose d'un premier président, de trois présidens, d'un procureur-général du roi, de dix-huit maîtres des comptes et de quatre-vingts référendaires.

M. Siméon, *premier président.*
 M. de Schonen, *procur. du roi.*
 M. de la Salle, *greff. en chef.*

Banque de France.

La Banque de France a le privilège d'émettre seule des billets payables au porteur et à vue. Elle a ce privilège pour quarante ans, à partir du 23 septembre 1803. Elle établit des comptoirs d'es-compte dans les villes des départemens où les besoins du commerce en font sentir la nécessité. Il y a un comptoir d'escompte dans chacune des villes de Lyon, de Rouen et de Lille.

M. Odier, *censeur de la banque.*
 M. Cottier, *régent.*
 M. Audibert, père, *secrétaire.*

Caisse d'amortissement.

La caisse d'amortissement est en même temps
caisse de dépôt et de consignation.

M. Jules Pasquier, *directeur général*.
M. Gravier, *caissier*.

Maréchaux de France.

Leurs Excellences MM.

- le duc de Conégliano (Moncey).
le duc de Dalmatie (Sault), *pair*.
le duc de Bellune (Victor), *pair*.
le duc de Reggio (Oudinot), *pair, ministre d'état*.
le duc de Tarente (Macdonald), *pair*.
le comte Molitor, *pair*.
le marquis Maison, *pair*.
le comte Gérard.
le comte Clauzel.
le marquis de Grouchy.
le lieutenant-général Vallée.

Emplacement des Quartiers-généraux des 21 divisions militaires du royaume de France.

- 1.^e Paris..... le c. Pajol, lieutenant-gén.
2.^e Châlons..... le c. d'Alton, lieutenant-génér.
3.^e Metz..... le b. Achard, lieutenant-gén.
4.^e Tours..... le c. Ornano, l.-gén.
5.^e Strasbourg.. le baron Buchet, lieutenant-gén.
6.^e Besançon.... le b. Janin, lieutenant-gén.
7.^e Grenoble.... le baron Aymard, lieutenant-gén.
8.^e Marseille... le v. Tib. Sébastiani, lieutenant-gén.
9.^e Montpellier. le c. Meynadier, lieutenant-gén.
10.^e Toulouse... le baron Durieu, lieutenant-gén.

- 11.^e Bordeaux.... le vic. Pelleport, lieutenant-gén.
12.^e Nantes..... le c. Drouet-d'Erlon, lieutenant-g.
13.^e Rennes..... le b. Alp. de Colbert, lieutenant-g.
14.^e Rouen..... le baron Teste, lieutenant-gén.
15.^e Bourges..... le baron Woirol, lieutenant-gén.
16.^e Lille..... le baron de Corbineau, l.-g.
17.^e Bastia (Corse) le b. Desmichels, lieutenant-gén.
18.^e Dijon..... le baron Merlin, l.-gén.
19.^e Lyon..... le b. Brun de Villeret, l.-g.
20.^e Bayonne.... le comte Harispe, lieutenant-gén.
21.^e Perpignan... le comte de Castellanes, lieutenant-g

Marine.

AMIRAUTÉ DE FRANCE.

- M. DUFERRÉ, *Amiral et pair de France*.
M. le comte Truguet, *idem*.
M. Boursaint, *secrétaire général*.

Vice-Amiraux, MM.

- | | |
|-------------------|---------------------|
| Jacob. | Jurieu-Lagravière. |
| Halgan. | Bergeret. |
| Grivel. | le baron Roussin. |
| Rusamel (Ducamp). | Le marant. |
| | le baron de Mackau. |

Contre-Amiraux, MM.

- | | |
|-----------------------|---------------------|
| le baron Hamelin. | Dessaulsays. |
| de Martinencq. | le baron Hugon. |
| Dupotet. | La Treyte. |
| De Freycinet. | Leblanc. |
| Menouvrier de Fresne. | Lalande. |
| Le Coupé. | Gallois. |
| Duerest de Villeneuve | le b. de la Susse. |
| B. de la Bretonnière. | Massieu de Clerval. |
| Cuvillier. | Moges. |
| | Baudin. |

Commandans de la marine, MM.

Le c. Grivel, vice-amir., à *Brest*.
 Le c. Jurien-Lagravière, contre-amiral, à *Toulon*.
 Le b. de Freycinet, contre-amiral, à *Rochefort*.
 Le c. Ducrest de Villeneuve, préfet m., à *Lorient*.
 Martinencq, idem, à *Cherbourg*.

Clergé de France.

M. le comte de Quélen, archevêque de Paris.

Evêchés.

Chartres..... Clausel de Montals.
 Meaux..... de Gallard.
 Orléans..... Brumaud de Beaugard
 Blois..... de Sauzié.
 Versailles..... Bianquart de Bailleul.
 Arras..... Latour-d'Auvergne.
 Cambrai..... Belmas.

M. de Pins, évêque d'Amasie, administrateur du diocèse de Lyon et Vienne.

Evêchés.

Autun..... du Trousset d'Héricourt.
 Langres..... Parisi.
 Dijon..... Rivet.
 Saint-Claude..... de Chamon.
 Grenoble..... Philibert-Bruillard.

M. le cardinal prince de Croï, archev. de Rouen.

Evêchés.

Bayeux..... Robin.
 Evreux..... Salmon Duchâtellier.
 Séez..... Jolly.
 Coutances..... Robicou.

M. de Cosnac, archev. de Sens.

Evêchés.

Troyes..... Seguin des Hons.
 Nevers..... Naudou.
 Moulins..... de Pons.

M. le cardinal duc de Latil, archev. de Reims.

Evêchés.

Soissons..... de Simonny.
 Châlons..... de Prilly.
 Beauvais..... Cottret.
 Amiens..... Mioland.

M. de Montblanc, archevêque de Tours.

Evêchés.

Le Mans..... Bouvier.
 Angers..... Montault.
 Rennes..... de Lesquen.
 Nantes..... De Hercé.
 Quimper..... Poulpiquet.
 Vannes..... de la Motte-Vauvert.
 Saint-Brieuc..... Legroing de la Romagère.

M. le comte de Villèle, archevêque de Bourges.

Evêchés.

Clermont..... Féron.
 Limoges..... de Tournesfort.
 Le Puy..... de Bonald.
 Tulle..... de Mailhet.
 Saint-Flour..... Marguerie.

M. de Gualy, archevêque d'Alby.

Evêchés.

Rhodez..... de Giraud.
 Cahors..... Hautpoul.

Mende..... Brully de la Brunière.
 Perpignan..... de Saunhac-Belcastel.

M. Donnet, archevêque de Bordeaux.

Evêchés.

Agen..... Jacoupy.
 Angoulême..... Guigou.
 Poitiers..... de Bouillé.
 Périgueux..... Th. Gousset.
 La Rochelle..... Villecourt.
 Luçon..... Soyez.

M. le cardinal d'Isoard, archevêque d'Auch.

Evêchés.

Aire..... Savy.
 Tarbes..... Double.
 Bayonne..... Lacroix.

M. le comte d'Astros, archevêque de Toulouse et
 Narbonne.

Evêchés.

Montauban..... de Tréllissac.
 Pamiers..... Otrric.
 Carcassonne..... de Saint Romegualy.

M. Bernet, archevêq. d'Aix, d'Arles et d'Embrun

Evêchés.

Marseille..... de Mazenod.
 Fréjus..... Michel. §
 Digne..... N.
 Gap..... de Lacroix-d'Azolette.
 Ajaccio (Corse)..... Casanelli-d'Istria.
 Alger (Afrique)..... Dupuch.

M. Mathieu, arch. de Besançon.

Evêchés.

Strasbourg..... Le pape de Trevern.
 Metz..... Besson.
 Verdun..... Letourneur.
 Belley..... Devie.
 Saint-Dié..... Jerphanion.
 Nancy..... Forbin-Janson.
 Monjaud, *coadjuteur.*

M. Dupont, archevêque d'Avignon.

Evêchés.

Nismes..... Cart.
 Valence..... Larivoire de la Tourette.
 Viviers..... de Bonel.
 Montpellier..... Thibault.

DIVISION DE LA FRANCE EN DÉPARTEMENTS,

Avec les noms de MM. les Préfets.

DÉPARTEMENTS	CHEFS-LIEUX.	PRÉFETS.
Ain.	Bourg.	Bonnet.
Aisne.	Laon.	De Givré.
Allier.	Moulins.	Ed. Méchin.
Alpes (B. ses)	Digne.	Léon Thiessé.
Alpes (H. tes)	Gap.	Mourgue.
Ardèche.	Privas.	Marquier.
Ardennes.	Mezières.	Choppin d'Arnouville.
Arriège.	Foix.	Petit de Bantel.
Aube.	Troyes.	Gabriel.
Aude.	Carcassonne	Rouleaux-Dugage.
Aveyron.	Rhodez.	E. Mazères.
Bes du Rhôn.	Marsaille.	Lacoste.
Calvades.	Caen.	Target.
Cantal.	Aurillac.	Delamarre.

DÉPARTEMENTS	CHEFS-LIEUX.	PRÉFETS.
Charente.	Angoulême.	Larreguy.
Char-te-Inf ^{te}	la Rochelle.	E. de Pelet.
Cher.	Bourges.	le comte de Lapparent.
Corrèze.	Tulle.	Meunier.
Corse.	Ajaccio.	Jourdan.
Côte-d'Or.	Dijon.	Chapper.
Côtes-du-N.	St-Brieuc.	Thieullen.
Creuse.	Guéret.	Aug. Ménard.
Dordogne.	Périgueux.	Auguste Romieu.
Doubs.	Besançon.	Thourangin.
Drôme.	Valence.	Saladin.
Eure.	Evreux.	de Monicault,
Eure-et-Loir	Chartres.	Villeneuve.
Finistère.	Quimper.	Boullée.
Gard.	Nîmes.	Le baron de Jessaint.
Hte Garon.	Toulouse.	Florent.
Gers.	Auch.	De l'Espée.
Gironde.	Bordeaux.	baron Sers.
Hérault.	Montpellier	A. Bézé.
Ille-et-Vil. e	Rennes.	Henri.
Indre.	Châteauroux	De Freuille.
Indre-et-L. e	Tours.	d'Entraignes.
Isère.	Grenoble.	E. Pellenc.
Jura.	Jons-le-Sauln.	Le Pasquier.
Landes.	Mont-de-Mars.	Curel.
Loir-et-Cher	Blois.	Lezai Marnézia.
Loire.	Montbrison.	Faye.
H. te-Loire.	Le Puy.	Camille Legoux.
Loire-Infér.	Nantes.	Maurice Duval.
Loiret.	Orléans.	Henri Siméon.
Lot.	Cahors.	Roby de la Chapelle.
Lot-et-Gar.	Agen.	Brun.
Lozère.	Mende.	A. Delon.
Maine-et-L.	Angers.	de Gauga.
Manche.	Saint-Lô.	Mercier.
Marne.	Châlons.	De Boulou.
Hte-Marne.	Chaumont.	de la Tourette.

DÉPARTEMENTS	CHEFS-LIEUX.	PRÉFETS.
Mayenne.	Laval.	Parran.
Meurthe.	Nancy.	Lucien Arnault.
Meuse.	Bar-le-Duc.	d'Arros.
Morbihan.	Vannes.	Voiron.
Moselle.	Metz.	Jayr.
Nièvre.	Nevers.	Badouix.
Nord.	Lille.	le baron Méchin.
Oise.	Beauvais.	Germeau.
Orne.	Alençon.	Langlois-d'Amilly.
Pas-de-Cal.	Arras.	Nau de Champlouis.
Puy-de-Dôm	Clermont.	Meynadier.
Pes-Pyrén.	Pau.	Napoléon Duchâtel.
Htes-Pyrén.	Tarbes.	Barl.
Pyres-Orien	Perpignan.	Pascal.
Bas-Rhin.	Strasbourg.	L. Sers.
Haut-Rhin.	Colmar.	Bret.
Rhône.	Lyon.	G. Rivet.
Hte-Saône.	Vesoul.	Barthélemy.
Saône-et-L.	Mâcon.	Delmas.
Sarthe.	Le Mans.	Thomas.
Seine.	Paris.	le comte de Rambuteau.
Seine-et-M.	Melun.	vicomte de Germiny.
Seine-et-O.	Versailles.	Auberson.
Seine-Infér.	Rouen.	Dupont-Delporte.
2 Sèvres.	Niort.	Vernoy de St.-Georges.
Somme.	Amiens.	Ed. de Saint-Aignan.
Tarn.	Alby.	Narjot.
Tarn-et-G.	Montaubau.	Brulay.
Var.	Draguignan	Le March. de la Faverie.
Vaucluse.	Avignon.	Mahul.
Vendée.	Bourb.-Vendée	Paulze-d'Ivoy.
Vienne.	Poitiers.	Mancel.
Hte-Vienne	Limoges.	baron Renauldou.
Vosges.	Epinal.	O. de Bréville.
Yonne.	Auxerre.	Aug. de Bondy fils.

Préfecture de la Dordogne.

M. Auguste Romieu, *, *préfet*.
M. Julien Mathet, *secrétaire-général*.

CONSEILLERS DE PRÉFECTURE, MM.

De Mourcin, *de Périgueux*.
Vidal *, *médecin, de Périgueux*.
Magne, *avocat, de Périgueux*.
J. Lacrouzille, *fils aîné, avocat, de Périgueux*.
Julien Mathet, *propriétaire, id.*

Les bureaux sont divisés ainsi qu'il suit :

1.^{re} DIVISION. — *Secrétariat et archives*.

M. Picon, *chef*.

Archives. Expédition des actes et arrêtés des anciennes administrations et des préfets. Enregistrement et expédition des arrêtés du conseil de préfecture. Agriculture et haras. Imprimerie. Librairie. Journaux. Théâtres. Elections de députés, départementales et communales. Personnel des fonctionnaires de l'ordre administratif. Etat civil. Naturalisation. Population. Industrie. Brevets d'invention. Expositions publiques. Sociétés anonymes. Service du jury. Statistique. Subsistances. Boulangeries. Mercuriales. Récoltes.

2.^{me} DIVISION. — *Travaux publics*.

M. Lapeyrière, *chef*.

Pont-et-chaussées. Navigation. Bacs et bateaux. Chemins vicinaux. Edifices et monumens publics. Expropriation pour cause d'utilité publique, aliénation, échanges, etc., relatifs aux chemins vicinaux. Police de la grande et petite voirie. Postes et relais. Mines et usines. Etablissements incommodes ou insalubres. Affaires domaniales. Eaux et forêts.

Contributions indirectes. Octrois. Personnel des bureaux de bienfaisance, hospices et prisons. Régime intérieur des prisons. Aliénés, aveugles, sourds-muets. Instruction publique. Poids et mesures.

3.^{me} DIVISION. — *Finances*.

M. Sarlandie, *chef*.

Comptabilité départementale et communale. Comptabilité des hospices, des bureaux de bienfaisance des prisons, des écoles primaires et de la petite voirie. Rôles de prestations. Administration des biens des communes, des hospices, des bureaux de bienfaisance et des prisons. Personnel du service financier. Contributions directes. Cadastre. Délimitation des communes.

4.^e DIVISION. — *Guerre*.

M. Monmatson, *chef*.

Recrutement de l'armée. Garde nationale. Gendarmerie. Police. Réfugiés étrangers. Passeports. Permis de ports d'armes, gardes champêtres, visas et légalisations. Notaires certificateurs. Pensionnaires de l'état et de la liste civile. Ecoles militaire, navale, polytechnique, d'arts et métiers et d'accouchement. Jurys médicaux. Vaccine. Epidémies. Epizooties. Récompenses aux belles actions. Affaires ecclésiastiques et fabriques. Facteurs ruraux. Dépêches.

Nota. Les bureaux de la Préfecture sont ouverts au public tous les jours, excepté le dimanche, depuis midi jusqu'à une heure (le mercredi jusqu'à deux). Les ordres les plus précis sont donnés pour que personne n'y soit admis à une autre heure.

M. le Préfet donne audience au public tous les jours de 2 à 4 heures.

Pour affaires vraiment importantes et pressées M. le Préfet accorde audience à une heure différente, mais il faut la lui demander par écrit, en lui en faisant connaître l'objet.

Conseil général du Département.

Membres du Conseil, MM.

Combret de Marcellac, *, *maire de Périg., député*
 Chavoix, *médecin et maire d'Excideuil.*
 Mathet, *maire d'Eyliaç.*
 Fabre, *jugé de paix du canton de Vergt.*
 Debetz-Lacrouville père, *jugé de paix à Périgueux.*
 Festugières, *maître de forges.*
 Delanoue, *minéralogiste, à Nontron*
 Dumas-Lavareille, *, *propriétaire.*
 Janet-Lasfond, *notaire.*
 Le général Lamy, C. *, *memb. de la ch. des déput.*
 Galard de Béarn (Frédéric).
 Lacroix, *conseiller à la cour royale de Bordeaux.*
 Dejean de Jovelle *, *maire de Cercles.*
 De Leybardie, *maire de St.-Médard-de-Mussidan.*
 Boros de Gamaneon, *maire.*
 Bessière, O. *, *cons. à la cour des comptes, pair.*
 C. de Malleville, *conseill. à la c. r. de Bord., député*
 Sipièrre *, *procureur du roi, à Sarlat.*
 Mérelliou, *, *conseiller à la cour de cassation, pair*
 Alphonse Limoges, *maire de Bugue.*
 Dupont-Bosredon, *maire de Chavagnac.*
 Commarque de Paulhiac.
 Durand de Corbiac, *maire de Bergerac, député.*
 Teyssonnière, *avocat.*
 Valleton de Garraube, O. *, *colon. d'inf., député*
 Laborie, *procureur du roi à Bergerac.*
 De Larigaudie, *ancien capitaine d'artillerie.*
 Dezeymeris, *jugé de paix.*
 De Regagnac, *maire de Monferrand.*
 Savy, *avocat.*

EVÊCHÉ DE PÉRIGUEUX.

Mgr. Thomas Gousser, né à Montigny-les-Cherlieu [Haute-Saône] le 1.^{er} mai 1792, nommé à l'évêché de Périgueux le 6 octobre 1835, préconisé à Rome le 1.^{er} février 1836, sacré le 6 mars suivant, installé le 18 du même mois; précédemment vicaire-général de Besançon.

Vicaires-Généraux.

MM. L. Desveaux, }
 Querry, *official,* } *agréés par le roi.*

Secrétariat.

MM. Jacquin, *chanoine honor., secrét. de l'évêché.*
 Theurel, *ch. hon., secrét. intime gref. del'offic.*

Chanoines.

MM. Lasserre, *doyen du chapitre, ancien vic. gén.*
 Peyrot, *archiprêtre, curé de Saint-Front.*
 De Chamisac, *vice-official.*
 Dumaine, *grand pénitencier.*
 Véchembre, *théologal, gr. maître des cérém.*
 Duchazeaud, *promoteur de l'officialité*
 De Pradel, *grand chantre.*
 Audierne, *écolâtre.*
 Delmilhac.

Chanoines honoraires.

MM. Loudieu de la Calprade, *vic.-g. de P., à Sarl.*
 Mazet, *supérieur du grand séminaire.*
 Richard, *à Périgueux.*
 Sepière, *anc. supérieur du grand séminaire.*
 Desfarges, *à Bergerac.*
 Labat, *archiprêtre de Sarlat.*
 Macérouze, *archiprêtre de Bergerac.*

Boisset, *archiprêtre de Ribérac.*
 Lafaye, *archiprêtre de Nontron.*
 Marcel de Brugière, *vicaire de Bergerac.*
 Dupavillon, *vicaire de la cathédrale.*
 Beyney, *curé du Buguc.*
 Loubière, *ancien supérieur du petit séminaire.*
 Sarguier, *ancien directeur du gr. séminaire.*
 Lasageas-Lamothe, *curé d'Anlhi ac.*
 Seguy, *curé de Chancelade.*
 Deltheil, *curé de Calès.*
 Lavalette, *curé de Bourniquel.*
 Goussset, *curé de Lavoncourt (Haute-Saône).*
 Barthélemy, *à Paris.*
 Bornet, *à Bordeaux.*
 Theurel, *secrétaire intime.*
 Jacquin, *secrétaire de l'évêché.*
 Fourtoul, *à Ribérac.*
 Gaume, *ancien directeur et professeur de théologie au séminaire de Besançon.*
 Blanc, *professeur d'histoire ecclésiastique au collège Stanislas, à Paris.*
 Receveur, *docteur et professeur de théologie à la Sorbonne, à Paris.*
 Vernier, *à Paris.*
 Monglard, *curé de St.-Eustache, à Paris.*
 Juoïère, *supérieur du Petit-Séminaire.*
 Jaubert, *professeur de rhétorique, idem.*

Fabrique de la Cathédrale.

Mgr. l'Evêque, *président.*
 MM. Peyrot, *curé archiprêtre.*
 Dumaine, *chanoine.*
 Duchazeau, *chanoine.*
 Picon, *trésorier.*
 Bayle de Lagrange, *secrétaire du conseil.*
 Laborie, *secrétaire du bureau.*
 Beleymes, *juge.*
 Lagrèze.

Curés et Desservans

DANS L'ARRONDISSEMENT DE PÉRIGUEUX.

Paroisse de St.-Front, MM.

PEYROT, *curé, archiprêtre.*
 Du Pavillon, Garnaud et Delteilh, *vicaires.*
 La Cité de Périgueux.... Deszilles, *curé.*
 Champcevinel. Chabanier.
 Chancelade et Andriveau. Séguy, *chanoine hon.*
 Château-l'Evêque..... N.
 Coulouniex. Bédérines.
 Marsac..... Jambert.
 Pressac-d'Agonac..... Danoix.
 Tréllissat..... Loubignac.
 Brantôme..... Manet, *curé.*
 Agonat..... Baret, *curé.*
 Biras..... Dumas.
 Bourdeilles..... Champarnaux, *curé.*
 Bussac..... Durand.
 Front d'Alemps (St.)... Dupuis.
 Lisle..... Boisseau.
 Sensenac..... Garrigues.
 Valeuil..... Asolent.
 Chignac (St. Pierre de).. Dalesme-Paulignac, *curé.*
 Antoine (St.)..... Laborie.
 Atur..... Carbonnières.
 Bassillac..... Berger.
 Blis et Born..... Rigaud.
 Eyliac..... Roulx.
 Gérard (St.)..... N.
 Ladouze..... Boyer.
 Laurent sur Manoir (St.) Freysse.
 Marsaneix..... Crouzet.
 Villiac d'Auberoche.... Albéro.
 Sanilhac (N. D. de).... Besse.
 Excideuil..... Jarrigon, *curé.*
 Anlhiac..... Lasageas-Lamothe, *ch. li.*
 Clermont d'Excideuil... Dubor.

Génis	Laforest.
Germain des Prés (St.)....	Masfrand.
Jory Lasbloux (St.).....	N.
Méuin (St.).....	Coq.
Pantaly d'Excideuil (St.)..	N.
Preyssac d'Excideuil.....	Jarrijon.
Raphaël (St.).....	Devaud.
Astier (St.).....	Dutard-Lafage, c.
Coursac	Trémollet.
Chapelle Gonaguet (la)...	Ochta.
Grignols.....	Hugues, <i>curé</i> .
Léguillac de Lauche.....	Barrou.
Léon sur l'Isle (St.).....	Mimandre.
Manzac.....	Delpéchi.
Mensignac.....	Mallet.
Montren.....	A. Rigaud aîné.
Razac sur l'Isle	Goudeau.
Hautefort	Vergnolles, <i>curé</i> .
Badefol d'Ans	Lagaudie.
Boisseuil	Nesponloux.
Cherveix	Pomier.
Coubjours.....	Denevers.
Eulalie d'Ans (St.).....	N.
Granges	Seguy.
Nailhac.....	Courbais.
Tournoirac.....	Lagorce, <i>curé</i> .
Savignac les Eglises	Pichon-Dugravier, <i>curé</i>
Antonne.....	Céré.
Change (le).....	Vezinet.
Cornille	Abria.
Coulaures.....	Beynac.
Cubjac.....	Girbes.
Ligueux	N.
Négrondes.....	Bost.
Sarliaç.....	Sudret.
Sorges	Blanc.
Thenon.....	Calmet, <i>curé</i> .
Ajac.....	Antraignes.
Azerac.....	Lacoste, <i>curé</i> .

Bars	N.
Fosse-magne	Vacher.
Gabillou	Taillefer.
Laboissière d'Ans.....	N.
Limeyrac	N.
Orse (St.)	Dubanc.
Vergt (St. Jean de).....	Masson.
Amand de Vergt (St.).....	Laveyssière.
Bourrou.....	Chaverou.
Cendrieux	Brou.
Chalagnac.....	Miret.
Grun	Loubières.
Lacropte.....	Pouzol.
Maimé de Peyrerol (St.)..	Lafourtonie.
Paul de Serre (St.).....	Vedey.
Salon et Château Missier.	Brou.
Veyrines	Chavaud.

Curés et Desservans

DANS L'ARRONDISSEMENT DE BERGERAC, MM.

Bergerac	Macérouze, <i>curé</i> , <i>archipr.</i>
Marçol de Brugières, Clavel et Fabre,	<i>vicaire</i> .
La cure de la Magdeleine.	Laborie-Magimel, <i>curé</i> .
Cours de Pile	Gay.
Creysse	Boucher.
Lamonzie Montastruc	Sicard.
Lembras	Mariaud.
Mouleydier St. Cybar.	Bonnefin.
Nexas (St.)	N.
Sauveur (St.)	Dumonteil.
Alvère (St.)	Soulet, <i>curé</i> .
Foy de Longas (Ste.)	Éstay.
Grand Castang	Geniés.
Laurent du Bâton (St.)	Chincholles.
Limeuil	Geraud.
Paunat	Clavel.
Pézul	Ménaud.

Trémolat	Bouchereau.
Beaumont	Feytout, <i>curé.</i>
Avit Sénieur ² (St.)	Roussille.
Bourniquel	Lavallette.
Bayac	Agrifoul.
Croix (Sainte)	Cousset.
Monferrand	Ségurel.
Monsac	Baitut.
Naussannes	Marre.
Rampieux	Audibert.
Sabine (Sainte)	Roustan.
Cadouin	Prat, <i>curé.</i>
Alles	Teyssandier.
Badefol	Simon.
Bouillac	Bonfils.
Cabans	Cornet.
Calès	Deltheil, <i>chan. h.</i>
Molières	Espargillières.
Paleyrac	Dumoulin.
Urral	Dauriac.
Sigoulès	Maisonneuve, <i>curé.</i>
Gageac	Bec.
Gardonne	Lespinasse.
Lamonzie St. Martin	Mirol.
Mescoules	Molhénat.
Monbazillac	Delmilhac.
Monestier	Duverdier.
Pomport	Lachabroulie.
Puyguilhem	N.
Ribagnac	Cheyrou.
Saussignac et Razac	Lafon, <i>curé.</i>
Cunèges	Meyrou.
Eymet	Laboaygue, <i>curé.</i>
Aubin Cah. et Cadelech	Dieudé.
Capraise (St.)	N.
Cogulot	Cabanette.
Fonroque	Leyssales.
Julien d'Eymet (St.)	Gressier.
Razac d'Eymet	Greffier.

Singlérac	Viguiér.
Issigeac	Delpech-Lamothe, <i>curé.</i>
Aubin de Lanquais (S.)	Augières.
Boisse	Petit.
Bouniagues	Colombeix.
Cermin de Labarde (St.)	Thillet.
Conne de Labarde	Dibon.
Eyrenville	Freyssélinas.
Faux	Joas-Laroque, <i>curé.</i>
Léon (St.)	Laporte.
Mandacou	Delboulbe.
Montaut	Lagarrigue.
Perdoux (St.)	Saint-Amand.
Radegonde (Ste.)	N.
Laforce	Jardel, <i>curé.</i>
Bosset	Marcaud.
Fleix (le)	Pégues.
Fraisse	Lacombe.
Lèches (les)	Monrecourt.
Lunas	Planteau.
Monfaucon	N.
Pierre d'Eyraud (St.)	Pons.
Prignonrieux	Le Roy.
Lalinde . . . Bonnefond, c., Buisson et Lagorce, v.	
Agne (St.)	Bérard.
Capraise de Lalinde (S.)	Desnoix.
Cause de Clerans	Valade.
Couze	Besliste.
Félix (St.)	N.
Lanquais	Armand, <i>curé.</i>
Liorac	Delage.
Mauzac, St Maime de R.	Charbonnier.
Monpazier	Pourqueyry, <i>curé.</i>
Biron	Lagrangé.
Capdrot	Joulia.
Loime	Salesse.
Vergt de Biron (le)	Dommergue.
Villamblard	Dnmas, <i>curé.</i>
Beauregard et Bassac	Grollety.

Beleymas	Cauthier.
Campsegret	Garnerie.
Clermont de Beauregard.	Terrible.
Douville	N.
Eglise Neuve d'Issac . . .	Vidal.
Georges de Monclard(S.)	Larmandie.
Issac	Feytout.
Jean d'Estissac (St.) . . .	de Lachapelle.
Jean d'Eyraud (St.) . . .	Bornet-Léger.
Maurens	Roques.
Montagnac Lacrempe . . .	Delmas.
Vélines	Laposte, <i>curé.</i>
Aulaye (St.)	Saint-Martin.
Fougueroles	Rouquette
Lamothe Monravel	Gras.
Larouquette	N.
Moncarret	N.
Surin de Prat (St.)	Ginestet.
Vivien (St.)	Saint-Amand.
Villefranche Longchapt.	Bazard, <i>curé.</i>
Géraud de Cors (St.) . .	Jourdes.
Martin de Gurçon (St.)	Lafond.
Méard de Gurçon (St.)	Rispal.
Minzac	N.
Monpeyroux	Duchazeaud.
Remy (Saint)	Condy.

Curés et Desservans

DANS L'ARRONDISSEMENT DE NONTRON, MM.

Nentron	Lafaye, <i>curé, archiprêtre</i>
Abjat	Picard.
Auginac	Martin.
Bourdeix (le)	N.
Estèphe (Saint)	Destamps
Hautefaye	Puech.
Javerlhac	Desbordes.
Lussas	Pradalier.

Martial Vallette (St.) .	Fabre.
Martin le Pin (Saint) .	N.
Teyjac	François.
Bussière Badil	Rouchaud, <i>curé.</i>
Barthélemy (Saint) . . .	N.
Busseroles	Bonnelie.
Champniers	Gueyraud.
Pluviers	Bousarie.
Varaignes	Lavenaud.
Champagnac	Dudouble, <i>curé.</i>
Boulouneix	Blanchard.
Lachapelle Faucher	N.
Pancrace (Saint)	N.
Quinsac	Bossoutrot.
Villards	Jolivet.
Jumillac le Grand	Soulages, c., Planques, v.
Chalaix	N.
Jory de Chalaix (Saint).	Couly.
Marie de Frugie (Ste.) .	Faye.
Paul la Roche (Saint) .	Delpoux.
Pierre-de-Frugie (St.) . .	N.
Priest les Fougères (St.)	Chabannes.
Lanouaille	Dumontel, <i>curé.</i>
Angoisse	Faure.
Cyr les Champagnes (S)	Larochas.
Dussac	Labrousse.
Nanthiat	N.
Payzac	Petit, <i>curé.</i>
Sarlande	Costes.
Sarrazac	Labrousse.
Sulpice d'Excideuil (St.)	Four.
Mareuil	Labat, <i>curé.</i>
Beaussac	Bertrand.
Champeau	Cutoli.
Crépin (Saint)	Auchier.
Croix (Sainte)	Lombard.
Larochebeaucourt	Magueur.
Léguillac de Cercles . . .	Desmaisons.
Monsec	Jouliers.

Sulpice de Mareuil (St.)	Gauthier.
Vieux Mareuil	Mac-Clou.
Pardoux Larivière (St.)	Roux, <i>curé</i> .
Firbeix	N.
Front Larivière (Saint)	Joyeux.
Mialet	Tible.
Milliac de Nontron . . .	Laurique.
Romain	N.
Saud (Saint)	Roux.
Thiviers	Ventou, <i>curé</i> .
Clément (Saint	N.
Corgnac	Lally.
Eyzerac	Vernier.
Jean de Côte (Saint) .	Merlet.
Martin de Fresseng. (St.)	Barthly.
Nanteuil	Baguenard.
Pierre de Côte (Saint)	Miquel.
Vaunac	Antony.

Curés et Desservans

DANS L'ARRONDISSEMENT DE RIBÉRAc, MM.

Ribérac	Roisset, <i>curé, archipr.</i>
Allemans	Lacoutaudie.
Bourg du Bost	Guillemot.
Méard de Dronne (St.)	Allabet.
Siorac	Laclergerie.
Sulpice de Roumag. (S.)	Dalosme.
Vanxains	Blat.
Villetoureix	Vidal.
Aulay (Saint)	Bazilet, <i>curé</i> .
Chenaud	Roumieux.
Festalemps	N.
Lajemaye	N.
Larochechalais	Record-Colon, <i>curé</i> .
Michel d'Ecluse (Saint)	N.
Parcoui	N.
Privat (Saint)	David, <i>curé</i> .

Servanches	N.
Vincent Jalmoutier (St.)	N.
Monpont	De Vassal, <i>curé</i> .
Barthélemy (Saint) . .	Beaudouin.
Echourgnac	N.
Eyguerande	N.
Menesteyrol-Montignac .	N.
Martial d'Artenset (St.)	Gaminot.
Menesplet	Breton.
Pizou (le)	Plaudet.
Montagrier	Chanard-Lachaume, <i>curé</i> .
Brassac	Durieux.
Celles	Pécou, <i>curé</i> .
Creyssac	Lépine.
Chadeuil	Lanoëlle.
Douchapt	Guiraudies.
Paussac	Desmoulin.
Segonzac	Altrivic.
Tocane	Déguiral.
Mussidan	Sandilhon, c. Billoc, v.
Beaupouyet	Pachot.
Front de Pradoux (St.)	Bertrand, jeune.
Laurent des Hommes (S.)	Dunap.
Médard (Saint)	Bessines.
Michel de Double (St.)	Montigny.
Sourzac	Tibal.
Neuvic	Hyvert, <i>curé</i> .
André de Double (St.)	Cabanel.
Aquilin (Saint)	Dambier.
Beauronne et Faye . . .	Cabrol.
Chanterac	Beyney.
Douziillac	Roussie.
Germain du Salemb. (S.)	Lavignac.
Vallereuil	de Garbœuf.
Vincent de Connezac (S)	Balsels.
Verteilac	Vidaud, <i>curé</i> .
Bertric	Bonier.
Bouteilles	Damour.
Cercles	Nabouleix, <i>curé</i> .

Champagne	Fayolle.
Cherval	Courtraize.
Gouts	Pindray.
Latourblanche.	Villaud, <i>curé.</i>
Martial de Viveyrol (S.)	Lespinasse.
Nanteuil.	Depouyade.
Paul Lisonne (Saint)	Rochon Dignac.
Vendoire	N.

Curés et Desservans

DANS L'ARRONDISSEMENT DE SARLAT; MM.

Sarlat	Labat-Lavaud e, c., ar., c. Lhouygue et Lafarge, v.
André (Saint)	Gerain.
Beynac	Lespinasse.
Laroque Gageac.	Gouzot.
Marquay	N.
Nathalène (Sainte)	Pergot.
Proissans	Crozat.
Quentin (St.)	N.
Tamniès.	N.
Vitrac	Lorblanchés.
Belvès	Cogniel, <i>curé.</i>
Amant de Belyés (St.)	Broussou.
Carves.	Vidal.
Doissat	Cambournac
Fongalop	Maur.
Germain (St.)	Delpuêche.
Pardoux (St.) et Vielye.	Alaux.
Siorac	Laguionie, <i>curé.</i>
Bugue (le)	Beyoey, <i>curé, chan. hon.</i>
Campagne.	Cibrie.
Félix de Reilhac (St.)	Latièule.
Fleuraç	Lacombe.
Journiac.	Tempoure.
Manaurie	Constant.

Mauzens.	Lasserve.
Savignac.	N.
Carlux.	Comberouze, <i>curé.</i>
Aillac	Boisserolles.
Carsac.	Roques jeune.
Cazolùs.	Treille.
Julien de Lampon (St.)	Cassant.
Simeyrols	Varenne.
Cyprien (St.) et Lussas.	Picon, <i>curé.</i>
Allas de Berbiguière . . .	Teysnière.
Berbiguières.	Manet.
Bezenac	Vienne.
Chamassy (St.)	Delmas.
Coux.	Ischy.
Mouzens.	N.
Meyrals	Marel.
Sireuil.	Bex.
Tayac	Borie.
Tursac.	N.
Vincent de Cosse [St.]	N.
Domme	Espeysse.
Aubin de Nabirat (St.) . .	Lhooneur, <i>curé.</i>
Bouzie.	Massol.
Castelnaud	Pergot.
Cénac	Lassale.
Cibragnet (St.)	Cathol.
Daglan.	Peyrounet.
Gaumiès et Florimont. . .	Espeisse.
Groslejac	Lacout.
Laurent de Casteln. (St)	Ginestet.
Martial (St.)	N.
Nabirat	Dunac.
Pompon (St.)	Veze.
Veyrines.	Malbec.
Montignac.	Noël, <i>curé, Labrousse, v</i>
Amand de Coly (St.) . . .	Andrieux.
Aubas.	Mas.
Auriac	Antraignes.
Fanlac.	Cambournac.

Lachapelle Aubareil . . .	Guéral.
Léon (St.)	Andrieux.
Plazac	Lamothe.
Rouffignac	Vezin.
Thonac	Fabre.
Valojoux	Couderc.
Salignac	Mazet, <i>curé</i> .
Archignac	Lafarge.
Borrèze	Castagnés.
Crépin (St.)	Bouzat.
Eyvignes	Couliers.
Geniès (St.)	Bricart.
Jayac	Cerou.
Nadaillac	Bastide.
Paulin	Puès.
Terrasson	Guines, <i>v. rég.</i> Majourel, <i>v.</i>
Beauregard	Taillardat.
Chavagnac	Décostes.
Condat sur Vézère	Fouilhoux.
Labachelerie	Foucaud.
Lacassagne	N.
Ladornac	Four.
Pazayac	Dubois.
Pérignac	Prugnieras.
Rabier (St.)	N.
Villac	Lachase.
Villefranche de Belvès . .	Goldéfy, <i>curé</i> .
Besse	Coldefy.
Campagnac les Quercis . .	Larive.
Cernin de l'Herm. (St.) . .	Bonfils.
Fontenilles	Bruel.
Loubejac	Rey.
Prats de Belvès	Bousquet.

11.° Division Militaire.

QUARTIER GÉNÉRAL A BORDEAUX.

Cette division comprend les départemens de la Gironde, la Dordogne, le Lot-et-Garonne, la Charente et la Charente-Inférieure.

M. le vic. Pelleport, G. O. ✱, lieutenant-général, *commandant la division, à Bordeaux.*

M. Carbonnel, C. ✱, maréchal-de-camp, commandant le département de la Gironde.

M. Lamarre, C. ✱, maréchal-de-camp, commandant à Périgueux.

M. Segauville, C. ✱, maréchal de camp, commandant à Agen.

M. N., C. ✱, maréchal de camp, commandant à la Rochelle les départemens de la Charente-Inférieure et de la Charente.

Etat-major de la division.

M. Carvalho, C. ✱, colonel, *chef de l'état-major de la division, à Bordeaux.*

M. Lejeune, O. ✱, chef d'escadron, employé à l'état-major, à Bordeaux.

M. Pralas de Rosières, ✱, capitaine, *id.*

M. Saladin, ✱, capitaine, *id.*

M. Percy, ✱, capitaine, aide-de-camp du général Segauville.

M. Clément, ancien officier, employé à l'état-major de la subdivision, à Périgueux.

GÉNIE MILITAIRE.

M. Corrèze, O. ✱, chef de bataillon du génie, chargé du service de la place de Périgueux.

M. Fontaine, garde du génie, à la Cité.

ARTILLERIE.

M. Debeauvais, capitaine, inspecteur à la poudrerie d'Angoulême.

RECRUTEMENT.

- M. Estignard, *, capitaine, commandant le dépôt du recrutement de la Dordogne, à Périgueux.
 M. Marcelli, lieutenant de recrutement, à idem.
 M. Lainar, sous-lieutenant de recrutement, à idem

INTENDANCE MILITAIRE DE LA DIVISION.

- M. Dintraas, C. *, intend. militaire, à Bordeaux.
 M-Bruguière, O. *, sous-intend. de 1.^{re} classe, à Bordeaux.
 M. de St.-Martin, *, sous-intend de 1.^{re} classe, à Bordeaux.
 M. Jogan, sous-intendant militaire à Périgueux.
 M. Barault, sous-intendant militaire, à Agen.
 M. Larreguy, *, sous-intendant de 2.^e classe, à Angoulême.
 M. Vélis, *, sous-intend. de 2.^e cl., à la Rochelle.
 M. Escher, *, sous-intendant adjoint de 1.^{re} classe, à Rochefort.

AGENS DES SUBSISTANCES MILITAIRES.

- M. Angers, agent comptable des subsistances, à Périgueux.

Cour Royale séant à Bordeaux.

Les départemens de la Gironde, de la Dordogne et de la Charente, sont du ressort de cette Cour.

Elle se compose de quatre chambres, savoir : deux chambres civiles, la chambre des mises en accusation, et la chambre des appels de police correctionnelle.

- M. ROULLER, O. *, pr. présid., rue Palanque, n.° 14

Présidens des Chambres, MM.

- Duprat *, rue du Peugue, n.° 4.

- Dégranges-Bonnet *, rue Lalande, n. 66.
 Geibeaud, rue Rohan, n.° 3.
 Poumeyrol, cours d'Albret, n.° 125.

Conseillers, MM.

- Castaignet *, doyen, rue Bouquier, n.° 17.
 Trigani-Brau, Fossés de l'Intendance, n. 51.
 De Laloubie, rue Sainte-Eulalie
 Dupont, rue de l'Observance, n. 2.
 De Marbotin, rue Rohan, n. 2.
 Gauvry, rue Margaux.
 Monnetie, rue Poudiot, n.° 5.
 De Béchade fils, rue Bouhaut, n. 54.
 Delpech, rue Beaubédar, n.° 12.
 Izard, rue du Mirail, n.° 12.
 Bouthier, rue Leyteyre, n.° 3.
 Le b. Bastard, Place Fondaudège, maison Bryas.
 Bonhore, *, rue du Hâ, n.° 46.
 Lacroix, rue du Hâ, n.° 62.
 Battar, rue des Menuts, n.° 60.
 Thibeaud, *, Cours d'Albret, n.° 129.
 Daviaud, rue des Lois, n.° 2.
 D'Imbert de Bourdilhon, Cours d'Albret, n. 130.
 Prévôt-Leygonie *, place Rohan.
 Courborrieu, Cours d'Albret, n. 38.
 Callandreaux, rue Bouhaut, n. 20
 De Malleville, rue du Hâ, n.° 58.
 Destor, rue Saint-Dominique, n.° 7.

Conseillers honoraires, MM.

- Le baron de Béchade père, le baron de Malet.

Conseillers-auditeurs, MM.

- Binaud, grand cours de Tourny, n.° 40.
 Henry, rue Esprit-des-Lois, n.° 8.

PARQUET. — Procureur général du Roi.

M. De la Seiglière.

Avocats généraux, MM.

Dérange-Touzain, 1.^{er} avocat-gén., r. Ausone, n. 2.
Doms-Armengaud, rue des Religieuses, n.° 6.
Compans, Cours du 30 Juillet.

*Substituts pour le service du parquet et des Cours
d'Assises*, MM.

Vignial, rue Neuve.

Foureau, rue du Hd, n.° 12.

Greffier en chef.

M. A. Michel, Fossés du Chapeau rouge, n. 29.

Commis-Greffiers, MM.

Marque, Cours d'Albret, n. 124.

Seure, rue des Minimettes.

Lalanne, Cours d'Aquitaine, n.° 98.

Saladin, Place de la Concorde.

Albrespy, Cours de Tourny, n.° 34.

Les différentes Chambres de la Cour sont composées ainsi qu'il suit :

Première chambre civile.

M. Roulet, *premier président*.

M. Dégranges-Bonnet, *président*.

Conseillers, MM.

De Marbotin; Dupont; Bouthier; Battar; Lacroix;
Daviaud.

Binaud, *conseiller auditeur*.

Compans, *avocat-général*.

Lalanne, *greffier*.

Seconde chambre civile.

M. Poumeyrol, *président*.

Conseillers, MM.

De Béchade; Delpech; de Bastard; Bonhore; d'Im-
bert de Bourdillon; Blondeau; Callandzean.

Dégranges-Touzain, 1.^{er} *avocat-général*.

Seure, *greffier*.

3.° Chambre. — Mises en accusation.

M. Duprat, *président*.

Conseillers, MM.

Castagnet, doyen; Trigant-Brau; de Laloubie;
Courborrieu.

Vignial et Foureau, *substituts de M. le procureur-
général*.

Henry, *conseiller auditeur attaché au parquet*.

Saladin, *greffier*.

4.° Chambre. — Police correctionnelle.

M. Gerbaud, *président*.

Conseillers, MM.

Gauvry; Mounerie, Izard; Thibaud; Prévôt-Ley-
gonie; de Malleville; Destor.

M. Doms, *avocat-général*.

Albrespy, *greffier*.

Cour d'Assises de Bordeaux.

Cette Cour se compose de trois conseillers nom-
més pour chaque tenue d'assises par ordonnance
de M. le premier président. — Le président est dési-
gné parmi les trois conseillers par M. le pre-
mier président, lorsque M. le garde-des-sceaux,
ministre de la justice, n'a pas usé du droit de no-
mination qui lui est conféré par la loi.

Greffier.

M. A. Michel, *greffier en chef*.

MM. Marque, Seure, Lalanne, Saladin, N., *greff.*

M. N., médecin de la cour, chargé de constater les
maladies des jurés.

M. Renaud, géomètre, rue de Gourgues, n. 11.

COUR D'ASSISES DE LA DORDOGNE.

Dans les départemens où ne siège pas la cour royale, la cour d'assises est composée 1.^o d'un membre de la cour royale délégué à cet effet, et qui est le président des assises; 2.^o de deux juges pris parmi les présidens et les juges les plus anciens du tribunal de première instance du lieu de la tenue des assises; 3.^o du procureur du Roi près le tribunal de première instance; 4.^o du greffier du même tribunal.

Les assises se tiennent ordinairement dans le chef-lieu de chaque département.

Elles ont lieu tous les trois mois, et plus souvent si le besoin l'exige.

M. Dumonteil-La grèze *, *procureur du Roi, Place-Royale.*

M. Laponyade, *greffier, place du Codere.*

Gendarmerie Départementale.

Officiers, MM.

Chassaigne de Larivière, O *, *chef d'Escad., commandant le département, à Périgueux.*

Brom, *lieutenant, trésorier à Périgueux.*

Basset, *lieutenant, à Périgueux.*

Chalopin, *sous-lieutenant, à Sarlat.*

Humbert Diaz, *lieutenant, à Bergerac.*

Gautier, *id., à Nontron.*

Lapaige, *id., à Ribérac.*

Maréchaux des logis, MM.

Daniau, *à Périgueux.* Audiguet, *à Nontron.*

Bombled, *, *à Thenon.* Carcy, *à Sarlat.*

Morand, *à Montignac.* Houber, *, *à Mussidan.*

Thomas, *à Bergerac.* Mercier, *, *à Ribérac.*

Brigadiers à cheval, MM.

Bessine, <i>à Périgueux.</i>	Brocard, <i>à Mounpazier.</i>
Massias, <i>à Excideuil.</i>	Roset, <i>à Lalinde.</i>
Maleprade, <i>à Brantôme.</i>	Lahorderie, <i>à St.-Mamet.</i>
Lasserre, <i>à Sorges.</i>	Marsoulan, <i>à Vélignes.</i>
Pichon *, <i>au Bugue.</i>	Laporte, <i>à Marzeuil.</i>
Quittet, <i>à Belvès.</i>	Clampon, <i>à Thiviers.</i>
Dartigues, <i>à Terrasson.</i>	Parrein, <i>à Jumilh.-le-Gr.</i>
Sicard, <i>à Villefranche.</i>	Redon, <i>à Lanouaille.</i>
Dumas, <i>à Saïgnac.</i>	Boyer, <i>à Monpont.</i>
Cambon, <i>à Eymet.</i>	

Brigadiers à pied, MM.

Didier, *à Bussière-Badil, et Vignol, à Domme.*

Recette Générale et Particulière.

Le département de la Dordogne est divisé en cinq arrondissemens, dans chacun desquels est un receveur particulier qui reçoit des percepteurs le produit des contributions, et à qui les diverses régies remettent les sommes dont elles sont comptables au gouvernement. Il verse ses recettes dans la caisse du receveur général, qui les transmet au trésor public.

M. Percheron, *receveur général à Périgueux, cours des Princes, suit les fonctions de receveur particulier dans son arrondissement.*

M. Souquet, *chef de bur. ; M. Pressacq, caissier.*

M. Lafaye, *receveur particulier à Nontron.*

M. Labadie, *idem, à Sarlat.*

M. Cerval, *idem, à Bergerac.*

M. Iver, *id., à Ribérac.*

Percepteurs Receveurs-Municipaux.

Arrondissement de Périgueux.

- Prad, *Périgueux* 67,537 fr. 66 c. (*).
 Baspeyras, *Agonac*, Ligneux, Coraille, Eyvirac, Saint-Front-d'Alemps, Château-L'évêque, Négrondes. 52,421 54.
 Salevert, *St.-Astier*, St.-Léon, Léguillac, Montrem, Razac, Aunesse et Beaulieu. 61,924 15.
 Lamorelie, *Azerat*, Ajat, Thenon, Bais, Fossemagne, Limeyrat. 40,829 66.
 Richard, *Brantôme*, Seusenac et Puy-de-Fourches, Valeuil, Bourdeilles. Saint-Julien. 45,896 89.
 Dumonteilh - Fanfan, *Cendrieux*, Lacropte, Ladouze, Salon, Veyrines. 28,731 29.
 Renou, *Chancelade*, Bassillac, Boulazac, Champseviuel, Coulounieix et la Cité, Marsac, Trélassac, Atur, Notre-Dame et Saint-Pierre-ès-Lieus. 68,122 77.
 Bayle, *Cubjac*, Antonne et Trigonant, Change, Escoire, Brouchaud, Laboissière, Montagnac. 36,087 99.
 Brun, *Excideuil*, Clermont, St.-Germain, St.-Jory-Lasbloux, St.-Martial, St.-Médard, St.-Pantaly, Pressac, St.-Raphaël. 47,959 98.
 Laforêt, *Géniis*, Anlihaic, St.-Memin, Salagnac, Ste.-Tric, Boissenilh, Cherveix, Cubas. 42,666 45.
 Sermensan, *Saint-Paul-de-Serras*, Bourrou, Chalignac, Creyssensac, Coursac, Grignols, Grun, Manzac, Laure. 51,133 03.
 Lagorce, *Hautesfort*, Badefols, Coubjours, Lachapelle-Saint-Jean, Naillac, Teillots. 34,353 40.
 Mersier, *Liste*, Biras, Bussac, Lachapelle-Gonaquet, Mensignac. 43,441 82.
 Linarès, *Saint-Pierre-de-Chignac*, Saint-Antoine,

(*) La somme portée à la fin de chaque division de percepteur est le total de la contrib. recouvrée pendant l'année 1836

Blis-et-Born, Saint-Crépin, Saint-Gérac, Sainte-Marie, Marsaneix, Millac, Eyliac, St.-Laurent-sur-Manoire. 45,586 93.

- Dauriac, *Savignac*, Mayac, Coulaures, Sarliac, Sorges, St.-Vincent. 46,759 74.
 Lagorce, *Tourtoirac*, Chourgnac, Sainte-Eulalie et St.-Pardoux, Gabillou, Granges, St.-Orse, St.-Pantaly-d'Aus, Temple-Laguyon. 36,527 10.
 Brunaud, *Vergt*, S.-Amand, Breuilh. Egl.-Neuve, Fouleix, St.-Michel, St.-Mayme. 38,626 20.

Arrondissement de Bergerac.

- Fonbrune-Poussou, *Bergerac*. 103,549 43.
 Linarès-Tuilière, *Saint-Avére*, Limeuil, Paunat, Pezul, Trémolat. 38,224 61.
 Bouchilloux, *St.-Aubin-d'Eymet*, St.-Capraise, Eyrenville, Falguyrat, Mandacou, Razac, Sadillac, Singlérac. 42,172 53.
 Darchier, *Beaumont*, Saint-Avit-Sénieur, Bayac, Bourniquel, Labouquerie, Monsac, Naussanes, Born-de-Champ, Nojals. 50,894 74.
 Granges, *Beauregard*, Clermont, St.-Georges-de-Monclard, St.-Laurent-des-Bâtons, St.-Martin-des-Combès, Montagnac. 36,296 92.
 Lambert Poncet, *Bosset*, Eglise-Neuve, Frayssac, Saint-Georges-Blancaneix, St.-Gery, Ginestet, Les Lèches, Lunas. 28,691 69.
 Rambaud, *Cudouin*, Alles, Cabans, Cussac, Moilières, Paleyrac, Urval. 37,536 45.
 Duhois, *Conne*, St.-Aubin-d'Issigeac, Bouniagues, Colombier, Mons, St.-Nexans, Saint-Pardoux, Saint-Cernin, Poujols. 37,238 18.
 Gauthier du Deseix, *Eymet*, Côgolot, Ste.-Eulalie, Ste.-Innocence, St.-Julien-d'Eymet, Fonroque, Rouquette, Saint-Sulpice, Serres. 45,854 52.
 Carrier, *Issigeac*, Bardou, Boisse, Faurilles, St.-Léon, Monmadalès, Monmarvès, Monsaguel, Montaut, Ste.-Radegonde. 44,352 94.

Monplaisir-Lafargue, *Lalinde*, Badefols, Calès,
St.-Capraise, Cause-de-Clérans, Bancuil, Mau-
zac, Pontours. 45,901 84.
Eyèze, *Laforce*, Le Fleix, St.-Pierre-l'Eyraud,
Prignonroux. 48 819 43.
ourde, *Lamothe-Montraval*, Saint-Avit-de-Fuma-
dière, Bonneville, St.-Michel-Montaigne, Mont-
caret, St.-Seurin-de-Prats, S.-Vivien. 56,874 83.
Gibiat, *Languais*, Saint-Agne, Cours, Couze et
St. Front, Creysse, Faux, St.-Germain et Mons,
Varenes, Verdon. 66,094 17.
Latour, *Liorac*, St.-Félix, Sainte-Foi-de-Longas,
Grand Castang, St.-Marcel, Mouleydier, Pies-
signac, St.-Sauveur, Vieq. 42,274 38.
Mazet, *Lembras*, Campsegret, St.-Jean-d'Eyraud,
Saint-Julien-de-Crempe, Lamonzie-Montastruc,
Laveyssière, Queyssac, Maurens. 30,731 35.
Dagraffeuil, *Saint-Méard*, Saint-Géraud, Monfau-
con, Montazeau, Ponchat, St.-Remy. 35,415 16.
Buyer-Lapèze, *Monbazillac*, St.-Laurent-des-Vi-
gnes, Pomport, Ribagnac, Rouffignac. 43,617 08.
Moliérac fils, *Monferrand*, Ste.-Croix, St.-Avit-
Rivière, Bouillac, Saint-Macary, Lolme, Ram-
pieux, Saint-Romain, Sainte-Sabine. 34,779 55.
Laolantié, *Monpazier*, Biron, Capdrot, St.-Cassien
Ganjac, Lavalade, Marsalès, Soulaures. 35,479 14.
Lafargue, *Saussignac*, Gageac et Rouillac, Gaidou-
ne, Lamonzie-St.-Martin, Monestier. 63,689 08.
Brunaud fils, *Sigoullès* et Lestignac, Cunèges, Fla-
geac, Mescoule, Monbos, Puyguilhem, Thenac,
29,470 18.
Mège-Lavignotte, *Vélines*, St.-Antoine, Saint-Avit-
du-Tizac, Caulet, Fonguerolles, Larouquette,
Nastriugues. 51,633 27.
Tavert, *Villablard*, Beleymas, Donville, Saint-
Hilaire, Issac, St.-Jean-d'Estissac. 34,939 37.
Mortemousque, *Villefranche*, Carsac, St.-Martin-
de-Gurçon, Minzac, Monpeyrroux. 35,453 00.

Arrondissement de Nontron.

Bussac, *Nontron*, St.-Estèphe, St.-Front-de-Champ-
niers, Lussas et Nontronneau, St.-Martial, Savi-
gnac, Abjat, Augignac. 62,973 92.
Belleville, fils, *Bussière-Badil*, Saint-Barthéle-
my, Bussetoles, Champniers, Pluviers, Soudat.
42,627 05.
Thevoux, *Champagnac*, Cantillac, Condat, Jumil-
lac-de-Côle, Saint-Pancrasse, Lachapelle, Villars,
Quinsac. 46,501 92.
Boyer, *St.-Félix-de-Bourdeilles*, Boulouneix, Cham-
peau et Lachapelle-Pommier, St.-Crépin, La-
chapelle-Monmoreau, Monsec, Léguillac-de-Cer-
cles. 36,611 57.
Verneuil, *Javerlhac*, Bourdeix, Etonars, Haute-faye,
St.-Martin-Lépin, Teyjac, Varaignes. 39,639 84.
Montet, *Jumillac-le-Grand*, Chalais, St.-Jory-de-
Chalais, St.-Paul-Laroche, Sarlande, Sarrazac.
53,151 75.
Léonard, *Mareuil*, Lacochebeaucourt, Beussac,
Connezac, Sainte-Croix, Les Graulges, Ladosse,
Puyrenier, St.-Sulpice-de-Mareuil, Vieux-Ma-
reuil. 49,728 98.
Condamy, *Miallet*, Firbeix, Ste.-Marie-de-Frugie,
Saint-Pierre-de-Frugie, Saint-Priest-les-Fougères-
Saint-Saud. 45,475 86.
Martin, *St.-Pardoux-Larivière*, St.-Angel, Ro-
main, Saint-Front, Millac. 39,944 43.
Moulinier, *Payzac*, Anguise, St.-Cirq-les Cham-
pagnes, Savignac-Lédier. 36,800 18.
Eyrolot, *St.-Sulpice-d'Excideuil*, Corgnac, Dussac,
Fyzerac, Lanouaille, Nanthiat. 41,943 37.
Bariasson, *Thiviers*, St.-Jean-de-Côle, Saint-Mar-
tin-de-Freysseugeas, Nanteuil, Saint-Romain et
St.-Clément, St.-Pierre-de-Côle, Lempzours,
Vaunac. 54,319 40.

Arrondissement de Ribérac.

Léonardon , Ribérac , Vanxains , Villeteureix.
72,730 48.
Rochon , *Allemands*, Bertric-Burée , Comberanche ,
Luzignac , St.-Paul-Lisonne. 41,538 39.
Patureau-Lanauve , *St.-Aulay* , Servaniches , St.-
Vincent-Jalmoutier. 19,516 57.
Guillemon fils , *St.-Laurent* , Echourgnac , Eygde-
rande et Gardedeuil , St.-Barthélemy , Saint-Mi-
chel , St.-Etienne. 33,488 28.
Lespinasse fils , *Brassac* , Cellas , Chapdeuil et St.-
Just , Creyssac. 43,119 52.
Ducher , *St.-Sulpice* , Chantérac , St.-André , Sio-
rac , St.-Vincent , St.-Aquilin , Saint-Pardoux ,
Segonzac. 47,501 35.
Blanchardie , *Champagne* , Auriac , Gouts et Rossi-
gnols , Nanteuil , Vendoire. 46,553 97.
Garreau , *Latourblanche* , Bourg-des-Maisons , Cer-
cles et Lachap. , Paussac , St.-Vivien. 23,730 72.
Pommier , *Monpont* , St.-Martial-d'Artenet , Menes-
plet , Menestérol , Pizou , S.-Sauveur. 43,224 34.
Brachet , *Montagnier* , Saint-Apre , Tocane , Dou-
chapt , St.-Méard-de-Drière , S.-Victor. 45,022 10.
Vallée , *Mussidan* , Beapouyet , Saint-Médard ,
Bourgnac , St.-Front , Saint-Louis , St.-Martin ,
Souzac. 53,184 91.
Planteau , *Neuvic* , Aiaux , Beauronne , Douzillac ,
St.-Germain , St.-Severin-d'Estissac , Valereuil.
50,688 59.
Guillemot $\frac{2}{3}$, *St.-Privat* , Bersac , Bourg-du-Bost ,
Chassagne , Cumoud , Festalemps , Lajemaye ,
Ponteyraud. 53,434 55.
Trigant-Gautier , *Larochechalais* , Chenaud , S.-Mi-
chel-Léonard , Parcoul , Puyuangou. 30,612 64.
Carrier , *Vertillac* , Boutailles et Saint-Sébastien ,
Cherval et Lachapelle , Coutures , Saint-Martial.
46,199 49.

Arrondissement de Sarlat.

Laviguerie , Sarlat , Saint-André et Aillas , Beynac.

Lacanédac , Laroque-Gageac , Vézac , Vitrac.
60,717 20.
Lascarnade-Lanauve , *Belvès* , St.-Amand , Dois-
sac , Fougatop , Ste.-Foy , Larzac , Mouplaisant , Or-
liac , St.-Pardoux , Ségelat , Salles. 43,910 45.
Bonnet , *Bugue* , Audrix , Saint-Avit-de-Vialard ,
Campagne , St.-Chamassy , St.-Cirq , Journiac ,
Mauaurie , Savignac , Tayac. 63,429 12.
Tillots , *Carlux* , Orliaguet , Prats-de-Carlux , Si-
meyrols , Aiillac , Catviac , Cazoulès , Saint-Julien-
de-Lampon , Sainte-Mondaue , Peyrillac et Mil-
lac. 46,250 32.
Mayaudon-Piessac , *Ladornac* , Chavagnac , Grè-
zes , Jayac , Lacassagne , Lafeuillade , Nadaillac ,
Pazayac. 30,820 51.
Lanceplène , *St.-Cyprien* , Bezenac , Castels , Coux
et Bigarogue , Meyrals , Muzens , St.-Vincent-
de-Cosse. 59,798 11.
Delpeyrat , *Daglan* , Bouzic , Castelnaud et Peyrac ,
St.-Cibrauet , Florimond et Gaumiès , Lachapelle-
Péchaud , Saint-Laurent , St.-Pompon , Veyrines.
52,058 30.
Foliolaue , *Domme* , St.-Aubin , Grelejac , Cénac
et St.-Julien-de-Castelnaud , St.-Martial , Nabi-
rat , Veyrignac. 49,350 43.
Beaudet , *St.-Germain* , Berbiguières , Allas-de-Ber-
biguières , Marnac , Carves , Cladech , Grives ,
Siouac. 40,191 87.
Lahrousse , *Labachellerie* , Auriac , Châtres ,
Fantac , Peyrignac , Saint-Rabier , Beauregard.
48,124 84.
Laurichesse , *Montignac* , Saint-Amand-de-Coly ,
Aubas , Lachapelle-Aubareil , Saint-Léon , Les
Farges , Payzac , Sergeac , Thouac , Valojoux.
63,348 17.
Foulcon-Laborie , *Rouffignac* , St.-Cernin-de-Reil-
lac , Saint-Félix-de-Reillac et Mortemart , Fleu-
rac , Muzens-Miremont , Plazac , Tursac. 52,290 55.
Mourié , *Pvoissans* , Marquay , Sainte-Nathalène ,

Marcillac et S.-Quentin, Sireuil, Tamniers, St.-Vincent-le-Palmels, Carsac. 36, 58 et 24.
 Combat, Salignac, Archignac, Borrièze, St.-Crépin et Carluet, Eybènes et Eyvignes, St.-Gémès, Paulin. 41 677 02.
 Jayle, Terrasson, Coly, Condat, Lavilledieu, St.-Lazare, Villac. 43, 042 71.
 Castanet, Villefranche-de-Belvès. Besse, Campagnac, St.-Cernin d'Allem, Saint-Etienne des-Landes, Fontenilles et Ayguepaise, Latrape, Lavau. Loubejac, Mazeyrolles, Prats-de-Belvès. 3754 64.

Payeur du Département.

M. DECAZES *, payeur à Périgueux, faubourg St.-Martin, chargé d'acquitter les dépenses publiques dans le département en vertu des ordonnances des ministres et des mandats des ordonnateurs secondaires.

Les paiemens sont effectués à sa caisse, ou, pour son compte, par MM. les receveurs particuliers des finances et percepteurs. Dans ce dernier cas, les ordonnances et mandats doivent préalablement être revêtus du *vu bon à payer* du payeur du département, après vérification, par lui faite, de la régularité des titres de paiement et des pièces produites à l'appui, pièces qui sont énoncées, lorsqu'il y a lieu, ainsi que les formalités qui resteraient à remplir par les créanciers, soit dans les ordonnances ou mandats, soit dans le *visa* du payeur, et desquelles MM. les receveurs et percepteurs doivent exiger la remise complète ou l'accomplissement, avant d'effectuer les paiemens.

MM. les receveurs et percepteurs ne peuvent faire de paiemens, sur le *visa* du payeur, qu'aux seules parties prenantes qui résident dans leurs arrondissemens respectifs. Ils sont responsables des paie-

mens qu'ils effectuent, et si les parties ne savent signer, ils peuvent effectuer les paiemens jusqu'à concurrence de 150 fr., en présence de deux témoins sigataires; toutefois, le comptable signant comme attestant la signature des témoins.

L'intention de M. le ministre des finances étant que les rentiers viagers et les pensionnaires de l'état reçoivent, sans frais et autant que possible à domicile, le paiement des arrérages qui leur sont dus, MM. les titulaires de rentes ou pensions qui ne résident pas à Périgueux ou dans ses environs, peuvent, lors des échéances d'arrérages, faire parvenir au payeur, par l'intermédiaire de MM. les notaires certificateurs, leurs certificats d'inscription et certificats de vie; le payeur leur en fait le renvoi par la même voie, après avoir estampillé le certificat d'inscription et revêtu le certificat de vie de son *vu bon à payer*, et avec cette dernière pièce, les titulaires peuvent toucher eux-mêmes leurs arrérages à la caisse du receveur de l'arrondissement, ou à celle du percepteur de la commune de leur domicile.

Les héritiers de rentiers viagers et de pensionnaires décédés, domiciliés hors de Périgueux, sont invités, pour ne pas être exposés à des déplacements sans résultats, soit à consulter le payeur du département sur les formalités qu'ils ont à remplir, soit à lui faire parvenir (*franc de port*), avant l'expiration des six mois après le décès (délai de rigueur), les titres et pièces d'hérédité qu'ils doivent produire pour justifier leurs droits à toucher les arrérages dus au décès des titulaires, et à ne se présenter, pour en recevoir le paiement, qu'après que le payeur leur aura fait connaître, par un décompte revêtu de son *vu bon à payer*, que les justifications produites sont suffisantes et régulières (1).

(1) On trouve chez M. F. DUFONT, imprimeur à Périgueux, une brochure contenant la nomenclature des pièces à produire. — Prix : 50 centimes.

Les héritiers, porteurs de mandats de paiement dus à des fonctionnaires ou autres créanciers de l'état, décédés, sont invités aussi à suivre la même marche pour la communication préalable des pièces qui doivent établir leurs droits.

Par une nouvelle disposition arrêtée par M. le ministre des finances, MM. les notaires certificateurs doivent informer le payeur des décès survenus dans leur arrondissement parmi les pensionnaires de l'état. Cette obligation les dispense de celle d'en écrire directement au ministre.

Composition des bureaux.

M. Fontaine, *chef des bureaux.*

M. Pradeau, *caissier.*

Direction de l'Enregistrement

ET DES DOMAINES.

M. de Brettes *, *directeur, à Périgueux.*

M. Maury, *inspecteur de 2.^e classe.*

M. Hamel, *inspecteur de 3.^e classe.*

Vérificateurs, MM.

Tailhardat, Raveau, *sans résidence fixe.*

M. Saint-Marc, *premier commis de la direction.*

Linard, *garde-magasin et contrôleur du timbre.*

Surnuméraires, MM.

Dartenset et Calvel, *à Périgueux.*

Sauret, *à Bergerac.*

Tourein, *à Sarlat.*

Puibareau, *à Nontron.*

Carrier, *à Ribérac.*

Arrondissement de Périgueux.

Receveurs, MM.

N. *receveur des hypothèques, à Périgueux, rue Limogeanne.*

Larguerie, *receveur des actes civils, pour les can-*

tons de Périgueux et Savignac-les-Eglises, rue de la Miséricorde.

Bicheyron, *receveur des actes judiciaires, à Périgueux, rue de la Chartre.*

Du Garreau, *receveur de l'enregistrement et des domaines, à Brantôme.*

Belloc, *idem, à Saint-Pierre-de-Chignac, pour les cantons de Chignac et Thenon.*

De Sal, *idem, à Excideuil, pour les cantons d'Excideuil et Hautefort.*

Mailhetard, *idem, à St.-Astier.*

Dural, *idem, à Fergt.*

Arrondissement de Bergerac.

MM. Boudat, *conserv. des hyp. à Bergerac.*

Vigier de Gaston, *receveur de l'enregistrement, pour les cantons de Bergerac et Laforce, à Bergerac.*

Maurial, *receveur, pour les cantons de Beaumont et Cadouin, à Beaumont.*

Bersange, *receveur, pour les cantons d'Eymet et Sigoulès, à Eymet.*

Nayrod, *receveur, à Issigeac.*

Richard, *receveur, pour les cantons de Lalinde et Saint-Alvère, à Lalinde.*

Laden, *receveur, à Vélignes.*

Poitel, *receveur, à Villefranche.*

Gombaud, *receveur, à Monpazier.*

Gillet, *receveur, à Villambard.*

Arrondissement de Nontron.

MM. Albanel, *conserv. des hyp., à Nontron.*

Vergniaud, *receveur, pour Nontron et Saint-Pardoux Larivière, à Nontron.*

Picaran, *receveur à Bussière-Badil.*

Gautier, *receveur, pour Jumillac et Lanouaille, à Jumillac.*

Rousselot, fils aîné, *receveur à Mareuil.*

Lacoste-Maisonneuve, *receveur, pour Thiviers et Champagnac, à Thiviers.*

Arrondissement de Ribérac.

MM. Combier, *receveur*, pour Ribérac et Montgrier, à Ribérac.

Lauziès, *receveur*, à St.-Aulaye.

Laremiguière, *receveur*, à Moupont.

Lagironie, *receveur*, pour Mussidan et Neuvic, à Mussidan.

Amadiou, à Verteillac.

Arrondissement de Sarlat.

MM. Sarlat, *conservat. des hypothèques et receveur des actes judiciaires*, à Sarlat.

Lespiasse, *recev.*, pour les actes civils, dans les cantons de Sarlat, Carlux et Salignac, à Sarlat.

Girard, *recev.*, pour Belvès et Villefranche, à Belvès
Laurichesse, *id.* pour le Bugue et St-Cyprien, au Bugue.

Ferrand, *id.*, à Domme.

Andral, *id.*, à Montignac.

Josse, *id.*, à Terrassou.

Marine Royale.

Surveillance des exploitations et fournitures des bois de construction pour les ports de la Marine royale.

M. Maillot , C. , *directeur du génie maritime*, à Paris.

Ce directeur est chargé de la surveillance des bois de marine pour les approvisionnements des ports de France.

M. Lehir, *maître entretenu de la marine*, à Périg.

La surveillance de cet agent s'étend, pour les fournitures des bois de marine, sur les départemens de la Corrèze, de la Dordogne (moins l'arrondissement de Nontron) et de l'arrondissement de Libourne (Gironde). Il est seul autorisé, dans toute

l'étendue confiée à sa surveillance, à délivrer les permis d'exploiter les chênes déclarés par les propriétaires fonciers à la sous-préfecture du lieu où sont situés les bois.

Administration des Eaux et Forêts.

Le territoire de la France a été divisé, par l'ordonnance du roi du 9 juillet 1833, en vingt-deux arrondissemens forestiers, dont le service est dirigé à Paris par un directeur qui surveille toutes les opérations relatives au service.

Il travaille seul avec le ministre des finances, et correspond seul avec les autres autorités.

Il y a près de ce directeur trois sous-directeurs nommés par le roi sur le rapport du ministre des finances, lequel détermine les parties de service dont la suite est attribuée à chaque sous-directeur.

Le département de la Dordogne dépend du 31.^e arrondissement, dont le chef-lieu est à Bordeaux.

M. de Larue (Pierre), *conservateur de 4.^e classe*, à Bordeaux.

Dubouscot, *garde gén. de 1.^{re} classe*, à Sarlat.

François Serbat, *arpenteur forestier*, à Tocane.

Labrousse de Souffron, *idem*, à Sarlat.

Gardes forestiers.

Leymarie, à Cadouin. Souriaud, à Trigonant.

Gardes Pêche.

M. Faure, à Sarlat. M. Duqueyla, à Bergerac

M. Sicard, à Neuvic.

Louveterie.

M. le baron de Meynard, *propriétaire à Vanxains, lieutenant de louveterie pour l'arrond. de Ribérac.*

Direction des Contributions directes et du Cadastre.

M. JOURDAN, *direct. de l'admin. des contr. directes.*
 M. DAZARD, *, *direct., place Francheville.*
 M. TOURNEL, *inspecteur, place de Prusse.*

Contrôleurs et Surnuméraires, MM.

1.^{re} DIVISION. De Lagibertie, *contrôleur principal pour les cantons de Périgueux, Brantôme, St-Astier et Vergt*; à Périgueux.

2.^e DIVISION. Dupuy, *pour les cantons de Saint-Pierre-de-Chignac, Savignac, Hautefort et Theuon*; à Périgueux.

3.^e DIVISION. Lavermondie de Lortal *, *pour les cantons d'Excideuil, Lanouaille, Thiviers et Jumillac*; à Périgueux.

4.^e DIVISION. Orand, *pour les cantons de Nontron, Bussière-Badil, St.-Pardoux, Champagnac et Mareuil*; à Nontron.

5.^e DIVISION. Rodat, *pour les cantons de Ribérac, Montagrier, Verteillac et St-Aulaye*; à Ribérac.

6.^e DIVISION. De Surrel, *pour les cantons de Mussidan, Vélines, Monpont, Neuvic et Villefranche-de-Longchapt*; à Ribérac.

7.^e DIVISION. Campardon, *pour les cantons de Bergerac, Villamblard, Lalinde et Saint-Alvère*; à Bergerac.

8.^e DIVISION. Meynard, *pour les cantons de Luforce, Sigoulès, Eymet et Issigeac*; à Bergerac.

9.^e DIVISION. Lavaud, *pour les cantons de Beaumont, Cadouin, Monpazier, Villefranche-de-Belvès, Belvès*; à Bergerac.

10.^e DIVISION. Lagorce, *pour les cantons de Sarlat, Domme, Carlux et St-Cyprien*; à Sarlat.

11.^e Div. Devèze, *pour les cantons de Montign., Salignac, Terrasson et le Bugue*; à Montignac.

Lataille et Rambaud, *surnuméraires à Périgueux.*

M. Laroche, *chef de bureau.*

Cadastre.

M. Delay, *géomètre en chef, pl. de la Mairie, n. 9.*

M. Bayle, *employé de confiance.*

Roumagère, *géomètre-triangulateur.*

Géomètres de 1.^{re} classe, MM.

Barbancey, aîné	Gantet.	Sérager, 2. ^e
Dumouly.	Laroque.	Sérager, 3. ^e
Fayolle, aîné.	Mazin, 2. ^e	Serbat.
Fayolle-Lafou.	Monzie-Lasserre.	Lacoste aîné.

Géomètres de seconde classe, MM.

Aubertie (Ar-	Manières.	Trasforet.
mand).	Marty, 2. ^e	Valentin.
Barbancey, cad.	Montozon.	Serbat fils.
Fayard.	Nadaud.	Daniel.
Galina.	Perrot, 2. ^e	Dubois.
Grenier.	S. Chenzenous.	Chapelou-Cabanis

Administration des Contrib. indirectes.

Les contributions indirectes sont actuellement composées d'un directeur président du conseil d'administration, et de trois sous-directeurs.

Directeur président.

M. A. Boursy, O. *, *conseiller d'état.*

Sous-directeurs.

MM. Brochot, *; Leroy, *; Destouches, *.

Il y a un directeur par département, chargé de la suite du service dans le département et de la correspondance avec l'administration. Les directeurs d'arrondissements doivent transmettre à celui de département toutes les réclamations et pétitions qui doivent être adressées à l'administration par son intermédiaire.

Les déclarations pour établir ou cesser un débit doivent se faire au receveur ruraliste dont dépend la commune.

Le directeur de département est en même temps directeur d'arrondissement.

Directeur de département.

M. Gardin de Classé , à Périgueux.

Directeurs d'arrondissement , MM.

Delatreiche , à Ribérac. De Lamartinière , à Berg.
Delas-Lagravère , à Nontron. Grosdemoutagne , à Sarlat.

Contrôleur de comptabilité.

M. Merveilleux , à Périgueux.

Il remplace le directeur de département pendant son absence.

Commis de direction de département , MM.

Pichon-Duvrivier et Ducosquer-Riou , à Périgueux.

Contrôleurs ambulans , MM.

Tabournel et Dalesme.

Ces deux contrôleurs ambulans se partagent le département.

Contrôleurs de ville , MM.

Mercier , à Périgueux. Baudry , à Bergerac.

Receveurs principaux , entreposeurs.

MM. De Wailly , à Périgueux.

Laurent , à Bergerac.

Desvergue , à Nontron.

Caudrilier , à Sarlat.

Brachet , à Ribérac.

Recette particulière de la banlieue de Périgueux.

M. Jourdain , receveur particulier à cheval , place de la Préfecture.

Administration génér. des Ponts-et-Chaussées et des Mines.

M. LE GRAND , conseiller-d'état , chargé de l'administration des ponts et des mines , à Paris.

Ponts et Chaussées.

Ingénieur en chef.

M. Destrem , place Daumesnil.

Ingénieurs ordinaires.

MM. Chambrelent et Desnoyers , à Périgueux.

M. Silvestre , conducteur , faisant les fonctions d'ingénieur ordinaire à Bergerac.

M. Marcellat , remplissant les fonctions d'ingénieur à Sarlat.

Bureau de l'ingénieur en chef.

M. Bloy , chef de bureau.

M. Bardon , dessinateur-géographe.

Conducteurs pour le service des routes royales , MM.

Derey , à Périgueux. Rateau , à Montignac.

Cuménal aîné , idem. Ducastaing , à Bergerac.

Szulezewski , idem. Sorhet , idem.

Navarie , idem. Constant , à Mussidan

Conducteurs pour le service des routes départementales , MM.

Cruveiller , à Périgueux. Teulères , à Bergerac.

Perrot à Nontron. Deguercy , à Montignac.

Cassin , à Marcuil. Lacroix , au Bugue.

Navigation de la rivière de l'Isle.

M. Thenard , ingénieur en chef , au château d'Abjac , près Coutras.

M. Chambrelent , ingénieur , à Périgueux.

Conducteurs , MM.

Beneytou , Amiet , Desplats , Macé et Lafont.

Navigation de la Dordogne.

- M. Vauthier, *ingénieur en chef, chargé de l'étude du projet d'amélioration de la navigation de cette riv., et de la canalis. de la Vézère, à Montignac.*
 M. Cambuzat, *élève ingénieur.*

Canaux de la Corrèze et de la Vézère.

- M. Le Large, *garde général, à Montignac.*

Mines et Usines.

Le département de la Dordogne est compris dans la division du S.-O. et dans l'arrondissement de Périgueux.

Inspecteur-général.

- Cordier, O. *, *chargé de la 5.^e inspection, à Paris.*
Ingénieur en chef.

N., *à Périgueux.*

- M. Marrot, *, *ingénieur ordin., chargé du service des départemens de la Corrèze, du Cantal et de la Dordogne, à Périgueux.*

Attributions. — L'inspection des mines, minières, tourbières, carrières, ardoisières et des usines de toute espèce traitant des substances minérales. — L'examen des demandes en permission de recherches et en concession de mines, et de celles en permission d'établissement ou de conservation d'usines. — Le travail préparatoire et la confection des matrices de rôles pour les redevances sur les mines. — La surveillance de tous les établissemens concernant l'industrie minérale, tant sous le rapport sanitaire et de sûreté publique, que sous celui de l'exécution des lois, ordonnances, réglemens, sur le fait des mines et usines. — La vérification des plans, soit de surface, soit souterrains. — La rédaction des rapports sur toutes les questions ou péditions concernant l'exploitation des mines et usines. — La statistique minéralogique, etc.

Administration des Bâtimens.

- M. Catoire, *architecte du département et de la ville de Périgueux.*

Société d'Agriculture, Sciences et Arts.

Bureau de la société, MM. :

1. Auguste Romieu, *, *préfet de la Dordog., présid.*
2. Le marquis de Fayolle, *corresp. de la soc. royale d'agricult. de Paris, vice-présid.*
3. De Mourcin, *conseiller de préfecture, membre de plusieurs sociétés savantes françaises et étrangères, secr. perpétuel.*
4. De Cremoux, *fils, capitaine d'artillerie, corresp. de la société r. d'agricult. de Paris, secrét. adjoint.*
5. Merlbes, *, *propriétaire, trésorier.*

Associés ordinaires, MM. :

6. De Cremoux, *ainé, propriétaire.*
7. De Lafaye, *, *propriétaire.*
8. Bugeaud de la Piconnerie, *, *, *lieutenant-général, député.*
9. De Valbrune, *propriétaire.*
10. De Lansade de Plagne, *propriétaire.*
11. Du Cheyron de Beaumont, *propriétaire.*
12. De Cosson, *propriétaire.*
13. De Vigneras, *, *, *propriétaire.*
14. Le comte de Boyssoulh, *maire de Cornille.*
15. Durand de Corbiac *, *propriétaire et député.*
16. Véchembre, *juge au tribunal civil de Périgueux.*
17. Le comte de Cherval, *fils, propriétaire.*
18. Séguéy, *chimiste et pharmacien à Périgueux.*
19. Festugière, *fils, maître de forges, près Périg.*
20. Le marq. de Monéys, *, *, *propriétaire.*
21. De Lentilhac, *propriétaire.*
22. Le comte de Teyssière, *, *maréchal de camp.*
23. Pasquy-Ducluseau, *docteur en médecine.*

24. Magrangeas, artiste vétérinaire.
 25. Eyguière, avoué, propriétaire à Périgueux.
 26. De Béton, propriétaire.
 27. Lardy, propriétaire, près Périgueux.
 28. Vidal, *, docteur en médecine, à Périgueux.
 29. Bardou, peintre, propriétaire à Périgueux.
 30. Catoire, architecte de la ville et du départem.
 31. De Marcillac, *, maire de Périgueux, député.
 32. L'abbé Audiern, †, conservateur des monuments historiques du département de la Dordogne.

Commission de rédaction, MM :

De Mourcin, secrétaire perpétuel de la société, rédacteur en chef.

Le marquis de Fayolle, vice-président. } *adjoints.*
 Félix de Cremoux. }

Cette académie a 40 associés non-résidans, pris dans le département, et on compte les noms les plus honorables dans la liste de ses correspondants étrangers.

Poste aux Lettres.

- MM. Cauvin, inspecteur du départ., à Périgueux.
 J.-B. Dubois, directeur, pl. du Triangle.
 Burdas, 1^{er} commis; Gibeaud, 2^e id.; Veilhan, 3^e id.
 Magnant, surnuméraire.
 Bréhant, facteur, cours des Princes.
 Armand, 2^e facteur.
 Bourdat, facteur de la banlieue.

Bureaux hors de Périgueux.

- Bornet, à St.-Astier. Desgranges, à Brantôme
 Mad. Hazard, à Mareuil. Dezon, à Montignac.
 Chabaneau, à Nontron. Gauthier, à Excideuil.
 Demoy, à Mussidan. Fauvel, à Belvès.
 Franchie, à Terrasson. Lastouillat, au Bugue.
 Fressange, à Montpazier. Mme Maleville, à Lalinde.
 Mad. Moris, à Thiviers. Mad. Bouillac, à Eymet

Mad. Montigny, Monpont. Quiot, à Bergerac.
 Mad. Gouin, à Ribérac. Vedrenne, à Sarlat.

Il y a seize distributions :

<i>Emplacement.</i>	<i>Bur. dont elles relèvent.</i>
Azerat.	Périgueux et Terrasson.
Beaumont.	Lalinde.
Douville.	Bergerac et Périgueux.
Mouleydier.	Bergerac et Lalinde.
Bourdeilles.	Brantôme.
Domme.	Sarlat.
Issigeac.	Bergerac.
Neuvic.	Mussidan.
Jumilhac-le-Grand.	Thiviers.
Saint-Médard.	Monpont.
Verteillac.	Ribérac et Mareuil.
Villefranche de Belvès.	Belvès.
Saint-Cyprien.	Sarlat et Le Bugue.
Lavallette.	Marcuil.
Saint-Apre.	Ribérac,
Vergt.	Périgueux.

Garantie des ouvrages d'or et d'argent.

La garantie des ouvrages d'or et d'argent est essentiellement liée à l'intérêt public, à la sûreté du commerce et au degré de confiance que le titre des métaux précieux doit inspirer non-seulement aux Français, mais encore aux étrangers.

En conséquence, le bureau de garantie est ouvert les mardis et samedis, depuis 9 h. du matin jusqu'à une heure après midi, non-seulement aux orfèvres, bijoutiers, horlogers, couteliers, arquebusiers et autres artistes, mais encore à toutes personnes qui désirent connaître et faire vérifier le titre des ouvrages et matières d'or et d'argent qu'elles possèdent.

Lorsque l'on poinçonne les pièces qui ont passé à l'essai, le droit de garantie est de 20 centimes par

gramme d'or et d'un centime par gramme d'argent; plus le dixième, l'essai non compris.

M. Mercier, *contrôleur de ville.*

M. de Wailly, *receveur, rue de Voltaire.*

M. Gay, *essayeur et pharmac., rue Taillefer.*

Poids et Mesures.

Il y a un bureau dans chaque chef-lieu d'arrondissement pour la vérification des poids et mesures.

Vérificateurs, MM.

Banaston, à Périgueux. Taurel, à Bergerac.

Molènes, à Sarlat. Laroche, à Ribérac.

Boyer, à Nontron.

Prisons.

Les prisons de Périgueux, offrent tous les avantages désirables pour la sûreté, la salubrité et les soins. Les sœurs de Nevers, appelées en 1821 à Périgueux pour porter à domicile des secours aux malades et aux pauvres honteux, sont chargées du régime intérieur.

Il y a un aumônier et une commission chargée de la surveillance du service. Les membres de cette commission sont : MM. Beleymes, *jugé* ; Bayle de Lagrange, *prop.* ; Mage fils ; Audierne, *chanoine.*

M. Deltheil, *aumônier.*

M. H. Parrot, *médecin.* M. Renaud, *chirurgien.*

Commission de l'Hospice, MM.

Le maire de la ville, *président.*

Dazard, *vice-président.*

D'Anglars. Cazamajour, *jugé.*

Chouri, *avoué.*

De Laubresset.

Merthes, fils, *receveur comptable.*

Desbordes, jeune, *secrétaire.*

Parrot, *commis aux entrées et sorties des malades*

MM. Vidal *, *méd.* Gaillard, M. Delmilliac,

B.-Laveyssière, *id.* notaire. Aumôniers

Galy *, *chirurgien.*

Supérieure de l'hospice.

Mad. Marie Moulinet.

Nota. L'hôpital civil contient. 113 lits.

L'hôpital militaire. 124

TOTAL. 237 lits.

Comité consultatif.

MM. Mie, Fournier-Laurière, Charrière, fils, *avoc.*

Bureau de bienfaisance, MM.

Bayle de Lagrange.

Chouri.

Beleymes, *jugé.*

Eyguière.

Mage, *père.*

Reynaud, *chirurgien.*

Bibliothèque communale de Périgueux.

Elle est ouverte tous les jours, depuis dix heures du matin jusqu'à une heure après-midi, les dimanches et fêtes ordonnées, et les jours de chaque semaine : le bibliothécaire répond toujours moins aux désirs des amateurs et des curieux qu'ils en demandent l'ouverture les autres jours.

Bibliothécaire.

M. de Laubresset aîné, *rue du Plantier.*

Musée d'Antiquités.

Cet établissement est placé sous la bibliothèque. Des antiquités de tout genre s'y trouvent réunies,

et tout fait espérer que dans peu d'années il offrira plus d'intérêt que beaucoup de personnes s'empres- sent ds l'enrichir de ce qu'elles possèdent, et qu'il sera alors parfaitement organisé.

C'est avec zèle et au talents de MM. Romieu, Brard, de Mourcin et l'abbé Audierne, qu'on doit la formation de ce musée.

M. de Mourcin, *directeur*.

INSTRUCTION PUBLIQUE.

INSTRUCTION PRIMAIRE.

M. L. Lafforest, *licencié es-sciences, inspecteur pour toutes les écoles du département.*

M. Barrière, *sous-inspecteur.*

École normale primaire de la Dordogne, *Établie à Périgueux.*

Cet établissement, créé conformément à la loi du 28 juin 1833 sur l'instruction primaire, est destiné à former des instituteurs pour le département de la Dordogne. Pour y être admis, il faut :

1.^o Être âgé de 16 ans au moins, ou 30 ans au plus ;

2.^o Subir un examen d'admission qui embrasse la lecture, l'écriture, la grammaire, l'arithmétique et le catéchisme ;

3.^o Contracter l'engagement de se vouer pour dix ans au service de l'instruction primaire, ce qui dispense du service militaire.

Le département fait chaque année les fonds d'une vingtaine de bourses ou portions de bourses, qui sont adjugées aux candidats à la suite d'un concours. Le prix de la pension ou de la bourse est de 360 fr., et la durée du cours d'études de deux ans.

Commission de surveillance de l'école, MM.

A. Romieu, <i>préfet, président</i>	Cazamajour.
L.-C. De Marcillac.	Delille.
L'abbé Audierne.	Magoe.
Aumassip.	Marrot.

MM. J.-J. Rapé, *directeur.*

L'abbé Souffrou, *sous-directeur, professeur.*

Soldat, *professeur de mathématiques.*

Lavaud, *professeur d'écrit. et de tenue des liv.*

Turniauenti, *professeur de musique.*

Professeurs adjoints.

MM. Garrigue et Charbonneau, *élèves de cet éta- blissement.*

Commission d'examen de Périgueux. (1)

MM. l'inspecteur des écoles, le sous-inspecteur, Query, vicaire général ; Marot, ingénieur des mines ; Chambrelent et Desnoyers, ingénieurs des ponts et chaussées ; Fourteau, régent de philosophie ; Regnault, régent de mathématiques ; un des pasteurs du consistoire de Bergerac.

Comités d'instruction primaire.

L'inspecteur peut, dans ses tournées, assister aux séances, et demander la convocation des comités supérieurs dans les arrondissemens, et des conseils municipaux dans les communes.

Comité d'instruction primaire de l'arrondissement de Périgueux.

MM. A. Romieu, *préfet, président.* De Marcil-

(1) La commission d'examen de Périgueux peut seule, dans le département, délivrer des brevets du premier degré.

lac, maire de Périgueux, *vice-président*. Sauveroché, régent de rhétorique, *secrétaire*, Dumonteil-Lagrèze, procureur du roi; Peyrot, curé; Maibet, membre du conseil gén.; Fabre, *id.*; Festugières, *id.*; Gadaud, méd.; Mie, memb. du conseil d'arron.; Giotrac, *id.*; Grand, *id.*; Lacrousille, j. de paix de Périgueux; Leymarie, principal du collège de Périgueux; Simon, instituteur à Mensignac.

Comité d'instruction primaire de l'arrondissement de Nontron.

MM. Disaut, sous-préfet, *présid.*, le procureur du roi. Monfanges, maire de Nontron. Boyer, juge de paix de Nontron. Lafaye, curé de Nontron. Lasfond, memb. du conseil gén. Delanoue, *id.* De Galard, *id.* Fonreau. Ribeyrol. Grolhier. Chevalier, maître de pension. Saintives, inst. primaire.

Comité d'instruction primaire de l'arrondissement de Bergerac.

MM. Redon de Beaupréau, sous-préfet, *président*. Le maire de la ville de Bergerac, *vice-président*. Laborie, procureur du roi. Vacquier-Begagnac, memb. du cons. gén. Peyronni, *id.* De Larigaudie, *id.* Roussille, j. de p. Macérouze, curé de Bergerac. Bastie, *présid.* du consist. de l'église réformée. Feytout, princ. du collège. Barraud, instituteur primaire. Escot-Meslon, habitant notable. Lespinasse, ex-notaire, *id.* Chaperon, ingén., *secr.*

Comité d'instruction primaire de l'arrondissement de Ribérac.

MM. Léonardon, maire de Ribérac. Lazare, juge de paix. Le curé de Ribérac. Coyné, pasteur protestant. Belhade, maire de Saint-Privat. Mathieu, médecin à Ribérac. Lachaud, juge, *id.* Dejean de Jovelte, maire de Cercles. Savy; avocat à Douzillac. Amédée de Leyhardie, maire de St.-Médard.

Comité d'instruction primaire de l'arrondissement de Sarlat.

MM. Lorient-Rouvray, sous-préf., *présid.* Gouzot, maire de Sarlat, *vice-président*. Labat-Lavaure, curé de Sarlat. Sépière, procureur du roi. Bouffanges, juge de paix. Daburguet, principal du collège de Sarlat. Laquière, instituteur primaire. Dupont-Boscedon, membre du conseil général. De Commarque, *id.* Alphonse Limoges, *id.* De Cerval, membre du conseil d'arrondiss. Roux aîné, avoué. Du Bouscot, garde général des eaux et forêts. B. B. Constant, chef de bureau à la sous-préfect., *secrét.*

Instituteurs de l'arrond. de Périgueux.

Instituteurs communaux, MM.

Cinq frères de la <i>Doctr. chrétienne</i> , à Périg.	Naboulet, à Lisle.
Lapeyre, à Savignac-les-Eglises et Mayac.	Ducluzeau, à Grignols.
Carcenat, à Coulaures.	Taillefer, à Brouchaud et Gabillou.
Lestrade, à Cubiac.	Bersac, à St.-Maimé.
Neulet, à Bourdeilles.	Rolin, à Razac.
Martin, à St.-Pierre-de-C.	Deltelb, à St.-Amand-de Vergt et Foulieux.
Gadaud, à Coursac.	Lapouge, à Thenon.
Fredouille, à Creyssensac et Saint-Paul.	Dufraisse, à St.-Raphaël.
Baudet, à Marsac.	Sauvenet, à Château-l'Ev.
Lagorce, à Tourtoirac.	Labrousse, à Cendrieux.
Dubasty, à Agonac.	Blegnie, à St.-Léon.
Gonthier, à S.-Michel-de-Villadeix.	Patissou, à Lachap.-Gon.
Picq, à Saint-Astier.	Beaupuy, à Cherveix.
Simon, à Mensignac.	Baillet, à Antonie et Est.
Gauthier, à St. Pantaly-d'Excideuil.	Pouyadepère, à Brantôme.
Pinot, à Azerat.	Reymondie, à Annesse.
Malsfaye, à Vergt et Voy.	Dufraisse, à Négrondes.
	Dubesset aîné, à Léguil-lac-de-Lauche.
	Mallefaye, à Excidébil.

Pinaud, à Génis.	Laubat jeune, à Ladouze
Gilbert, à Eyvirat.	Petit, à Limeyrat.
Bonnet, à Ste.-Eul.-d'Aus	Dubesset jeune, à Biras.
Dumas, à Montrem.	Rey-Dnmaine, à Bars.
Lacoste, à Hautefort.	Lapouge, à Granges.
Laubat aîné, à Ste.-Orse.	Lagarigue, à Fossemagne
Petit, à S.-Germ.-des-P.	Mazeau, à Chancelade.
Lacotte, à Ligeux.	Bogeuier, à Sorges.
Chabrier, à Chourgnac.	Cadeur, à Badefols.

Instituteurs privés, MM.

J. Desmond, à Périgueux	Bonnet, à St.-Orse.
Cheylack, <i>idem.</i>	Labrousse, à Mayac.
Cuginaud, <i>idem.</i>	Pelletinges, à Badefol.
Denis, <i>idem.</i>	Roux, à Vergt.
Clément, <i>idem.</i>	Jouanny, à Excideuil.
Labroue, <i>idem.</i>	Mallet, à Excideuil.
Chambarraud, <i>idem.</i>	Maijounade, à Anlhiac.
Beaupuy, à Bars.	Gadaud, à Coursac.
Leymarie, à Ajat.	Rasset, à Grignols.
Deverneuil, à St.-Astier.	Bacon, à Saint-Léon.
Vacher, à Sorges.	Leyraud, à Agonac.
Lagarigue père, à Fossemagne,	Lapouge, à Bassillac.
	Arnal, à Marsaneix.

*Institutrices de la ville de Périgueux.**Mesdames :*

Helfenberger, à Périgueux.
 Rollin, *id.*
 Prudent, *id.*
 Theulier, supérieure de la Congrégation, *id.*
 Dubut, supérieure de l'ordre de Sainte-Claire, à Périgueux.
 Ecole de Charité, confiée aux sœurs de Nevers, *id.*
 Lachaise, *id.*
 Gaudel, *id.*
 Charron, religieuse de l'ordre de St.-Benoît, *id.*

Institutrices de l'arrond. de Périgueux.

Mmes Trastieux, à Saint-Astier.
 Dunnet, *id.*
 Cellerier, *id.*
 Boussary, à Brantôme.
 Richard, née Dubuis, *id.*
 Roche, à Lisle.
 Chambarraud, à Bourdeilles.
 Threillard-Dubasty, à Agonac.
 Chartrouse, à Vergt.
 Labrousse, à Cendrieux.
 Leysse, veuve Durand, à Excideuil.

Jury de Médecine.

Le jury de médecine est chargé de l'examen et de la réception des officiers de santé, des pharmaciens et des sages-femmes. Il est composé de deux docteurs et de quatre pharmaciens domiciliés dans le département, et présidé, lorsqu'il se réunit, par un commissaire pris parmi les professeurs de la faculté de médecine de Montpellier.

Membres du jury, MM.

Vidal (J.-B.) *, doct.-méd., à Périgueux.
 Boissat, docteur-médecin, à Bourdeilles.

Adjoins au jury, MM.

Lapeyre et Seguy, pharmaciens, à Périgueux.
 Monzie, *idem*, à Sarlat.

Vaccination gratuite.

M. Boissat, directeur, membre du jury médical de la Dordogne et de la société de médecine de Paris, correspond. de l'Académie royale de Médecine.

N. B. Un dépôt de virus-vaccin frais est constamment ouvert à la Préfecture.

Médecins à Périgueux, MM.

Vidal (J.-B.) *, doct.-méd., *rue de Bourbon*.
 Laveyssière, jeune, d. en méd., *rue de la Clarté*.
 Beler fils, doct.-méd., *place Tourny*.
 Pontard, doct.-méd., *rue Salomon, n.º 4*.
 A. Seguy, doct.-méd., *faubourg St.-Martin*.
 A. Aumassip, doct.-méd., *rue de Bourbon*.
 Amédée Lacrouzille, *docteur méd., r. Malësherbes*.
 H. Parrot, docteur-médecin, *rue Taillefer*.

Officiers de santé, MM.

Galy *, *rue Salinière*. Lalande 3.^e, chirurg., *r. Renaud, rue Hiéras*.
 Renaud, *du Vieux-Pont, n.º 6*.
 Choury-Lavigerie, *rue St.-George, n.º 7*.
 Debez, *porte Taillefer*.

Pharmaciens, MM.

Lapeyre, *p. du Coderc*. Moulin, *rue Taillefer*.
 Gay, succ. de M. Parrot, Bleynic, *rue Taillefer*.
rue Taillefer. Brou-Laveyssière, *porte Seguy, rue de Bourbon*. Taillefer.

2.^{me} Arrondissement Communal.

PÉRIGUEUX (chef-lieu).

Le deuxième arrondissement, dont Périgueux est le chef-lieu, a de surface 1,953 myriares (99 lieues), et 104,632 âmes de population. Il a pour bornes, à l'Est, l'arrondissement de Sarlat; au Nord, celui de Nontron; à l'Ouest, celui de Ribérac; au Sud, celui de Bergerac. Il est arrosé par deux rivières, celle de l'Isle, qui le traverse, et celle de la Drône, qui passe au Nord-Est. Ses principaux ruisseaux sont *la Loue, le Blame et le Manoir; le Blame* a la propriété d'incruster assez promptement presque tous les corps plongés dans ses eaux.

Cet arrondissement comprend neuf cantons de justices de paix, et se compose de 113 communes.

Les principales villes du 2.^e arrondissement sont : Périgueux, capitale de tout le département, Excideuil, Brantôme et Bourdeilles.

Conseil d'arrondissement, MM.

Mie, *avocat*. Deveaux-Lacombe.
 Gintrac, *juge de paix*. Mercier, *maire*.
 Fournier-Laurière, *avoc.* Mazeau, *notaire*.
 Grand, *père, avocat*. Brizon, *maire*.
 Labat, *maire*.

Mairie de Périgueux.

M. de Marcillac, *, *maire, place Francheville*.
 M. Aumassip, 1.^{er} *adjoint, rue de Bourbon*.
 M. Latreille-Ladoux, 2.^e *adjoint, pl. de la Mairie*.
 M. Labonne, *comm. de police, hôtel de la Mairie*.
 M. J. Baylé, *secrét. en chef, place de la Mairie*.
 M. J. Bardet, *secr.-commis, rue des Chaines, n.º 1*.
 M. Chasteau, *idem, rue Saint-Silvan*.
 M. Stanislas Gierzynski, *rue Taillefer*.
 M. Prad, *receveur municipal, faubourg St.-Martin*.

Membres du conseil municipal, MM.

De Marcillac, *, *maire*. Villemonte, *avocat*.
 Aumassip, *médecin*. Lupin Ser.
 Latreille-Ladoux, *avoué*. Moyrand fils.
 Gilles-Lagrange, *notaire*. Renaud, *chirurgien*.
 Queyroi. Amédée Lacrouzille.
 Hippolyte Rousseau. Georges Goursat.
 Pontard aîné. Feytaud, *avocat*.
 M. Choury, *avoué*. Brou-Laveyssière.
 Dabois aîné, *juge*. Agnan Séguy.
 Bayle de Lagrange. Gaillard, *notaire*.
 Vacquand. I. Mie, *avocat*.
 Jaubert fils. J.-B. Auguste Dupont.
 Charrière fils, *avoc.* Seguy, *pharmacien*.
 Périer, *liquoriste*.

Administration de l'octroi de la ville
de Périgueux.M. Lachaud, *présosé en chef*, r. Taillefer, n.° 17.

Tribunal civil de Périgueux, MM.

Poumeyrol ✱, *président*, r. de la Miséricorde.
Mage père, *vice-président*, r. Salinière.

Juges, MM.

Mage fils, *rue Salinière*.Belcymes, *rue du Plantier*.Véchembre, *rue de Bourbon*.Courtois, *juge d'instruction*, faub. St.-Martin.Dubois, *rue du Chancelier de l'Hôpital*.Cazamajour, *faubourg Saint-Martin*.Deiche, *place de la Clautre*.

Suppléans, MM.

Gonthier-St.-Martin, *rue Eguillerie*.Moyrand, fils, *place de la Clautre*.Perchain, *avoué*, *rue Froide*.Eyguière, *avoué*, *place du Greffe*.

Parquet, MM.

Dumonteil-Lagrèze ✱, *proc. du Roi*, pl. Royale.Bardy-Delisle, *substitut*, *place de la Clautre*.Peyrot, *id.*, *rue Aubergerie*.Lapouyade, *greffier*, *place du Coderc*.Deveaux, *greffier-commis*, *rue de la Vertu*.Lapouyade, fils, *idem*, *place du Coderc*.Cbasteau, *huissier du parquet*, *rue Notre-Dame*.

Tableau des Avocats, MM.

Moyrand, *place de la Clautre*.Lacrouzille, *rue St.-Georges*.Audebert, père, *rue de l'Union*.U.-F. Feytaud, *rue Notre-Dame*.De Mourcin, *rue Eguillerie*.Moulin aîné, *rue de Bourbon*.Mathet-Lagèze, *rue du Plantier*.Mie aîné, *Cours des Princes*.Reynaud fils, *rue Notre-Dame*.Fournier-Laurière, *rue de Bourbon*.Lacrouzille (Jules), *rue St.-Georges*.Louis-Prosper Véchembre, *rue de Bourbon*.Moyrand fils, *place de la Clautre*.Charrière, *rue du Calvaire*.Délav, fils aîné, *place Saint-Silain*.Magne, *rue Eguillerie*.Lucien Audebert, *Cours des Princes*.Dausel fils, *rue Lammary*.

CONSEIL DE DISCIPLINE, MM.

Audebert, *bâtonnier*, *président*.

Feytaud, Laurière, Mie et Charrière fils.

Charrière fils, *remplissant les fonctions de secrét.*

Avoués près le Tribunal, MM.

Réveillias, *rue de la Vertu*.Latreille-Ladoux, *place de la Mairie*.Perchain, *rue Froide*.Chouri, succ. de M. Véchembre, *rue de Bourbon*.Eyguière, *place du Greffe*.Lalande a. e., *rue Aubergerie*.Villemonte, *rue Lammary*, n.° 4.Lachapelle, *rue Taillefer*.Frachet, *place de la Clautre*, n.° 6.Maldaner, *rue Salinière*.

Chambre de discipline, MM.

Lat.-Ladoux, *président*. Eyguière, *syndic*.Perchain, *rapporteur*. Chouri, *secr. et trés.*

Huissiers audienciers près le Tribunal.

Laurent Charrière, *rue du Calvaire*.Léonard Perrot, *rue Hiéras*.J. Sirventon, *rue de Bourbon*.

Guichard, *rue Hiéras.*
 Bonnefon aîné, *rue Taillefer.*
 Chasteau, *rue Notre-Dame.*
 Bonnefon jeune, *place de la Mairie.*
 Roux, *rue de Bourbon*
 Cyprien Peyroulet, *rue Salinière.*
 Mouline, *place de la Préfecture.*

Huissiers dans l'arrondissement.

Dieumégard, à Périg.	Dameron, à Excideuil.
Lapouge, <i>idem.</i>	Marty fils, <i>idem.</i>
Feytaut, à Génis.	Bibie, à St-Maime.
Dufour, à Brantôme.	Tournier, à St.-Astier.
Layraud, à Bourdelles.	Bardet, à Vergt.
Lassince, à Bad.-d'Ans.	Souffron, à Thenon.
Plaz Janet, à Thenon.	Démarais, à Tourtoirac.
Marseingéas, à Sainte-Orse.	Blois, à Cubjac.
Parot, à St.-Astier.	Barailler, à Hautefort.
Barailler, à Savignac.	Freymond, à St.-Pierre-de-Chignac.

Chambre de discipline, MM.

Sirventon, *syndic*; Perron, *rapporteur*; Bonnefond aîné, *trésorier*; Chasteau, *secrétaire*; Bibie, Charrière, Dameron, *membres.*

Tribunal de Commerce de Périgueux.

MM. Michellet, *présid., r. du Chancel. de l'Hôp.*
 Fauconney aîné, *juge, rue Taillefer.*
 Jaubert, *id., route de Bordeaux.*
 Queyroy, *id., place de Prusse.*
 Goursolle, *juge suppl., place Marcillac.*
 Goursat (Georges), *id., rue d'Enfer.*
 Rongiéras, *greffier, place de la Concorde.*

Agréés près le Tribunal.

MM. Charrière, fils, *avocat, rue du Calvaire.*

Eyguière, *avoué, rue du Plantier.*
 Latreille-Ladoux, *place de la Mairie.*
 Chouri, *avoué, rue de Bourbon.*
 Perchain, *avoué, rue Froide.*
 Villemonte, *avoué, rue Lanunary.*

Huissiers, MM.

Nicolas Dieumégard, *rue St.-Silain.*
 Lapouge, *rue des Farges.*

Commerçans-notables de l'arrondissement de Périgueux.

D'après l'article 4 du décret du 6 octobre 1809, ils doivent être appelés, par ordre d'inscription, pour monter l'audience, à défaut de juges et juges suppléans. Messieurs

J.-B. Dauriac, <i>marchand</i>	B. Michellet, <i>banq., id.</i>
Goursat (G.), <i>épicier, id.</i>	Demartial (J.-B.-V.), <i>m.</i>
Mage, aîné, <i>march., id.</i>	Léger (Léonard), <i>id.</i>
Parrot-Lariv., <i>liq., id.</i>	Duval (Henri), <i>id.</i>
Conte, <i>horlog., idem.</i>	Aug. Dupont, <i>impr.</i>
P. Fargis, <i>horlog., id.</i>	Jaubert fils, <i>march.</i>
R. Perrier, <i>fil, nég., id.</i>	Belier, <i>liq.</i>
Vacquand, <i>liquoriste, id.</i>	Boucherie fils, <i>bijout.</i>
A. Goursolle, <i>march., id.</i>	Demartial jeune, <i>march.</i>
Festugières, <i>fil, m. de forges, à Aus.</i>	Doursout aîné, <i>id.</i>
Coly, <i>march., à Périg.</i>	Faure fils, <i>horl.</i>
Decouts-Lapeyrière, <i>cart.</i>	Gay, <i>pharm.</i>
V. Dumont, <i>march., id.</i>	E. Lestang, <i>liq.</i>
J. Fauconney, <i>march., id.</i>	Lonlaygue, <i>id.</i>
J. Loubet, <i>fil aîné, id.</i>	Lavertujon, <i>imp.</i>
S. Lapeyre aîné, <i>ph., id.</i>	Laveyssière, <i>pharm.</i>
M. Queyroy, <i>march., id.</i>	Moreau-Bertou, <i>march.</i>
H. Rousseau, <i>idem.</i>	Merlhes fils aîné, <i>banq.</i>
E. St.-Martin, <i>idem.</i>	Maysonnade, <i>march.</i>
Courtesy, aîné, <i>négociant.</i>	Roussely, <i>arqueb.</i>

Justices de paix.

Canton de Périg. MM.	Et. Jay et P. Sengense, suppléans.
Lacrouville père, j. de p.	Gérard, greffier.
Latreille-Ladoux et Mathet, suppléans.	Savignac-les-Eglises.
Bonneau, greffier.	Bosredon, juge de paix.
Brantôme.	Reynaud, notaire, et Jarjay, suppléans.
Boulonneix, j. de paix.	Ciuzaud, greffier.
Lafon et Cuginaud-Labarrière, suppléans.	Saint-Astier.
Roudeau, greffier.	Gintrac, juge de paix.
Excideuil.	Deschamps et Fourgeaud (Germain), suppléans.
J. Devaux-Lacombe, juge de paix	Lafaye, greffier.
Deboias et Barbary Langs	Thenon.
Labrousse, greffier.	Vidal, juge de paix.
Hautefort.	Verlhac et Grand, suppl.
Souffron, juge de paix.	Rouvet, greffier.
Reynaud et Malalayde, suppléans.	Vergt.
Lagorce-Lavergne, greff.	Fabre, avocat, juge de p.
St.-Pierre-de-Chignac.	Dutard et Marty, suppl.
Goursac-Laboudinie, j.	Lafosse, greffier.

Notaires publics.

Les notaires résidant à Périgueux exercent dans tout l'arrondissement du tribunal civil; ceux des communes, dans tout le canton de leur résidence.

Nota. L* désigne les notaires chargés de la délivrance des certificats de vie.

Canton de Périgueux, MM.

DATE DE LA RÉCEPTION : 1802. — * Gilles-Lagran-

ge [Léonard], place de la Mairie, a les papiers de Dejehan, Durouchail, Ligeois, Lagarde, Capette, Miaillon, Souillier, Gintrac, Lamy, et ceux de son père.

16 août 1814. — * Gaillard [Pierre], place de la Mairie, a les papiers de J.-B. Lavavé et aïeux, Giry, Lalande, Beylot, Dubois, Dauriac et de Bourcin-Dubouché.

24 novembre 1824. — * Reynaud [Nicolas], rue Lammary, a les papiers de Robert père et fils, Lacroix, Aleau, Durand père et fils; partie de ceux de Courtey, ceux de Paillet père et fils, Parade, Chaminade, Gérard, Desdoits, Teillet; partie de ceux de Poulet, Delapierre, Pressac, Farnières, Guy, Jaly et aïeul, et ceux de son père.

4 mai 1836. — * Montaignut, r. de Bourbon, a les papiers de Bonneau père et fils, Magot p. et fils, Chartroule, Maigne, Grandrieux, Tempoure, Dumoulin père et fils; partie de ceux de Desperin, ceux de Labruhe, Robert Monfumat, Fournier, Sarlande, Vallette, Chinours père et fils, Brugière, Lavergne, père et fils, et Beleymes.

8 septembre 1832 — Guischard [Lonis], au Château-l'Evêque, a les papiers de Guischard et aïeux, et Mazeau.

Canton de Brantôme, MM.

1834 — J.-A. Mazeau, à Brantôme, a les papiers de Nicolas Vielhon, Mousnier et aïeul, J. Verjenaud, Saunier, Petit fils et aïeux.

1806. — Laforest [Jean-François], à Brantôme, a les papiers de Giry et aïeul, J.-B. Gauthier et aïeul, et Faure.

1796. — Liuard [Jean], à Lisle, a les papiers de Géral, Pierre Peyrolade et ceux de Rouchaud.

2 août 1820. — Bosredon, à Agonac, a les papiers de Leyraud, des Rousseltes, père et fils.

9 avril 1823. — Poumeyrol [François], à Bourdeil-

les, a les papiers de Blois et aïeul, de Chabannes et aïeul, Blanchard, Barbancey, Meyjounissas et aïeul, Desmouliins, Devillars et aïeul, Goujon, Maison-Neuve, autre Goujon, Bourgoïn-Lagrange et aïeul.

Canton d'Excideuil, MM.

1793. — * *Debotas* (Jean-Baptiste), à Excideuil, a les papiers de Metous, Debelin et aïeul, Debottas et ceux de Chavoix.

17 octob. 1821. — *Chavoix* (Auguste-Bernard), à Excideuil, a les papiers de Rampnaud, Dechiquet, Bouzac, Roux, Amelin et aïeul, Bonneau, Rey, Fleurat, Parrot et aïeul, et ceux de son père.

1795. — *Rejoux* (Bernard), à St.-Germain-des-Prés, a les papiers de ses aïeux.

1788. — *Cipierre* (Jean), à Clermont, a les papiers de Leymarie, Delpeyron, Noël, Dupuy et l'aure.

28 novembre 1827. — *Cavaillon* (Pierre), à Génis, a les papiers de Martin, Delille-Boisset, et ceux de son père.

Canton de Saint-Astier, MM.

1831. — * *Nadaud*, à Saint Astier, a les papiers de Lavaud, Rolin, Laporte père et Laporte fils.

16 septembre 1818. — *Champeau* (Jean), à Montren, a les papiers de Rey, Reygnier, Petit, Lavignac, et ceux de son père.

12 mai 1824. — *Fourgeaud* (Gérard-Germain), à Coursac, a les papiers de Fourgeaud oncle et ceux de son père.

3 février 1804. — * *Champradout* (Martial), à Mensignac.

1829. — *Lespinasse*, à Grignols, a les papiers d'Aujoy, Lavignac, Grellaty-Ducluzel, Reynaud et aïeul, Cheriffel et aïeux, et Terrade.

Canton d'Hautefort, MM.

20 juillet 1815. — * *Villothe* (Pierre), à Hautefort, a les papiers de Sarazanas et aïeux, Gauthier, Boissavy, et de son père.

1.^{er} septem. 1825. — *Desmont Chavagnac* (Joseph), à Cubas, a les papiers de Jean de Saint-Léger de Cubas, ceux de son père et aïeul.

23 septembre 1818. — *Mazi* (Charles), à Badesols, a les papiers de Cournilh, Destrioux, Bonnet fils et aïeul, Dejuge et aïeul, Labrousse fils et aïeul, Laussinotte, Randel et ceux de son père.

15 décemb. 1818. — *Reynaud-Lescure* (François), à Naillac, a les papiers de St.-Léger, de Raffailhac et aïeul, de Joffre-Lajarthe, de Brunerie, et ceux de son père.

1.^{er} août 1821. — *Darenne* (Philippe), à Tourtoirac, a les papiers de Baspeyras, de Darenne, son oncle et aïeul.

Canton de Savignac-les-Eglises, MM.

16 avril 1838. — *Rousset* (Jean-Baptiste), à Savignac, a les papiers de Jarjavay, père et fils.

18 juin 1821. — * *Millet-Lafon* (Nicolas), à Négrondes, a les papiers de Versavaud père et fils.

19 avril 1826. — *Reynaud* (Pierre), à Sorges, a les papiers de Maury, R. Paradol, Deschamp père et fils, Périer et aïeul, Boyer, Puisel, B. Laborie et aïeul, Laulanie, Mespolède, Dupuy, Robert-Desilles père et fils, et ceux de Profit.

19 avril 1829. — *Pouchard* (Pierre), à Coulaures, a les papiers de Deschamps et ceux de son père.

12 novembre 1826. — *Desveaux* (Hugues-Etienne), à Cubjac, a les papiers de son père et ceux de Richard, décédé.

Canton de Saint-Pierre-de-Chignac, MM.

18 août 1819. — * *Desmartin* (Jacques), à Saint-

Pierre-de-Cbignac, a les papiers de Jay, Dumas et Desmartin.

4 février 1820. — *Reversade* (François), à Marsa-neix, a les papiers de Claviéras, Ribette et aïeul, Chinours et Aublant.

24 février 1825. — *Sengensse* (Antoine), à Millac-d'Auberoche, a les papiers de Parrot, Lacour, Andrieux et Deschamps.

mai 1834. — *Bourcin-Dubouché*, à Ladeuze, a les papiers de Daubisse, Fruittier et Sarlandie.

Canton de Thenon, MM.

1786. — *Rouvet-Lanoix* (Léonard), à Thenon, a les papiers de Vedreune, Lachaud, Brachet, Festugièrre et aïeul, et Gay Labouyrie.

30 octobre 1822. — * *Sengensse*, à Thenon, a les papiers de E. et P. Sengensse, et d'Andrieux, d'Abjac.

24 décembre 1818. — *Passenard* (Guillaume), à Fossemagne, a les papiers de Vidal.

14 avril 1833. — *Mazet-Arnaudie* (Annet-Désiré), à Ste.-Orse, a les papiers de Dauvergne et Bouquet.

Canton de Vergt, MM.

22 décembre 1809. — * *Marty* (Arnaud), à Vergt, a les papiers de Faurie et de Cluzeau Chancogne.

1784. — *Castaing* (Marc), à Feuleix, a les papiers de J. et P. Castaing, Grellety et aïeul, Castelvert, Favareilhes et Castaing.

1795. — *Laroche* (François), à Saint-Michel-de-Villaleix, a les papiers de Desvieux.

24 janvier 1816. — *Dumontheil* (Jean-Augustin), à Cendrieux, a les papiers de Simon père et fils, Regner père et fils, Lafaye, et Dumontheil et aïeux.

21 janvier 1818. — *Tailleferie* (Etienne), à Chalagnac, a les papiers de Chaleppe, Bugière et Gaillard.

MEMBRES DE LA CHAMBRE DE DISCIPLINE, MM.

Lagrange, <i>président</i> .	Reynaud, <i>membre</i> .
Mazeau, <i>rapporteur</i> .	Nadaud, <i>id.</i>
Desmartin, <i>trésorier</i> .	Marty, <i>id.</i>
Montaigut, <i>secrétaire</i> .	

4.^{me} Arrondissement Communal.

BERGERAC (*chef-lieu*).

Le quatrième arrondissement, dont Bergerac est le chef-lieu, borné au Levant par l'arrondissement de Sarlat, au Nord par ceux de Périgueux et de Ribérac, au Couchant par le département de la Gironde, et au Midi par celui de Lot-et-Garonne, a de surface 2,226 myriares (environ 113 lieues). Sa population est de 117,302 âmes : il comprend 173 communes, et 13 cantons de justices de paix.

La rivière de la *Dordogne* le traverse dans sa plus grande largeur, et le *Drot* y prend sa source, pour entrer presque aussitôt dans le département de Lot-et-Garonne; mais il revient ensuite baigner le canton d'Eymet. Cet arrondissement est en outre arrosé par plusieurs ruisseaux, dont les principaux sont la *Couse*, le *Caudou* et la *Lidoire*. La *Couse* fournit de l'eau à plusieurs papeteries, à un grand nombre de moulins, et à la belle forge de la Mouline. Le *Caudou* baigne de charmantes prairies. La *Lidoire*, par l'abondance de ses eaux, mériterait presque le nom de rivière.

Les principales villes du 4.^e arrondissement sont Bergerac, Moupazier, Beaumont et Eymet.

Sous-Préfecture de Bergerac.

M. Redon de Beaupréau, *Sous-préfet.**Organisation des Bureaux.*

1.^{re} DIVISION. — *Recrutement de l'armée, police, passeports à l'étranger, permis de port-d'armes, visa, garde nationale, exécution des lois communales et départementales, personnel des fonctionnaires, etc.*

M. Fepy (Pierre), *chef.*

2.^e DIVISION. — *Administration générale, secours, établissements et travaux publics, liste du jury, exécution de la loi sur l'instruction primaire.*

M. Beysselance (Jacques), *chef.*

3.^e DIVISION. — *Contributions, comptabilité et administration des communes.*

M. Lafontaine, *chef.**Conseil d'arrondissement, MM.*

Couderc.	Perry.
Foussat.	Coursson de Pécany.
Frégère.	Siozard.
Bréjon-Marès.	Mazières.
Vergniol.	Dezeymeris.
Benoist de Lamothe.	Ponterie-Meynardie-Es-
Pigeon.	cot.

Mairie de Bergerac.

M. Durand de Corbiac*, maire.
 MM. Jean-Isaac Latané et Eyrianiac, adjoints.
 M. G.-Aug. Bassac, commissaire de police.

Tribunal Civil de Bergerac.

Messieurs

De Chanaud, *président.*
 Couderc et Javerzac, *juges.*
 Martin, *juge d'instruction.*
 Monteil père, *juge suppléant.*
 Laurens, aîné, *idem.*
 Bugniet, *idem.*
 Faugère, père, *juge honoraire.*
 Laborie, *procureur du roi.*
 Lacroix, fils, *substitut.*
 Poumeau-Lalforest père, *greffier.*
 Tilhet, fils aîné, *greffier-commis.*
 L. Tilhet, fils 2.^e, *idem.* F. Tilhet fils 3.^e, *id.*

Avocats, MM.

Faugère père.	Augiéras-Dujarric.
Monteil, fils.	Faugère, jeune.
Laurens.	Nadal.
Eyrianiac, fils.	Mignot-Lafreunie.
Bugniet.	Lagarrique.
Faugère fils aîné, <i>bâtonn.</i>	Javerzac.
	Dussoulas.

Stagières, MM.

Bordère, Mignot, Monteil, Vigier, Ricard et Cailloux.

*Chambre de discipline des Avocats, MM.*Faugère aîné, *bâtonnier.*
Bugniet. Eyrianiac. U. Nadal. Jeverzac, *secrét.**Avoués, MM.*

Cailloux.	Simounet.
Boyer.	Eyrianiac, fils.
Pouverein.	Denoix-Saint-Marc.
Pradier.	Fauvel.

CHAMBRE DE DISCIPLINE DES AVOUÉS, MM.

Cailloux, *président*. Pradier, *syndic*.
Pouvereau, *rapporteur*. Fauvel, *secrétaire-trés-*

Huissiers audienciers, MM.

Lespinasse. Martinot fils. Arfel. Bessine.
Brun. Martinot père. Lévêque. Langlade.

Huissiers ordinaires, MM.

Grozet, à Bergerac. Guy, au Fleix.
Lacoste, à Beaumont. Ferez, à Lalinde.
Bouyssou, à Cadouin. Marche, à Beaumont.
Fauvel, à Eymet. Mousson, à Moupazier.
N., à Fouroque. Mousson-Lanauze, id.
Murat, à Paunac. Duclaud, à Vélines.
Secondat, au Sigoulès. Allauveau, idem.
Bloy, idem. Prévot, à S.-Martin-des-C.
Seguinel, à Issigeac. Lamy, à Villamblard.
Lespinasse, à Boisse. Lafargue, à Carsac.
Bissey, à Laforce.

Chambre de Discipline, MM.

Lévêque, *syndic*. Arfel, *rapporteur*.
Grozet, *trésorier*. Martinot fils, *secrétaire*
Langlade, Séguinel et Fauvel, *membres*.

M. Gontier, *commissaire-priseur*.

Trib. de Commerce de Bergerac, MM.

Peyronnet, *président*.
Gagnaire, Emile Pinet et Péchadergue, *juges*.
Boyer, lib. et A. Bruzac, *suppléans*.
Conangle, *greffier*.
Moynier jeune, *défenseur agréé*.
Tilhet, ancien *greffier*, idem.
Grozet et Martinot, *huissiers audienciers*.
Laffargue et E. Pinet, *courtiers de commerce*.

Justices de paix.

Canton de Bergerac.
Roussille, *juge de paix*.
Lespinasse, et Reclaud-
Lafargue, *suppléans*.
Pourquery-Boissein, *gr.*
Saint-Alvère.
Claretie, *juge de paix*.
Lavergne-Duroc et Rey-
nier, *suppl.*
Linarès, *greffier*.
Beaumont.
Revoger, *juge de paix*.
Delpit et de Losse, *supl.*
Rouby-Fonbeterd, *greff.*
Cadouin.
Regagnac, *juge de p.*
Desmond et Dessales,
suppléans.
Fourtaud Monteil, *greff.*
Eymet.
Bréjou-Marès, *juge de p.*
Mathieu Carquet et N.,
suppléans.
Gibert, *greffier*.
Issigeac.
Bouyssou-Escodéca, *juge*
de paix.
Chadourne et Jean Coq,
suppléans.
Jean Laroque-Joas, *gr.*
Laforce.
Gast, *juge de paix*.
Augièras et Ponterie, *sup.*
Jean Dureysset, fils, *gr.*

Lalinde.
Dubreil-Mondazel, *juge*
de paix.
Pigeon (Hyacinte) et Dus-
soulas, *suppléans*.
Tibeyrand, *greffier*.
Moupazier.
Larguerie, *j. de p.*
Perry, notaire, et Mous-
son-Lanauze, *suppl.*
Marc Bonis, *greffier*.
Sigoulès.
Brugièrre, *juge de paix*.
Teyssandier et Peyronny,
suppléans.
Jean Teyssandier-Lauba-
rède, *greffier*.
Vélines.
Noé, *juge de paix*.
Benoît et Boymier Bar-
raillon, *suppléans*.
Jean Freyssineau, *greff.*
Villamblard.
Jacq. Mazièras-Defreix,
juge de paix.
Boussenot et Cluzeau -
Gonthier - Dussoulas,
suppléans.
Lafaye, *greffier*.
Villefr.-de-Longchat.
Brulatour, *juge de paix*.
Bouard et Brulatour *sup.*
Batcave, *greffier*.

Notaires de l'arrond. de Bergerac.

Les notaires à la résidence de Bergerac exercent dans tout l'arrondissement du tribunal civil ; ceux des communes, dans tout le canton de leur résidence.

L'astérisque * désigne les Notaires certificateurs.

Canton de Bergerac.

Gagnaire fils *, à Berg.

Lespinasse *, *idem*.

Rambaud *, *idem*.

Baysse, *idem*.

Macerouze fils, Mouleyd.

Beaumont.

Gérard *, à Beaumont.

Boinel, à Naussannes.

Moliérac, à Ste.-Sabine.

Ducros, neveu, à S.-Avit.

Fuelhe, à Monferrand.

Cadouin.

Dessaies *, à Cadouin.

Desmond, à Cabans.

Faurie, à Molières.

Eymet.

Boissière, à Eymet.

P. Augeral *, à Eymet.

Colonges *, Fourque.

Lalaurencie, à Razac.

Issigeac.

Vizerie, à Issigeac.

Thomas-Simonet, Boisse

Chadourne, à Fauz.

Coq, à Bonniagues.

Laforce.

Razac aîné *, au Fleix.

Razac jeune, *idem*.

Ribeyrolles, *idem*.

Veyssière-Cavills, à La-

force.

Augiéras, à Bossct.

Lalinde.

Boisserie-Lacroix *, Lalin.

Chanut, à Cause-de-Clér.

Valleton *, à Lanquais.

Monpazier.

Perry *, à Monpazier.

Geneste, à Biron.

Saint-Alvère.

Reynier *, à St.-Alvère.

Linarès *, à Limeuil.

Labrousse, à Trémolat.

Sigoulès.

Baysse *, Sigoulès.

Chassaud, à Rouffignac.

Léonardet, à Saussignac.

Teyssandier, à Monestier

Vélines.

Daugereau, Fougueyrolle.

Lacroze, à Montazeau.

Duvigneau 2.°, Lamothe-

Montravel.

Bonnet *, à Vélines.

Pascaud, à S.-Antoine.

Villambard.

Dupérier *, Montagnac.

Faure *, à Villambard.

Eyguière, S.-Jean-d'Eyr.

Labat, à Beauregard.

Villefr.-de-Lonçhapt.

Pagès, Villefranche.

Seignolle, à St.-Martin-

de-Gurcon.

Durand *, à St.-Méard.

MEMBRES DE LA CHAMBRE DE DISCIPLINE, MM.

Lespinasse, *présid.* Rambaud, *rapp.* Perry, *synd.*

Boisserie-Lacroix, *trésorier.* Gagnaire, *secrétaire.*

Lalaurencie, Bonnet, Linarès et Labat, *membres.*

Ecole secondaire ecclésiastique établie à Bergerac, MM.

Junières, *supérieur,* Malaurie, *directeur.*

Granier, *écome.*

Professeurs,

MM.

Duchassaing.

Lassagne.

Jaubert.

Escodéa.

Laporte.

Boussarie.

Vizy.

Duffaud, *surv.*

Nombre d'élèves de toutes classes, 126.

Collège de Bergerac.

Bureau d'Administration, MM.

Redon de Beaupréau, sous-préfet, *président.*

Chanaud, président du tribunal civil.

Gausson, père.

Monteil jeune, avocat.

Prévôt-Leygonie, avocat.

Laborie, procureur du roi.

M. Feytout, *principal.*

M. Marcel de Brugière, *aumônier.*

Consistoire de l'Eglise réformée.

Les réformés du département de la Dordogne ont deux églises consistoriales, dont les chefs-lieux sont Bergerac et Montcaret.

ÉGLISE CONSISTORIALE DE BERGERAC.

Pasteurs, MM.

B. Bastie, *président*, à Bergerac.
 A. Hugues, à Bergerac.
 Vidal, à Bergerac.
 J. Delbetz, à Eymet.

Anciens, MM.

Henri Viger, *pr.* à Berg. Poumeau, *ainé*.
 Roussille *, *j. de paix*. Durand de Corbiac, *pro*.
 Alard *, *cap. de caval.* *priétaire*.
 J. Eyma, *prop.* De Bacalan, *propriétaire*.
 S. Dupeyron, *prop.* Boyer-Guillon, *propriét.*
 Latané, *adjoint*. Ch. Boyer, *idem*.
 Brunet, *propriétaire*.

M. A. Hugues, pasteur protestant, est nommé membre de la commission d'examen chargée de délivrer les brevets de capacité aux instituteurs primaires.

ÉGLISE CONSISTORIALE DE MONTCARET.

Pasteurs, MM.

Samuel Jousse, *président*, à Montcaret.
 Pascaud, *idem*.
 Coyné, à Larochechalais.

Anciens, MM.

Benoît, *maire, propriét.* Bonniot, *idem*.
 A. Boutitie, *idem*. BoudinsLarraye, *maire*.
 Berjon, *maire de S.-Aul*. Boymier, *maire*.
 DeTauxia de LITERIE, *mair* Faure-Marquette.
 Boyer fils, *propriétaire*. Gaillard.
 Buisson, *propriétaire*. Gausсен, *maire*.

1.^{er} Arrondissement Communal.NONTRON (*chef-lieu*).

L'arrondissement de Nontron, borné au Levant et au Nord par le département de la Haute-Vienne, au Couchant par celui de la Charente, et au Midi par les arrondissements de Périgueux et de Ribérac, offre une surface de 1700 myriares (89 lieues environ), et une population de 83.664 âmes. Il renferme 79 communes et 8 cantons de justices de paix. Ses principales rivières sont l'Isle et la Dronne.

Les principales villes de l'arrondissement sont Nontron, Thiviers et Mareuil.

Sous-Préfecture à Nontron.

M. Disaut, *Sous-préfet*.

Organisation des bureaux, MM.

Valade (Pierre), *secrétaire en chef*.
 Marquet, *employé*.

Les bureaux sont ouverts, le matin, depuis 9 heures jusqu'à midi, et le soir, depuis 2 heures jusqu'à 5.

Conseil d'arrondissement, MM.

Allafort-Duverger.	Ribeyrol.
Delage.	Planchas, <i>ainé</i> .
Prévot <i>ainé</i> .	Faure.
Audraud.	Rastouil.
Montfauges.	

Tribunal Civil de Nontron, MM.

Pichon, *président*.
 Montaigut, *juge d'instruction*.
 Bourinet-Geoffroi, *juge*.
 Janet-Lasfond, *suppléant*.

Myrtil Grolhier, *suppléant.*

Dussolier, *idem.*

N., *procureur du Roi.*

De Verneilh, *substitut.*

Fanty-Lescure, *greffier.*

Vallade, *commis greffier.*

Avocats, MM.

Janet-Lasfond, *bâtonn.* Vieillemand.

Dussolier (Thomas). Excousseau.

Grolhier Desbrousses. Goursac.

Bonhomme-Dupuy. Dumas-Champvallier.

Stagières,

Ducluzeau, Mazerat, Pastoureau, Montet-Laurière.

Chambre de discipline des Avocats, MM.

Janet-Lasfond. Bonhomme-Dupuy.

G. Desbrousse. Dumas-Champvallier.

Dussolier, *secrétaire.*

Avoués, MM.

Janet-Lasfond aîné. Souquet.

Gaultier aîné. Gaultier jeune.

Neury. Martin.

CHAMBRE DE DISCIPLINE DES AVOUÉS, MM.

Gaultier, aîné, *président.*

Neury, *trésorier.*

Gaultier, jeune, *rappoteur.*

Martin, *secrétaire.*

Huissiers audienciers, MM.

Grolhier. Doux. Bap. Excousseau.

Jean Excousseau. Achard.

Huissiers, MM.

Jean Excousseau aîné, à Ribeyrol-Lafon, à Nontr.

Nontron. Fricout, *idem.*

B. Excousseau, *idem.* Bouthinon, à Bussière.

Grolhier, *idem.* Pradier, à Villars.

Doux, *idem.* Dartiague, à Jumilhac.

Achard, *idem.* Fayout, à Payzac.

Ligeois, à Layouaille. Fricout, *idem.*

Bizonnet, à Mareuil. Magne, *idem.*

Doux, à St.-Crépin. Périer, *idem.*

Dehidour, à S.-P.-Lariv. Saigne, *id.*

J. Fricout, *id.* Dussutour, à S.-J. de Côle.

David, à Mialet. Barailler aîné, à Jumilhac.

J. Barailler, à Thiviers.

CHAMBRE DE DISCIPLINE DES HUISSIERS, MM.

Bap. Excousseau, *syndic.*

Achard, *trésorier.*

Grolhier, *rappoteur.*

Doux, *membre.*

Lafont-Ribeyrol, *secrétaire.*

Justices de paix.

Canton de Nontron.

Boyer, *juge de paix.*

P. Duvoisin et Lapouge-

Guy, *suppléans.*

Patourcau, *greffier.*

Bussière-Badil.

Poumeyrol, *juge de p.*

Janet-Lasfond et Lageon,

suppléans.

Nadaud, *greffier.*

Champagnac-de-Blair.

Delage, lils, *juge de paix.*

Leyraud-Lafaroy et Hau-

tefort, *suppl.*

Duhut, *greffier.*

Jumillac-le-Grand.

Montet - Laurière, *juge*

de paix.

Texier et F. Lavaud,

suppléans.

Montet, *greffier.*

Lanouaille.

Mazin, *juge de paix.*

Coustillas et Souffron, s.

Morand, *greffier.*

Mareuil.

Defrance, *j. de paix.*

Janet-Lasfond et Ras-

toil aîné, *suppléans.*

Pecan-Laugerie, *greffier.*

St.-Pardoux-Larivière.

Planchas aîné, *juge de*

paix.

Desboisdes - Desroches et

Henri Dubreuil, *suppl.*

Lasescuras-Lamaque, gr.

Thiviers.

L. Theulier, *juge de paix.*

Theulier St.-Germain et

N., *suppléans.*

Larivière, *greffier.*

Notaires de l'arrond. de Nontron.

<i>Canton de Nontron.</i>	<i>Jory-de-Chalais.</i>
Danède aîné, à <i>Nontron.</i>	Lanouaille.
Lapouge, <i>idem.</i>	Condaminas, à <i>Lanouaill.</i>
Foureau, <i>idem.</i>	Regnaud, à <i>Payzac.</i>
Danède jeune, à <i>Abjat.</i>	Renaud aîné, à <i>S.-Sulpice.</i>
Nadaud, à <i>Javerlhac.</i>	Chaumard, à <i>Sarrazac.</i>
<i>Bussière-Badil.</i>	<i>Mureuil.</i>
Janet-Lasfond, <i>Bus-Bad.</i>	Descourades, à <i>Mareuil</i>
Maryaud, <i>S.-Barthélem.</i>	Rous-elot, <i>idem.</i>
Pourinet, à <i>Varaignes.</i>	Desmaison, à <i>Léguillac.</i>
Puybareau fils, à <i>Pluviers</i>	Gratreaud, <i>Larochebeauc.</i>
<i>Champagnac.</i>	<i>Saint-Pardoux.</i>
Cherchouly, à <i>Champagn.</i>	Dubreuil, <i>S.-Pardoux.</i>
Rey, à <i>Villars.</i>	Duroy, à <i>St.-Saul.</i>
Hutefort, à <i>Lachapelle</i>	Jamain, à <i>Mialet.</i>
<i>Monmoreau.</i>	<i>Thiviers.</i>
<i>Jumilhac.</i>	Theulier Saint-Germain,
Astier, à <i>Jumilhac.</i>	à <i>Thiviers.</i>
Renaud fils, <i>idem.</i>	Faure, jeune, <i>idem.</i>
Rejou, <i>Ste-Marie-de-Fr.</i>	Feyfant, à <i>Corgnac.</i>
Dumontet-Lacroze, à <i>St-</i>	Rebierre, <i>S. Jean-de-Cël.</i>

CHAMBRE DE DISCIPLINE DES NOTAIRES.

Rey, <i>président.</i>	
Theulier-Saint-Germain, <i>syndic.</i>	
Dubet, <i>rapporteur.</i>	
Danède, <i>trésorier.</i>	
Dumontet de Lacroze, <i>secrétaire.</i>	
Chaumard.	} <i>membres.</i>
Puybareau, fils.	

5.^{me} Arrondissement Communal.RIBÉRAC (*chef-lieu*).

Cet arrondissement a pour bornes, au Levant, celui de Périgueux; au Nord, celui de Nontron; au Couchant, le département de la Charente; au Midi, l'arrondissement de Bergerac. Sa surface est de 1421 myriares environ (68 lieues); sa population s'élève à 71,457 habitans, le nombre de ses communes à 85, et celui des cantons de justices de paix à 7.

Les principales rivières de l'arrondissement sont: l'Isle et la Dronne; et ses principaux ruisseaux sont la Lisonne, la Risonne et le Salembre.

Ses principales villes sont Ribérac, Monpont et Mussidan.

Sous-Préfecture à Ribérac.

M. Gaultier-Laguionie, *Sous-préfet.*

Organisation des bureaux, MM.

Thouvenin, Rousseau-Lafarge et Aucouturier, *employés.*

Les bureaux sont ouverts au public depuis 11 h. jusqu'à 1 h.

Le Sous-préfet reçoit le public depuis 11 h. jusqu'à 1 h. après midi.

Conseil d'arrondissement, MM.

Léonardon.	E. Lamarque.
Mathieu.	Fargeot-Lafont.
Fayolle-Lussac.	Pontard, <i>notaire.</i>
Modenel.	Bornet-Léger, <i>j. de p.</i>
Belhade.	

Tribunal Civil de Ribérac, MM.

Fourtou, *président.*Manière, *jugé.*Cellerier, *jugé d'instruction.*Dufraisse, Lin Boyer et Raveau, *suppléans.*Choisy, *procureur du roi.*Sarrawia, *substitut.*Valade aîné, *greff.*; Valade jeune, *greffier-commis**Avocats.*Dufraisse. Pommier. Fourtou, *jeune.*Savy, *bâtonn.* Ant. Guillemot. Raveau.

Fajol. Durieu. Lamy.

Dufraisse.

CONSEIL DE DISCIPLINE, MM.

Fourtou.

Guillemot.

Dufraisse.

Raveau.

Savy, *bâtonnier.*Fajol, *secrétaire.**Avoués.*

Cellerier.

Augey-Duffresse.

Dumouly-Laplante.

Lin Boyer, *fls aîné.*

Dassolier-Lagrange.

Huissiers audienciers.

Lavilénie.

Guillemot-Fleuri.

Peytoureaud.

Soudou-Lasserve.

Desvernines aîné.

Dusolier.

Huissiers.

Guillemot-Fleury, à *Rib.* Plaudet, à *Mussidan.*Lavilénie, à *Ribérac.* Guillemot aîné, à *S. Priv.*Beauvais, à *Verteillac.* Faure, à *Neuvic.*Desvernines aîné, à *Rib.* Lamy aîné, à *Mussidan.*Soudou-Lasserve, à *idem.* Lacour, à *Villetoureix.*Dusolier, à *Vanxains.* Clauzure, à *St.-Aulaye.*Desvernines j., à *Ribérac* Nelson-Pautier, à *Mon-*
Nadaud, à *Monpont.* *tagrier.*Soudou jeune, *id* Pignac, à *Mussidan.*Désages, à *Larochechal.* Crassus, à *Champagnac.*Peytoureau, à *Ribérac.* Varrailhon, à *Villetour.*Duteuil, à *St.-Vincent.*

CHAMBRE DE DISCIPLINE, MM.

Guillemot-Fleuri, *synd.* Peytoureau, *secrétaire.*Desvernines aîné, *trésor.* Lacour, *membre.*Beauvais, *rapporteur.*

Nota. Toutes réclamations contre les huissiers devront être soumises à la chambre de discipline avant d'être portées au tribunal, d'après le règlement de discipline approuvé par le susdit tribunal.

Justices de paix.

*Canton de Ribérac.*Elio Lazare, aîné, *jugé**de paix.*

Placide - Léonardon et

Dumouly-Laplante, *supp.*Dexam, *gr.**Monpont.*Becheaud, *jugé de p.*

Becheaud et Fourgeau,

*suppléans.*Jaubert, *greffier.**Montagrier.*De Montozon, *jugé de p.*Fargeot et Cercily, *supp.*Lamy-Bos-du-Pic, *greff.**Mussidan.*Aubertie, *jugé de paix.*Pontard et Raymondie, *s.*Rambaud, *greffier.**Neuvic.*Bornet-Léger, *j. de paix.*

Savy et Villesuzanne-La-

garde, *suppléans.*Bordier, *greffier.**Saint-Aulaye.*

Leberthon - Puygrenier,

jugé de paix.

Courcelle-Duvignaud et

Jouffrey, *supp.*Fort, *greffier.**Verteillac.*Fayolle-Lussac, *j. de p.*

Delmilhac - Grandchamp

et Léonardon, *suppl.*Faye, *greffier.*

Notaires de l'arrond. de Ribérac.

Nota. L* désigne les Notaires certificateurs.

<i>Canton de Ribérac.</i>	
Léonardon-Placide*, à Ribérac.	<i>Neuvic.</i> Manière, à S.-Vincent-de-Connezac.
Pompagnac, St.-Sulpice.	Lachaise-Dut-rme, *, à Neuvic.
J.-B. Léonardon, Vanx.	Chevalier-Lareygne, à Douzillac.
Dubreuil, Bourg-du-Bost	Moysson, à St.-Aquilin.
Rochon - Duvignaud, à Allemans.	De Villesuzanne - Lagarde, à Neuvic.
<i>Monpont.</i>	<i>Saint-Aulaye.</i>
Fourgeaud-Lafon, Pizon	Champagne, à St.-Vincent-Jalmoutier.
Bessine, à Monpont.	Danède, à St.-Aulaye.
Henri Simon*, idem.	Lacroix*, à idem.
Brulatour, à St.-Barthél.	Frichou, Larochechalais.
<i>Montagrier.</i>	Dumonteil, à Saint-Privat.
Fargeot, à St.-Apre.	<i>Verteillac.</i>
Belleisle, à Celles.	Léonardon aîné, à Latorblanche.
F. Durieux*, à Montagr.	Modenel, à Champagne.
Simon, au Gr.-Brassac.	Dexam-Lagarde*, Pertric
Vallette, à Paussac.	Beitaud - Duchazeau, à Cherval.
<i>Mussidan.</i>	Luguet, à Lusignac.
Bonnet, à St.-Louis.	Lebas-Lacour.
Pontard, à Mussidan.	
E. Cellerier*, à idem.	
Buisson j., à S.-Laurent.	
Cluzeau-Lafon, à Beau-pouyet.	
MEMBRES DE LA CHAMBRE DE DISCIPLINE, MM.	
Léonardon (Placide), président.	
Fargeot, syndic.	Pompagnac, trésor.
Bonnet, rapporteur.	Belleisle, secr.
Fourgeaud et Lareygne, membres.	

3.^{me} Arrondissement Communal.

SARLAT (*chef lieu*).

Le 3.^e arrondissement, situé dans la partie Sud-Est du département, offre une surface de près de 2000 myriares (un peu plus de cent lieues). Il est borné au Levant par le département de la Corrèze; au Nord par l'arrondissement de Périgueux; au Couchant par celui de Bergerac; au Midi par le département du Lot.

Deux grandes rivières l'arrosent: la Dordogne et la Vézère; il est en outre baigné par plusieurs ruisseaux, dont les principaux sont le Ceou et l'Hiroude.

Cet arrondissement comprend 133 communes et dix cantons de justices de paix. Sa population s'élève à 110.447 âmes.

Ses principales villes sont: Sarlat, Belyès, Montignac, Domme, Terrasson et le Bugue.

Sous-Préfecture à Sarlat.

M. Lorient-Rouvray, *Sous-préfet*.

Organisation des bureaux.

1.^{re} DIVISION. — *Police civile et militaire.*

Constant, *chef de bureau.*

2.^e DIVISION. — *Hospices, prisons et trav. publics.*
Bureau particulier de M. le Sous-préfet.

3.^e DIVISION. — *Contributions et comptabilité.*
Larnaudie et Lasfargues, *employés.*

Les bureaux sont ouverts, depuis 10 h. du matin jusqu'à 5 h. du soir.

Conseil d'arrondissement, MM.

Dejean. Labrousse-Bosredon.
 Lavergne de Cerval. De Betout.
 Archambaud. Bousquet.
 Vialard-Vergne, *avocat*. Bouquier.
 Manière. Vialeng.

Tribunal civil de Sarlat, MM.

Larouverade, *président*. Tarde, *juge*.
 Lascoux, *juge*. Guimard, *juge d'instr.*
 Roux aîné, Montméja et Sorbier, *suppléants*.
 Sepierre, *, *pr. du roi*, et Sclafer-Lagorce, *subst.*
 Eugène Michelot, *greffier*; Rivière, *greffier-com*
mis. Delmas, fils, *idem*.

Avocats, MM.

Vilatte (Marc). J. Lavelle, *bdonn.*
 Gueyraud père. Roux Jules.
 Monméja. Vielmont.
 Laroche. Elie Février.
 Vialard-Vergne. Monribot.
 Sorbier fils. Auguste Bouffanges.
 Dartensec. Geraud.
 Gilet.

Stagiaires, MM.

Ed. Michelot., Lasserre-Monzie et Michel.

CHAMBRE DE DISCIPLINE, MM.

Laroche fils. Vialard-Vergne.
 Sorbier fils. Monribot.
 A. Bouffanges, *secrétaire*.

Avoués près le tribunal, MM.

Roux aîné. Roux jeune. Lavelle.
 L. Michelot. Brossard.
 Landri, fils. Crubege.

CHAMBRE DE DISCIPLINE DES AVOUÉS, MM.

Ed. Brossard, *présid.*; Roux aîné, *rapporteur*;
 Landry, *synd.*; Michelot, *secrétaire*.

Huissiers audienciers, MM.

Maleprade, Neyrac, Huard et Blanc.

Huissiers dans l'arrondissement, MM.

Maleprade, à Sarlat.	Baïgues, à Villefranche.
Huard, à <i>idem</i> .	Dourssat, à <i>idem</i> .
Neyrac, à <i>idem</i> .	Dazinière, à St.-Cyprien.
Dalbavie, à Plazac.	Sicard, à <i>idem</i> .
Feytaud, à Terrasson.	Mazet, à Domme.
Jaussein, <i>idem</i> .	Cluzel fils aîné, à <i>idem</i> .
Chabrelie, à <i>idem</i> .	Lafage, à Thonac.
Dazinière, au Bugue.	Clerjounie, à Salignac.
Feytaud, à <i>idem</i> .	Cluzel jeune, à Belvès.
Veyssièrre, à Montignac.	Tibeyrand, au Bugue.
Philibert, à Salignac.	Barre, à Curlux.
Cantclauhe, à <i>idem</i> .	

CHAMBRE DE DISCIPLINE, MM.

Maleprade, *syndic, président*; Clerjounie, *rapporteur*; Huard, *trésorier*; Cluzel aîné, *secrétaire*.
 Neyrac, Dourssat et N., *membres*.

Tribunal de Commerce de Sarlat.

Messieurs.

Pascal, *président*.
 Védrenne, Dauriac, Couderc, *juges*.
 Vaquier et Sarlat, *suppléants*.
 Aug. Gouvet, *greffier*. Laquière, *comm. gr.*
 Maleprade et Huard, *huissiers audienciers*.

Défenseurs, MM.

Gillet.	Rouziés.
Vialard-Vergne.	Landry, fils.
Roux, aîné.	Record.
Roux, jeune.	Roudel neveu.

Notables de l'arrondissement de Sarlat.

Antignac, <i>Bugue</i> .	Jamonet, <i>Sarlat</i> .
Bertal, <i>Villefranche</i> .	Labat aîné, <i>idem</i> .
Cantelaube, <i>Sireuil</i> .	Lavergne, <i>idem</i> .
Carvès, <i>Vézac</i> .	Lavialle, <i>Meyrats</i> .
Campagnac, <i>Sarlat</i> .	Laviale, <i>St.-Cyprien</i> .
Chassaing, <i>idem</i> .	Laviguerie, <i>Sarlat</i> .
Contie, <i>idem</i> .	Manière, <i>Laroque</i> .
Couderc, <i>idem</i> .	Massoulier, <i>Salignac</i> .
Chabellie, <i>Terrasson</i> .	Molènes, <i>Domme</i> .
Dauriac, <i>Sarlat</i> .	Monzie-Lasserre, <i>Sarlat</i> .
Faujanet, <i>idem</i> .	Requier, <i>Montignac</i> .
Gaudieu, <i>Belvès</i> .	Védienne, <i>Sarlat</i> .
Roussarie, <i>Sarlat</i> .	

Justices de paix.

<i>Canton de Sarlat.</i>	<i>Carlux.</i>
Bouffanges, <i>j. de paix</i> .	N., <i>j. de paix</i> .
Conti et Selves-Mirabel, <i>suppléans</i> .	Raynaud et Teyssieu, <i>suppléans</i> .
Castels, <i>greffier</i> .	Plancassagne, <i>greffier</i> .
<i>Belvès.</i>	<i>St.-Cyprien.</i>
Fauvel, <i>juge de paix</i> .	Lancepleine <i>juge de p.</i>
Ruand et Boisson, <i>suppléans</i> .	Laplanche et Huart, <i>suppléans</i> .
Bouffils-Lafaurie, <i>greffier</i> .	Lavialle, <i>greffier</i> .
<i>Le Bugue.</i>	<i>Domme.</i>
Delcer, <i>juge de paix</i> .	Mercié, <i>juge de paix</i> .
Charrière et Lasselves, <i>suppléans</i> .	Maraval et Papon-Compris, <i>suppléans</i> .
Courtois, <i>greffier</i> .	Bar, <i>greffier</i> .

Montignac.

Monégier-Sorbier, *j. dep.*
Labrousse-Lascaux, fils
aîné, et Beaugregard-
Jaubert, *suppléans*.
Lapèze, *greffier*.

Salignac.

Molènes, *juge de paix*.
Tournier et Malbec, *suppléans*.
Bizac, *greffier*.

Terrasson.

Vaussanges, *juge de p.*
Bouquier et Dubois, *suppléans*.
Dufour, *greffier*.
Villefranche-de-Belvès.

Delcer-Darcy, *juge de p.*
Vialenc et Chanteloube,
suppléans.
Camassel, *greffier*.

Notaires de l'arrond. de Sarlat.

<i>Canton de Sarlat.</i>	Bouquet, à <i>Daglan</i> .
Michelot, à <i>Sarlat</i> .	Franc, à <i>S.-Martial</i> .
Fonsales, <i>idem</i> .	Pontou, à <i>St.-Laurent</i> .
Baudet, <i>idem</i> .	<i>Montignac.</i>
Moyrand, à <i>Beynac</i> .	Dezon, à <i>Montignac</i> .
Bizac, à <i>Marquay</i> .	Requier, <i>idem</i> .
<i>Belvès.</i>	Berbesson, <i>idem</i> .
Dejean *, à <i>Belvès</i> .	Fombelle, à <i>Auriac</i> .
N., <i>idem</i> .	Fayard, à <i>Plazac</i> .
Duchevlard, à <i>Storac</i> .	Roger, à <i>Rouffignac</i> .
N., à <i>Doissac</i> .	<i>Saint-Cyprien.</i>
<i>Bugue.</i>	Vialen, à <i>St.-Cyprien</i> .
Charrière, au <i>Bugue</i> .	Huard, à <i>St.-Cyprien</i> .
Albucher-Fumel, <i>idem</i> .	Bonnet, à <i>Coux</i> .
Gontier, à <i>Mauzens</i> .	Gausson, à <i>Meyrats</i> .
<i>Carlux.</i>	<i>Salignac.</i>
Tessieux, à <i>Carlux</i> .	Malbec, à <i>Salignac</i> .
Gagnébé, à <i>Calviac</i> .	Dubonsquet, à <i>Borrèze</i> .
Nicolas, <i>idem</i> .	Teyssieu, à <i>St.-Geniès</i> .
<i>Domme.</i>	<i>Terrasson.</i>
Mercier, à <i>Domme</i> .	Denoix aîné, à <i>Terrasson</i> .

Tallerie, à Terrasson.
 Denoix jeune, à *idem*.
 Tallerie, à *idem*.
 Passemard, Labacheller.

Villefranche.
 Chanteloube, Villefranç
 Souillier, à St.-Cernin.
 Maraval, à Villefranche.

CHAMBRE DE DISCIPLINE.

MM. Dezon, *président*.
 Teyssieux et Albuher, *syndics*.
 Roger, *rapporteur*.
 Requier, *trésorier*.
 Baudet, *secrétaire*.
 Denoix aîné, Berbesson et Gontier, *membres*.

Séminaire de Sarlat, MM.

Mazet, *supérieur*.
 O'reilly, *professeur de morale*.
 Crabol, *professeur de dogme*.
 Molènes, *professeur de philosophie*.
 Bernaret, *profess. d'écriture sainte*.

De Montbrun, *directeur*; Vergoalles, *économiste*.

Théologiens.....	77
Philosophes.....	14
Nombre des élèves...	191

Commission administrative de l'Hospice de Belvès.

MM. Montet, maire, *présid.*, Lacaraulie, Grenier père, Laporte, Préat, Sarlat, *membres*.

Commission du bureau de Bienfaisance de Belvès.

MM. Montet, maire, *président*; Lacaraulie, Grenier père, Fauvel, juge de paix, Delort-Dupin, médecin, Fongansier-Labrunie fils, Laporte, *membres*.

FOIRES DU DEPARTEMENT.

NOTA. Lorsqu'une foire tombe un jour de fête elle est remise au lendemain.

Arrondissement de Nontron.

NONTRON, le samedi avant le mardi-gras, les 13 août, 18 octobre, 29 décembre.
 Abjat, le dernier mardi de février, le dernier mardi de juin et le premier mardi de décembre.
 Hautefaye, le 16 août, 22 décembre.
 Bussière-Badil, le 14 mai et le 25 de chaque'un des autres mois.
 Buserrolles, le 2 janvier.
 Champniers, le 17 janvier, le jeudi des Rameaux, 22 mai, 16 août.
 Varaignes, le 11 novembre.
 La Chapelle-Faucher, le 19 juin et le 2 septembre.
 Villars, le 25 janv., le jour des Cendres, 19 mars, 11 mai, 11 juin; 1.^{er} juillet, 12 août, 28 octob., 30 novembre, 31 décembre.
 Jumillac, les 1.^{ers} mercredis des mois de fév., juin, août, octob. et décem., le mercredi avant les Rameaux et le 7 mai.
 Peyzac, le 1.^{er} janvier, 3 février, 1.^{er} et 24 mars, 25 avril, 21 mai, 1.^{er} et 25 juin, 22 juillet, 16 août, 21 sept., 10 oct., 2 et 25 nov., 17 déc.
 Mareuil, le 1.^{er} mars, le mercredi après Pâques, le mercredi après la Pentecôte, 28 août, 12 nov., 28 décembre.
 Graulges (Jes), le 22 juillet.
 Léguillac de Cereles, le 2 janvier et 3 février, le 1.^{er} juin [St.-Maurice], le lundi qui suit le 22 sept.
 Larochebeaucourt, le 1.^{er} jeudi de chaque mois.
 Miallet, le 3 février, le lundi de Pâques, le lundi de la Pentecôte, le jeudi de l'octave de la Fête-Dieu, le lundi après la St.-Roch, le lundi avant

la St.-Michel, le lundi avant la Ste.-Catherine.
 Saint Saud, le mercredi des Rogations.
 Thiviers, le jeudi-gras, le lundi de la mi-carême,
 25 avril, 22 mai, 28 juin, 10 août, 14 septemb.,
 11 novembre, 29 décembre.
 Saint Jean de Côle, le mardi avant le mardi-gras,
 le mardi de la semaine de la Pentecôte, 6 mai,
 25 juin, 26 juillet, 29 août, 21 décembre.
 Lanouaille, le 2.^e mardi de janvier, le 14 février,
 le 2.^e mardi de mars, avril et mai, le 1.^{er} mardi
 d'août, le 2.^e mardi de sept., le 1.^{er} mardi d'oct.,
 et le 2.^e mardi de novembre et décembre.
 St.-Fardoux-Larivière, le mardi avant le carnaval
 le mardi après la Saint-Roch et le mardi après
 la Saint-Bruno.

Arrondissement de Périgueux.

PÉRIGUEUX, le 7 janvier, le mercredi de la mi-carême,
 26 mai (St.-Mémoire, 2 jours), 26 juillet et
 le premier mercredi de septembre.
 Brantôme, le 22 janvier, le 1.^{er} vendredi du mois
 de mars, vendredi-saint, 2 mai, 1.^{er} vendredi des
 mois de juin, août et septembre, et 25 novembre.
 Agonac, le 17 janv., le lendemain de l'Ascension,
 le jeudi de l'octave de la Fête-Dieu, 16 août, 12
 novembre.
 Bourdeilles, le 22 févr., 23 avril, 25 août, 13 déc.
 Lisle, le premier mardi des mois de janvier, mars,
 mai, juillet, septembre, et le premier mardi qui
 suit le 11 novembre.
 St. Pierre de Chignac, le 26 juin, 29 sept., 25 nov.
 Ladouze, le jeudi-saint, 30 avril, 30 novembre.
 Cendrieux, le second samedi de chaque mois.
 Excideuil, le 17 janvier, le jeudi-saint, 3 mai, 30
 juin et 18 octobre, le 1.^{er} jeudi des mois de mars,
 août, septembre, octobre et novembre, et le 2.^e
 jeudi de juillet.
 Génis, le 29 avril, 25 mai, et le deuxième lundi de
 chaque mois.

Grignols, le 7 septem., 30 nov., 22 décembre et le
 premier mardi de Pâques.
 St. Astier, le jeudi qui précède le jendi-gras, le
 jeudi de l'octave, le 16 août, 22 octobre.
 Hautefort, le 1.^{er} lundi de chaque mois.
 Badefol-d'Ans, le troisième lundi de chaque mois et
 le 1.^{er} dimanche après Notre-Dame de septemb.
 (dite de St.-Cloud), 2 jours.
 Tourtoirac, le 30 avril, le 30 novembre, le dernier
 lundi de janvier, le 1.^{er} mercredi de chacun des
 mois de juin, juillet, août, et le 30 décembre.
 Savignac les Eglises, le dernier lundi de chaque
 mois.
 Cubjac, le 24 février, 16 août, 27 septembre.
 Ligneux, le 3 févr., 1.^{er} juill., 24 août, 28 déc.
 Sorges, le 20 janvier, 24 juin, 1.^{er} mardi du mois
 de septembre et 8 novembre.
 Thenon, le mercredi après Pâques, le merc. après
 la Pentecôte.
 Azerat, le mercredi avant les Rameaux, le mercredi
 avant St. Jean Baptiste, 14 août.
 Vergt, le vendredi-saint, 25 juin, 11 août, 4 déc.

Arrondissement de Sarlat.

SARLAT, le mercr. de la mi-carême, le 1.^{er} mercr.
 des mois de mai, juillet et octobre (ces foires du-
 rent 2 jours chacune), et le 6 décembre.
 Belvès, le 13 janvier, 1.^{er} février, 26 mars, prem.
 juin, 12 août (3 jours), 7 sept., 25 nov., 9 déc.
 Doissat, le 11 juillet, 1.^{er} octobre, 31 décembre.
 Ste. Foi de Belvès, le 17 août.
 St. Germain, le 23 mai, 31 juillet.
 Grives, le 2 août, 11 septembre.
 Siorac, le 18 mars, 18 avril, 18 mai, 18 juin, 11
 novembre, 22 décembre.
 Bugue (le), le 7 janvier, 25 février, 22 avril, 22
 août (4 jours), 30 sept., le troisième mardi de
 chaque mois.
 Fleurac, le deuxième mardi de chaque mois.

Miremont, le troisième mercredi de chaque mois.
 Lachapelle (*commune de Mauzens et Miremont*),
 le premier mercredi de chaque mois.
 Carlux, le jour des Cendres, le 1.^{er} décembre.
 St. Julien de Lampon, le 19 septembre.
 St. Cyprien, le 2 janvier, 2 novembre, le deuxième
 lundi de chaque mois.
 Meyrals, le 1.^{er} jeudi de chaque mois.
 Tuisac, le 3.^e lundi de chaque mois.
 Domme, le 1.^{er} lundi de chaque mois.
 Daglan, le jeudi-gras, le merc. de la mi-carême,
 le mercredi après Pâques, le mercredi après la
 Pentecôte, 26 juin, 23 juillet, 27 août, 9 sept.,
 10 octobre, 12 novembre.
 Grolejac, le 2.^e lundi de chaque mois.
 St. Laurent de Castelnaud, le 23 juin, 9 et 24 août.
 St. Martial, le 15 de chaque mois.
 Nabirat, le 3 février, 23 avril et 9 décembre.
 St. Pompon, le 30 janvier, 28 août et 13 décembre.
 Montignac, le quatrième mercredi de chaq. mois.
 Auriac, le lundi avant Pâques, le lundi avant la
 Pentecôte, 23 juin, 23 août.
 St. Léon, le dernier lundi de chaque mois.
 Plazac, le premier samedi de chaque mois, 3 févr.
 Rouffignac, le dern. lundi de chaq. mois, 25 janv.
 Salignac, le deuxième jeudi de chaq. mois, 22 fév.
 Terrasson, le premier jeudi de chaque mois, pre-
 mier février, 27 août, 11 novembre.
 Villefranche de Belvès, le 2 et 5 janvier, le samedi-
 gras, le mercredi de la mi-carême, le lendemain
 de Quasimodo, 8 mai, 10 juin, 25 juillet, 19
 août, 28 septembre, 10 novembre, 4 décembre.
 Besse, le 23 août.
 Campag les Quercy, le 5 janv., 28 mars, 17 août,
 13 sept.
 St. Etienne des Landes, le 4 août.
 Latrapa, le 27 juillet.
 Orliac, le 21 septembre.
 Nadaillac, le 22 mars, 22 avril.

Arrondissement de Bergerac.

BERGERAC, le lundi après Pâques (8 jours), le prem.
 et 3.^e mercredi de chaque mois, 11 nov. (8 jours.)
 Lamonzie Montastruc, le 16 août.
 Beaumont, le prem. mardi de janvier, 3 février, le
 2.^e mardi de mars, prem. mardi d'avril, 2 mai,
 prem. mardi de juin, 22 juill., 11 août (3 jours),
 14 septembre, 26 octobre, 19 novembre, 10 déc.
 Monferrand, le 24 mai, 27 juill., 19 octob., 27 déc.
 Cadouin, le 17 janv., le lendemain de Quasimodo,
 le mercredi après la Pentecôte, 9 septembre, 2
 novembre et 4 décembre.
 Radefols, le 16 janvier et 29 octobre.
 Molières, le premier mercredi de chaque mois, 25
 juin et 16 août.
 Gardonne, le deuxième mercredi de chaque mois.
 Lamonzie St. Martin, le dern. jeudi de chaq. mois.
 Puyguilhem, le prem. janvier, 19 mars, le lundi de
 Pâques, le 25 avril, le lundi de la Pentecôte, le
 21 juin, 10 août, 21 septembre.
 Saussignac, le 3.^e mardi de chaque mois.
 Sigoulès, le 6 janvier, 2 févr., 25 mars, 16 avril, 5
 mai, 29 juin, 25 juillet, 14 août, 8 septembre,
 8 octobre, 2 novembre et 26 décembre.
 Eymet, le 13 janvier, le jour des Cendres, le jendi-
 saint, 29 avril, 20 mai, 26 juillet, 24 août, 17
 septembre, 25 nov. (3 jours).
 Issigeac, le 15 janvier, 22 févr., le 4.^e mercredi de
 mars, le mercredi de Pâques, 10 mai, le 2.^e mer-
 credi de juin, 4 juillet, 3 août, 2 septembre, 4
 octobre, 6 novembre et 13 décembre.
 Boisse, le 7 janvier.
 Faux, le 16 de chaque mois.
 Roquepine (*comm. de Ste-Radegonde*), le 25 nov.
 Laforce, le premier jeudi de chaque mois.
 Lalinde, le jeudi gras, la veille du dimanche des
 Rameaux, le troisième jeudi des mois de janvier,
 mai, juin, juillet, août, septembre, octobre et

novembre, le prem. déc. et le troisième jeudi du même mois.

St. Capraise de Lalinde, le 24 juin.

Cause de Clérans, le 24 août, 3 novembre, 22 décembre et le deuxième mercredi de chaque mois. Lauquais, le 30 avril.

Monpazier, le 7 janv., le prem. jeudi de Carême, 19 mars, le prem. jeudi d'avril, le mercredi des Rogat., 6 mai, la veille de la Fête-Dieu, 8 juill. (3 jours), 6 août, 22 septembre, le 1.^{er} jeudi d'octobre, 18 novembre.

Saint Alvère, le 17 janvier, 12 novembre, 28 déc. et le premier lundi de chaque mois.

Limeuil, le 19 mai, prem. août et 23 novembre.

Villamblard, le 28 janvier, 16 juillet, 29 septemb. et 29 décembre.

Beauregard, le 17 janvier, 17 août et 9 septembre.

St. Georges de Monclard, le 2 janvier, 11 juin et 25 novembre.

Villefranche de Longchapt, le prem. mardi de chaque mois et le 16 août.

Vélines, le 2.^e mardi des mois de mars, avril, mai, août, septembre et octobre.

Bouaigues, le prem. mars et le 15 septembre.

Arrondissement de Ribérac.

RIBÉRAC, le second vendredi de janvier, le prem. vendredi de carême, le vendredi de la mi-carême, le vendredi qui précède les Rameaux, le prem. vendredi de juillet, août, septembre et octobre, et le lendemain de la Trinité. (Cette dernière foire dure deux jours.)

Saint-Aulaye, le mardi qui précède le jour de Poctavede la Fête-Dieu et le 1.^{er} mardi de chaq. m. Lajemaye, le 2.^e jeudi des mois de février, mars, avril, mai et juin; le 26 juillet, le 2.^e jeudi des mois d'août, septemb., octob., novemb. et déc.

Lalatière (*commune de St.-Aulaye*), le 30 avril, 11 juin, 17 juillet, 10 août, 10 septembre.

Saint Privat, le deuxième mercredi de chaque mois, le lundi de Pâques et le lundi qui suit la St.-Louis. Larochechalais, le 22 février, premier août, 25 octobre et le premier jeudi de chaque mois.

Monpont, le prem. samedi de Carême, prem. avr., prem. mai et le lundi qui suit le dimanche d'après la St.-Roch., le 29 octobre et 25 novembre. (Les foires du prem. mai et du 25 novembre durent 2 jours chacune.)

Chapdeuil, le jeudi-gras, 11 juin, 4 oct. et 6 déc. Mussidan, le 3 févr., le lundi qui suit immédiatement le dimanche des Rameaux, et le 7 novem

St. Vincent de Connozac, le premier lundi après le 22 janvier, 26 avril, 17 août et 3 novembre.

Verteillac, le 17 janvier, le lundi avant le lundi-gras, le 19 mars, le trois. jeudi d'av., le 10 mai,

le 15 juin, le trois. jeudi de juillet, le 16 août, le trois. jeudi de sept-embre, le 9 octobre, le 25 novembre et le trois. jeudi de décembre.

Champagne, le 7 janvier, le deuxième lundi de Carême, 25 avril, 25 juin, 29 août et 2 novembre.

Foutaines, le jour des Cendres, le 6 mai, le jeudi de l'octave de la Fête-Dieu, le 29 sept. (3 jours).

Latourblanche, le 20 janvier, 30 avril, 25 juillet 8 novembre et 21 décembre.

Pizou, le 17 janvier, et le 1.^{er} vendredi des mois de mai, juin, août, septembre et novembre.

Neuvic, le trois. vendredi de janvier, le vendredi après Pâques et le trois. vendr. après le 16 août.

Celles, le samedi gras, la 2.^e fête de Pâques, le lendemain du premier dimanche d'août et la 2.^e fête de Noël.

Echourgnac, le 3.^e lundi de chacun des mois de janvier, avril, juillet et octobre

TABLEAU DES MARCHÉS.

I.^{er} ARRONDISSEMENT.

Jumilhac (le grand), les mercredis.	St. Saud, les 2 ^e et 4 ^e jeud. de chaque mois.
Mareuil, les mardis.	Piégu Pluviers, les merc.
Mialet, les lundis.	Thiviers, les samedis.
NONTRON, les samedis.	Vareignes, les 1. et 3. ven dredis de chaque mois.
St.-Pardoux, les mardis.	Villars, les mercredis.
Ch.-de-Belair, les lundis.	

II.^e ARRONDISSEMENT.

Agonac, les 2 ^e et 4 ^e mard. de chaque mois.	Millac, les 2 ^e et 4 ^e merc. de chaque mois.
Bourdeilles, le 1 ^{er} lundi de chaque mois.	PÉRIGUEUX, tous les mercredis et samedis.
Brantôme, les vendredis.	St. Astier, les jeudis.
Cubjac, les vendredis.	St. Orse, les 1. ^{er} et 3. ^e samedis de chaq. mois.
Excideuil, les jeudis.	S Pierre de Chig, les sam.
Grignols, les mardis.	Savignac, les mardis.
Hautefort, les mercredis.	Thenon, les mardis.
Ladouze, les jeudis.	Vergt, les vendredis.
Ligeux, les jeudis.	
Lisle, les mardis.	

III.^e ARRONDISSEMENT.

Belvès, les samedis.	lundis de chaque mois.
Bugue (le), les mardis.	Salignac, les mardis.
Labachelerie, le dernier lundi de chaque mois.	SARLAT, les mercredis et samedis.
Montignac, les vendred.	Saint Cyprien, les lund.
Plazac, les samedis.	Terrasson, les jeudis.
Rouffignac, les 1. ^{er} et 3. ^e	Villefranche, les samedis.

IV.^e ARRONDISSEMENT.

BERGERAC, mardis et vend.	Lanquais, les lundis.
Beaumont, les mardis.	Limeuil, les mercredis.
Beauregard, les 1 ^{er} et 3 ^e merc. de chaque mois.	Monpazier, les jeudis.
Cadoux, les lundis.	St. Alvére, les lundis.
Eymet, les jeudis.	St. Georges de Monclard, les 2 ^e et 4 ^e mercredis de chaque mois.
Issigeac, les mercredis.	Villamblard, les lundis
Laforce, les jeudis.	
Lalinde, les jeudis.	

V.^e ARRONDISSEMENT.

Champagne, tous les lund.	Mussidan, les samedis.
Lajemaye, les jeudis.	RIBÉRAC, les vendredis.
Larochechalais, les sam.	St. Aulaye, les mardis.
Latourblanche, les merc.	Verteillac, les jeudis.
Neuville, les vendredis.	St. Vincent de Gonzezac, les lundis.
Monpont, les mercredis.	

TABLEAU GÉNÉRAL

Des Maires et Adjoins des Communes du département de la Dordogne, avec leur Population et le bureau de poste dont elles dépendent.

II. • ARRONDISSEMENT, PÉRIGUEUX (Chef-lieu).

COMMUNES.	POP.	MAIRES.	ADJOINTS.	BUR. DE POSTES.
<i>Périgueux</i>	1157	De Marcillac ✱.	1 ^{er} Aumassip. 2. ^e Latreille-Lad. D'Abzac de Ladouze	Périgueux.
Champcevinel	852	De Sanzillon.	Begout.	<i>idem.</i>
Chancelade et Andrivau	1026	Gilles-Lagrange.	Pugnet.	
Château-l'Evêque	1610	Guichard.	Frenet.	
Coulouniex et la Cité.....	980	Lalaurencie.	Gibaud.	
Marsac.....	485	Chabanas, fils.	Lajarthe.	
Trélassac.....	1104	Dauriac.	1 ^{er} Martinet. 2. ^e Millerand.	Brantôme.
<i>Brantôme</i>	2692	Camus-Duvignaud.	L-Desrouselles.	Périgueux.
Agouac.....	1672	Pouchon	Dariae.	Brantôme
Biras.....	842	Chanmel-Duplanch	Bonneau, fils.	<i>idem</i>
Bourdailles.....	1557	Boissat.	Robert [Pierre].	<i>idem.</i>
Bussac.....	708	Laplansonnie aîné.		

150

Eyvirat.....	642	Faure.	Parouque.	Brantôme.
Front-d'Alemps (St.)..	618	Favard.	Borie.	Brantôme.
Julien (St.).....	263	Desport.	Bouyer.	<i>id.</i>
Lisle.....	1254	Fargeot.	Desmoulin.	<i>id.</i>
Sencenac.....	506	Faucher.	Latreille-Ladoux.	<i>id.</i>
Valeuil.....	719	Bonnet.	Marois.	<i>id.</i>
<i>Chignac</i> (St.-Pre. de)..	818	Desmartin.	Bouyssavy.	} Périgueux.
Antoine (St.).....	293	De Royère.	Eymard-Vigier.	
Atur.....	772	Dustou de Cazaril.	Vergiat.	
Bassillac.....	810	Laroche.	Grellety.	
Blis-et-Born.....	737	Gauthier du Defaix	Richard.	
Boulazac.....	595	De Sanzillon.	Eymery.	
Crépin (St.).....	323	Marchier-Dumaine.	Dumas.	
Eyliac.....	1005	Langlade.	Foulcon.	
Geyrac (St.).....	687	Peyli.	Roudy.	
Ladouze.....	988	Chariéras.	Brachet.	
Laurent-sur-Man. (St.)..	416	Pressaq.	Négrier.	
Marie-de Chignac (Ste.)	419	Pressaq.	Lamy.	
Marsaneix.....	912	Reversade.	Négrier.	
Milhac d'Auberoche....	948	Sengeusse.	Gaillard aîné.	
Sanilhac (N.-D. de) et St.-Pierre-ès-Liens..	1015	De Mèredieu.	Petit-Homme.	

151

Suite de l'arrondissement de Périgueux.

COMMUNES.	POP.	MAIRES.	ADJOINTS.	DUR. DE POSTES.
<i>Excideuil et S.-Martin</i>				
Laroche.....	1785	Chavoix.	Desvergues.	} Excideuil.
Aulhiac.....	742	Dufraisse.	Guinde.	
Clermont-d'Excideuil..	653	Cipière.	Dufraisse.	
Génis.....	1429	Cavaillon.	Virolaud.	
Germain-des-Prés(St.)..	1132	Condaminas.	Lapeyre.	
Jory-Lasbloux (St.)...	646	Picaud.	Lagorce.	
Martial-d'Albarède (St.)	771	David.	Pouquet.	
Médard (St.).....	881	Rey (Auguste).	Textier.	
Mémin (St.).....	1054	Combescot.	Etève.	
Pantaly-d'Excid. (St.)..	502	Bonnet.	Mout nier, aîné.	
Preyssac-d'Excideuil..	221	Raynaud.	Dubost.	} Excideuil.
Raphaël (St.).....	365	Chapelle.	Cipière.	
Salagnac.....	284	Pasquet-Salagnac.	Saint-Léger	<i>id.</i>
Tric(St.).....	457	Dufraisse.	Boisset.	<i>id.</i>
<i>Astier (St.).....</i>	2613	Albin.	1. e ^r Armand.	Saint-Astier.
Annesse et Beaulieu....	712	Lacoste.	2. e ^r Reynaud.	} <i>idem.</i>
Coursac.....	1172	Fourgeaud.	Sallier.	
Grignols.....	1252	Labastide.	Aublanc.	Périgueux.
Jaure.....	438	Barbanceix.	Dumas-Cluzeau.	Saint-Astier.
Lachap. Gonag. et Merlande.	677	Bashayou.	Dumas.	<i>idem.</i>
			Gros de Beler.	Périgueux.

(152)

Léguillac-de-l'Auche..	688	Simon Dumaine.	Miaillon.	Saint-Astier.
Léon-sur-Lisle (St.)...	1073	Reynaud aîné.	Guichard.	<i>id.</i>
Manzac.....	998	Labat Durouchaud.	Aujoy.	<i>id.</i>
Mensignac.....	1231	Fourgeaud.	Dumonteil.	<i>id.</i>
Moutren.....	1116	Champeaux.	Talpy.	<i>id.</i>
Razac-sur-Lisle.....	858	Brouillaux-Léger.	Labruhe.	Périgueux.
<i>Hautefort et La Nouail-</i>				
<i>lette.....</i>	1755	Mercier fils.	Malafayde.	} Excideuil.
Badefol d'Ans.....	1196	Larouverade.	Rafaillac.	
Boisseuil.....	426	Reynaud.	Gerland.	
Cherveix, Cubas et St.-				
Martial-Laborie.....	1309	Gautier.	Raynaud.	
Chourgnac.....	395	Lasgrezas, aîné.	Bardet.	
Coubjours.....	446	Grand fils.	Feyignac.	
Eulalie-d'Ans (Ste.) et				
St.-Pardoux.....	980	Bas peyras.	Richard.	
Granges.....	690	Menaud, fils.	Verliac.	
Lachapelle-St.-Jean....	151	Boussier-Lafaye.	Sorbier.	Périgueux.
Naillac.....	975	Bonnet.	Lachaud fils.	Excideuil.
Teillots.....	411	Clerveaux.	Jardon.	<i>id.</i>
Temple-Laguyon (le)...	186	Roumy.	Lachaud.	<i>id.</i>
Tourtoirac.....	1357	Dare nue.	Feyfant.	<i>id.</i>

(153)

Suite de l'arrondissement de Périgueux.

COMMUNES	POP.	MAIRES.	ADJOINTS.	BUR. DE POSTES.
Savignac-les..s-Egli. s	990	Jarjavay.	Mercier-Lacombe.	Périgueux.
Antoine et Trigonant..	859	Bonhomme.	Dupuy.	<i>id.</i>
Change (le).....	641	Coyral.	Blondet.	<i>id.</i>
Cornille.....	497	De Boisseuilh.	Lajaunias.	<i>id.</i>
Coulaures.....	1380	De Lestrade.	Réjou.	Excideuil.
Cubjac.....	1036	Garde.	Pouyaud.	Périgueux.
Escoire.....	204	Bussy.	Choury.	<i>id.</i>
Ligueux.....	556	Desvaux.	Fontaine.	<i>id.</i>
Mayac.....	655	Labrousse.	Moulinier.	<i>id.</i>
Négrondes.....	990	Boyer.	Lafont.	Thiviers.
Pantaly-d'Ans (St.)....	343	Brou.	Latour.	Périgueux.
Sarliac.....	416	Bosredon.	Raymond.	
Sorges.....	1813	Brizon, fils.	Reynaud.	
Vincent-d'Excideuil.(S.)	343	Veyssière.	Richard.	
Thenon.....	1500	Grand.	Ferregaudie.	
Ajac.....	906	Verliac.	Pasquet.	
Azerat.....	1320	Bayle.	Verlhac.	<i>idem.</i>
Bars.....	960	Aubarbier Perfaure.	Chabannas.	
Brouchaud.....	495	Marty.	Sarrette.	
Fossemagne.....	1056	Coyral.	Boussenot-Lagarriç	
Gabillou.....	384	Pichon.	Plazanet.	

(154)

Laboissière-d'Ans.....	361	Festugière.	Reynier.	Périgueux.
Limeyrat.....	527	Duverger.	Goursat.	<i>id.</i>
Montagnac-d'Auberoche.	416	Moulinier.	Migot.	<i>id.</i>
Orse (St).....	1243	Festugière.	Aubarbier.	<i>id.</i>
Vergt et Ste.-Marie-de-Vergt.....	1638	Labat, aîné.	Roux.	Vergt.
Amand-de-Vergt (St.)..	794	Laroche.	Rouchon.	<i>id.</i>
Bourrou.....	386	Courtois.	Cozon.	Saint-Astier.
Breuilh.....	356	Reversade, adm. pr.	Delmazel.	Vergt.
Cendrieux.....	1038	Albucher-targuerie	Lafaye Gontier.	<i>id.</i>
Chalagnac.....	566	De Fayard.	Charrière.	Périgueux.
Creysensac et Pissot...	404	Montegout.	Frieduil.	<i>id.</i>
Eglise-Neuve.....	314	Villotte fils.	Chastanet.	Vergt
Fouleix.....	555	Deltheil.	Lasfaux.	<i>id.</i>
Grun.....	518	Labat.	Dartenset.	Saint-Astier.
Lacropte.....	1131	Simon.	Ladeuilh.	Vergt.
Maimé-de-Peyrcrol(St.)	648	Brou-Lageneste.	Elie Bibie.	<i>id.</i>
Michel de Villadeix(S.)	667	Laroche.	Sicard.	<i>id.</i>
Paul-de-Serre (St.)....	565	Allemandou.	Langevin.	<i>id.</i>
Salon et Château-Mis..	670	Labrousse-Lascaux	Labrousse.	<i>id.</i>
Veyrines.....	663	Lacoutaudie.	Favareille.	<i>id.</i>

(155)

IV.° ARRONDISSEMENT, BERGERAC (Chef-lieu).

COMMUNES.	POP.	MAIRES.	ADJOINTS.	BUR. DE POSTES.
Bergerac.....	9285	Durand de Coibiac.	Eyriniaç 1. er. Éac de Siorac 2.°	Bergerac.
Cours-de-Pile.....	618	Vigier-Stc.-Croix.	Lanarez aîné.	} <i>idem.</i>
Creyse.....	886	Lentillac.	Jardel.	
Germain (St.) de Mons.	485	Pauly.	Faget.	
Lamonzie-Montastruc..	935	Rabier.	Durand.	
Laurcut-des-Vignes (S.)	423	Moulinier.	Capoul.	
Lembras.....	614	Cailloux.	Valade.	
Mouleydier et St.-Ci- bard.....	1201	Javerzac, jeune.	Ch. Javerzac.	
Nexans (St.).....	580	Lespinasse,	Chavaroche.	
Queyssac.....	553	Deltelh.	Javerzac.	
Sauveur (Saint).....	446	De Biran.	Valeton.	
Alvère (St.).....	1619	Luzié, aîné.	Gery-Laterrière.	le Bugue.
Foy-de-Longas (S. te)...	763	Perrier.	Dupont-Liversaune	Lalinde.
Grand-Castang.....	212	Mourgnac-Sens.	Lavysrière.	<i>id.</i>
Laurent-des-Pâtons (S.)	731	Cuinac.	Chantal.	Périgueux.
Limeuil.....	859	Linarès.	Jarlan.	le Bugue.

(156)

Paunat.....	901	Villars.	Estay.	le Bugue.
Pézuils.....	496	Lambert.	Devignes.	<i>id.</i>
Trémolat.....	910	De Bracquemont.	Bordier.	<i>id.</i>
Beaumont.....	1806	Foussal.	Grenier.	Lalinde.
Ayit-Senicur (Saint)...	1203	Dussoulas.	Rouby.	} <i>idem.</i>
Bayac.....	636	Delosse.	Maïot, jeune.	
Born-de-Champs.....	240	Moliéras.	Rhode.	
Eouruiquel.....	366	Ducros.	Ducros-Labarthe.	
Croix (Sainte).....	621	De Laulanie.	Royère.	
Labouquerie.....	461	Pagnoux.	Lagarigue.	
Monferrand.....	677	Vacquier-Regagnac	Villercal-Lestang.	
Monsac.....	507	Boisvert-Nadal.	Laurière aîné.	
Naussannes.....	563	Boinel fils.	Boucher.	
Najals et Clottes.....	400	Revoger.	Lasserve-Petit.	
Rampieux.....	504	Rousset-Cladech.	Gouyou-Boyer.	
Sabiuc (Sainte).....	832	Laval du Bousquet.	Lagrèze.	
Cadouin.....	742	Monzie.	Labrousse.	
Ales.....	589	Deltelh-Cluzeau.	Voisin.	
Badefols.....	366	Beauchamps, ad. p.	Labrusse.	
Bouillac.....	339	Vergnolle.	Soulages.	
Cabaus.....	1143	Frégère.	Chaval.	

(157)

Suite de l'arrondissement de Bergerac.

COMMUNES.	POP.	MAIRES.	ADJOINTS.	BUR. DE POSTES.
Galès.....	681	Gouyou-Beaucham.	Lacoste.	Lalinde.
Cussac.....	468	Chanssard.	Vigier (Marc).	
Molières.....	970	Faurie.	Gauthier.	
Paley rac.....	529	Gouzot.	Airaud.	
Pontours.....	383	Gouyou-Beauchamp	Soulet Lamarque.	Eymet.
Urval.....	433	Lafon, fils.	Philiparie.	
Eymet.....	1810	Goubie jeune.	Ramond.	idem.
Aubin-Cahuzat (St.) et Cadelech.....	788	Birot.	Beaudot.	
Capraise-d'Eymet (St.)..	432	Vedrines.	Penin aîné.	
Cogulot.....	272	Rambaud du Rouss.	Mourgue.	
Eulalie (Ste).....	232	Ramond.	Roustan.	
Fonroque.....	482	Villette.	Dupoua.	
Innocence (Ste.).....	380	Humeau.	Boisseau fils.	
Julien-d'Eymet (St.)..	248	Raynaud.	Guilhem.	
Razac-d'Eymet.....	612	Bouchilloux.	Nicaudie-Garenne.	
Rouquette.....	528	Blondeau.	Chapellel.	
Sadillac.....	232	Goyon.	Fonvielhe.	
Serres et Monguyard....	436	Moutard.	Gardeau-Gardelaud	
Singlérac.....	274	Audat fils.	Nicaudie-Lacrose.	
Sulpice-d'Eymet (St.)..	186	Rambaud.	Bouysson, aîné.	

(158)

Issigeac.....	1040	Vizevic-St.-Philipp	Gorre-Fournier.	Bergerac.
Aubin-de-Lanq (St.)..	587	Ribeyren.	Armandie.	
Bardou.....	184	Lepinasse.	Feuille.	
Boisse.....	614	Lacoste.	Conturier.	
Bouniagues.....	505	Fray.	Gestete.	
Cernin-de-Labarde(St.) et Pourzols.....	600	Vergniol.	Lantourne.	
Colombier.....	421	Pouvereau.	Feyte.	
Conne de Labarde.....	540	Laroque.	Grenier.	
Eyrenville.....	566	Vergnaud.	Teyssandier.	
Falgueyrat.....	106	Reuy.	Eyère.	
Faurilles.....	225	Boisserie.	Sourzac.	Lalinde.
Faux.....	925	Mathias-Repaire.	Blanc.	Bergerac. idem
Léon (St.).....	420	Roussely.	Boisserie.	
Maudacou.....	465	Blanque aîné.	Simonnet.	
Monnadals.....	233	Gorse fils aîné.	Denou-Simounet.	
Monmarvès.....	165	Maré.	Denuel.	
Monsaguel.....	371	Duboy-Laramière.	Landesque.	
Montaut.....	316	Coste.	Raboy-Bousquet, j.	
Perdoux (St.).....	447	Bugnet (Eugène).	Lantourne.	
Radegonde (S. te).....	297	Peyronnet.	Garrigue.	
Laforce.....	891	Gast.	Masmondet.	
Besset.....	545	Augièras.	Clamens.	

(159)

Suite de l'arrondissement de BERGERAC.

COMMUNES.	POP.	MAIRES.	ADJOINTS.	DUR. DE POSTES.
Fleix (le).....	1505	Massy.	Arnaud.	Ste.-Foy (Gironde)
Fraisse.....	539	Dessaigue.	Laville.	Bergerac.
Georges-Blancaeix (S)	383	Bonnet.	Nouvel, aîné.	<i>id.</i>
Gery (St.).....	504	Faure-Maisonneuve	Mouru-Lacombe.	Mussidan.
Ginestet.....	514	Amedieu.	Fournier.	Bergerac.
Lèches (les).....	632	Prévoit-Leygonie.	Dupuy.	Mussidan.
Lunas.....	557	Denoiç, aîné.	Lespinasse.	Bergerac.
Montfaucon.....	545	Durret.	Valèze.	Ste.-Foy (Gironde)
Pierre d'Eyraud (St.)	1409	Chassaing.	Pinot, aîné.	Bergerac.
Prigoncieux.....	1220	Dessalles.	Lapeyre.	<i>id.</i>
Lalinde.....	1923	C. de Bourzolles.	Delcros.	Lalinde.
Ague (St.).....	267	Nadalainé.	Borde.	Bergerac.
Baneuil.....	212	Chaut, <i>ad. pr.</i>	Sirvin-Pommier.	Lalinde.
Capraise de Lalinde (St)	383	Laroche-Lafargue.	Delmas.	<i>id.</i>
Cause-de-Cièrans.....	739	Chaut.	Laloubie.	<i>id.</i>
Couze et St.-Front.....	1046	Pigeon (Hyacinthe)	Saquet-Durive.	<i>id.</i>
Félix (St.).....	733	Perrot.	Ferrié.	<i>id.</i>
Lanquais.....	922	De Gourgues.	Dubal.	Bergerac.
Liorac.....	715	Béneys.	Lavergne.	Lalinde.
Marcel (St.).....	506	Lassaigue, aîné.	Meynardie	<i>id.</i>

(160)

Mauzac et St. Naime de Rozens.....	566	Audy.	Audit.	Lalinde.
Pressignac.....	596	Pouquéry-Latour.	Mirabel-Beney.	<i>id.</i>
Varennès.....	316	Ricaud.	Barthoumeyroux.	Bergerac.
Verdon.....	172	Blauc.	Paulhiac.	<i>id.</i>
Vicq.....	240	Dussoulas.	Eymeric.	Lalinde.
Monpazier.....	1127	Ségala.	Vivien.	Monpazier.
Saint-Avit-Rivière.....	450	Foyssac.	Delpit.	<i>id.</i>
Biron, composée des 5 communes de ce nom..	1175	Brassié.	Serougne.	} <i>idem.</i>
Capdrot.....	1195	Lestang	Goursat.	
Cassien (St.).....	165	Castang aîné.	Tracon fils.	
Gaujac.....	322	Mousson.	Reynaud, aîné.	
Lavalade.....	197	Caminade.	Mazière.	
Lolme.....	318	Morton-Lachapelle.	Philiparie.	
Marcory (St.).....	204	Samarut, fils.	Bagilet.	
Marsalès.....	313	Delespinasse.	Lavergne Lafetière	
Romain (St.).....	333	Menut.	Faure.	
Soulaures.....	382	Caissilié.	Marmier.	
Sigoulès.....	771	Castaing.	Castaing.	Bergerac.
Cunèges.....	474	Eymeric.	Chassagne.	<i>id.</i>
Flaugeac.....	379	Faure.	Pauly.	<i>id.</i>
Gageac et Rouillac.....	771	Dufal.	Reymond.	<i>id.</i>

(161)

Suite de l'arrondissement de Bergerac.

COMMUNES.	POP.	MAIRES.	ADJOINTS.	BUR. DE POSTES.
Gardonne.....	721	Imbert.	Festal.	Bergerac.
Lamonzie-St.-Martin...	1150	Boudet (comte de).	Delcayré.	
Mescoules.....	293	Vicomte de Ségur.	Mourgues.	} <i>idem.</i>
Moubos.....	223	Gontaud Ramoud.	Thomas fils.	
Monbazillac.....	1100	Valeton.	Blanc.	
Monestier.....	868	Teyssandier.	Masmontet.	
Pomport.....	1107	Chaffaud.	Pilhardot.	
Puyguilhem.....	340	Prioreau.	Chambon.	
Razac.....	670	Boy.	Rivière.	
Ribagnac.....	494	Peyronny.	Gravière.	
Rouffignac.....	312	Chaffaud.	Leyssales.	
Saussignac.....	519	Masmontet.	Bosnard.	
Thenac.....	479	Teyssandier-Laubarède.	Bardèche.	} Ste.-Foy (Gironde)
<i>Vélines</i>	801	Bonnet.	Dutreuilh.	
Antoine (St.).....	1438	Benoit.	Pascaud.	
Avit-du-Tizac (S.).....	289	De Labroue.	Itier, père.	
Bonneville et St. Avit....	365	Duvigneau.	Devmier.	
Canet (le).....	250	Boisnier-Baraillon.	Debelieu.	
Fougeyrolles.....	574	Boudin - Laraye de Mazivert.	Lapouyade.	

(162)

Lamothe-Montravel....	954	Benoist.	Duvignaud.	Castillon (Gironde)
La Rouquette.....	502	Doussault de Lapr.	Bouchereau.	Ste.-Foy, <i>id.</i>
Michel (S.) et Bonnefare	521	Faye.	Dubourdin.	Castillon, <i>id.</i>
Moncaret.....	1197	Foignet Linfernet.	Bertin.	<i>id.</i>
Montazeau.....	608	Larroe.	Richard.	Ste.-Foy, <i>id.</i>
Nastringue.....	262	Gausson.	Chauprade.	<i>id.</i>
Pouchat.....	306	Bonnetou.	Faure.	<i>id.</i>
Seurin de Prats (St.)..	694	Tauziac.	Durèze.	Castillon, <i>id.</i>
Vivien (St.).....	476	Vincent Beler.	Tauzia.	Ste.-Foy, <i>id.</i>
<i>Villablard</i>	1221	Faure Larivière.	Dagraffeil.	} Périgueux.
Beauregard et Brassac..	622	Grelety.	Sicard.	
Beleymas.....	560	Faure	Desmoulin.	
Campsegret.....	750	Torreille.	Loze.	
Clermont de Beauregard	300	Malbec.	Martin.	
Douville.....	970	Chadourne.	Roubie Jean.	
Eglise-Neuve-d'Issac...	484	Reymondie.	De Mazières.	
George de Monclard (st)	758	De Lascoups.	Teyssandier.	
Hilaire-d'Estissac (St.)	480	Larigaudie *.*.	Soulet.	
Issac.....	1139	Defreix-Maziéras.	Laserve.	
Jean d'Estissac (St.)...	405	Latorie.	Sinson.	

(163)

Suite de l'arrondissement de Bergerac.

COMMUNES.	POP.	MAIRES.	ADJOINTS.	BUR. DE POSTES.
Jean d'Eyraud (St.)....	485	Eyguière fils.	Veyssière	Bergerac.
Julien de Crempse (S.)	502	Peyrot.	Grenier.	Périgueux.
Laveyssière.....	235	Pascal.	Chort-Lafont.	Bergerac.
Martin des Combes (St)	614	Prévost-Mazet fils.	Jarlan.	Périgueux.
Maurens.....	1095	Fraignaud.	Loze.	Bergerac.
Montagnac-Lacrepnse.	1347	De Teyssière.	Chazot.	Périgueux.
Villefranche-de-Long.	786	Dezeymeris.	J. Dezeymeris.	Monpont.
Carsac.....	380	Batcave.	Bessou.	<i>idem.</i>
Géraud de Corps (St.)	446	Brisseaud.	Tocheport.	<i>idem.</i>
Martin de Garçon (St)	953	Seignoles.	Bauzette.	<i>idem.</i>
Méard <i>idem</i> (St.).....	1536	Antoine.	Claville.	Ste.-Foy.
Minzac.....	1333	Conchou.	Conchou-Dumaine.	Monpont.
Monpeyroux.....	757	Cauzit.	Batcave.	Castillon(Gironde)
Remy (St.).....	625	Mignon.	Dambier.	Monpont.

(161)

1. er ARRONDISSEMENT, NONTRON (Chef-lieu).

COMMUNES.	POP.	MAIRES.	ADJOINTS.	BUR. DE POSTES.
Nontron.....	3573	Moufanges, aîné.	Pastoureau Coutiran.	Nontron.
Abjat.....	1591	Laforêt.	Grolhier-Desbrous.	<i>id.</i>
Augniac.....	1190	Verneil fils aîné.	Puille-Magoudeau.	<i>id.</i>
Bourdeix (le).....	553	Vallade Justin.	Giry.	<i>id.</i>
Connezac.....	311	Boutaudou.	Delestang.	Mareuil.
Estèphe (St.).....	1086	Parachon.	Fauconlauche.	Nontron.
Front-Champniers (St.)	374	Pecon Laugierie.	Dantieu.	
Hautefaye.....	472	Desmiers.	Villariaud.	
Javerlhac et Lachapel-			Villars.	
le-St.-Robert.....	1453	Boulouneix.	Blanchon-Lasserve.	
Lussas et Nontronneau.	1194	Grand-Duchazeau.	Donzeau.	
Martial de-Valette (S.)	1014	Montcheuil.	Roger.	<i>idem.</i>
Martinle Pin (St.).....	699	Pastoureau-Descaze	Laurençon.	
Savignac de Nontron..	409	Agard-Aumont.	Duroux.	
Teyjat.....	858	Mazeau.	Pabot.	
Bussière-Badil.....	1347	Janet Lasfond.	Duclaud.	
Barthélemy (St.).....	828	Marvaud fils.	Dolezon.	

(165)

Suite de l'arrondissement de Nontron.

COMMUNES.	POP.	MAIRES.	ADJOINTS.	BUR. DE POSTES.
Busserolles.....	2109	Lageon.	Faurie.	Nontron.
Étouars.....	528	Macary-Lagrelière.	Millet, jeune.	
Plaviers.....	1148	Faurc-Dumaine.	Mousnier-Lompré.	
Reillac et Champniers.	1127	Desvoisins.	Laroche.	<i>idem.</i>
Soudat.....	476	Baquaud de Langlardie.	Forrestier.	
Varaignes.....	978	Allafort-Duverger.	Ducluzeau.	
Champagnac de Belair.	959	Cherchouly.	Moreau.	Brantôme.
Angel (St.).....	556	Fanty.	Lafon-Faye.	Nontron.
Boulouneix et Belaygue	653	Boulouneix.	Duverneuil.	Brantôme.
Cantillac.....	380	Salleton.	Lhuguet.	<i>id.</i>
Condat.....	700	Beaup. de S. Aulaire	Terminarias.	<i>id.</i>
Lachapelle-Faucher et Jumillac de Côte.....	923	Duchassaing.	Cros Puymartin.	<i>id.</i>
Lachapelle Monmoreau	304	Chavalier Laforêt.	Moreau.	<i>id.</i>
Pancrace (St.).....	341	Delrieux.	Dufernol.	Nontron.
Quinsac.....	902	Thomasson.	Dubut.	<i>id.</i>
Villars.....	1735	Rey.	Arbonneau.	Thiviers.
Jumillac le Grand.....	3192	Prévoit.	1. ^{er} Morand.	
Chalais.....	783	Grenouillot.	2. ^e Asier.	<i>idem.</i>
Frugie (St.-Pierre-de).	816	Vignol.	Martial.	
			Débord.	

(166)

Jory de Chalais (St.)...	1427	Dumontet-Lacroze.	Milet.	Thiviers.
Marie de Frugie (St ^e .)	1108	Texier.	Reou.	<i>id.</i>
Paul la Roche (St.)...	1646	Bonhomme-Dupuy.	Tallet aîné.	<i>id.</i>
Priest les Fougères(St.)	947	Beron-Doche.	Curmont.	<i>id.</i>
Lanouaille.....	1445	Andraud.	Darnat.	Excideuil.
Angoisse.....	1337	Pasquet.	Debord.	<i>id.</i>
Cir les Champagnes(st.)	749	Magnaux.	Buffières.	<i>id.</i>
Dussac.....	1063	Larohertie.	Chastenet.	<i>id.</i>
Nanthiat.....	720	Parot-Lasbaradas.	Rousseau.	Thiviers.
Payzac.....	2194	Bardonneau.	Fayout.	Excideuil.
Sarlande.....	1246	Moirand.	Texier.	<i>id.</i>
Sarrazac.....	1351	Lapeyronnie.	Gaillard.	Thiviers.
Savignac-Ledrier.....	1474	Boisset-Bancherel.	Bon.	Excideuil.
Sulpice-d'Excideuil(st.)	1098	Renaud.	Bonneau-Grangier.	Thiviers.
Mareuil, St. - Pardoux et St.-Priest.....	1661	Pichon, <i>doct.-méd.</i>	Duphenieux.	Mareuil.
Beaussac.....	564	Mathieu.	Boutaudou.	<i>id.</i>
Champeau et Lachapel- le-Pommier.....	823	Mège Laroussie.	Jolivet-Tantani.	<i>id.</i>
Crépin (St.).....	903	Delrieu.	Combeau.	Brantôme.
Croix (St ^{te}).....	474	Dartensec.	Dupin.	Mareuil.
Félix (St.).....	337	Boudet.	Couvit.	<i>id.</i>
Graulges (les).....	311	Parcelier.	Segonzat.	<i>id.</i>

(167)

Suite de l'arrondissement de Nontron.

COMMUNES.	POP.	MAIRES.	ADJOINTS.	BUR. DE POSTES.
Ladosse.....	494	Bellussière, jeune.	Marchapt.	Mareuil.
Larochebeaucour et Argentines.....	1136	Granger,	Pautier.	<i>idem.</i>
Léguillac de Cercles.....	1211	Desmaison.	Duverneuil.	
Monsec.....	611	Bodin.	Beshot.	<i>idem.</i>
Puirénier.....	322	Galar de Béarn.	Feydy.	
Sulpice-Marcuil (St.)..	523	Mazeau.	Manem fils	Nontron.
Vieux-Mareuil.....	1109	Neuilher.	Fouillond.	
Pardoux-Larivière (S.)	1519	Dubreuil.	Bonnamour.	Chalus (Haute-V.)
Firbeix.....	908	Lacombe.	Labrousse.	Nontron.
Front-Larivière (St.)..	986	Barailler-Laplante.	Lerret-Ladoric.	<i>id.</i>
Mialet.....	1823	Degorce-Dugenet.	Jollivet.	
Millac de Nontron.....	1520	Delanoue.	Puybareau.	<i>id.</i>
Romain.....	810	Desthomas.	Menu.	<i>id.</i>
Saud (St.).....	2271	Masfrand.	Millet.	<i>id.</i>
Thiviers.....	2410	Theulier-St.-Germ.	Jaubert.	Thiviers.
Corgnac.....	1241	Gr. de Bellussière.	Feyfant.	<i>idem</i>
Eyzerac.....	555	Pouyade.	Lacoste.	
Jean de Côte (St.).....	922	Rebière.	Gitou.	<i>idem</i>
Lempzours.....	389	Bourdichon.	Fourrier.	
Martin-de-Fresseng (S.)	980	Leyraud-Champag	Roger.	

(89)

Nantueil.....	1092	Ribeyrol.	Lanxade.	} Thiviers.
Pierre de Côte (St.)...	1076	Clugnac de Lavy.	Deplaigne.	
Romain et Clément (St.)	663	Ladurantie.	Clergeaud.	
Vaunac.....	703	Debregeas fils.	Grondin.	

V.^e ARRONDISSEMENT, RIBÉRAC (*Chef lieu*).

COMMUNES.	POP.	MAIRES.	ADJOINTS.	BUR. DE POSTES.
Ribérac.....	3775	Léonardon.	1. ^{er} Guillemot. 2. ^e Boussenoit.	Ribérac.
Allemans.....	1325	Du Burquet.	Chanard.	<i>idem.</i>
Bersac (Petit).....	711	De Vétat.	Petit-Brenilh.	
Bourg du Bost.....	430	Audemar.	Delugin.	
Chassaignes.....	342	Peytoureau.	Peytoureaud.	
combranche, Epeluclie	344	Lafon aîné.	Pheyte.	
Méard de Droune (St.)	654	Piat-Larionne.	Texier.	
Pardoux de Droune (S.)	528	Dujarric.	Simonnet.	
Siorac.....	780	Lebas de Lacour.	Daix.	
Sulpice-Roumagnac (S.)	660	Simonnet.	Lafaye.	
Vanxains.....	1859	Léonardon, jeune.	Courcelles-Labrousse.	
Villetoueix.....	1048	Carcauson aîné.	Dumouly-Juillac.	

10

(90)

Suite de l'arrondissement de Ribérac.

COMMUNES.	POP.	MAIRES.	ADJOINTS.	EUR. DE POSTES.
Aulaye (St.)	1440	Jouffrey.	Michelon.	Ribérac.
Chenaud	744	Bouteiller.	Chinaguet.	Coutras (Gironde).
Cumond	947	Moreau.	Girard.	Ribérac.
Festalemps	970	Léonardon.	Lachaise fils.	id.
Lajemaye	438	Roucaud.	Dupuy.	id.
Laroche-Chalais	1910	Peyre.	Dufour.	Coutras (Gironde).
Michel-l'Écluse (St) et Léparon	1278	Hérier-Fonclaire.	Hardouin.	id.
Parcoult	747	Chandeau.	Ferrant.	id.
Ponteyraud	202	Dopin de St.-Cirq.	Maud.	id.
Privat (St.)	1166	De Belhade.	Condamine.	Ribérac.
Puymanjou	201	Chaignaud.	Vincent.	Coutras (Gironde).
Servanches	276	Moreau-Belair.	Dubreuil.	id.
Vincent-Jalmoutier (s.)	338	Courcelle.	Guillot.	Ribérac.
Monpont	1429	Lasserve.	Durand jeune.	Monpont.
Barthélemy (St.)	834	Morange.	Nadaud.	
Echourgnac	701	Patriaud.	Lavaure-Chaminad	idem
Eygaurade et Garde- deuil	600	Villigente.	Peyruchaud.	
Martial-d'Artenset (S.)	984	Delage.	Brulatour.	

(170)

Menesplet	744	Dumond-Lalande.	Delage.	Monpont.
Méneslérol-Montignac	1134	Mirambaud.	Delanes dit Cluzeau	id.
Pizou (le)	750	Fourgeaud.	Eymery.	id.
Sauveur (St.)	269	Eybrard-Maitre.	Lansson.	id.
Montagrier	858	Ducluzeau.	Durieux.	Brantôme.
Apré (St.)	792	Fargeot.	Labonne.	Ribérac.
Brassac	1807	Dudognon.	Fargeot-Dumaine.	Brantôme.
Celles	1557	Pradier.	Bouthonnier.	Ribérac.
Chapleuil et St.-Just.	841	Cruveiller.	Saint-Martin.	Brantôme.
Creyszac	312	Blois fils.	Doumen.	id.
Douchapt	601	Luguet des Granges	Mourgoux.	Ribérac.
Paussac et St - Vivien.	1074	Valette.	Baylet.	Brantôme.
Segonzac	334	Dumazeau.	Eclancher.	Ribérac.
Tocane	1171	Moreau.	Serbat.	id.
Victor (St.)	385	Montillaud.	Mazière.	id.
Mussidan	1953	Dussol.	Souffron.	Mussidan.
Beaupouyet	750	Depuch.	Chascaigue-Virol.	
Bourgnac	205	Méredieu plus jeune	Marty.	
Etienne de Puyorb. (S)	289	Lacombe.	Fayolle.	idem.
Front de Pradoux (St.)	501	Bonnet.	Duhau.	
Laurent des Hommes (st)	1228	Boiros de Gamans.	Jaubert.	
Louis (St.)	279	Chivailie.	Madilhac.	

(171)

Suite de l'arrondissement de Ribérac.

COMMUNES.	POP.	M A R E S.	ADJOINTS.	BUR. DE POSTES.
Martin-P'Asuier (St.)...	401	Dufourgt.	Montillaud.	Mussidan.
Médard (St.).....	858	Leybardie.	Bouquet.	<i>id.</i>
Michel de Double (St.)	832	Dumouly-Beler.	Clément.	<i>id.</i>
Sourzac.....	1753	Chivaille.	Moutigny-Lafaye.	<i>id.</i>
Neuvic.....	2255	De Villesuzanne.	Lachaize.	} Neuvic.
André de Double (St.)	539	Montillaud.	Martin.	
Aquilin (St.).....	1103	Fourgeaud.	Tamsrelle-Mauriac	
Ataux (St.-Jean-d')...	279	Leymonnerie.	Marchet.	
Beauronne et Faye.....	824	Guichard.	Baroniet.	
Chantérac.....	981	Mazeau-Lacour.	Puyenchet.	
Douillac.....	1187	Chevalier-Lareyne.	Bleynie.	
Germain-Salembre (S.)	861	Magne.	Lachaise-Dutermé.	
Sevrin-d'Estissac (St.)	166	Delort.	Laurière.	
Vallareuil.....	503	Pouyadou.	Courtois.	
Vincent-Connezac (St.)	807	Manière.	Mariaud.	} Ribérac.
Verteillac.....	1029	Del.-Grandchamp.	Ladoire.	
Auriac.....	432	Chillaud.	Beler.	
Bertric et Burée.....	822	Peyricaud.	Mazeaud.	
Bourg des Maisons.....	271	Léonardon.	N.	
Bouteilles S. Sébastien.	667	Pazat.	Bouthonnier.	

(172)

Cercles et Lachapelle-Montabouret.....	884	Dejean de Jovelle.	Puygauthier.	Marcuil.
Champagne et Fontaines.....	1519	Rousseau.	Jouzier-Memissout.	} Ribérac.
Cherval-Grésiguac.....	1412	Lageard c. de Chery	Jardon.	
Coutures.....	532	Milhac-Puiredon.	Faure.	
Gouts-Rossignols.....	954	Lacatou.	Tuijasse.	
Latourblanche.....	467	Léonardon.	Bontemps.	
Lusignac.....	605	Chillaud.	Erugère.	
Martial de Viveyrol (S)	737	Alcerne-Lafon.	Démiés.	
Nanteuil.....	840	Rival-Dumas.	Manet-Lafon.	
Paul-Lizonne (St.).....	776	Dumaine Sabouroux.	Comte Lagauterie.	
Vendoire.....	577	Duclaud.	Lafon.	

(173)

III. e ARRONDISSEMENT , SABLAT (*Chef-lieu*).

COMMUNES.	POP.	MAIRES.	ADJOINTS.	BUR. DE POSTES.
<i>Sarlat</i>	5669	Gouzot.	1. er Roux aîné. 2. e Lavelle.	Sarlat.
André (St.) et Allas- l'Evêque.....	956	Latour du Roch.	Lascombes	} <i>idem</i>
Beynac et Cazeuac.....	750	Spière.	Véziat.	
Lacandada.....	191	Monturet (Martin).	Geraud.	
Laroque-Gageac.....	741	Carvès.	Mauière.	
Marcillac et St. Quentin	603	Laslaguière.	Beyne.	
Marquay.....	985	Dubernard.	Delbos.	
Nathalène (S. te).....	635	Maraval.	Montazel.	
Proissaus.....	932	Merly.	Chanal.	
Tamniès.....	777	Tassain.	Paul.	
Vézac.....	567	Cerval.	Malleville.	
Vincent le Palue (St.)	331	Alard.	Dals.	
Vitrac.....	810	Gouhour de Beaulieu fils	Taverne.	
<i>Belvès</i>	2513	Montet.	Bonnet 1. er. Jaubert 2	
Amand de Belvès (St.)	324	Imbertie.	Atmouroux.	<i>id.</i>
Carvès.....	640	Gibiat.	Gibert-Gibiat.	<i>id.</i>

(174)

Cladech.....	296	Laporte.	Lasserre.	} <i>Belvès.</i>
Doissat.....	618	Boisson.	Lacoste Malaurie.	
Fongalop.....	306	Labrunie.	Magimel-Fauvel.	
Foy de Belvès (Ste.).....	303	Delcer.	Delvalat.	
Germain (St.).....	518	Brugière.	Loubière.	
Grives.....	540	Delfau.	Mallange.	
Larzac.....	301	Delcer.	Delair.	
Monplaisant.....	367	Pasquet.	Caperonny.	
Pardoux (St.) et Vielvic.	452	De Gaulzac.	Bonfils.	
Sagelat.....	520	Chenut.	Bouissou.	
Salles de Belvès.....	367	Pestillac.	Jourguel.	
Siorac.....	1280	Landon.	Lavergne.	
<i>Bugue (le)</i>	2437	Limoges.	1. er Charrière. 2. e N.	
Avit de Vialard (St.)..	255	Senailbac.	Andrieux.	} <i>Bugue.</i>
Campagne.....	601	Bezenger.	Février.	
Cerwin de Reillac (St.)	416	Joly.	Tibal.	
Cirq St.....	310	Denamiel.	Souffron.	
Félix de Reillac (St.) et Mortemart.....	674	Larobertie.	Dartensec.	
Fleurac.....	1023	De Laclergerie.	Latour.	
Journiac.....	999	D'Artensec fils.	Santrand.	
Manauric.....	412	Souffron.	Pagès.	

(175)

Suite de l'arrondissement de Sarlat.

COMMUNES.	POP.	MAIRES.	ADJOINTS.	BUR. DE POSTES.
Mauzens et Miremont..	1110	Gontier.	Monribot.	Bugue.
Savignac.....	462	Bouchier.	Delage.	<i>id.</i>
Carluz et Limejouis....	973	Vialard-Vergue.	Teyssieu.	Sarlat.
Aillac.....	280	Lasfargues.	Planchard.	<i>id.</i>
Calvial.....	708	Gagnebé.	Pecheyran.	<i>id.</i>
Carsac.....	999	Soullignac S.-Rome.	Veysière.	<i>id.</i>
Cazoulès.....	397	Coulouoisc.	Trillot.	Gourdon (Lot).
Julien de Lampon (St.)	780	Varennès.	Jardel.	Sarlat.
Mondanne (St.).....	756	Chassaing Bousquet	Lafage.	
Orliaguet.....	285	Tache.	Lambert.	
Peyrillac et Millac.....	456	Regnaud.	Lajugie.	
Prats de Carluz.....	652	Artus.	Garrigue.	<i>idem.</i>
Simeyrols.....	368	Danglard.	Constant.	
Veyrignac.....	417	Déjean fils.	Andrieu.	
Cyprien (St.).....	2287	Lacroix.	Février.	
Atlas de Berbiguières.	377	Destord.	Fontalbe.	
Audrix.....	412	Valerie.	Delage.	le Bugue.
Berbiguières.....	420	Taillefer.	Sarlat.	Sarlat.

(156)

Bézenac.....	371	Chabannes.	Lareynie.	Sarlat.
Castel.....	765	Lavelle.	Pouch.	<i>id.</i>
Chamassy (St.).....	949	Melon.	Chaval.	le Bugue.
Coux et Bigaroque.....	1527	Lasserre-Monzie.	Jouvès.	<i>id.</i>
Marnac.....	435	Lesvergues.	Teulière.	Sarlat.
Mouzens.....	525	Lafage Touchebœuf	Castanié.	le Bugue.
Meyrals.....	868	Gaussen.	Lavialle.	Sarlat.
Sireuil.....	480	Cantalauhe.	Tardieu.	<i>id.</i>
Tayac.....	1229	Festugière.	Manet.	le Bugue.
Tursac.....	670	Fontalirand.	Constant.	<i>id.</i>
Vincent de Cosse (St.)	603	Redon.	Redon Perruque.	Sarlat.
Domme.....	1904	Compris, <i>ad. pr.</i>	Cluzel.	
Aubin de Nabirat (St.)	536	Deval.	Bouat aîné.	
Bouzie.....	786	Gibert aîné.	Gibily-Lacroze.	
Castelnaud et Fayrac....	780	Sarlat, aîné.	Fleurat.	
Cénac et St. Julien.....	1334	Compris.	Sarlat (Romain).	
Cibrant (St.).....	558	Mercier.	Valette-Ducarlat.	<i>idem.</i>
Daglan.....	1508	De Commarque.	Miermont.	
Florimont et Gaumiers..	712	Maury.	Claret.	
Grolejac.....	634	Touron.	Angibaud.	

(157)

Suite de l'arrondissement de Sarlat.

COMMUNES.	POP.	MAIRES.	ADJOINTS.	BUR. DE POSTES.
Lachapelle-Castelnaud.	371	Calès.	Testud.	Sarlat.
Laurent-Castelnaud (S.)	861	Lacoste.	Lorblanché.	<i>id.</i>
Martial-de-Nabirat (St.)	1206	Ferrière.	Bladier.	<i>id.</i>
Nabirat.....	775	Lavinerie.	Delpech.	<i>id.</i>
Pompont (St.).....	1314	Maraval.	Sépière.	<i>id.</i>
Veyrines.....	629	Fauvel.	Laubertin.	Belvès.
<i>Montignac.....</i>	<i>3790</i>	<i>Labrousse Bosredou</i>	<i>1. er Labrousse Lascaux.</i>	<i>Montignac.</i>
Amand de Coly (St.)..	978	Lac.-Grangeneuve.	2. e Requier.	} <i>idem.</i>
Aubas.....	677	Lestrade.	Labatut.	
Auriac.....	1198	Labrousse-Fonbelle	Contaloup.	
Fanlac.....	503	De Floirac.	Monzie, aîné.	
Farges (les).....	316	Sautet.	Aubartier.	
Lachapelle-Aubarcil ...	916	Chappier (Adrien).	Roulland.	
Léon (St.).....	915	Ducluzeau.	Lalue.	
Peyzac.....	417	Alix.	Tiesse.	
Plazac.....	1694	Debord-Laudonie.	Touren.	
Rouffignac.....	2418	Coyral-Lapradelle.	Teyssandier.	
Sergeac.....	440	Lasserre.	Barbois.	
Thonac.....	556	Mazel.	Laborderie.	
Valojoux.....	536	Coursereant.	Desplats.	
			Gouplier.	

(178)

<i>Salignac.....</i>	<i>1198</i>	<i>Tournier.</i>	<i>Larnaudie.</i>	} Sarlat.	
Archignac.....	969	Breuilh.	Valade.		
Borrèze.....	946	Alard.	Carbonnière.		
Crépin (St.) et Carluccet	680	Dubois-Pomaret.	Souris.		
Eyvigues et Eybenues..	643	Maurel-Dubousquet	Laval.	} Sarlat.	
Genies (St.).....	1550	Dubernat.	Teyssieu.		
Jayac.....	632	Laroque.	Veau.		
Nadaillac.....	838	Pomarel.	Delbos fils.		
Paulin.....	670	Bessaguet.	Mandegou.		
<i>Terrasson.....</i>	<i>2945</i>	<i>Beauregard.</i>	<i>1. er Denoix aîné.</i>		<i>Terrasson.</i>
Beauregard.....	1263	Sautet.	2. e Dubois-Lagrange		<i>id.</i>
Châtres.....	523	M. Lapouyade.	Debrégras.		Périgueux.
Chavagnac.....	672	Bosredon-Dupont.	Duclaud.		Terrasson.
Coly.....	368	Delbos.	Delmas.		<i>id.</i>
Condat sur Vézère.....	778	Lasserre.	Gardette.	<i>id.</i>	
Grèzes.....	379	Lacombe.	Mayandon.	<i>id.</i>	
Labachellerie.....	1565	Chabannes.	Pestourie.	Périgueux.	
Lacassagne.....	552	Boissarie.	Lagranvalle.	Terrasson.	
Ladornac.....	795	Boussier.	Monégier.	<i>id.</i>	
			Labatut.		

(179)

Suite de l'arrondissement de Sarlat.

COMMUNES.	POP.	MAIRES.	ADJOINTS.	EUR. DE POSTES.
Lafeuillade.....	253	Ghabannes-Labraug.	Lavalle.	Terrassou.
Lavilledieu.....	536	Calvet.	Monribot.	<i>id.</i>
Lazare (St.).....	523	Lapeyre de la Pag.	Schneegg.	<i>id.</i>
Pazayac.....	659	Lavech.	Cleyssac.	<i>id.</i>
Pérignac.....	604	Larfoul.	Latour.	Périgueux.
Rabier (St.).....	1181	Ghabannes St.-G.	Sauriaux abbé.	<i>id.</i>
Villac.....	1207	Cournil.	Salvial.	Terrasson.
<i>Villefranche de Belvès</i>	1808	Camassol.	Bertal.	Belvès.
Besse.....	618	Salles.	Moissat.	<i>id.</i>
Campagnac les Quercy	1142	Gransault.	Lacotte.	Sarlat.
Cernin de l'Herm. (St.)	701	Besse.	Fauvel.	Monpezier.
Etienne des Landes (St)	90	Camassel , <i>ad. pr.</i>	Paillet.	<i>id.</i>
Fontenilles Aiguéparises	370	Catsenac.	Moïènes.	<i>id.</i>
Larape.....	104	Congardel.	Delour.	Belvès.
Lavaur.....	385	Delrieux.	Delhalat.	Monpezier.
Loubejac.....	825	Veyssie.	Soubès.	Belvès.
Mazeyrolles.....	525	Cigognoux.	Vigier.	Monpezier.
Orliac.....	366	Delvalat.	Ventelou.	Belvès
Prats de Belvès.....	393	Canet.	Delrieu.	<i>id.</i>

NOTES STATISTIQUES

SUR LE

commerce et l'industrie
MANUFACTURIÈRE

DANS LE DÉPARTEMENT DE LA DORDOGNE ,

*Et nomenclature des principaux industriels ,
négocians et marchands.*

ARRONDISSEMENT DE PÉRIGUEUX.

L'ouverture du canal de l'Isle, qui a eu lieu jusque sous nos murs depuis deux ans, ne donne pas encore au commerce et à l'industrie de notre ville et de tout le département l'extension qu'on devait en attendre. Un vaste port, construit dans notre belle plaine de la Cité, offre un accès facile à tous les bâtimens, qui arrivent déjà en grand nombre, mais qui repartent presque toujours à vide. La pierre de taille, les fers, la poudrette, le feuil-lard, le mérin pour barriques, sont les seuls produits qui jusqu'ici s'expédient par bateau. Il est vrai de dire, à la vérité, que si le transport par eau n'est pas aussi considérable qu'on l'avait es-péré d'abord, il faut l'attribuer à la baisse consi-dérable qu'il a fait subir à la voiture de terre, dont le taux est diminué de plus des deux tiers, et dont on se sert pour toutes les marchandises qu'on veut rendre à bref délai et à jour fixe. C'est donc déjà

un des bienfaits de la navigation de l'Isle, d'avoir fait descendre sensiblement les frais de la voie de terre, qui a l'incontestable avantage d'être plus sûre et de prendre moins de temps que la navigation.

Pour que nous puissions retirer les avantages de cette voie fluviale, il faut que des industries se fassent sur les nombreuses chutes d'eau réservées à chaque barrage de la rivière. Les plans, les capitaux et la bonne volonté des industriels ne manquent pas; mais jusqu'ici l'administration des ponts et chaussées a porté de cruelles entraves à la création de diverses industries projetées sur le canal de l'Isle. M. Paul Dupont, au Moulineau, près Périgueux; M. Lafargue, à Mussidan; Brun, à Monpont, n'attendent pour mettre en construction, le premier une fabrique de papier continu, les deux autres des forges et tréfileries, que la solution favorable des diverses difficultés qui leur ont été faites par l'administration, et en présence desquelles ils ne pourraient fonder leurs usines ni avec prudence ni utilement.

En attendant, les premières et les plus importantes fabriques de cet arrondissement sont les forges. La forge d'Ans, située sur le Blême, près l'Auvezère, commune de la Boissière-d'Ans, et à quatre lieues seulement de Périgueux, est la plus importante et la mieux montée. Elle a deux hauts-fourneaux, deux affineries, une machine à percer et couper les canons, et de vastes ateliers de moulerie. On y coule toutes sortes de pièces en fonte à l'usage de la marine, de la guerre et de l'industrie. Sa fonte et ses fers sont placés, par leur qualité, à la tête des fontes et fers du Péri-

gord; mais cette forge travaille encore par l'ancien système. Espérons que les propriétaires de cette belle et importante usine, monteront à un établissement sur le système anglais, comme ils l'ont fait déjà aux Eyzies, établissement dont nous aurons l'occasion de parler dans notre notice sur l'arrondissement de Sarlat. Ils possèdent tout ce qu'il faut pour produire des fontes en seconde fusion que nous allons encore chercher, au plus haut prix, chez une puissance rivale, comme objets de nécessité première pour les machines de précision.

Les autres forges de l'arrondissement sont : les Farges et Anliac.

L'arrondissement de Périgueux ne possède qu'une seule petite papeterie près d'Excideuil, et qui ne fabrique que quelques papiers communs. Cette absence d'usines à papiers dans une partie du département qui possède pourtant de fort belles eaux fait désirer ardemment la prompte mise en activité de la papeterie du *Phénix* que M. Paul Dupont se propose de construire sur la rivière de l'Isle.

La ville de Périgueux possède plusieurs tanneries. La plus vaste et la mieux organisée est celle de l'Arsaut, appartenant à MM. Jaubert et Moreau.

Cette tannerie est encore soumise aux anciens procédés, mais elle ne se fait pas moins remarquer par la qualité et la quantité de ses produits. Elle possède 30 fosses et 24 cuves; elle emploie dix ouvriers et livre annuellement à la consommation 1,200 cuirs de veaux ou vaches, 600 douzaines de cuirs veau ou mouton, 5,000 paires de ti-

ges ou avant-pied. Ses cuirs jaunes et noirs , et ceux qu'elle fournit à la sellerie, jouissent d'une grande réputation dans ce commerce.

Depuis quelques années, une nouvelle industrie s'est introduite presque à la porte de notre ville : c'est une scierie de pierres lithographiques, montée comme les scieries de marbres des Pyrénées. Les calcaires qui y sont exploités sont tirés de l'Indre; le peu de continuité des bancs que fournit le département ayant forcé le propriétaire de cet établissement à renoncer à l'exploitation de ceux de la Dordogne. Les formats qui y sont préparés sont expédiés dans toutes les parties de la France, en Espagne et au Mexique. Cet établissement occupe 15 ouvriers et trois prises d'eau de la force de 48 chevaux.

On avait espéré un instant que des marbres d'une assez belle qualité pourraient être extraits des carrières situées près d'Excideuil. Un essai a été fait cette année; mais, soit défaut des gisemens, soit incapacité des personnes qui s'étaient mises à la tête, cette entreprise n'a pas eu de suite.

En attendant que de nouvelles fouilles aient donné de meilleurs résultats, la société en commandite organisée pour le sciage et la préparation des pierres lithographiques, sous la raison sociale *Auguste Dupont fils et comp.^e*, dont nous avons parlé plus haut, vient de se livrer au sciage et au polissage des marbres des Pyrénées, qui lui arrivent bruts par le canal de l'Isle.

Cet établissement livre déjà au commerce des marbres de toutes les variétés, en cheminées, tables, tombeaux, pierres tumulaires, ornemens de toute espèce, carrelage, etc.

Les tuileries et briqueteries sont en assez grand nombre dans l'arrondissement. Celle de M. Mie, située sur la route de Périgueux à Ribérac et placée dans un édifice construit exprès et presque monumental, possède tous les élémens du succès. L'usine est établie près d'une mine inépuisable d'argile excellente qu'on peut employer sans mélange; le sable est sous la main. Les distributions nécessaires à la préparation de la terre, à sa mise en baie, au moulage, etc., sont disposées dans un ordre parfait. En ce moment, cet établissement livre au commerce 250,000 tuiles, 50,000 carreaux, 30,000 briques, 2,000 barriques de chaux.

La ville de Périgueux possède, en outre, de nombreuses teintureries, des filatures de laine, des fabriques de chapeaux de feutre et de soie, et des distilleries qui jouissent d'une grande faveur, surtout pour les anisettes. Cette dernière branche d'industrie à pris un grand accroissement depuis une dizaine d'années. Autrefois, on ne fabriquait que pour la consommation locale; aujourd'hui, les liqueurs de Périgueux sont expédiées dans tous les pays.

FABRIQUES ET USINES.

Scierie hydraulique de pierres lithographiques et de marbres des Pyrénées.

Située au moulin de Barnabé, près Périgueux, Auguste Dupont fils, directeur-gérant.

Fabrique de cuirs en tous genres.

Située à l'Arceau, près Périgueux, Jaubert et Moreau.

Fabrique de plâtre gris et blanc. Barret jeune.
Fabriques de minot. Durand, au moulin de Saint-Front; Loubet jeune, au moulin du Rousseau.
Fabriques de chandelles. Veuve Chateau, Goursat (Georges), Rouchard, Villereynier.
Fabriques de cires et cierges. Gonthier, Goursat (Georges), Oriol.
Fabriques de cartes. Lapeyrière, Paris.
Fabrique de chapeaux de soie. Beaulieux, Laborie.
Fabriques de chapeaux de feutre. Larret, Mathieu, Pointe.
Fabrique de clous. Vaudou, rue Hiéras; Lobligeant aux Barris.
Fabrique de gants et bandages herniaires. Pernet.
Fabrique de ouate. Chaminade fils.
Filature de laine. Léon Barret.

Liste, par ordre alphabétique, des principaux commerçans et marchands de Périgueux.

Agens d'assurance contre l'incendie. Arvengas, Chasteau, Lespinasse, Lonlaygue, Picaud, Rongieras.
Banque et recouvrements. Merlhes fils aîné, Michellet fils.
Commissionnaires de roulage. Merlhes, Queyroy, Desbrousse jeune.
Armuriers. Brande, Mazeau, Roussely, Vincent.
Aubergistes logeurs. Barbanceix, Bernis, Bordas père, Bordas fils, Charles, Colliuet, Dauvergne, Dumas aîné, Dumas jeune, Escorne, Foucaud, Lavergne, Perrier, veuve Vigier.
Bains publics. Campagnac, veuve Meynadier, Petit, successeur de Maigne; veuve Simon.

Nota. Mme Meynadier fait conduire des bains dans toute la ville au prix de 1 fr. et 1 fr. 25.
Bois à brûler. Jean, Sauvanet, Trufit.
Bois de construction. Boissavi, Chaumard, Maigne, Fargeot-Balzat, à Château-l'Evêque.
Bouchers abattant des bœufs. André, Barbut aîné, Beau, Chapeyrou, Dauriac, Dupont, Landraudie, Mathieu, Morens, Queyroy frères, Robert
Boulangers. Andy, Blandeau, Durand, Dupuy (veuve), Gabriel aîné, Gabriel (veuve), Granger, Jaubert, Loubet, Marchaix, Marvier, Mazeau, Moulinier, Robert, Redon, Rousseau, Tronche.
Boureliers. Bordas aîné, Bordas jeune, Cominade.
Brasserie. Bordas et Meyer, A. Fritsché, Joseph.
Bureaux de tabacs. Blanchard, Bazinette, Conte aîné, Conte jeune, Cordellier, Dufour, Goursat, E. Lestang, Laporte aîné, Petit fils.
Cafés. Des Arts, des Boulevards, du Commerce, de Foi, des Fermiers, des Messageries, du Nord, de la Paix, de l'Union, de la Jeune France, Sépart, allées de Tourny; et Laborie.
Chapeliers. Beaulieux, Dumont aîné, Laborie, Larret, Mathieu, Picaud, Pointe, Soustrou, Sudret.
Charcutiers. Bardon, Besson, Francoini, Pourquery.
Charrons. Cornière, Dufour, Pradeau.
Chiffons. Dumas aîné, Faye fils, Grellety, Goursolle, Lafon, Leymarie.
Cires. Duval, Gonthier, Goursat, Goursat jeune, Goursolle, Lacoste, E. Lestang, Oriol.
Coiffeurs pour dames. Combescot, Frachet frères, Grellety et Barrier, J. Grellety, Mespoulède, N. Reynaud.

Cordonniers. Chaminade (Thomas), Chaminade jeune, Courtey, Chausard, Desvaulx, Frenet, Fournet, Laschaud, Laubarède, Marchette, Pourteyron, Pugnet, Raymond, Richard, Raynaud, Sagnac, Salavic, Veysière.

Couleurs. Bardou, Dufour, Hansel.

Couteliers. Béraud, Décamp aîné, Décamp jeune, Nivellon père, Nivellon aîné, Nivellon jeune, Toussaint.

Cuir. Blois, Coly, Grellety, Joubert et Moreau.

Draperie, rouennerie, soierie et nouveautés. Courtey et fils frères, Léger et comp.^e, Mage, maisons de gros. — Dauphinotte, Deschamp, Fargis aîné, Macheni, Maysonnade et comp.^e, Monfumat, Moreau, Nanthé, Pautard, Roudaud (veuve), Serres.

Distillateurs et confiseurs. Deschamps, Duval, Lespinasse, Lacoste, E. Lestang, Lonlaygué-Forestier, Parrot - Larrivière, B. Perrier, Vacquand.

Drogueries. Dulme frères, Jaumard, Pianéti.

Épicerie. Bordas, Bracquet, Clervaux, Carcano, Chaminade père, Coly, Conte, Cordellier, Dauriac, Dameron, Deschamps, Durand, H. Duval, Fauconney jeune, G. Goursat, Goursat jeune, Guillomet, Hazard, Jaumard, Julien, Julien (M^e), E. Lestang, Leymarie (v.^e), Mercier, Moulina, Petit, Reynaud, Tronctie.

Entrepreneurs de bâtimens. Clédat, Colombet père, Colombet frères, Gabriel, Guinot, Ladouceur, Lambert, Lagorce, Latendresse, Mas-soubre, Maze, Rongieras, Vialard.

Entrepreneurs de routes. Bonmartin, Delmas, Cœuille, Ferrier, Lavaud, Loubet.

Envois de pâtés aux truffes. Bardou, Eymery, Franconi, Plumejeau, Pautard (veuve), Pourqueyry, Roudeaud (veuve).

Fayence et poterie. Châtaignon, Courtey, veuve Durand, Estellet, Laforest, Raynaud.

Fers, poterie et sel en gros. Doursout frères, Desvieux, Grellety, Queyroy.

Grains et farines. Durand, Loubet jeune.

Graines. Chaminade, Dufour, Magrangeas, Perrier, Petit-Michel.

Hôtels. De France, du Chêne-Vert, des Messageries, du Grand-Cerf, du Dragon-Volant, de Saint-Pierre, du Cheval-Blanc, de la Croix-d'Or, de la Comédie, de Lafayette, du Point-du-Jour, de la Gaîté, de la Maison de Plaisance, du Petit-Escalier, de chez Lablonde.

Horlogers et bijoutiers. Boucherie, Conte fils, Croffort, Faure fils, Fargis jeune, Grétilla, Kintzel, Maurice, Petit.

Imprimeurs. Dupont, Lavertuon, Rastouil.

Laines. Courtey et fils frères, Faye fils, Goursolle, Nègre, Lafon.

Libraires. Baylé, veuve Brian, Debès, Dupont, Faure, Gachon, Lafon.

Lithographe. Dupont.

Lingerie, bonneterie, objets de toilette. Mlles Chaminade, Clerveaux, Merlet; Mmes Dubreuil, Picaud.

Luthiers. Elie, succ. de Chât-Reyn; Fauconney
Mercerie, bonneterie et boutonnerie. Boisseau et Raynaud, Cotineau frères, Démartial, Grellety, Petit, Pradier, Saint-Martin frères.

Modes. Mlles Chambarrand, Delbut, Dubreuilh, Mmes Joly, Maurice, Mlles Quetty-Baron, Ray-

nal, Simon.

Papeterie et fournitures de bureau. Dupont, Dumont, Debès, Faure (Dlles), Lafon, Lapeyrière, Paris, Saint-Martin frères, veuve Brian.

Papiers peints, glaces et miroiterie. Aucouturier, Croffort, Fauconney, Laporte aîné, Magne, Rousseau, Saint-Martin frères.

Parapluies. Belmont, Chabrier, Fargue.

Parfumerie. Boisseau et Raynaud, Chambarraud, Delbut, E. Lestang, Dlles. Raynal et tous les coiffeurs.

Passementiers. Delmont (veuve), Meyre.

Pâtisseries. Bardon, Besson, Franconni.

Peintres. Bardou, Frachet aîné, Frachet jeune, Hansel.

Pelleterie. Faye fils, Lafon.

Pépinières. Dupont, Perrier, Dupuy.

Philologie. Ignace, succ. de Maigne, au Plantier.

Porcelaines et cristaux. Aucouturier, Fauconney, Magne, Maisonneuve.

Potiers d'étain. Clervaux, Dominique.

Quincaillerie fine. Aucouturier, Croffort, Fauconney, Magne.

Quincaillerie grosse et fers ouvrés. Petit fils, Pradier, H. Rousseau.

Restaurant. Eymery (Justin), Pourquery.

Selliers-carrossiers. Dufour fils, Roux.

Taillleurs. Audibert, Audouin, Caton, Duverd, Guy fils, Janet, Lafosse, Lavergne, Magne, Meynadier père, Meynadier aîné, Meynadier jeune, Mueyet, Séguy aîné, Séguy jeune, Serre, Trigonant, Vigier, Vigier (Agnan).

Tanneurs et corroyeurs. Beaugency, Château (veuve), Fontenille, Imbaut, Jaubert et Moreau, Villereynier.

Teinturiers. Barret frères, Buis, Déglane, Dupont, Lestang, Magne, Maurice, Pianéti, Sauveroché, Valette.

Tourneurs en chaises. Baptiste, Florent, Védrenne
Verrerie. Cavillac, Clervaux, Frachet, Finet, Tronche, Vergnias.

ARRONDISSEMENT DE BERGERAC.

L'arrondissement de Bergerac, traversé dans sa plus grande largeur par la seule rivière navigable de notre département avant la canalisation de l'Isle, a été long-temps la ville la plus commerçante de la Dordogne. Son commerce consiste dans la vente de ses produits agricoles, et surtout dans ses vins qui sont sa plus grande richesse. Ses vins blancs s'exportent, et sont principalement dirigés sur la Hollande. Ses vins rouges, ou sont consommés dans le pays, ou expédiés à Bordeaux comme coupage. La couleur et l'esprit de ces derniers vins sont d'un grand secours aux vins de Bordeaux, naturellement froids. On n'apprécie pas toutefois assez les vins rouges de Bergerac, qui sont d'une excellente qualité, et d'un goût parfait quand ils sont vieux; et toute la faveur est réservée aux vins blancs, dont la réputation est européenne.

Les crus les plus réputés sont, pour le vin blanc, les côtes de Monbazillac, Saint-Néans et Sancé, sur la rive gauche de la Dordogne; et pour le vin rouge, La Terrasse, Pécharmant, Les Farcies, Campréal et Sainte-Foi-des-Vignes, sur la rive droite.

Les vins blancs de Bergerac sont les meilleurs vins de dessert, lorsqu'ils sont purs; mais malheu-

reusement on ne les boit qu'altérés, ce qui nuit à la renommée juste et universelle qu'ils devraient avoir. Cette altération a lieu dans le transport qu'on en fait de Bergerac à Libourne, avant qu'ils arrivent chez le négociant de cette dernière ville. Un propriétaire de vignes, entre Libourne et Bergerac, nous a communiqué à ce sujet plusieurs anecdotes, parmi lesquelles nous en choisissons une qui fera, mieux que tous les avis, toucher au doigt et à l'œil cette fraude si préjudiciable à la réputation des vins de Bergerac. Nous allons laisser parler notre correspondant lui-même :

« Le jour de la Toussaint, deux de mes petits domestiques me demandèrent la permission d'aller passer la fête à la métairie de Lacuyot, sur les bords de la rivière. A leur retour, je leur demandai à quoi ils avaient passé leur temps : « Nous sommes allés, me dirent-ils, à bord d'un *coureau* de Bergerac chargé de vins blancs, et là, nous en avons bu tant que nous avons voulu. Oh ! mon Dieu, monsieur, reprit l'un d'eux, ça vous aurait fait mal au cœur, si vous aviez vu cela. Les patrons du bateau n'ont pas fait autre chose toute la journée que de sortir du vin des barriques à l'aide d'une trompe. Ils ont, avec ce vin, rempli deux ou trois demi-barriques, puis après, avec de grands *pichers*, ils ont puisé de l'eau dans la rivière et regarni les barriques. Je vous réponds, me disait-il, qu'à débouder et à rebouder, il y avait à bord du *coureau* assez d'ouvrage pour tout le monde. »

Nous croyons ce fait assez important pour devoir être signalé à l'attention des propriétaires vignicoles dans les environs de Bergerac ; et si nous le consignons ici, c'est pour que, dans un ouvrage destiné

à être tous les jours sous leur main, ils puissent réfléchir sérieusement à porter remède à une fraude de nature à amener les conséquences les plus fâcheuses pour le pays. Le correspondant auquel nous devons cette communication, M. Donchet, propriétaire de vignobles de Saint-Emilion, nous propose un moyen dont il use lui-même pour ses vins ; c'est de faire accompagner les tonneaux depuis leur sortie des chais jusqu'à leur arrivée chez les négocians, à Libourne et à Bordeaux. Ce moyen serait dispendieux, sans doute, pour les habitans de Bergerac ; mais n'est-ce donc rien que de conserver à leurs vins la réputation qu'ils ont acquise ?

L'arrondissement de Bergerac compte cinq forges et usines et des faïenceries ou poteries de gré. Il possédait autrefois, à lui seul, plus de papeterie que toutes les autres parties du département. Il en comptait plus de vingt, qui faisaient une exportation considérable. Mais l'établissement des papeteries mécaniques a presque anéanti cette industrie qui florissait dans toute la vallée de la Couze, où l'on se propose de la remplacer par des usines à fer.

On s'occupe aussi d'une sucrerie de betteraves, qui sera montée par M. Léchelle, directeur intéressé. Les domaines de Naillac et de Caudon ont été affermés pour la culture en grand des betteraves. Un capital de cent mille fr. est consacré aux frais de premier établissement et de culture. Les fonds sont faits et les travaux en cours d'exécution.

Nous ne terminerons pas cette notice sans parler d'une fabrique de produits chimiques à Vedelle, près Bergerac, dont le journal de cette ville nous a révélé il y a près de deux ans l'existence. M. Dubuisson chef de cet établissement, et qui vient de

s'adjoindre des associés, se livre à la préparation en gros de toutes les substances employées dans les arts, l'industrie, la pharmacie et la droguerie. L'établissement occupe ce qui reste des bâtimens de l'ancienne fabrique d'armes de la république.

Les pierres meulières de Bergerac sont, avec celles qu'on tire du côté de Domme, les meilleures du département. Un ingénieur civil anglais, M. W. Stewart, de Bordeaux, en a expédié dans la Grande-Bretagne où elles ont obtenu un véritable succès.

On trouve aussi dans l'arrondissement de Bergerac du plâtre gris et blanc. Des fouilles ont été faites par MM. Isote Brian, de Bergerac, et Brian aîné, de Sainte-Foy, et leurs efforts ont été couronnés d'un plein succès. Une exploitation établie sur une grande échelle est en pleine activité : ces messieurs ont déjà fondé des tritureries à Bergerac, Ste.-Sabine, Ste.-Foy, Villeréal, etc.

On peut tirer des premières couches un très bon parti pour l'agriculture, tandis que les couches inférieures sont livrées au commerce à des prix bien moins élevés que ceux établie antérieurement.

FABRIQUES ET USINES.

- Fabrique de produits chimiques.* Dubuisson.
Fabriques de plâtre. L. Brian jeune et Brian aîné.
Fabrique de sucre de betteraves. Léchelle.
Fabriques de chandelles. Veuve Bassuet, L. Brian jeune, Despaigne.
Fabrique de cires et cierges. Despaigne.
Fabrique de chapeaux de feutre. Boudou, Vesnach.
Fabrique de clous. Conil frères, Castaing, Chiron, Montaigne.

Liste, par ordre alphabétique, des principaux commerçans et marchands de Bergerac.

- Banque et recouvrements.* Peyrounet et compagnie, Rolland fils.
Commissionnaires de roulage. Ch. Coq aîné, Marais et Batcave.
Armuriers. Frugès aîné, Gounouilhou aîné, Joy.
Aubergistes et logeurs. Aubertie, Belly (veuve), Dubois, Laville, Mme Legai, Piépassé.
Bains publics. Lemoine - Reclus (tenus par Mme Charles), Repassin.
Bois à brûler. Delmas, Gérard fils.
Bois de construction. Chapuis, Chastenet, Gérard fils.
Bouchers. Cante, Farge, Flouret fils, Grenier père, Grenier (veuve), Pornait père, Aug. Peyrou, Pouget père, Pouget aîné, Pouget cadet, Pouget (Guillaume), Vié.
Boulangers. Brun, Brissaud, Coudré, Despaigne, Faisandier, Maury (Cadet), Martin (Féix), Olivier, Panajou, Valleton.
Bourelliers Crispel, Orange.
Brasseurs. Beyney (Gustave).
Bureaux de tabacs. Baron, Brian aîné, Faisandier jeune, Lévêque, Queyroul, Repassin.
Cafés. Cadet Boisseau (Café de France), Renouveau (Café du Pont).
Chapeliers. Botie, Boudou, Brissaud, Farge, Latour, Nassiet, Olivier, Roucou, Vesnach.
Charrons. Frossiel, Roux.
Chiffons. Ambié, Bécho, Mme. Baron.
Cires. Cramaille (Mlle), Despaigne frères, Mounet, Saint-Martin.

Cordonniers. Bernadet, Cailloux, Fonvieille, Fournier, Haon, Juglat, Jarnac, Lavergne, Lobeau, Vernède.

Couleurs. Albre, Bauché, Coustaud, Lamouthe, Mahuzier.

Courtiers. Baron, Dupuy (au bourg), Emile Pinet, Lafargue, Mergier.

Couteliers. Hautcolas, Lanneau, Reclus aîné, Reclus jeune.

Draperie, rouennerie, soierie et nouveautés. Batcave et Marais; Courtey, Augiéras et Pautard, Simon Dupuis.

Distillateurs et confiseurs. Barandon, Lamy.

Epicerie. Baron, Chateau, Despaigne (Mlle), Grosso, Lavialle, Maingaud, Mounet, Saint-Martin.

Entrepreneurs de bâtimens. La Réjouissance, L'Espérance, Prévôt.

Entrepreneur de routes. Gérard.

Payence et poterie. Devost, Grosso, Layotte.

Graines. Gounouillhou aîné, Grosso, Pouget fils.

Hôtels. De la Magdeleine, des Princes, du Pont, du Cerf-Volant, de la Boule-d'Or, de la Cloche-d'Or, Petit-Paris, du Chêne-Vert.

Horlogers et bijoutiers. Bedenc, Bontemps, Despaigne, Gounouillhou j.^e, Lajugie, Lespinasse, Mounet, Raully-Galina.

Imprimerie. Faisandier.

Laines. Catentou.

Libraires. Boyer, Milles. Delpéch, Faisandier.

Mercerie, bonneterie et boutonnerie. Cramaille (Mlle), Dupuy fils, Mme. Baron.

Modes. Milles Arfel (Nanette), Biès, Mounet, Olivier, Mme Pascher.

Orfèvres. Bedenc, Lajugie, Pascher.

Papeterie et fournitures de bureau. Boyer-Faisandier, Milles. Delpéch.

Papiers peints, glaces et miroiterie. Boyer, Esnouf, Faurie.

Parapluies. Latour, Lalet, Moulinier.

Parfumerie. Brissaud, Lamy, Repassin.

Passementier. Bonnefou.

Pâtisseries et charcutiers. Barandon, Dominique, Feuillat, Mme Monribot.

Pharmacie. Brandet, Carré, Mazère.

Peintres. Auguste Beaucher, Barbary.

Pelloterie. Chancognie, Rochefort.

Pépinières. Buisson, Duclos, Petit-Maitre, Rousseau frères.

Porcelaines et cristaux. Grosso, Layotte.

Portraits et paysages. Delbetz-Durival.

Potier d'étain. Bécho.

Quincaillerie fine. Esnouf, Gounouillhou aîné, veuve Pouget.

Quincaillerie grosse et fers ouverts. Gounouillhou aîné, Labonne, veuve Pouget.

Selliers et carrossiers. Godard, Gaillard, Layotte, Pasquier, Pabon.

Tannerie. Barbary, Dubois, Massé jeune, Pouget, Rambaud, Tailhet.

Taillleurs. Brugière, Dumas, Eyère, Farge, Laborie, Martel, Mellet, Mallard, Panajou.

Teinturiers. Boyer, Massé, Petit, Ribière.

Tourneurs en chaises. Bassac, Faure, Lepage.

Verreries. Grosso, Layotte.

Vins. Boissière et Dupuy, Coq aîné.

Vins et eau de vie. Laplace.

ARRONDISSEMENT DE NONTRON.

La fabrication du fer est sans contredit la branche d'industrie la plus importante ; c'est même celle dont les développemens ont été les plus sensibles dans ces derniers temps. Elle est cependant encore bien loin d'être arrivée aux conséquences que l'on doit en attendre. Ainsi, nous n'avons encore ici aucun de ces établissemens qui décuplent ailleurs le commerce du fer proprement dit. L'excellente qualité de nos produits nous permet cependant de les plier à tous les usages imaginables. L'auteur de cet article s'est assuré, par des essais faits assez en grand à l'aciérie de Bercy en 1827, que le fer de Nontron, fabriqué avec soin, donnait un des meilleurs aciers cimentés de France. L'acier à la rose, naturel de Balaran, a donné par le corroyage un acier qui rappelait les meilleures qualités de Styrie. Les fers issus des minerais d'Excideuil donnaient par contre un acier qui se pâmait au corroyage, quelque qualité que l'on y mît (140 coups à la minute).

Les fontes de Nontron, convenablement affinées, donnent toujours un fer assez doux pour être converti en tôle et fil-de-fer. Que nos capitalistes et nos industriels s'entendent, qu'ils fassent quelques essais, et bientôt, nous n'en doutons pas, ils doteront notre pays des nouvelles industries qu'il réclame. Qui sait même si cet élan ne donnera pas le signal à une foule d'autres industries qui viendront se grouper autour des premières et leur prêter un mutuel appui ? Les fabriques d'acier sont partout entourées de fabriques de grosse quincaillerie, les tôleries de serblantries, les tréfile-

ries de fabriques de pointes de Paris. Tel est, en effet, le propre de l'industrie ; la prospérité d'une seule de ses branches en fait jaillir une foule d'autres autour d'elle, et leur fournit en même temps les moyens d'y prospérer.

C'est par la même raison, mais dans un sens inverse, que la coutellerie de Nontron est stationnaire depuis des siècles, comme la fabrication des aciers naturels qu'elle met en œuvre.

La tannerie y est dans une complète décadence, et pour des causes trop longues à énumérer.

L'exploitation du mauganèse a pris dans ces derniers temps une certaine extension, et l'abondance du minerai compense heureusement la dépréciation de sa valeur dans le commerce. Le nord de la France consomme exclusivement le produit.

Il conviendrait peut-être d'ajouter à cette courte liste de nos industries actuelles les noms de deux industries qui surgiront, quand on voudra, du sol qui les renferme : je veux parler des exploitations de marnes et de tourbe qui sont la fortune ailleurs de tant de contrées. Ces deux substances sont en ce moment foulées aux pieds dans nos environs sans qu'on se doute ni s'inquiète de leur existence. Je ne citerai que deux gisemens parmi tant d'autres : la marne blanchit les coteaux de Cantillac, et la tourbe noircit toutes les vallées de la Nizonne et ses affluens.

Une seule tourbière est exploitée à Souffreyreaux (Milhac-de-Nontron) ; elle ne donne que 0,06 de cendres.

J. D.

FABRIQUES ET USINES.

Forges à fondre et à battre, situées dans le can-

ton de Nontron. Brouillaud, 2 affineries, Duvoisin, fermier; chez Baillot, 2 affineries, Duroux, propriétaire, gérant; Etouars, 1 fonderie, 3 affineries, Laroche, propriétaire, gérant; Jouelliers, 1 fonderie, 2 affineries, Ribeyrol, propriétaire, gérant; Lavenaud, 1 fonderie, 2 affineries, Duvoisin, fermier; Lamendaud, 2 affineries, Duroux-Bienaise; chez Manzat, 2 affineries, Duroux, propriétaire, gérant; Forge-Basse, 2 affineries, Vergnou-Agard, propriétaire, gérant; Balerand, 4 affineries, 2 marteaux, 1 haut-fourneau, moulerie de poterie, fonderie et laminoir, Mercier frères, fermiers-gérans.

Forges des environs de Nontron, mais hors du canton. Beaucueil, 1 fonderie, 2 affineries, Ribeyrol, propriétaire, gérant; Lachapelle, 1 fonderie, 2 affineries, Blanchou, propriétaire, gérant. Ces deux usines sont en construction,

Fabrique de fayence, à Milhac-de-Nontron. J. Delanoue, propriétaire.

Fabrique de porcelaine, à St.-Jean-de-Côle. Lajugie, propriétaire.

Liste, par ordre alphabétique, des principaux commerçans et marchands de Nontron.

Banque et recouvrements. Bourinnet, Grolhier, Vieilleinard et Lamaligne.

Armuriers. Faye père, Faye fils, Faye-Saint-Martin.

Bains publics. Fanty-Lescure, Petit.

Bains médicaux et autres. Fanty-Lescure, Gianello.

Bouchers. Doux père et fils, Doux aîné, Franc, Jardry, Jardy fils, Legendre, Rudeau aîné, Rudeau, cadet.

Cafés. Agard, Amilieu (Mlle), Henry, Lafon-Pachot, Lapouraille, Michourly, Pastoureau, Roche (v.°).

Chapeliens. Boulestin, Delord, Fontfrède.

Commerce des bœufs pour Paris. Rudeau aîné.

Cordier. Baguétout, Sardin.

Cordonniers. Chabanneau-Jalet, Chateau, Dauphin,

Deveaux père et fils, Dumur, Jollivet, Lacroix.

Couleurs et drogues. Brou-Laveyssière, Gianello.

Cuir. Belleville-Clozure, Gaudichaud, Grolhier, Lapouraille frères, Laroussie, Lescure fils.

Draperie et nouveautés. Boyer (Lucien) et Dufraisse père et fils, Desmond, Lapouge, Pavillon, Suzette, Faye.

Distillateurs et confiseurs. Bedout-Laborde, Lapouraille.

Ebénistes. Bernardin, Bloix, Julien, Servou.

Entrepreneur de bâtimens. Massé.

Entrepreneur de routes. Neuville.

Epiciers. Agard (Mathurin), Brou-Laveyssière, Lapouraille (Pauline), veuve Laroche.

Fers. Agard (Mathurin), Duroux, Martin père et fils.

Graines. Brou-Laveyssière.

Horlogers et bijoutiers. Chabanneau, Passerieux.

Hôtels. Laviolette, Picaud, Rouville, veuve Ratinaud.

Huilleries. Agard, Gaudichaud, Leboissière, Laroussie, Petit.

Imprimerie. U. Feytaud fils.

Laines. Agard (Henri), Brunot, Jardry frères,

Rousseau dit Picarette, Sinard.
Librairie. Aucouturier, U. Feytaud fils.
Mercerie. Agard (Henri), Blanchard (veuve), Les-
 tang (Mme), Monfange (veuve), Roby, Tabit.
Modes et parfumerie. Destal et Dussutour, Gui-
 lhelmine-Boyer, Vanuier.
Papiers et fournitures de bureau. Aucouturier, U.
 Feytaud fils.
Papiers peints. Gianello.
Peilletterie. Jaroussie.
Pâtisseries. Cantin, Chabanaud-Ducoudrai.
Quincaillerie et fers ouvrés. Bronze-Brandi, Cha-
 banneau, Laroche (veuve), Martin père et fils.
Selliers-carrossiers. Barrière, Champagne, Loui-
 sou, Queyriaud, Ratineau.
Serge et crin pour les huiles. Lescure jeune et fils,
 Sardin.
Serrurerie grosse et fine. André, Beauvais, Des-
 port, Faye-Tabit, Faye-Agard, Faye-Lagou-
 lat, Imbert, Versaveau.
Tailleurs. Chanmette, Lagarde, Peyrou, Slanka,
 Stockart, Vachamard.
Vétérinaire. Lapouze.

ARRONDISSEMENT DE RIBÉRAC.

Les principaux produits de l'arrondissement de Ribérac consistent dans ses blés qui sont d'une qualité supérieure, notamment ceux de Montagnier et de Mensignac. Son principal commerce est celui des cochons, qu'on expédie pour Bordeaux, tout le nord de la France et pour l'Espagne. L'industrie n'y pénètre que lentement. Les forges n'y sont qu'au nombre de trois. La plus

importante est celle de Lavour. Il possède une seule papeterie, celle de Pisselouve ; mais on s'occupe en ce moment à fonder une papeterie mécanique sur la Drôme.

M. Ducluzeau, ex-député de Ribérac, homme du progrès en industrie aussi bien qu'en politique, consacre tout son temps à introduire dans cet arrondissement les bonnes méthodes de culture et les idées industrielles. Il s'occupe avec activité de propager les bons systèmes de filage du chanvre et du lin, et a obtenu déjà de merveilleux résultats. Convaincu que l'établissement de la papeterie mécanique qui se fonde sur la Drôme et de celle de Montfourrat qui est montée près de Coutras, sur l'Isle, donneraient un grand débit à la féculé de pomme de terre, il aensemencé de ce précieux tubercule des terres considérables, et se propose de monter une féculerie. Il a aussi, dit-on, le projet d'enseigner dans son arrondissement la culture de la *garance*, cette heureuse importation de Jean Alten, qui, moins célèbre et moins connu que Colomb, Watt et Jacquart, ces grands bienfaiteurs de la science et de l'industrie, n'a pas moins de droits à la reconnaissance publique.

Le chemin de fer de Paris à Bordeaux par Angoulême, passera sur les confins de l'arrondissement de Ribérac.

Tout ce que nous pourrions ajouter sur l'industrie de Ribérac appartient à l'avenir ; mais sa proximité de Bordeaux et l'ouverture de ses routes peuvent grandement le seconder dans son émancipation.

FABRIQUES ET USINES.

Fabriques de chandelles. Dignac, Lissandreau fils, Cirier.

Fabrique de clous. Projet.

Fabriques de vis à pressoir. Bordes-Langoumois.

Liste, par ordre alphabétique, des principaux commerçans et marchands de Ribérac.

Agens d'assurances contre l'incendie. Desvernine père, Desvernine (Numa), Lataille fils.

Banque et recouvrements. Lataille.

Commissionnaire de roulage. Bittard cadet.

Armuriers. Devèze, Mazeau.

Aubergistes et logeurs. Aucouturier, Beaudet, Bittard, Bellon, Chadefaud, Colombeix, Godard.

Bains publics. Veuve Petit.

Bois à brûler et de construction. Olympe, Simon, Soulier.

Bouchers. Colombeix, Dumonteil, Ladoire, Leymonie aîné.

Boulangers. Dugot, Morange, Pastureau, Villefumade.

Bureaux de tabacs. Conte, Ducher, Dussolier, veuve Leyssonie.

Cafés. Desvernine, Eclancher.

Chapeliers. Dunapt, Eymery, Guichenet.

Charron. Lombard.

Chiffons. Lacour.

Cordonniers. Dauzolle, Feyte, Lagarde, Lavignac, Madillac, Pradeau.

Couleurs. Fayole.

Couteliers. Lacombe, Lafon, Laval.

Distillateurs et confiseurs. Dumas, Pradier.

Draperie, rouennerie, soierie et nouveautés. Au-

rillac, Briante (veuve), Lataille fils.

Droguerie. Fayolle.

Epicerie. Boussenot, Bittard, Valade.

Entrepreneurs de bâtimens. Bouyac, Lacombe.

Entrepreneurs de routes. Bouny, Boé.

Ebéniste. Lacoste, André Mercier.

Ferblantiers. Duvert, veuve Petit.

Fayence et poterie. Valade.

Graines. Boussenot.

Hôtels. Guerin, Rouchaud.

Horlogers et bijoutiers. Genty, Faure, Petit.

Imprimerie et librairie. Bounet.

Laines. Jules Larion.

Mercerie, bonneterie et boutonnerie. Chatenet, Hippolyte Larion.

Modes. Mmes. Conte, Morange.

Pharmacie. Fayolle, Rouchaud.

Papeterie et fournitures de bureau. Bounet.

Parapluies. Desdouest.

Pâtisseries. Desvernine, Eclancher.

Peintre. J. Olivar.

Porcelaines et cristaux. Eymard.

Plâtriers. Janelly, Jauvin, Pointeau.

Quincaillerie grosse et fers ouvrés. Briante (veuve), Boussenot, Lombard.

Restaurant. Guerin.

Selliers et carrossiers. Blois, Soulier, Tocheport.

Serruriers. Choury, Delsuc, Lacour.

Tannerie. Leymonie.

Tailleurs. Allary, Banizette, Duteil, Descloux, Mazaurie, Pradier.

Teinturier. Soulier.

Tourneur en chaises. Descloux.

Taillandier. Hervet,

Tamisier, Artigue.

ARRONDISSEMENT DE SARLAT.

L'arrondissement de Sarlat, le plus boisé et le plus montueux des arrondissemens de la Dordogne, et par cela même un des moins industriels, parce que les communications, y sont encore fort difficiles. De nombreuses routes départementales, des chemins de grandes communications, l'ouvrent chaque jour au progrès et à la fécondation de l'industrie.

Il possède déjà l'un des plus beaux établissemens de France dont on semble lui refuser les honneurs, parce que ses fondateurs, MM. Festugières, appartiennent plus particulièrement à l'arrondissement de Périgueux, et qu'on s'est presque habitué à confondre dans un seul et même établissement *Ans* et les *Eyzies*, bien que ces deux établissemens, fort distincts, soient éloignés de plus de 7 à 8 lieues l'un de l'autre.

La forge des Eyzies, que nous restituons à l'arrondissement de Sarlat, est placée sur le ruisseau de la Beune, dans une gorge du même nom, près de la Vézère, au milieu des rochers de la commune de Tayac, canton de St.-Cyprien.

C'est la seule forge du département qui soit montée à l'anglaise. Elle a hauts-fourneaux pour la fonte, fours à puddler pour convertir la fonte en fer, et fours à chauffer pour rendre le fer propre au commerce, ainsi que des machiues à laminer. On y fabrique des fers de toutes les dimensions, depuis le feuillard à ruban de 6 lignes sur un 115 de ligne, jusqu'aux fers plats de 8 à 9 pouces en fortes épaisseurs; des carrés de 2 lignes jusqu'à 6 pouces, et des ronds de 2 lignes 112 à 6 pouces.

On y a fait des barres de fer rond de 800 livres pesant la pièce.

Les fers de cet établissement sont de qualité supérieure; les ronds sont recherchés pour la marine qui les emploie à faire des câbles-chaines. — La fonte se fait au charbon de bois qui est très commun dans ses contrées. Les autres opérations de la fabrication de fer sont faites à la houille que les propriétaires tirent d'Angleterre et de Belgique.

C'est ici le lieu de regretter que notre département, dans lequel on avait cru découvrir des mines abondantes de charbon de terre, n'ait pas répondu à l'espoir qu'on avait conçu d'abord. Une mine de ce précieux combustible avait été ouverte au Lardin, dans le même arrondissement; mais les actionnaires, découragés par les frais de cette exploitation dont les premiers fruits n'ont fourni que des couches de peu d'épaisseur, incapables de les défrayer, et d'une qualité secondaire, ont abandonné leur entreprise. Il est probable qu'avec un peu plus de persévérance ils eussent trouvé des couches plus épaisses et seraient rentrés dans leurs capitaux.

L'arrondissement a neuf autres forges ordinaires où l'on fabrique toutes sortes d'instrumens aratoires et divers ouvrages de poterie.

Le commerce le meilleur et le plus général de l'arrondissement de Sarlat est celui des huiles de noix. Le noyer y est très multiplié et très productif. Mais ce revenu est souvent frappé par la grêle et les gelées, au point qu'il résulte des remarques faites, qu'à peine on peut compter un bonne année sur trois. Les huiles du Sarladais sont expédiées dans la Corrèze, le Cantal et la Gironde.

Les vins de Domme sont d'une très bonne qualité et très colorés; ils sont, comme les vins rouges de Bergerac, employés au coupage des vins de Bordeaux.

Les pierres meulières de cet arrondissement jouissent d'une grande réputation. Il y en a de blanches et de rouges, qui sont également appréciées par leur extrême dureté, et qui sont souvent formées, même pour les plus fortes dimensions, d'un seul bloc. Elles sont embarquées sur la Dordogne devant Domme.

Cet arrondissement exporte beaucoup de bœufs gras. Le canton de Terrasson est le seul à peu près qui possède des vaches. On y fabriquait, il y a quelques années, une grande quantité de beurre, qui était presque tout porté à Périgueux.

Le canton de Terrasson est le premier où l'on ait trouvé le calcaire jurassique à l'usage de la lithographie; mais la pâte en est veinée, chargée de silex, pleine de fissures, et d'une extraction coûteuse et difficile. — On y trouve aussi des carrières de marbre, notamment à Florimont et au Lardin; mais l'exploitation n'en a jamais été essayée.

Liste, par ordre alphabétique, des principaux commerçans et marchands de Sarlat.

Aubergistes. Céron, Cosse, Espinasse, Laviolette (veuve), Saumeron (veuve).

Agent d'affaires. Renaud fils.

Architecte. M. Marcelat.

Artistes vétérinaires. Landes fils, Pestourie.

Armuriers. Campagnac, Roudel.

Bains publics. Boucharel jeune.

Bijouterie. Dhéniin fils, Mutzi.

Bottiers. Bourzac, Chapoulie frères, Mazet.

Bouchers. Formigier, Lamarche, Nouillac, Audy.

Boulangers. V.° Chaudru, Duzol, Fillol, Marlas.

Bourellier. Fournier, Vialard.

Cafés. Beadouin (veuve), Blanc, Christophe Dhéniin père, du Cercle, du Palais, Fournier, Mariette.

Chandelles. Fabricant. Mauri.

Chapellerie. Chassaing fils, Faujanet fils, Labat jeune.

Chaussure pour femmes. Bourzac, Chapoulie, Faujanet, Labat aîné, Mazet aîné et jeune, Peyrebrune.

Commissionnaire de roulage. Roussarie aîné.

Confiseurs-liquoristes. Roussarie jeune, Sautet, Capretz.

Courtier des marchandises. Landes père.

Contellerie. Campagnac, Fauvel.

Draperie, soierie, toilerie, chapellerie. Chambon, Dulac (Françoise), Faujanet fils, Laviguerie *, Terrière, Védrenne.

Epicerie. A. Gros, Bouygue, Coste (veuve), Delpé, Gagnerie, Glandier, Laval (Mme), Lespiasse, Rivière (Mlle), Vaury (Mlle).

Expéditionnaires. Espioasse frères.

Fers. Contie, Coquerelle (veuve), Roussarie aîné.

Ferblantiers-Lampistes. Issandrin, Larnaudie.

Horlogerie. Dhéniin aîné, Lachaud, Moisy.

Huiles de noix. Campagnac, Espioasse frères, Jamonet, Verdier.

Imprimerie. Dauriac.

Librairie et papeterie. Dauriac, Pomarel.

Modes. Mmes Barière, Labourrée; Mlles Dautremont, Jourdan.

Maitres d'hôtels. Couture, Castel, Génèbre, Lavaud, Pechmajou.

Maitre de poste. Lavaud.

Orfèvre. Gerand.

Pâtissiers. Christophe, Capretz, Mme Delpec.

Pharmaciens. Couderc, Lasserre, Lavergne et Vaquier, Resses.

Papiers peints. Bouygue, Dauriac, Pomarel.

Quincaillerie et mercerie. Glandier, Labat aîné, Mutzi.

Recouvrements. Jamonet, Roussarie aîné, Rouziès.

Selliers. Cavé, Lapeyre, Pradier, Queille.

Taillandiers. Chazarin, Delpech, Michel Vialard.

Tailleurs d'habits. Chabanneau, Gillet, Jourdan, Pascal.

Tanneur. Boucharel aîné.

Vins et bois. Lapagezie, Sarlat, Sicard.

Voitures. Tous les jours il part une voiture pour Périgueux, par Montignac.

ROUTES.

TRAVAUX EXÉCUTÉS EN 1838.

SERVICE DES ROUTES ROYALES.

Les budgets ordinaire et extraordinaire des ponts et chaussées de l'exercice 1838 ont alloué pour ces services divers crédits, montant ensemble à la somme totale de 341,955 fr. 95 c.

Ces crédits ont été répartis ainsi qu'il suit ; SAVOIR :
Travaux d'entretien, salaire des cantonniers et d'ouvriers supplémentaires, dépenses diverses, cent treize mille francs, ci 115,000 fr. » c.

Amélioration dans la traverse de la ville de Thiviers. 24,656 98

Rectification de la route n.° 21, de Paris à Barèges, entre Plauques et Bouniagues. 20,000 »

Rectification de la route n.° 89, de Lyon à Bordeaux, entre les Chauffours et Mussidan. 55,295 74

Acquisition de terrains et bâtiments pour l'ouverture de la traverse de Mussidan. 17,376 »

Acquisition de terrains et bâtiments pour l'ouverture de la traverse de la route n.° 153, de Périgueux à Montde-Marsan, dans le faubourg de la Madeleine, à Bergerac. 29,000 »

Continuation de la même route, entre Mombazillac et la limite du dép. 34,464 72

Achèvement de la route n.° 159, de Périgueux à la Rochelle. 55,175 71

Ouverture de la trav. de Brantôme 55,006 78

Somme égale. 341,955 fr. 95 c.

La bonne direction donnée aux travaux d'entretien et le zèle des agens préposés à leur surveillance améliorent chaque jour l'état de nos routes, malgré le peu d'élevation du chiffre des crédits qui y sont affectés.

La traverse de la ville de Thiviers a été commencée en 1857. Elle sera entièrement terminée au commencement de 1859. La démolition des maisons, que l'on a dû faire reculer pour élargir la route et la porter à huit mètres, a pendant quelque temps gêné la circulation des nombreuses voitures qui traversent cette ville; mais aujourd'hui la chaussée et la plupart des maisons qui la bordent sont reconstruites.

La rectification de la route de Paris à Barèges, entre Plauques et Bouniagues, a été commencée en 1858. On espère qu'elle pourra être livrée au roulage vers le milieu de 1840.

La rectification de la route de Lyon à Bordeaux a été continuée avec la plus grande activité. La masse des travaux qui restent à faire encore, ne permet pas de la voir achever avant la fin de l'année 1859.

L'ouverture de la nouvelle traverse de Mussidan, qui fait suite à l'entreprise précédente, sera comme elle achevée en 1859.

L'acquisition des maisons nécessaires pour l'ouverture de la traverse de la route de Périgueux à Mont-de-Marsan, dans le faubourg de la Madelaine, à Bergerac, s'opère dans ce moment. Cette traverse, dont l'ouverture est depuis long-temps réclamée par le roulage et la population de Bergerac, sera terminée en 1859.

La même route, entre Monbazillac et la limite du département, n'a pu être entièrement terminée cette année; mais elle le sera dans les premiers mois de 1859.

La route n.° 159, de Périgueux à la Rochelle, est achevée entre Mareuil et Larochebeaucourt. L'élargissement de la traverse de Brantôme et la construction du pont des Barris sont terminés. Cette route est entièrement ouverte au roulage.

Indépendamment des parties de route déjà commencées, et qui seront terminées en 1859, il sera fourni des projets pour la rectification de la partie de la route royale de Paris à Barèges, à la sortie de Périgueux, dite Croix-Ferrade, et pour celle du lacet de la côte de Saint-Mamet.

Les travaux d'ouverture et d'élargissement de la route de Lyon à Bordeaux, dans les traverses de Montpont, Laroherbie, les Cinq-Ponts et Saint-Martial-d'Artenset, seront exécutés en 1859.

Le projet de rectification de la route n.° 159, de Périgueux à la Rochelle, entre le Toulon et Château-l'Evêque, sera présenté à l'administration, ainsi que celui de l'élargissement du pont de Larochebeaucourt.

SERVICE DES ROUTES DÉPARTEMENTALES.

Le budget départemental de 1858 a alloué pour le service des routes départementales un crédit de 415 mille 596 fr. 71 c., qui a été répartie ainsi qu'il suit :

SAVOIR :

N.° 1, de Limoges à Cahors.	47,500 f. » c.
Traverse de Sarlat.	9,500 »
N.° 2, d'Angoulême à Bordeaux.	50,000 »
N.° 3, de Ribérac à Chalus.	55,296 71
N.° 4, de Bergerac à Souillac.	55,100 »
N.° 5, de Nontron à Bellac.	14,500 »
N.° 6, de Périgueux à St.-Yrieix.	28,400 »
N.° 7, de Brantôme à Nontron.	12,100 »
N.° 8, de Bergerac à Ribérac.	42,700 »
N.° 9, de Périgueux à Ribérac.	50,600 »
N.° 10, de Ribérac à Sainte-Foi.	15,900 »
N.° 11, de Périgueux à Cahors.	54,400 »
N.° 12, de Bergerac à Cahors.	15,800 »
N.° 13, de Périgueux à Mende.	22,520 »
N.° 14, de Ribérac à Nontron.	6,080 »
N.° 15, d'Aurillac à Angoulême.	4,650 »

A reporter. 382,646 f. 71 c.

Report.	582,646 f. 71 c.
N.° 16, de Sarlat à Marmande.	2,450 »
Dépenses diverses.	19,000 »
Construction du pont de Mussidan.	9,500 »

Somme égale. 415,596 f. 71 c.

Malgré les sacrifices que depuis plus de douze ans s'impose le département pour la construction de ses routes, il restait encore beaucoup à faire pour leur achèvement. M. l'ingénieur en chef Destrem, dans son rapport du 22 août 1857, fit connaître que les dépenses restant à faire pour achever les seize routes départementales classées avant 1857, s'élevaient à cinq millions 162,876 fr. 59 c., et le conseil général vota l'emprunt d'un million, payable en deux annuités, pour l'achèvement des routes dont les lacunes ne s'élevaient pas à plus de 100,000 fr., et la continuation des travaux commencés. Une mesure si utile, qui permettait de terminer en deux années six routes depuis longtemps commencées, ne put avoir son effet; quelques formalités manquaient dans l'émission du vœu; l'emprunt ne fut pas présenté aux chambres. Dans sa dernière session, le conseil général a formé de nouveau le même vœu, et cette fois, il y a lieu d'espérer qu'il sera exaucé.

En attendant qu'il nous soit possible de signaler la grande activité que l'emprunt apportera à la construction de nos routes, nous allons faire connaître les travaux qui ont été exécutés sur chacune d'elles dans la campagne de 1858.

Les travaux qui s'exécutent sur la route de Limoges à Cahors, entre Rezonzac et Saint-Rabier, se continuent avec activité. On espère que cette importante lacune sera terminée en 1840. La partie de la même route comprise entre Domme et la limite a été commencée cette année. Elle pourra être terminée à la même époque.

L'ouverture de la traverse de la même route, à Sarlat, se poursuit avec activité. Les sacrifices que s'impose cette ville et les allocations du budget ont permis d'ouvrir une partie de cette traverse.

La route n.° 2, d'Angoulême à Bordeaux, a reçu d'importantes améliorations dans la partie comprise entre Ribérac et le Chalaure; des aqueducs ont été construits, le pavé de la traverse de Ribérac a été refait. La rectification commencée entre Gaillard et Grenouiller est achevée; d'autres travaux, entre Ribérac et le ruisseau de la Borderie, seront commencés en 1859.

La route n.° 5, de Ribérac à Chalus, est entièrement construite à neuf, entre Grenouiller, point où elle s'embranché sur la route n.° 2, et l'embranchement de la route n.° 15, au sommet de la côte de Bordeaux. Des travaux ont été commencés entre ce point et la limite de la Haute-Vienne.

La route n.° 4, de Bergerac à Souillac, a de longueur dans le département 102 kil. (25 lieues 1½ de poste). Sur cette longueur, 49 kil. sont en lacune. On a commencé les travaux d'ouverture de la partie comprise entre Pezul et Lalaive.

La route n.° 5, de Nontron à Bellac, est en construction depuis Nontron jusqu'à l'extrémité de la commune d'Augignac, sur onze kilom. Cette partie sera achevée en 1859. Elle est en lacune sur le restant de sa longueur, qui est également de onze kilom.

La route n.° 6, de Périgueux à Saint-Yrieix, a 41 kilom. de longueur dans le département, sur lesquels 28 kilom. (7 lieues de poste) sont construits à neuf, 8,572 en construction, et 4,500 mètres environ en lacune. Les travaux en construction de Laurière à Savignac seront terminés en 1859, et cette route sera viable dans tout son parcours.

La route n.° 7, de Brantôme à Nontron, est terminée sur toute sa longueur, qui est de 18 kilom. (4 l. et 1½ de poste.)

La route n.° 8, de Bergerac à Ribérac, a 51 kilom. (12 lieues 5/4). Elle sera terminée en 1840.

Le pont de Mussidan, commencé en 1857, sera livré au public dans les premiers jours de 1859.

La route n.° 9, de Périgueux à Ribérac, a une longueur de 55 kilom. dans le département. Elle est terminée, sauf une lacune de 961 mètres, entre la route royale n.° 159 et le Gour-de-Larche.

La route n.° 10, de Ribérac à Sainte-Foi, a une longueur d'environ 55 kilom. dans le département. Les premiers travaux commencés en 1856, entre Monpont et Saint-Barthélemy, seront achevés en 1840. D'autres travaux entre chez Gayet et le ruisseau de la Rizonne seront commencés en 1859.

La route n.° 11, de Périgueux à Cahors, a une longueur d'environ 77 kilom. dans le département. Elle est construite à neuf sur une longueur de 45,000 mèt.

La route n.° 12, de Bergerac à Cahors, a une longueur d'environ 37 kilom. Les travaux commencés entre Gouse et le moulin de la Taillade seront achevés en 1840. Cette partie de route est la seule en construction. Le reste est en lacune.

La route n.° 15, de Périgueux à Mende, a une longueur d'environ 25 kilom. Dans le département. Elle est construite à neuf sur une longueur d'environ 12,000 mètres.

La route n.° 14, de Ribérac à Nontron, a une longueur d'environ 56 kilom. Elle a été commencée en 1857 sur 5,867 mètres de longueur.

La route n.° 15, d'Aurillac à Angoulême, a une longueur d'environ 80 kilom. Elle a été commencée en 1858, entre Nontron et Saint-Pardoux.

La route n.° 16, de Sarlat à Marmande, a une longueur d'environ 70 kilom. Quelques travaux ont été faits en 1858 aux abords de la ville de Saint-Cyprien, le long des rochers de Roclong. Ainsi que sur la route n.° 15, il a été fait des études entre les points principaux qu'elle doit parcourir.

Petite Voirie.

NOTICE des travaux exécutés sur les chemins de grande communication, du 50 septembre 1857 au 1.^{er} octobre 1858.

Les travaux des lignes vicinales de la Dordogne, exécutés dans l'espace d'une année, ont présenté les résultats suivans :

En tracé, une longueur de.	251,729 mètres.
En ouverture, section pleine.	90,212
En empierremens.	25,985

On a de plus fini de fonder le pont de la forge d'Ans, et élevé les maçonneries aux naissances, qui se trouvent à cinquante centimètres au-dessus de l'étiage.

On a fini le pont du Change, qui est, comme le précédent, à trois arches plein-cintre de neuf mètres d'ouverture, en pierre de taille. Ces deux ponts sont sur la rivière de l'*Auvèzère* (et non le Haut-Vézère) : le premier, chemin n.° 4; le deuxième, chemin n.° 5.

On a fondé et élevé les maçonneries du pont des Roches jusqu'aux naissances. Ce pont aura trois arches de dix mètres d'ouverture chacune, en arc de cercle, offrant une flèche d'un mètre soixante-cinq centimètres. Il est en pierre de taille tendre de Brantôme.

On a fondé et monté les maçonneries à une assise au-dessus du socle du pont de Lisle. Ce pont aura cinq arches en arc de cercle, offrant une flèche de 1 mètre 30 centimètres, et un débouché de 7 mètres chacune. Il sera tout en pierre de taille tendre des carrières des Farges.

Ces deux ponts sont établis sur la rivière de Drôme, et sur les chemins n.° 10 pour celui des Roches, et n.° 1.^{er} pour celui de Lisle.

On a construit un pontecau de quatre mètres d'ou-

verture sur un affluent de la Côte, à Mialet, chemin n.º 17.

On a établi dans le bourg de Vergt, chemin n.º 6, un aqueduc à trois passages, en pierre de taille de Périgueux.

Pour l'exécution de tous ces ouvrages, les prestations fournies en nature s'élèvent à une somme de 52,579 francs.

Ces prestations ont été très bien employées, et l'on espère qu'en 1859 on ne fera pas de différence entre les prestataires et les ouvriers payés. Ce bon résultat est dû au mode adopté, dans la petite voirie, de faire surveiller les contribuables par des commis étrangers à la localité, et de mêler quelques hommes salariés dans leurs ateliers.

L'immense développement donné aux travaux des lignes vicinales de grande communication pendant la campagne de 1858, a été la conséquence naturelle des fonds mis à la disposition de M. le préfet par le conseil général dans sa session de 1857 ; mais l'impulsion aurait été bien plus digne de remarque, si ce corps délibérant n'eût ajouté onze nouveaux chemins à ceux déjà classés. En portant à cinquante le nombre de ces communications, le conseil a cédé aux exigences des populations, impatientes de jouir de chemins destinés à porter la vie dans des contrées ignorées. Mû par ce sentiment, encore dans sa dernière session (août 1858), il a érigé au rang des grandes communications dix-neuf autres lignes, ce qui en porte actuellement le chiffre à soixante-neuf ; mais sur ce nombre, on fera observer que les chemins n.ºs 10, 14, 51, 56 et 50, ont été élevés au rang de routes départementales, et que par conséquent, en 1859, ceux-ci ne seront pas compris dans la distribution des subventions départementales, pas plus que les lignes nouvelles dont les ressources ne seront pas préalablement épuisées en travaux.

En 1859, les fonds du département affectés aux

routes vicinales, déduction faite des appointemens des agens voyers, s'élèveront à la somme de 115,452 fr. 15 c., sans y comprendre les fonds faits par les communes, soit en souscriptions volontaires, centimes spéciaux, impositions extraordinaires, soit en prestations en nature, ces ressources peuvent être évaluées approximativement à la somme de 220,000 fr., ce qui porterait le chiffre des fonds à dépenser à la somme totale de 335,452 fr. 15 c.

Si cette somme était exclusivement destinée à faire exécuter des travaux de route, on atteindrait un bien grand résultat ; mais la construction des ponts des Roches, de Lisle, de Saint-Apre, sur la Drôme, et de la forge d'Ans, sur l'Auvézère, enlèveront une somme considérable. Là, il n'est guère possible d'employer les prestataires-maœuvreurs, bien peu les prestataires-bou-viers. C'est donc sur le fonds départemental qu'il faut frapper, et cette ressource si précieuse sera diminuée d'autant. — Toutefois, il est essentiel de rappeler ici que les ponts sur les rivières sont les ouvrages les plus difficiles et les plus coûteux à faire. Une fois que les obstacles des passages d'eau n'existent plus, les chemins se font avec plus de rapidité, et surtout avec beaucoup plus de zèle, certain que l'on est de ne pas être arrêté par une crue extraordinaire ou par un débordement.

La campagne de 1859 s'offre pour la petite voirie sous un point de vue assez intéressant. Quatre grands ponts, beaucoup de pontceaux et d'aqueducs à construire, une immense étendue de tracés, d'ouvertures et d'empièremens à exécuter, voilà ce que le pays attend d'elle, voilà ce que ses agens chercheront à réaliser.

ADMINISTRATION.

Voyer en chef du département.

M. Cuménal jeune, cours Tourny, maison Mazeau.

Agens-voyers, MM.

Veyssière, Aubertin et Arzillier, à Périgueux.
 Perrot et Laramière, à Bergerac.
 Monzie-Lasserre et Lassudric, à Sarlat.
 Renaud, Lacaton et Okensky, à Ribérac.
 Fleury et Lozinski, à Nontron.
 Vacher, agent géographe, à Périgueux.

Bureau du voyer en chef.

M. Aubertin, chef de bureau, attaché au service
 de l'arrondissement.
 M. Augustin Sinsou, dessinateur.
 M. Védreunc, expéditionnaire.

NOTES STATISTIQUES

SUR LA NAVIGATION DE L'ISLE.

Le cours de l'Isle présente, depuis Périgueux jusqu'à Libourne, un développement de 144,969 mètres, ou de 56 lieues et un quart. La pente, entre ces deux points extrêmes, est de 77 mètres 7 centimètres; elle est rachetée à l'aide de trente-neuf écluses.

Depuis Libourne jusqu'à Laubardemont, sur 50,156 mètres de longueur, la rivière est navigable à la faveur de la marée. Les rochers de l'Arc, qui gênaient le passage des bateaux dans cette partie, ont été extraits en 1828. Des dragages ont été faits sur quelques bancs de graviers, des digues ont été construites pour en éviter le renouvellement sur les mêmes points, et de nombreuses passerelles en charpente et en pierre ont été éta-

blies sur les ruisseaux qui interrompaient le chemin de halage. Ce chemin de halage lui-même, qui, sur un grand nombre de points, avait été envahi par les riverains, a été repris et réparé sur une largeur convenable.

Depuis Laubardemont jusqu'à Mussidan, sur 66,790 mètres de longueur, dix-neuf écluses, dix-huit canaux de dérivation, dont cinq avec écluse de garde et pont rural, et dix barrages en pierre avec pertuis et vannes de décharge ont été établis ou consolidés. A l'aide de ces ouvrages et de neuf barrages de moulins, une navigation assez active remonte depuis huit années jusqu'à la ville de Mussidan. Sur cette partie du canal, comme sur la précédente, des dragages ont été faits dans le lit de la rivière, ainsi qu'aux embouchures des dérivations; des digues ont été construites pour défendre les bords de la rivière; plusieurs passerelles en charpente et en pierre ont été établies sur le chemin de halage, ouvert en quelques endroits dans les coteaux abruptes. On a tranché ces coteaux, dans le département de la Gironde, sur 12,000 mètres de longueur environ, et l'on a épargné ainsi au halage six traversées de rivières.

Cette partie de la rivière a encore reçu plusieurs autres perfectionnements dans le courant de l'année 1858.

Plusieurs passes qui n'offraient point un tirant d'eau suffisant ont été approfondies. On a défendu, par des travaux d'enrochemens, des corrosions qui se manifestaient sur plusieurs parties de la rive; on a élevé quelques barrages, afin d'élever le plan d'eau de plusieurs biefs.

Entre Mussidan et Lamassoulie, tous les ouvrages d'art ont été terminés dans le courant de l'année 1858.

Ils consistent en neuf écluses, cinq canaux de dérivation avec pont-levis, cinq barrages neufs en pierre, et quatre anciens barrages dépendant de moulins à blé. Des hausses mobiles ont été établies sur les trois barrages de Lacaille, Coly, Lamoleste et Fontpeyre; ces hausses mobiles étaient indispensables pour

donner à l'étiage un tirant d'eau de plus d'un mètre dans plusieurs points où le fond de la rivière, formé d'un rocher très dur, se prêtait difficilement aux dragages. Dès qu'une crue s'annonce, un seul homme a baissé le barrage dans l'espace de deux à trois minutes, et les terres riveraines, presque au niveau des eaux ordinaires, sont préservées des inondations auxquelles les eût condamnées l'établissement de barrages fixes.

Une nouvelle usine doit être établie à l'écluse de Labiterne, près de Mussidan, et cette usine nécessitera l'établissement de nouvelles hausses mobiles sur ce quatrième barrage.

D'autres travaux importants ont encore amélioré la navigation dans cette partie de la rivière. Aujourd'hui, les bateaux trouvent partout, dans les plus basses eaux, un tirant d'eau de 1 mètre 20 c. environ.

Entre Lamassoulie et Périgueux, sur 22,175 mètres de longueur, la navigation a été établie à la fin de l'année 1837, et les bateaux peuvent facilement communiquer de Libourne à Périgueux dans l'espace de quelques jours.

Le plus important perfectionnement qu'attend aujourd'hui la navigation de la rivière de l'Isle, est l'établissement d'un chemin de halage qui, en tous points, devra être praticable aux chevaux. Des ponts en pierre, des passerelles en charpente, seront établis sur les ruisseaux affluents. On supprimera les changemens de halage en perçant des banquettes de 2 à 3 mètres de largeur dans des bancs de rochers escarpés qui bordent la rivière dans certaines parties. Aux points où le changement de halage sera inévitable, seront jetées des passerelles en fil de fer qui transporteront les chevaux d'une rive à l'autre. Ce travail, qui se commencera dans le courant de l'année prochaine, complètera entièrement la navigation de l'Isle, qui n'aura plus à désirer par la suite que quelques travaux d'entretien annuel.

Le port, d'une superficie de 27,470 mètres carrés, a été mis à l'abri des crues et des variations de niveau de la rivière; il offrira aux bateaux, en toute saison, une station sûre contre laquelle ne pourront rien les plus violens débordemens.

Depuis que la navigation remonte jusqu'à Périgueux, il est entré dans le port 257 bateaux qui ont offert un mouvement total de 5,300 tonneaux. Il en est descendu le même nombre, le plus souvent avec de faibles charges, quelquefois entièrement à vide; le mouvement de sortie a été seulement de 1,700 tonneaux environ.

Le commerce d'importation a consisté principalement en sel, blé, avoine; peu de vin, quelques planches de pin. Il s'est aussi présenté quelques bateaux chargés de légumes.

L'exportation a débouché un peu de fer et de fonte, et quelques carassonnes.

Le mouvement de la navigation, qui n'est pas aussi grand que celui qu'on semblait attendre, s'explique facilement par le peu de confiance qu'avait d'abord inspiré aux maîtres de bateaux une navigation encore mal assurée et souvent interrompue, soit pour réparer les dégradations qu'avaient occasionées les crues de l'hiver, soit pour terminer complètement quelques travaux que l'inauguration du port avait trouvés inachevés.

Ces interruptions avaient ôté un peu de confiance aux marins, et le mouvement de la rivière a dû s'en ressentir. Aujourd'hui, tous les travaux en lit de la rivière sont entièrement terminés; et, à moins d'accidens imprévus, les bateaux n'auront plus à craindre d'être entravés dans leurs marches, et la navigation prendra tout le développement que lui promet le commerce de Périgueux, point central où viennent aboutir aujourd'hui un grand nombre de routes royales et départementales, et où se croisent chaque jour tant de voitures qui se dispersent dans toutes les directions.

CANAL DE LALINDE.

COMPTE-RENDU DES TRAVAUX.

Les travaux du canal de dérivation de Lalinde, adjudgés le 20 février 1858 moyennant la somme de 1.294,515 fr. 80 c., ont été commencés le 25 avril suivant ; sur cette somme il y avait environ pour 65,000 fr. de terrassements de terres et déblais de rocher, et le reste pour les ouvrages d'art, consistant principalement en neuf écluses, un barrage en rivière, sept ponts sur le canal, une vingtaine d'aqueducs et ponts-aqueducs à construire sous le canal, ou seulement sous une des levées, en murs de soutènement et d'encaissement sur différens points de la ligne du canal, dans la construction de la route départementale n.º 4, de Bergerac à Souillac, sur une longueur d'environ 6,000 mètres, etc., etc.

Dans cette campagne on a dépensé 600,000 fr., et sur cette somme près de 500,000 fr. en mouvement de terre sur toute la ligne du canal, et en déblais de rocher à son embouchure à Thuillère ; le reste en travaux d'art. Le canal, qui doit avoir une longueur de 15,573 mètres, est ouvert dans toute son étendue, à l'exception de quelques points où devront exister des travaux d'art non encore commencés ; les trois bassins de stationnement de Saint-Capraise, de Couze et de Lalinde sont en partie creusés ; et à Thuillère, où il y avait à déblayer environ 53,000 mètres cubes de rocher pour l'emplacement de six écluses accolées et d'un bassin, il y en a déjà environ 48,000 mètres cubes extraits. Quant aux ouvrages d'art, ils sont commencés sur un assez grand nombre de points, mais nulle part entièrement achevés.

Ainsi, à Thuillère, la première écluse est fondée, le pont-aqueduc sous cette écluse construit, ainsi que

le radier de la chambre des portes d'amont de cette écluse, et les murs de soutènement ; à Saint-Capraise, les fouilles pour les travaux d'art sont commencées ; entre Saint-Capraise et la Borie-Basse, trois aqueducs sous le canal sont presque entièrement achevés ; à la Borie-Basse, l'écluse et le pont sur le canal sont fondés, et l'aqueduc sous l'écluse terminé ; l'aqueduc de la Borie de Mondoux est élevé jusqu'aux naissances de la voûte ; le pont de Couze, sur le canal, est voûté ; l'écluse de Lalinde est fondée, et le pont presque terminé ; la route est reconstruite et livrée au public sur une longueur de 3,000 mètres environ.

Dans la campagne de 1859, si on alloue le crédit de 700,000 fr., nécessaire pour atteindre le montant de l'adjudication, on pourra terminer le canal. Les travaux à faire consistent dans l'achèvement et le régallement des travaux de toute espèce ; dans l'achèvement des ouvrages d'art commencés en 1858, et dans la construction de tous les autres, parmi lesquels le plus important est le barrage en rivière de Mauzac, pour l'établissement duquel un été sec et des eaux basses seraient à désirer, ainsi que pour les travaux à faire à l'embouchure du canal.

Tous les travaux de toute espèce du canal pourront être parachevés après l'hiver de 1859 à 1840, et l'eau introduite dans le canal, et celui-ci livré à la navigation en 1840.

Le nombre des ouvriers employés au canal de dérivation de Lalinde était de 1,500 dans les mois de juillet, août et septembre ; de 800 en octobre et novembre, et de 600 en décembre. Ce dernier nombre travaillera tout l'hiver aux déblais de terre et de rocher.

PROMENADE D'AMIS

AU CHATEAU

de Michel Montaigne.

(SEPTEMBRE 1838.)

C'était un projet dès long-temps arrêté entre mon bon ami S..... et moi de visiter notre département ; de voir ces lieux, ces monumens si bien décrits par M. Jonannet, par ce spirituel et savant écrivain qui le premier publia sur le Périgord ces intéressantes notices tant recherchées aujourd'hui, et que l'on regrette de voir disséminées dans plusieurs publications de notre Calendrier administratif. Notre voyage avait pour but le château de Montaigne ; c'était un hommage que nous allions rendre à l'illustre penseur du 16.^e siècle. Pour accomplir ce pèlerinage, deux chemins étaient ouverts : l'un par la route de Bordeaux, l'autre qui nous conduisait directement par Bergerac à Montaigne. Nous préférâmes le premier ; il était le plus long ; c'était pour deux amis l'occasion favorable de rester plus long-temps ensemble ; et puis, il pouvait se faire que, traversant à pied la limite ouest de notre département, quelques monumens curieux du moyen-âge s'offriraient à nos descriptions. L'itinéraire ainsi tracé, trois de nos compatriotes, L....., B. N..... et G..... se réunirent à nous, et le 16 septembre 1838, par une de ces nuits si calmes et si pures que l'automne départit au Périgord, une diligence nous reçut pour nous déposer, aux premiers rayons du soleil, à plusieurs lieues de distance de notre métropole.

Nous avançons, et cependant au sein des campagnes que traversait notre course nocturne et rapide

existaient des souvenirs historiques. C'est ainsi que déjà s'élevait loin de nous, sur les bords de la rivière de l'Isle, cet immense rocher que traverse la route royale, et qui porte le nom du *Saut-du-Chevalier*. Ce fut, dit-on, du haut de ce rocher qu'un chevalier romain, poursuivi par un de nos Gaulois, s'élança tout armé dans les eaux, qui protégèrent sa fuite et assurèrent son salut. — A gauche de la route, sur le plateau d'un mamelon vu se dessiner dans l'ombre les antiques tourelles du château de *Montancé*, qui semble encore montrer avec fierté la puissance de ses vastes créneaux, tandis qu'à ses pieds s'élève, dans toute la splendeur de l'architecture moderne, une élégante et riche construction, sans tourelles, sans créneaux, douce image d'une paix qui proscriit sans retour ces temps de perturbation et de ruine, lorsque sous les murailles de l'antique donjon, et en 1652, les troupes royales furent taillées en pièces par les ligneurs. Nous avions aussi remarqué, s'élevant du milieu de la plaine comme un immense obélisque, le clocher de Saint-Astier, reste imposant d'une ville autrefois fortifiée, détruite par les guerres suscitées pour l'indépendance de la Guienne. Ce fut le connétable Duguesclin qui, en 1379, arracha cette ville à la domination des Anglais.

Chacun de nous méditait en silence sur ces époques éloignées où tant de deuil pesa sur la patrie, lorsque la voix du postillon vint remplacer ces souvenirs amers par d'autres souvenirs non moins amers encore, et qui rappelaient à nos esprits ces scènes de carnage pendant lesquelles, au nom de la religion, au nom d'un Dieu de paix et de clémence, des sectateurs impies égorgèrent sans pitié tous ceux qui ne partageaient pas les dogmes de leur croyance homicide et incendiaire : nous étions à Mussidan ! Combien de fois, en effet, les murs de cette ville ne furent-ils pas les tristes

témoins des horreurs de la guerre. En 1663, Mussidan est surpris par Armand de Camont, sieur des Piles, jeune capitaine protestant : tous les catholiques sont exterminés. Plus tard, et le 20 février 1569, les troupes royales en forment le siège ; un de nos plus vaillans guerriers, Timoléon Cossé-Brissac, maréchal de France, tombe au pied des remparts sur lesquels il allait arborer sa bannière (1). L'armée s'élançe pour venger la mort de son chef; la place ne peut plus résister : une capitulation ouvre ses portes; mais les vainqueurs impatiens ont bientôt égorgé tous ceux que la mort avait épargnés au milieu des combats (2).

Le 25 avril 1591, Mussidan fut encore assiégé. Les troupes de Périgieux, commandées par M. de Monpezat, gouverneur, se trouvaient écrasées par le feu terrible de l'artillerie. Une coulevrine surtout répandait la terreur et la mort dans nos rangs, lorsqu'un de nos braves Périgourdins s'élançe sur la pièce ennemie, l'enveloppe d'un nœud coulant, et tandis que ses compagnons d'armes enlevaient cet instrument de mort, le courageux soldat s'efforçait à lui seul tous les efforts des assaillans, qui lui disputaient ce noble trophée de sa victoire (3).

Nous nous éloignons de Mussidan. Enfin l'on s'arrête; nous mettons pied à terre vis-à-vis la vaste avenue qui doit nous conduire à l'ancienne chartreuse de Vauclair. C'était là que commençait pour nous l'excursion artistique; et tandis que la voiture qui nous avait transportés disparaissait au milieu de vastes tourbillons de poussière, sur lesquels se reflétaient, comme sur une vapeur épaisse, les premiers rayons d'un soleil étincelant, nous entrâmes dans la route qui conduit au monastère. A mesure que nous avançions, la chartreuse semblait se déployer à nos regards: déjà nous apercevons la flèche élancée qui surmonte le temple de la prière, et bientôt aussi la principale façade des bâti-

mens, qui s'étend au pied des coteaux qui la dominent, nous apparaît avec toutes ses fenêtres cellulaires, d'où jadis de pieux accens s'élevaient vers les cieux.

La chartreuse de Vauclair, telle qu'elle est posée, offre un spectacle gracieux; elle est jetée comme un vaste tableau au milieu d'un cadre de verdure. A ses pieds se déroulent de vastes prairies, sillonnées par les eaux de l'Isle, qui s'écoule limpide après avoir reçu dans son sein une multitude de petits ruisseaux qui s'échappent en murmurant des rochers d'alentour. A l'opposite et au-dessus du monastère, d'immenses taillis, du milieu desquels s'élèvent des bouquets d'ormes et de chênes séculaires; partent de petits sentiers se dessinent et se croisent sur les flancs des collines, tandis qu'un sentier plus large conduit au travers d'une vallée sinuense où règne un silence éternel. Des rochers, disposés de la manière la plus bizarre, forment tantôt de vastes enceintes, tantôt d'incommensurables parois chargés de magnifiques terrasses. Sur les plateaux qui bordent l'horizon et qui élèvent leur sommet au-dessus de ces vastes rideaux de verdure, le sol est couvert de riches vignobles dont l'excellente position prouve assez que leurs fruits n'étaient pas dédaignés par les habitans de ces saintes demeures. Du haut de ces coteaux, quand la vue s'égare au loin sur dix-huit cents journaux qui dépendent encore de la chartreuse; lorsqu'elle se repose sur les montagnes qui bordent son horizon et que le soleil dore à son lever; que dans le lointain apparaît la petite ville de Monpont, on se trouve à l'aise dans le silence qui environne l'antique monastère. Ces demeures ont une mélancolie à laquelle se maria peut-être, dans d'autres temps, l'amertume de mondains souvenirs. On est saisi malgré soi d'un sentiment indéfinissable; et si la brise venue apporte les sons argentins de la cloche matinale, l'âme s'exalte et s'abandonne à la rêverie des plus douces

émotions. Oh ! que ces lieux étaient bien selon mon cœur ! Il n'y manquait que vous. N... chérie, vous la meilleure et la plus aimée des femmes ; vous la meilleure et la plus aimée des sœurs ! C'est vers vous que s'élançaient mes souvenirs. Trop heureux de votre présence, elle eût rendu plus riant encore l'aspect de ces belles campagnes, et plus suave et plus doux le parfum des airs !

Cependant, le souffle de la tempête a passé, et de l'antique splendeur du monastère il ne reste plus que les bâtimens dégradés et leurs tristes murailles. Désireux de connaître la distribution intérieure de la chartreuse, nous nous fîmes annoncer au propriétaire du logis, M. R... Il était absent ; ce fut sa dame qui devint notre conductrice, et qui remplit, avec une bonté tout aimable, le rôle de cicéron. Elle daigna nous promener dans toutes les pièces du convent, et nous fit remarquer l'aile du monastère qu'occupaient autrefois les étrangers visiteurs. La règle prescrivait de les recevoir pendant trois jours. Les appartemens qui leur étaient destinés se trouvaient séparés des autres parties du monastère ; mais un chartreux restait auprès des voyageurs, leur montrait tout ce qui pouvait exciter leur curiosité. Rien ne leur manquait ; et comme l'austérité des chartreux ne devait pas s'étendre jusqu'à leurs hôtes, ils avaient exprès pour eux un réfectoire et une cuisine où des mets gras leur étaient préparés. Les corps de logis habités par les moines étaient d'un style imposant et sévère, très convenable à la destination d'une pareille communauté. Aussi nos pas retentissaient sur les dalles énormes qui recouvraient l'intérieur du cloître, dont les nombreuses arcades se prolongeaient autour d'un immense jardin, dans le milieu duquel était creusé un bassin autrefois alimenté par des eaux abondantes et pures. Chaque chartreux avait sa cellule, et pour tout meuble une chaise, une

natte, un prie-Dieu ; pour occupation, la prière et le droit de bêcher un petit carré séparé du terrain voisin par de hautes murailles construites en briques fabriquées sur les lieux.

Ce convent fut fondé dans le quatorzième siècle par Archambaud IV, comte de Périgord, et achevé par le cardinal son frère, Elie de Talleyrand, dont le portrait en pied se voit encore dans une des salles occupées par les nouveaux possesseurs.

L'église de la chartreuse paraît avoir été reconstruite plusieurs fois : elle n'offre rien de remarquable ; c'est tout simplement un carré long, sans aucune de ces ornemens graciens que la renaissance exécutait si brillantes et si pures, et qu'elle léguait à l'avenir comme de grands souvenirs de piété. Dans la nef, point de piliers qui soutiennent à la hauteur du cordon qui règne autour, la retombée des nervures de la voûte cintrée en berceau. Ces murs ainsi dénudés devaient nécessairement être décorés par des lambris. Les fenêtres sont ogivales, et les galeries et les arcatures inférieures présentent le mélange du plein-cintre et de l'ogive, qu'on observe fréquemment dans les monumens de l'époque de transition. A l'intersection du chœur et de la nef s'élève un clocher octogone surmonté d'un clocheton dont le sommet est à cinquante pieds environ au-dessus de sa base.

Notre aimable cicéron, dont la patience ne se lassait pas, s'empressa de nous montrer les boiseries sculptées qui servaient autrefois de revêtement à l'intérieur de l'église. Tout était d'une exécution magnifique. Dans ce véritable musée sont réunies, en effet, des cariatides colossales destinées à supporter les cornemens des confessionnaux, des statuettes d'apôtres mêlées à celles des quatre évangélistes, avec leurs attributs ; des colonnes dans le torse desquelles se contourment si légèrement des tiges de pampre qu'on les

croirait détachées du fût qui les soutient. Véritables richesses que l'on devrait s'empresser d'acquérir, ne fût-ce que par respect pour les arts (4).

Après avoir parcouru l'intérieur dans tous ses détails, examiné quelques anciens tableaux représentant des chartreux ou bien les très heureux patrons de l'ordre, encore appendus dans les galeries qui conduisent d'un corps de logis à un autre, et que notre ami G..., qui se connaît en peinture, eut qualifié détestables ces figures, pour la plupart blêmes, maigres ou bouffies, armées de longs nez et d'yeux hypocritement dévots, nous fûmes conduits dans les bâtimens occupés par les propriétaires du monastère. Dieu ! qu'êtes-vous devenues règles anstères de saint Bruno ? Comme vous êtes oubliés dans ces appartemens qu'habitaient autrefois vos rigoureux observateurs ! Le luxe de notre siècle a remplacé la simplicité des siècles passés. Dans ces modestes cellules, converties en brillans salons, on respire l'atmosphère embaumée des fleurs que conservent des vases précieux, superbe ornement des cheminées de marbre ; sur les tapisseries brillent, dans des cadres somptueux, des gravures modernes qui retracent le dévouement d'Antigone, ou bien Psyché et l'amour... Mais tel est l'empire des révolutions et des femmes ; les tonnerres populaires sont comme la foudre, elles frappent les sommets, détruisent et dispersent les grandes corporations ; la présence d'une femme embellit jusqu'aux ruines, c'est le doux rayon du soleil après l'orage.

Les jardins du monastère se ressentent du nouvel ordre de choses. Plus de cyprès au noir et funéraire feuillage ; partout des plantes qui, sur des couches chaudes ou à l'abri de leurs tentes de verre, étalent une végétation et le coloris de leurs pétales sous une atmosphère pour laquelle ces graciennes étrangères n'étaient pas destinées. Nous vîmes même dans ce jardin un superbe

palmier chamœrops, dont la tige vigoureuse était surmontée d'une aigrette magnifique de fleurs. J'obtins sans peine l'autorisation de cueillir une feuille et un fleur de l'élégant arbuste ; je devais en orner mon herbier, c'était pour nous tous le gage d'un gracieux souvenir.

Il fallut enfin songer à quitter ces lieux ; nous primes donc congé de notre aimable cicéroné, et sous l'impression d'un soleil tropical, nous nous mimes en route pour la ville de Monpont. Pour y parvenir, nous cotoyâmes les bords de la rivière de l'Isle, dont les slots se trouvaient en ce moment sillonnés par des bateaux qui remontaient son cours. Les cris des mariniers, le travail forcé des hommes occupés au halage, tout excita notre attention et la maintint jusqu'au moment où nous touchâmes le bureau du péage, établi sur un pont assez mesquin et jeté tout nouvellement en cet endroit sur la rivière. Après avoir payé le tribut, pour lequel les receveurs sont aussi intraitables que le nautonier Caron, nous entrâmes à Monpont. S..... qui, dans tout et toujours, vise au solide, n'est pas beaucoup de peine à nous persuader l'exactitude de l'aphorisme *Primum videre, deinde philosophari* ; aussi fûmes-nous unanimement d'avis de le mettre sans retard à exécution.

Monpont, dont le nom latin se compose de ces mots, *mons pavonis* (le mont du paon), doit sans doute cette désignation à sa position élevée, qui permet à la ville de s'étaler avec coquetterie sur le plateau qu'elle occupe, et d'imiter ainsi, jusqu'à un certain point cependant, la pose orgueilleuse de l'oïseau de Junon. Quant à moi, qui, je l'avone, ne suis pas très fort étymologiste, j'écoutais nos amis L..... et S..... entamer une très notable dissertation sur la double question de savoir en quel lieu avaient été placées les antiques volières destinées à la garde des paons, ou bien sous quels ombrages habitaient ces oïseaux. Quoi qu'il en soit, Monpont est une de nos

plus anciennes villes. Elle a soutenu plusieurs assauts. Les Anglais furent obligés d'en lever le siège en 1730, et les calvinistes la saccagèrent en 1616. Aujourd'hui, de sa puissance passée, plus rien : quelques vieux pans de murs à fleur de terre, et chaque jour démolis pour ajouter aux constructions nouvelles, voilà ce qui reste d'une ville qui fit partie du patrimoine de Henri IV. A quelque distance portant de la ville, nous visitâmes les ruines d'une ancienne forteresse ou castrum de construction romaine, et nous apprîmes que, depuis quelques années, on avait trouvé, dans des fouilles faites dans cet endroit, plusieurs médailles fort belles, toutes à l'effigie de l'empereur Probus, et qui furent enlevées pour être déposées au musée de Bordeaux. Nous visitâmes aussi la nouvelle église de Monpont, bâtie, nous dit-on, sous la direction de M. Catoire. La pensée qui a présidé à cette construction est pleine de suavité, de grâce et de poésie, comme le nom de la reine des cieux, à qui elle est dédiée. Ses murailles blanches comme l'albâtre, sa porte d'entrée ornée de deux pilastres en relief qui soutiennent un attique élégant, l'intérieur du temple dégagé de tout ce clinquant qui quelquefois dans les sanctuaires se rattache aux pompes mondaines et passagères de la terre, tout enfin dans ce temple respire cette douce simplicité qui rend si confiant auprès de la grandeur et de la majesté des rois.

Après avoir parcouru Monpont, et ne trouvant plus rien qui dût nous retenir, la question du départ fut résolue à l'unanimité : il fallait se rendre à Montaigne. Le château du célèbre danton du 16.^e siècle est à la distance de cinq énormes lieues de Monpont : n'importe, nous allions en prendre le chemin. Une difficulté se présentait : celle de choisir la ligne droite, par conséquent la plus courte. Les avis sont ouverts, la carte départementale déployée ; c'est en vain que notre excellent ami L..... consulte la position, se met de belle humeur contre la

topographie : les vents n'apportaient rien. Une idée surgit : il faut s'adresser à la gendarmerie ! Un gendarme, en effet, connaît le territoire de sa brigade comme le chasseur les croisières de son champ, le pêcheur l'étendue de ses rets. Nous nous adressâmes donc à un gendarme vieux et brave militaire, mais qui, sur la demande du chemin le plus court, nous en indiqua mille, et qui voulait même nous raconter toutes ses campagnes. Il n'y avait plus moyen d'en finir, il nous fallait un guide, et c'est avec reconnaissance que nous nommons ici celui que le hasard nous donna, le bon, le fidèle *Rousseau*. Jeune homme nouvellement retiré du service, l'infatigable *Rousseau* prit bientôt notre léger bagage et la tête de notre petite colonne. Ce fut lui dont la franche gaieté nous défraya de la monotonie d'une course écrasante, d'abord par l'excessive chaleur du jour, et par les difficultés d'une marche exécutée à travers des chemins affreux, tous interrompus et brisés par de profondes ravines, sur un sol entièrement sablonneux, sans ombre sur nos têtes ; pas d'autre feuillage que les filets légers des branches de pin, qui venaient en sifflant nous fouetter la figure lorsque nous traversions les immenses pinadas qui couvrent ce pays (5).

Cependant nous ne tardâmes pas à éprouver un allègement à tant de contrariétés, à l'aspect de la jolie petite église de St.-Martin-de-Gurçon, bâtie tout à la fois dans le style roman et de la renaissance. On trouve sur cette construction les trèfles et les rosettes qui lui servent de type, tandis que tout autour de l'église et extérieurement règne un cordon composé de têtes d'évêques coiffées de leur mitre épiscopale, portant longue barbe au menton, et dont les faces vénérables se trouvent accolées à des têtes de béliers, de singes, de satyres, dont les traits se tordent en affreuses grimaces ; de sorte que ce curieux assemblage présente un tableau, une véritable bacchanale digne du temps où les artistes se complai-

saient dans les sujets obscènes, bien éloignés de la bonhomie innocente des sculpteurs du 12.^e et du 13.^e siècles.

Nous passâmes sous la voûte ogivale de la porte de cette église, et dans l'intérieur du sanctuaire, même scène qu'à l'extérieur. Au-dessous des croisées, taillées en ogive, règne un assez large cordon soutenu par des piliers espacés, dont les chapiteaux sont formés par des bustes de femmes qui de leurs bras étendus au niveau de leurs têtes supportent la saillie. Cette église est en état de parfaite conservation; et n'était la couleur brune des pierres et les nombreux lichens qui croissent même sur leur poli granitique, on la dirait une création d'hier.

La commune à laquelle appartient cette église est limitrophe de celle de Carsac, dont il nous fallait aussi traverser le territoire, lorsque encore dans cette commune nous rencontrâmes une seconde église aussi remarquable que la première. Pour celle-ci, le ciseau du sculpteur avait été plus modeste; et au lieu des têtes capricieuses et fantastiques que nous avons signalées, notre attention se fixa sur deux encadrements en creux placés sur la façade, du milieu desquels ressortaient en plein relief deux statuettes, l'une d'un seigneur châtelain armé de toutes pièces, l'autre de sa dame, portant les ajustemens qui composaient au moyen-âge le costume des femmes. Ces deux statuettes sont parfaitement conservées. Au-dessous d'elles, et séparés seulement par un cordon étoilé, sont placés deux larges écussons sur lesquels sont sculptés deux léopards. Était-ce le signe de la domination anglaise ou bien les armoiries des fondateurs? Quels personnages représentent ces statues? La pierre est sans date et sans nom: il fallait observer et se taire. Doulonrenx emblème des choses d'ici-bas, c'est ainsi que dans l'orgueil d'un grand nom on espère le rendre immortel en élevant des monumens

pour le perpétuer d'âge en âge! Mais le souvenir des peuples comme celui de l'homme insensiblement s'efface; le monument bravera les siècles, mais tôt ou tard il ira joindre le nom de ses fondateurs; il fant qu'il se perde avec eux dans la poussière de l'oubli!....

Le territoire des deux communes que nous venions de parcourir avait totalement changé d'aspect; au lieu de ces immenses forêts de pins que nous avions traversées, et du sol sablonneux sur lequel elles croissent, nous trouvions un terrain montueux, mais fertile et couvert de fécondes prairies. Nous rencontrâmes sur ces terrains quelques cristallisations assez belles, des fossiles en nombre, des térébratules, des oursins étoilés, de beaux échantillons d'astrôites et de calcédoines, trésors géologiques dont je fis une ample collection.

Nous étions parvenus au sommet de la dernière colline qui nous interceptait un horizon plus éloigné, lorsque tout à coup se déploya devant nous, et sur le revers du coteau, une vaste plaine au milieu de laquelle s'élevait isolé de toute part un mamelon escarpé, rocailleux, couronné par un vieux château dont les ruines imposantes offraient le plus pittoresque aspect. Ces illustres débris méritaient notre investigation, aussi notre petite caravane se mit aussitôt en marche à travers champs; et nous aidant mutuellement pour gravir les débris des remparts éboulés sur un terrain rapide et montant, nous arrivâmes enfin dans cette antique enceinte. Notre guide, que nous interrogeâmes, nous apprit que ces ruines étaient celles du château de Gurson, ancien seigneur issu des comtes de Foix et de Castillon. Il se proposait de nous raconter à ce sujet quelques traditions populaires; mais il fut décidé que nous ne l'écouterions qu'après avoir examiné ces nobles ruines.

La fondation du château de Gurson paraît remonter à une époque éloignée. La circonférence que tracent en core ses remparts annonce que cette habitation fut con

sidérable. La partie orientale était destinée à la résidence seigneuriale; elle est aujourd'hui presque totalement détruite, à l'exception pourtant d'un grand escalier sur les parois et les marches duquel la sculpture a prodigué la plus riche ornementation. Ces beaux restes prouvent assez qu'elle dut être la splendeur des corps de bâtiment qui n'existent plus. Le château était de forme ronde, et on distingue sur une partie des remparts à demi écroulés, des créneaux, des galeries et des tourelles en saillie supportées par des contre-forts. Au pied du grand escalier d'honneur, les deux murs latéraux conservent encore les traces de la berge qui interceptait aux habitants même du château l'approche du donjon réservé au seigneur. Les embrasures des croisées ogivales, dont quelques portiques ont survécu à la destruction, sont enrichies d'élégantes arabesques; en un mot, on retrouve partout dans cette construction une richesse de sculpture telle que le dessin aurait peine à la faire connaître.

La partie ouest du château, quoiqu'elle ait eu beaucoup à souffrir de la dégradation des hommes et de celle du temps, est mieux conservée. C'est de ce côté que s'élève, intacte et debout, une énorme tour dont les meurtrières semblent encore prêtes à vomir sur les téméraires visiteurs une grêle de pierres ou bien la dangerense atteinte des vicieux empennés. Cette tour est largement crénelée : c'était sur la plate-forme qui la couronne que se promenaient de nuit et de jour les hommes d'armes préposés à sa défense. Au sommet de la tour, et au point où les créneaux aboutissent, il existe deux canaux destinés à rejeter les eaux pluviales. Ces canaux sont historiés : c'est un lion à la gueule béante. L'attitude de l'animal est terrible; sa crinière est flottante et hérissée; son corps, à demi-penché, semble se retenir après les créneaux, qu'il a saisis de ses griffes puissantes; encore un mouvement, et vous diriez

que l'animal va bondir sur sa proie! Le second canal offre un objet de douloureuse pitié : c'est le corps d'une jeune et belle femme à demi-vêtue qu'une main barbare semble se disposer à précipiter au pied de la tour. Sa tête est rejetée en arrière; on dirait qu'elle n'ose sonder la profondeur de l'abîme. Le désordre de ce beau corps; cette chevelure que l'effroi semble dresser sur sa tête; ces deux bras, surtout, raidis par le désespoir, alors que de ses faibles mains elle cherche un appui qui va bientôt lui manquer, tout produit une illusion complète, et chacun de nous crut éprouver cette émotion involontaire d'horreur qui engage à porter secours à l'être souffrant qui semble ainsi l'implorer et l'attendre.

Du haut du mamelon isolé qu'occupaient les ruines du donjon seigneurial que nous visitâmes, la vue se reposait au loin sur des collines chargées de villages, de fertiles vignobles, dont la teinte verdâtre se mariait admirablement dans le lointain avec le nuage vaporeux qui semblait unir et le ciel et la terre; puis, au travers des larges ruines du château, et comme un point jeté à l'horizon, le château de Montaigne, avec ses blanches tourelles, apparaissait au-dessus des montagnes boisées qui l'environnent de toutes parts. La beauté du site, ce vieux monument qui avait déjà traversé tant de siècles et fixé la tradition au pied de ses antiques créneaux, tout nous invitait à nous reposer quelques instans de la fatigue du jour. Nous étions prêts à écouter les récits de notre bon Rousseau, et chacun de nous ayant préparé ses tablettes, y inscrivit quelques notes, dont je reproduis le souvenir. *

* Le lecteur s'apercevra aisément que le récit tel que je le présente a dû nécessairement être revêtu d'un style autre que celui qu'employait notre cicéroné dans son idiome patois; mais, pour le fond du récit et des faits,

Archambault, seigneur de Gursion, fut le dernier possesseur de ce château (6); devenu pour ses vassaux un sujet de haine, doué d'un caractère altier et sanguinaire, ambitieux et avide d'argent, il était féroce guerrier, et ne pouvait supporter que l'on mit des bornes à ses caprices et à ses volontés; il possédait, en un mot, et au plus haut degré, cette intolérance que les flatteurs qualifient de haute sagesse et de fermeté. Dans son oppression tyrannique, Gursion avait depuis longtemps foulé aux pieds les titres d'après lesquels de malheureux serfs pouvaient espérer et l'affranchissement et la liberté. Son caractère inspirait un éloignement général; et si le peuple parle encore de ce seigneur, ce n'est pas pour bénir ses bienfaits et sa mémoire, mais pour narrer sa cruauté et la joie féroce qu'éprouvait le tyran à tourmenter tout ce qui dépendait de sa puissance. — Dans un de ses fougueux et barbares caprices, nous disait Rousseau, Gursion convoqua tous les vassaux de ses domaines, et leur ordonna, sous peine d'encourir sa colère (c'était la mort), de bêcher les pentes rapides de la colline sur laquelle son château était assis; mais par un raffinement barbare, il voulut que chaque serf travailla la terre à reculons... Bientôt ces malheureux, succombant à la fatigue, inondés de sueurs, cherchaient à se procurer quelques instans de repos en s'accoudant sur le manche des instrumens qui leur servaient à exécuter un travail aussi rigoureux. Gursion, dans nouvel accès de rage, leur ordonna de déposer au château tous ces instrumens, et les fit revêtir par le bout de pointes en fer aussi acérées que tranchantes.

Livrés à de pueriles tortures, succombant sous le poids

il appartient dans toute son exactitude à la tradition locale, dont Rousseau ne fut que l'écho.

(Note de l'auteur.)

d'incessans labeurs, la mort seule prenait pitié de tant d'innocentes victimes. Cependant, au milieu de la soumission la plus humble et de la terreur générale, touché de tant de malheurs, un prêtre osa seul élever la voix; à l'oreille du tyran résonnèrent ces paroles généreuses, que c'était mal servir Dieu que de verser le sang, de torturer ses créatures, Dieu n'aimant que la miséricorde et la bonté.

Ces paroles hardies méritaient châtement auprès de celui dont les volontés étaient inflexibles. Le tyran réfléchit, mais pour ordonner à ses satellites, ministres et exécuteurs de ses ordres barbares, d'enflammer et de faire rougir les dalles du grand appartement seigneurial. Obéis avec ponctualité, il fait transporter à l'angle le plus éloigné du vestibule un canapé sur lequel il repose. Le vénérable prêtre est mandé, les gardes ont reçu la consigne de lui faire déposer à la porte les sandales dont ses pieds sont couverts. Le malheureux avance, il marche sur les pavés ardens. Bientôt une douleur intolérable triomphe de sa résignation et de ses efforts; sa bouche murmure en vain la prière, le gémissement de la souffrance l'accompagne. La victime ne peut bientôt plus supporter un tourment aussi horrible, elle se débat. Gursion s'écrie que le prêtre manque de respect à son maître et seigneur; les gardes accourent, et le sang du martyr arrose de ses flots les dalles enflammées!....

Aussi le merveilleux des récits populaires n'a point encore abandonné les ruines du château de Gursion. Nul n'oserait en parcourir le sol, alors que l'ouragan s'élève et mugit au travers de ces antiques débris; l'âme accessible à la superstition s'effraierait trop à la voix imaginaire des nocturnes visiteurs de ces lieux. Fantôme séculaire que chaque nuit ramène parmi les hommes, et que chaque jour rejette dans la tombe, Gursion est encore l'effroi mystérieux de la postérité,

après avoir été la terreur de ses contemporains.

L'ombre de la grande tour se projetait au loin sur les ruines, le soleil descendait à l'horizon, il fallait songer au départ. Nous nous mimés en marche, et après avoir franchi la plaine que domine le château de Gursou, nous hâtâmes notre course vers le village de Mont-Peyroux. Cette petite bourgade passerait inaperçue, si elle ne se rattachait par un heureux souvenir au récit de notre excursion.

Mont-Peyroux, dont le nom signifie, dans l'idiome du pays, *mont pierreux*, se trouve éloigné de Gursou d'une lieue et demie. Il était nuit tombante, nous arrivions bâletans de fatigue; et l'on doit facilement penser que des archéologues comme nous, courant à travers champs, devaient nécessairement fixer les regards et l'attention des bons villageois. Que voulaient, où allaient, d'où venaient ces étrangers? Telle était la question que nous voyions écrite sur toutes les figures; il paraissait même (soit dit entre nous) y entrer un peu de défiance. Cependant nous résolûmes de faire halte dans une mauvaise hôtellerie de Mont-Peyroux, la seule dans l'endroit. Nous entrâmes. A table, quelques habitans, le verre en main, étaient ainsi le saint jour du Seigneur. Notre présence met en émoi les buveurs. On se regardait, on chuchottait. Nous demandâmes de l'eau-de-vie pour remplir la gourde que portait Rousseau. Plus de doute, tout s'explique, nous sommes à coup sûr des employés de la gabelle : gare donc amendes et procès-verbaux! Déjà le murmure gronde, et comme l'étincelle parcourt des groupes menaçans. Nous étions déclarés en état de siège, que sais-je, obligés peut-être de déguerpir, lorsque l'idée lumineuse de L.... nous sauva; oui, nous sauva; car si jamais notre reconnaissance lui érige une statue, le piédestal portera : L.... *salvatori*. M. D....., curé de Mont-Peyroux, jeune pasteur charitable et instruit,

passait alors devant l'échoppe où nous étions. Mis au fait de notre déconvenue par L...., il nous offrit un asile. Ce n'est pas tout; le ciel avait cessé ses rigueurs. Groupés autour du foyer du pasteur, chaënn, après avoir décliné ses noms, sa profession, se trouvait en plein pays de connaissance, lorsqu'une voix de femme se fait entendre : c'était madame de T....., propriétaire du château de Mateconlom, voisine du presbytère, qui venait aussi, elle jeune et jolie femme, nous mettre à l'index, et prémuir le curé contre la terrible apparition de cinq étrangers errans... Mais le quiproquo avait cessé, et madame de T....., avec une grâce peu commune, voulut aussi nous accorder l'hospitalité; L... et G... furent conduits au château, où le lendemain un excellent déjeuner nous réunit au lever de l'aurore.

Le château de Mateconlom, ancienne dépendance du patrimoine de Montaigne (7), est aujourd'hui la propriété de madame Clara-Françoise de C..., épouse de M. T... de L.... Cette construction est moderne, et tout dans sa distribution se ressent de l'immense fortune de ses heureux possesseurs. Du haut des terrasses du château le coup-d'œil est magnifique, et les jardins qui l'environnent en font véritablement un séjour enchanteur.

L'église du presbytère de Mont-Peyroux remonte au XIII.^e ou XIV.^e siècle; son architecture est marquée au coin des ornemens de l'époque. Un fût de colonne mérite pourtant une mention particulière : nous le trouvâmes au milieu du cimetière; il sert de base à une croix, dont les branches sont évidemment d'une époque postérieure, quoiqu'on y trouve pour date le chiffre de 1529. La colonne est ronde et terminée par un piédestal octogone au-dessus duquel reposent dans de petites niches, délicatement ornées, de petites statuettes dont la pose et les draperies sont bien exécutées.

Le fût de la colonne est parsemé de fleurs de lys, d'écussons à léopards, et du monogramme de Christ, dont les initiales sont enlacées par un ruban.

Nous trouvâmes aussi dans l'église un petit bénitier parfaitement sculpté : le ciseau qui le créa en a fait une fleur !

C'est à peu de distance du château de Matecoulom que se trouve la colline de la *Garde*, dont la masse est formée d'un gisement schisteux. Au revers et du côté sud s'entr'ouvre une caverne naturellement pratiquée dans les anfractuosités du rocher. Ce fut là que vaincus et fuyant la hache du boureau, se réfugièrent les malheureux Girondins Goadet et Pétibon. Quelles durent être horribles les angoisses des malheureux proscrits, sous ces voûtes ténébreuses et humides, alors que pas une voix ne répondit à leurs espérances, pas une main ne vint pour essayer leurs pleurs!... Nous détournâmes nos regards de cette affreuse retraite, d'où ces illustres victimes ne sortirent que pour courir au devant du trépas qu'elles voulaient éviter!... (8) ..

Trois quarts de lieue environ nous séparaient encore du château de Montaigne; c'était toucher au port. Encore quelques instans, et nous allions saluer l'antique berceau du philosophe honneur du Périgord. Après avoir traversé de vastes taillis, dont les frais ombrages se développaient sous un beau ciel, nous arrivâmes enfin à un petit village appelé *Pépassu*. Ce fut là, dit-on, que fut nourri Montaigne; c'est là que se firent entendre ces premiers vagissemens, tribut payé à la faiblesse humaine par celui qui plus tard devait donner au monde des leçons de fermeté, de sagesse et de vertu — Non loin du village de *Pépassu*, et dans un étroit et profond ravin que l'on traverse sur deux pontelles suspendues sur ses bords, mugissent en bondissant les eaux torrentueuses de la *Lidoire*, fière, après un cours de sept lieues, d'aller s'engloutir dans la Dordogne,

où elle perd et son nom et ses flots.

Le château de Michel Eyquem, comme on le sait, tire son nom de la montagne sur laquelle il est placé, et par suite le philosophe fut appelé Michel Eyquem, seigneur de Montaigne (9). Cette habitation, vue du côté nord, paraît peu importante. Des murs formant terrasse, nouvellement blanchis, et qui abondissent à un petit pavillon, sont les seuls objets qui frappent les regards. En quittant les bords de la Lidoire, un large chemin tracé sur le flanc du coteau, ombragé de vieux chênes, présente une pente assez habilement ménagée qui conduit à la principale porte d'entrée. Aucune sculpture ne vient orner cette austère demeure. Un seul écusson, qu'effaça sans doute le ciseau de 93, laisse apercevoir encore les traces du bonnet à mortier qui le surmonte. Ce château, aujourd'hui possédé par la famille D.... de Marcenisi, et que Montaigne appelait simplement sa *maison*, se rencontre, à une demi-lieue de la grande route, entre Castillon et Bergerac, dans la commune de *Saint-Michel*, surnommée aujourd'hui de *Montaigne*, arrondissement de Bergerac, canton de Vélignes, département de la Dordogne.

Cette modeste habitation, en y comprenant la cour, les bâtimens et le parterre, forme un carré long, orienté de l'est à l'ouest. Vous avez, en entrant, les écuries à droite; à gauche, le principal corps de logis, composé de deux tours irrégulières et de deux pavillons. Derrière l'édifice, et le long de la façade à l'ouest, règne un petit parterre ombragé par quelques marronniers et bordé d'une terrasse à balustrade : la vue embrasse de là une immense étendue de pays, et s'étend dans le lointain sur les coteaux du Bordelais, et du Périgord. De l'autre côté de la cour, aux angles du mur d'enceinte, s'élevaient deux tours destinées à communiquer par une galerie. L'une de ces tours, connue sous le nom de *Trachère*, placée à

l'angle nord, était habitée par dame Françoise de La-chassaigne, femme de Montaigne; il n'en reste plus que la base, qui s'élève au-dessus du sol à quelques pieds de hauteur : on en a fait un pigeonnier. L'autre, située auprès de la porte d'entrée, et qu'il habitait lui-même presque toujours, s'appelle *Tour de Montaigne*. Il l'a décrite dans les *Essais*, III, 3, et on la reconnaît encore aujourd'hui : « Je suis sur l'entrée, et vois sous moi mon jardin, ma basse-cour, ma cour, et dans la plupart des membres de ma maison, etc. » Au rez-de-chaussée était la chapelle dont les murs sont peints en couleur d'un rouge clair; tout au tour, et à la hauteur de la voûte, on voit un cordon sur lequel avaient été peints des écussons armoriés; mais ils ont été grattés. Au premier étage, il avait sa chambre, où il couchait souvent, *pour être seul*. On y monte par quatre degrés. A côté de la porte de cette chambre, on voit une autre porte qui donne passage sur une ouverture assez large pratiquée dans l'épaisseur du mur. Cette ouverture communique à la chapelle; de sorte que Montaigne assistait aux cérémonies religieuses sans sortir de son appartement. De là on passe dans une autre chambre contiguë, et qui se trouve dans une tour carrée adaptée à la première : il s'y tenait dans les jours de froid. Au second étage était sa librairie ou bibliothèque. Les chevrons supérieurs sont chargés d'inscriptions très bien conservées, et dont aucun des caractères n'est effacé. Ces inscriptions contiennent des traits de la Bible, des sentences grecques et latines écrites en noir. On y lit en grec : *Ce ne sont pas tant les choses qui tourmentent l'homme que l'opinion qu'il a des choses. — Il n'est point de raisonnement qui n'ait son contraire. — Le souffle enfle les outres, l'opinion enfle les hommes.* En latin : *Bourbe et cendre, qu'as-tu à te glorifier? Notre entendement erre en aveugle dans les ténèbres, et ne peut saisir la vérité.* En

plus gros caractère, on voit sur la poutre du milieu, et sur un large ruban qui semble onduler sur lui-même, cette devise du sage : *Je ne comprends pas, je m'arrête, j'examine.* Sur les parois du mur se trouvent inscrits une foule de noms des visiteurs de Montaigne, parmi lesquels se rencontrent plusieurs noms anglais et polonais.

A la bibliothèque tient un petit cabinet ou boudoir où l'on avait peint à fresque, sur la muraille, quelques scènes un peu libres; et malgré qu'une main scrupuleuse les ait dégradées, on peut encore aisément en deviner le sujet. C'est au-dessus de la bibliothèque, dans un petit grenier, que se trouvait la grosse cloche dont Montaigne parle dans les *Essais*. On ne peut plus y parvenir, les marches de l'escalier en pierre sont totalement brisées; mais, du reste, pas un livre, pas un meuble qui ait appartenu au philosophe. C'est un tombeau vide, abandonné par ceux qui auraient dû religieusement veiller à sa garde. On n'a pas pu du moins en chasser l'ombre de Montaigne, et c'est elle que long-temps encore les voyageurs viendront révéler.

Où, ce fut en présence de ces vieilles tourelles qu'animaient encore tant d'illustres souvenirs, que, hennissant le nom du philosophe dont la main courageuse terrassa l'ignorance et l'hypocrisie, nous honorâmes celui qui dans ses écrits immortels, tout en racontant sa vie, jugea celle de tous les siècles, et retrouva au fond de son cœur les saintes lois de l'humanité. Philosophe ancien dans une société chrétienne, Montaigne, expression suprême du seizième siècle, célébra le doute, résultat naturel du rapprochement de la philosophie antique et des croyances chrétiennes que son siècle avait, en les comparant, irrévocablement jugées. Génie puissant, nous nous inclinâmes devant vous au souvenir de votre voix éloquente qui présagea les destinées

l'avenir de la patrie, alors que, déposant le glaive ensanglanté des guerres religieuses, vous voyiez la France entrer dans de nouveaux champs de bataille où la philosophie seule devait triompher au sein d'une civilisation nouvelle, plus libre et plus éclairée!

Nous avons terminé notre pèlerinage. Arrivés à Sainte-Foi (10), nous donnâmes congé à notre guide. Ce fut avec douleur que Rousseau se sépara de nous. Bon jeune homme, nous renouvelons la promesse du départ : nous vous rappellerons si, joyeux amis, nous pouvons nous réunir encore pour quelque autre excursion lointaine. Ce sont nos desirs et nos vœux. A Dieu seul appartient les secrets de l'avenir!...

A.-C. CHARRIÈRE.

NOTES.

(1) Brantôme raconte que le maréchal de Brissac fut tué d'une arquebuse par Charbonnière, soldat périgourdin, lequel se tenait assis devant une canonnière par où il ajnstait les assiégeans avec deux arquebuses qu'on lui chargeait alternativement, en sorte qu'il tirait incessamment.

(2) Michel Montaigne, en parlant de la prise de Mussidan et du carnage de toute la garnison, qui fut passée au fil de l'épée, a fait de ce triste événement le sujet d'un chapitre de ses *Essais*, intitulé : *L'heure des parlemens dangereuse*. On y trouve les sages réflexions suivantes : *Ne se doit attendre fiance des uns aux au-*

tres que le dernier sceau d'obligation n'y soit passé; encore y a-t-il lors assés à faire; et a toujours été conseil hasardeux de fier à la licence d'une armée victorieuse l'observation de la foi qu'on a donnée à une ville qui vient de se rendre par douce et favorable composition, et d'en laisser sur la chaude l'entrée libre aux soldats.

Mussidan est la patrie des frères Beaupuy (Nicolas et Michel), descendans de Montaigne. Le premier, ancien major de dragons, mourut à Mussidan, en 1803, étant membre du sénat. Le second, général de division, compagnon d'armes de Moreau, fut tué d'un coup de canon au combat d'Emdingen, le 19 octobre 1796. Quelques années après, les habitans de Buzac lui élevèrent un monument en reconnaissance des services qu'il leur avait rendus. La terre de Mussidan était possédée, en 1789, par MM. Beaupuy à titre d'engagement de la couronne.

(3) Cette coulevrine est déposée au musée de Périgueux; elle porte cette inscription : *Prise à Mussidan par le gouverneur Montpezat sur le seigneur d'Aubertre*. Nos chroniques n'ont point conservé le nom du brave Périgourdin qui s'en empara; on sait seulement qu'il reçut cinquante écus de l'argent de la ville à titre de récompense.

Cette coulevrine fut conservée à la ville par ses consuls, à l'époque où Louis XIII ordonna que les pièces d'artillerie de Périgueux seraient transportées à Bordeaux pour armer le Chateau-Trompette. Elle fut alors enfouie sous une des salles de l'ancien hôtel du consulat, et ne fut retrouvée que lorsqu'on construisit le nouveau marché couvert qui a remplacé le consulat.

(4) C'est dans l'église de Vauclair qu'après la révolution de 1789 fut enlevé le magnifique autel en marbre

blanc décoré de deux chérubins, aussi en marbre, que l'on voit dans l'église de St-Front, à Périgueux. Il serait digne d'un gouvernement qui honore les sciences et les arts, de faire acheter les boiseries qui restent encore à la chartreuse. On le pourrait facilement sur les fonds destinés à la conservation des monumens publics.

(5) C'est ainsi que l'on appelle les vastes forêts de pins qui croissent dans les landes et sur plusieurs points du littoral bordelais.

(6) Archambault, seigneur de Garson, fut tué sur le pont de Montereau-Font-Yonne, où il avait accompagné Jean Sans-Peur, duc de Bourgogne.

Edouard I.^{er}, roi d'Angleterre, donna à Jean I.^{er} de Grailly (au pays de Gex), sénéchal de Guienne pour le roi d'Angleterre, le 1.^{er} octobre 1278, les château de Castillon et de Curson. (*De Gorseneris, Anselme, hist. générale des grands off. de la couronne*, t. 3, p. 387.)

(7) Montaigne avait cinq frères : le capitaine Saint-Martin, qui fut tué à vingt-trois ans d'un coup d'éteuf (halle de paine). *Essais* 1, 19. — Le sieur d'Arzac, possesseur d'une terre en Médoc, ensevelie sous les sables de la mer. *Ibid.* 1, 30. — Le sieur de Labrousse, 11, 5. — Le sieur de Mateculom. Montaigne en parle en ces termes (11, 27, chap. intitulé *Courdisse, mère de la cruauté*) : *Jay intérêt domestique à ce discours, car mon frère Mateculom fent convié, à Rome, à seconder un gentilhomme qu'il ne cognoissoit guere, lequel estoit deffendeur, et appellé par un autre. En ce combat, il se trouva de fortune avoir en teste un qui luy estoit plus voisin et plus cogneu : aprez s'estre d'esfaict de son homme, veoyant les deux maistre de la querelle en pieds encores et entiers, il alla*

décharger son compagnon. (Voy. les détails de cette affaire dans les *Mémoires de Brantôme*, touchant les duels, p. 111, 112.) Le sieur de Beaugregard, protestant (lettre sur la mort de la Boétie), et une sœur nommée Léonor, mariée au sieur de Camein, conseiller au parlement de Bordeaux, et qui fut la marraine de Léonor, fille de Montaigne.

(8) On connaît cette mémorable journée où tomba la Gironde. Elle est vulgairement désignée, dans l'histoire de la révolution, sous le nom de journée du 31 mai ; ce jour-là, cependant, ne fut remarquable que par la suppression de la commission des douze. Ce fut seulement le 2 juin que la convention, cernée par les bandes de la commune et intimidée par le canon d'Henriot, décréta d'accusation les Girondins.

Ce fut le 31 octobre que furent exécutés à Paris les membres de la Gironde, au nombre de vingt et un, et non de vingt-deux, ainsi que la plupart des historiens s'obstinent à l'énoncer.

Ces vingt et un députés furent Brissot, Gensonné, Vergniaud, Duperret, Garra, Gardien, Valazé, Duprat, Sillery, Fauchet, Ducos, Fonsfède, Lasource, Beauvais, Duchatel, Mainviell, Lacaze, Lehardy, Boileau, Anthouil, Végée.

Valazé, décrété d'accusation, aurait pu s'évader s'il avait voulu ; il consulta Lacaze ; son ami, sur ce qu'il avait à faire, et celui-ci le dissuada de partir. Bientôt on avertit Lacaze qu'un semblable décret le menaçait lui-même ; on lui offrit de le mettre en sûreté. Non, dit Lacaze ; c'est moi qui suis cause que Valazé ne s'est point enfui ; s'il meurt, je veux partager son sort.

En entendant prononcer l'arrêt de mort, Valazé se perça d'un stylet dans la salle même du tribunal. Son voisin, le voyant frissonner et palir, lui dit : *Tu trembles, Valazé ?* Non, répondit-il, *je meurs*, et il tomba.

Les hommes de cette terrible époque se plaisaient à voir les anciens dans leur manière de vivre et de mourir. Beaucoup d'entre eux avaient soin de se munir de poison, et à la dernière extrémité, ils avaient recours à ce viatique. L'éloquent Vergniaud conservait avec lui un moyen sûr de prévenir le supplice; mais comme le poison était insuffisant pour tous ses amis, il n'en fit pas usage pour lui-même, et préféra mourir avec eux.

Pendant le trajet de la Conciergerie à la place de la Révolution, la plupart des victimes répétaient à haute voix le premier couplet de *la Marseillaise*, ainsi parodie :

Allons, enfans de la patrie,
Le jour de gloire est arrivé;
Contre nous de la tyrannie
Le couteau sanglant est levé, etc., etc.

Fonfrède chantait : *Plutôt la mort que l'esclavage!*
Les Girondins, pros crits à Paris, cherchèrent un refuge dans les départemens. Les commissaires de la convention les poursuivirent de ville en ville, de caverne en caverne. Guadet, dont nous avons parlé, fut exécuté à Bordeaux avec Sallés et Barbaroux; Gorsac à Caen; Peltion et Buzot furent tués dans un bois à demi-dévorés par les bêtes fauves; Condorcet s'empoisonna dans un cachot de Bourg-la Reine; Rolland se donna la mort sur le grand chemin de Ronen; Riouffe fut détenu quatorze mois à la Conciergerie; Louvet, après des fatigues inouïes, après un voyage miraculeux, arriva de Bordeaux à Paris; là, il parvint à se dérober à toutes recherches, grâce à l'intelligence et au dévouement de sa Lodoïska.

Tel fut le sort de ces hommes forts et courageux, victimes des montagnards, victimes de cette inexplicable fatalité, de ce désolant vertige qui pèsent sur un

peuple aux jours des grands désastres, et lui donnent une raison spéciale qu'on appelle folie dès que les jours calmes sont revenus.

(9) Montaigne dit lui-même, en parlant de sa famille, chapitre de la gloire, 11-16 : « *Les miens se sont autrefois surnommés Ezquem, surnom qui touche encore une maison connue en Angleterre.* »

(10) Nous avons dû terminer notre excursion au château de Montaigne, parce que toute la partie du pays qui traverse la grande route de Libourne à Périgueux, par Bergerac, est devenue l'objet des savantes explorations de M. Joannet. Aussi ne pouvons-nous faire mieux que d'engager les personnes qui désireraient connaître cette partie du Périgord, à lire les intéressantes notices publiées par l'écrivain distingué que nous venons de nommer. On les trouve dans les Calendriers de la Dordogne, années 1824, 1826, 1833, 1836, etc.

En passant à Moncairet, commune de Vélignes, pour nous rendre à Sainte-Foi, nous remarquâmes une église du moyen-âge très bien conservée; mais nous ne pensions pas qu'un lavoir qui se trouve à quelque distance de cette église cache sous ses eaux une des plus riches et des plus belles mosaïques qui existent en Périgord, et qui sont autant de débris des villas romaines. M. l'abbé Audierne, qui se trouvait sur les lieux, obtint dans le temps l'autorisation de faire vider ce lavoir, et il admira le goût des artistes qui, avec un talent infini, avaient combiné ces milliers de petits cubes de toutes couleurs, de manière à former les dessins les plus variés et les plus brillans. Quelques fouilles pratiquées dans cet endroit procurèrent des médailles assez bien conservées : on y trouva un Néron en argent.

Dans la plaine, au levant du bourg de Vélines, entre le village des Bories et l'habitation de M. le notaire Angereau, à une lieue de Sainte-Foi, au nord de la grand'route, non loin du village de Guillouneux *, on trouve en grande quantité des débris de constructions romaines. Deux maisons sur les lieux sont bâties de petits pavés carrés, et M. Angereau possède encore une masse considérable de briques, marbres, fers, etc. Une mosaïque entière pave la maison d'un de ses métayers, et plusieurs urnes funéraires sont déposées dans les celliers du propriétaire.

Ouvrez donc des musées, lorsque tant de richesses sont laissées à l'abandon!

A.-C. Cu.

* *Ce village, qui porte le nom de Guillouneux, rappelle une des cérémonies les plus anciennes du druidisme, alors que le grand prêtre, armé de sa faucille d'or, convoquait le peuple au renouvellement de l'année pour aller cueillir le gui, et qu'il prononçait les paroles sacramentelles au gui l'an neuf! d'où l'on a fait, dans l'idiome du pays, l'appellation Guillouneux. Dans le Périgord, pays aux vieilles traditions, on chante publiquement encore, pendant la semaine qui précède le premier jour de l'an, des chansons, et l'on dit :*

Chanta lous Guillouneux.

COLLÈGE

DE LA VILLE DE PÉRIGUEUX.

Le collège de Périgueux, dont l'existence remonte à la suppression des écoles centrales, n'a pas cessé, depuis sa fondation, d'occuper un rang distingué parmi les collèges communaux de France.

Situé hors de la ville, dans l'ancien enclos des religieuses de saint Benoît, au milieu de ces nombreux jardins qui bordent le cours de l'Isle, il réunit tous les avantages désirables pour un établissement universitaire. On y respire l'air le plus pur. Le bâtiment est vaste et parfaitement distribué. Telle en est aujourd'hui l'heureuse distribution, qu'il se trouve divisé en trois collèges bien distincts pour les trois divisions d'élèves, petits, grands et moyens. Chacun de ces collèges partiels a sa cour particulière, sa salle d'étude, sa salle de récréation, ses fontaines, son doctoir, son vestiaire : avantage immense pour le maintien de la discipline et des bonnes mœurs.

Onze salles bien aérées et garnies de gradins sont uniquement consacrées aux différentes classes dans lesquelles se divise l'enseignement classique. Leur situation dans la cour du centre permet d'empêcher toute communication entre les pensionnaires et les externes. — Cette cour, entourée de belles arcades, est spécialement consacrée aux exercices gymnastiques. — Deux salles spacieuses ont été convenablement disposées dans la partie la mieux éclairée du bâtiment, pour l'enseignement du dessin pittoresque et linéaire; ajoutez à tous ces

avantages que les cuisines, les offices, et en général tout ce qui tient à l'économat, est placé dans un corps de logis séparé du bâtiment occupé par les élèves.

A ce corps de logis tient un vaste jardin potager qui fournit au pensionnat des légumes, des fruits en abondance, et offre aux maîtres de l'intérieur, ainsi qu'aux élèves malades, tous les agréments d'une belle promenade.

La lingerie et l'infirmerie sont également éloignées des appartemens réservés aux élèves. L'infirmerie a vue sur le jardin public de la ville, et cette heureuse situation est encore une garantie de salubrité.

Enfin les appartemens du principal, du sous-principal, de l'économe, de l'aumônier et des maîtres de quartier, restaurés depuis peu de temps, sont aussi agréables que commodes, et disposés de manière à rendre la surveillance facile.

Il a fallu de grandes dépenses pour approprier ainsi un ancien monastère à tous les besoins d'une maison d'éducation; et nous disions, l'année dernière, que la ville n'y avait pas employé moins de 100,000 fr.

Cette année, de nouvelles allocations, que la bonne administration du collège a rendues possibles, ont permis d'agrandir encore le bâtiment. — De très beaux vestiaires et des appartemens commodes ont remplacé deux des immenses corridors qui surmontaient les arcades de la cour du centre. — Une vaste salle a été construite à côté des appartemens du principal pour recevoir la bibliothèque de l'établissement, qui compte déjà près de 2,000 volumes. — La salle du cabinet de physique

est agrandie; plusieurs anciennes machines ont été restaurées, et la ville a mis à la disposition du principal une somme suffisante pour l'achat de nouveaux instrumens.

Encore quelques mois, et le collège possédera un laboratoire de chimie et un cabinet d'histoire naturelle, déjà riche des dons que lui a faits le célèbre minéralogiste dont le département déplore la perte.

Enfin une vaste salle de bains et une maison d'école primaire supérieure, dont les travaux sont déjà fort avancés, achèveront de compléter ce bel établissement, qui depuis trente-six ans n'a pas eu de rival dans le département de la Dordogne.

Ecole secondaire sous M. Rolin, son premier directeur, le collège de Périgueux n'eut que le titre de pensionnat sous la direction de MM. Loqueyssie et Lasserre, de 1806 à 1812. Mais il fut alors dans l'état le plus florissant.

L'administration de M. l'abbé Loqueyssie a laissé d'honorables souvenirs dans notre province. Sous ce sage directeur, le nombre des élèves internes s'éleva à 170, et parmi ces élèves il n'était pas rare d'en voir des départemens les plus éloignés. Les succès de plusieurs d'entre eux dans les concours pour les écoles spéciales de l'empire, la réputation des maîtres que M. Loqueyssie savait choisir et généreusement rétribuer, la force des études, l'ordre qui régnait dans la maison, furent les causes réelles d'une si grande prospérité.

M. l'abbé Lasserre fit de grands sacrifices et d'inutiles efforts pour continuer l'ouvrage de son prédécesseur. Sous lui, le nombre des élèves diminua sensiblement, les études s'affaiblirent, et,

malgré la grande et juste réputation de M. Jouannet, alors professeur de rhétorique, le pensionnat périlait, lorsque, en 1812, l'université jugea à propos de lui donner le nom de collège.

M. Ragnaud, homme d'un certain mérite littéraire, en fut le premier principal. Sa mauvaise administration fut funeste au nouveau collège, qui dut d'ailleurs se ressentir des malheurs de l'époque. Il fallut toute la capacité administrative de M. Laborie pour relever cet établissement. Mais le collège fit alors une grande perte : M. Jouannet abandonna la chaire qu'il occupait depuis plusieurs années avec tant de distinction, pour aller prendre la direction du collège de Sarlat, où de nombreux élèves le suivirent.

M. Laborie administra depuis 1814 jusqu'en 1819. A son arrivée, le collège ne comptait plus que 30 internes; deux ans après, leur nombre s'élevait à 120; et ils n'étaient guère au-dessous de ce chiffre lorsque, en 1819, il plut au grand-maître de l'instruction publique d'appeler à la direction du collège royal d'Angers l'habile principal, qui fut depuis recteur de l'académie de Strasbourg, proviseur de Louis-le-Grand, inspecteur-général de l'université.

M. Laborie fut le véritable fondateur du collège de Périgueux. Après lui, MM. Delmilhac, Grancher et Guichemierre ont administré avec plus ou moins de succès; mais sous ces trois principaux, l'établissement n'a rien perdu de sa première réputation.

C'est sous M. Guichemierre que l'instruction a reçu le plus grand développement; c'est sous lui encore que le bâtiment a été restauré, grâce aux

intentions généreuses du maire et du conseil municipal.

Néanmoins le nombre des pensionnaires, qui en 1828 s'élevait à 125, a sensiblement diminué depuis 1830. On a cherché la cause du mal; et il a été facile de comprendre que si le pensionnat était moins florissant que par le passé, malgré les succès de plusieurs élèves au baccalauréat ès-lettres, c'était parce que le collège de Périgueux manquait encore de plusieurs chaires, sans lesquelles il était impossible de lutter contre les collèges de plein exercice des départemens voisins.

Le conseil municipal voulut remédier à un état de choses si affligeant, et, dans sa sagesse, il décida, le 13 septembre 1837, que pour compléter les études dans ce collège, objet de toute sa sollicitude, il serait immédiatement institué trois nouveaux cours pour l'enseignement spécial de l'histoire, des sciences physiques et des langues vivantes. Il arrêta, en outre, qu'un plus grand développement serait donné à toutes les matières d'instruction, exigées de ceux qui se vouent spécialement au commerce et à l'industrie.

Mais comme la création de trois nouvelles chaires était très coûteuse, pour faire face à ces utiles dépenses il fut arrêté, qu'au lieu d'augmenter les charges de la commune, on emploierait en améliorations les revenus mêmes de l'établissement, abandonnés au principal jusqu'à ce jour.

Dès-lors le collège qui, depuis 25 ans, était en entreprise, fut mis en régie. Il fut décidé qu'au lieu d'être administré pour le compte du principal, comme par le passé, il serait administré pour le compte de l'établissement même.

Le bureau d'administration comprit l'opportunité de cette mesure ; il comprit aussi qu'il était nécessaire d'augmenter le traitement de plusieurs professeurs, trop peu rétribués, et il ratifia toutes les décisions du conseil municipal.

Le conseil royal de l'université autorisa sur-le-champ la mise en régie ; mais les nouveaux fonctionnaires, administrateurs ou professeurs, ne furent nommés qu'au mois de février 1858.

Les réformes proposées et adoptées ont eu les plus avantageux résultats. Sur vingt candidats présentés aux examens du baccalauréat, dix-sept ont été admis. — L'ordre le plus parfait règne dans le collège. — Les finances sont dans un heureux état de prospérité. — La rentrée du présent exercice a été brillante, et l'établissement compte près de 200 élèves, dont 150 internes.

Voici quel est aujourd'hui le personnel du collège :

Principal,	M. Leymarie.
Sous-principal et biblioth.,	M. Sauveroche.
Aumônier,	M. Jaubert.
Economé,	M. Chérifel Lagrave.
Régent de philosophie,	M. Fourteau.
Mathématiques spéciales,	M. Cossé.
Physique,	M. Soldat.
Sciences naturelles,	à nommer.
Mathém. élém. et arpentage,	M. Regnault.
Mathém. préparatoires,	M. Martin.
Histoire,	M. Donat.
Rhétorique,	M. Sauveroche.
Seconde,	M. Dauvergne.
Troisième,	M. Tixier.
Quatrième,	M. Peyrot.

Cinquième,	M. Granger.
Sixième,	M. Guéraud.
Septième,	M. Chanloup.
Classe préparatoire,	M. Lacombe.
Classe ind. et tenue des liv.	M. Moreau.
Langue anglaise,	M. Desoye.
Langue allemande,	MM. Desoye et Sauveroche.
Dessin,	M. Bardou.
Ecriture,	M. Desmond.
Maître de musique vocale,	à nommer.
Surveillant général,	M. Martin.
Maîtres d'études,	MM. Bonnefont *, Chaumel, Méliu, Majjerin.

Médecins attachés à l'établissement, MM.

Vidal * et Galy père *.

Commission de surveillance de comptabilité du collège, prise dans le conseil municipal, MM.

Gaillard, président ; Pontard aîné ; Auguste Dupont ; Séguy, médecin ; Queyroy, négociant ; H. Rousseau, négociant ; Charrière, avocat, secrétaire.

Bureau d'administration, MM.

Romieu *, préfet, président ; de Marcillac *, maire et membre de la chambre des députés ; Bayle de Lagrange, Vidal *, de Mourcin, d'Anglars, Chouri.

PRÉCIS HISTORIQUE

SUR

LA VILLE DE SARLAT

ET SES ÉVÊQUES,

PAR M. L'ABBÉ AUDIERNE.

(Suite.)

La France jouissait de ce calme que commande le besoin du repos après de longues agitations et de perpétuels combats. Les partis ennemis et rivaux avaient déposé les armes. Fatigués par des luttes multipliées qui, en épuisant leurs forces, avaient compromis la fortune publique, vainqueurs et vaincus semblaient vouloir, enfin, vivre en paix. Charles VII, replacé sur le trône de ses aïeux par le dévouement enthousiaste d'une jeune fille, tranquille possesseur de ses états, en organisait l'administration et travaillait à réparer les désordres occasionnés par la guerre. L'impôt perpétuel qu'il établit, les troupes permanentes qu'il tint sur pied, la rédaction qu'il prescrivit des diverses coutumes régissant les provinces soumises à son empire, furent comme le prélude de cette régénération sociale que les efforts constants de près de quatre siècles ont à peine ébauchée, et posèrent les bases de ce code français, capable à lui seul d'immortaliser le règne du prince dont il porte l'illustre nom. Les barons et seigneurs, hostiles à ce monarque, étaient rentrés dans le devoir. La crainte avait soumis les plus faibles : plusieurs avaient payé de leur tête la trahison dont ils s'étaient fait un jeu, et la fortune, dont les charmes sont si souvent irrésistibles, avait enchaîné le plus grand

nombre à son char de triomphe. Dans le Périgord, Bertrand d'Abzac, absous une première fois par la clémence royale, avait été convaincu du crime de lèse-majesté ; condamné à mort, ses biens furent confisqués, et son château gothique vit passer la charrue sur ses fondemens dispersés. La ville de Sarlat, restée toujours fidèle, n'avait plus rien à craindre de ses voisins ; les forteresses qui l'environnaient étaient au pouvoir de son roi. Elle consacra ce temps de paix à améliorer son administration intérieure et à remédier aux besoins que le malheur des circonstances ne lui avait point permis de soulager. Ses habitans s'imposèrent les plus généreux sacrifices, et les ecclésiastiques, qui s'étaient crus d'abord affranchis des charges publiques, obligés par une décision royale de subvenir aux dépenses communes, rivalisèrent d'efforts avec les consuls pour faire oublier à leur ville ses jours de misère et de calamités. Voici comment le prince s'exprimait dans sa lettre aux consuls, après l'exposé des faits et des motifs qui justifient sa décision : « Pourquoy nous avons entendu » et dit est, que les gens d'église supporteront la charge » des guet, garde, réparations, fortifications, constructions et autre chose intéressante de ladite ville, » les contraignant de fait, en cas de refus, par la » prise et détention de leur temporel. » Ce roi, voulant aussi contribuer lui-même au soulagement d'une ville dont la fidélité avait épuisé les ressources, fit un don aux habitans de Sarlat de 40 livres tournois à prendre, pendant l'espace de six années, sur le devoir appelé le commun de la paix. C'est vers cette même époque qu'il fut question de transférer la collégiale et l'archiprêtre de Capdrot dans l'église de Monpazier.

Parmi les bourgeois et marchands de Sarlat, plusieurs, pressés par l'impérieuse nécessité d'une position déplorable, faisant violence aux sentimens qui les animaient, s'étaient déterminés à vendre aux Anglais des denrées, des marchandises, et, par une conséquence presque forcée, à mettre en circulation dans la ville la

monnaie prohibée qu'ils avaient reçue en échange ; d'autres, ne pouvant vivre dans l'agitation que fomentait un état d'hostilité permanent, avaient quitté la ville pour jouir de la tranquillité que leur offraient les ennemis alors victorieux ; et quelques autres enfin, bien plus criminels, profitant des désordres de la guerre, dévastaient les champs, pillaient les villages, arrêtaient les passans, les couvraient d'outrages après les avoir dépouillés, et, poussés par le génie du mal, n'avaient reculé devant aucun excès. Ces hommes ne pouvaient rentrer dans la ville sans être, aux yeux de leurs concitoyens, un objet de honte et d'horreur. Il fallait une amnistie pour couvrir leur lâcheté, leurs crimes : l'indulgence royale pouvait seule les absoudre et les faire tomber dans l'oubli. Les consuls demandèrent leur grâce. Charles VII ne voulant rien refuser au mérite de la fidélité, écouta leur généreuse supplique, et les coupables reçurent un pardon.

L'Angleterre, humiliée des nombreuses défaites dont elle paraissait dévorer la honte en silence, méditait cependant les moyens d'assouvir sa vengeance, et entretenait en secret, au sein de la France, un ferment de discorde. Elle voyait déjà ses succès dans l'amour de l'indépendance qu'elle flatait, dans la soif des honneurs qu'elle irritait, dans les ambitions rivales qu'elle entretenait, dans les intérêts froissés qu'elle promettait de réparer, et dans l'appât d'un gain sordide d'où naissent la trahison et le parjure. Charles VII découvre les trames ourdies contre sa couronne. Il en exprime son indignation au roi d'Angleterre dans une entrevue qu'ils eurent ensemble, et somme ce monarque de mettre un terme aux intrigues qui compromettaient la sûreté de son royaume. Ses plaintes furent écoutées avec promesse de les satisfaire. Mais la bonne foi britannique, trop semblable en tout temps à la foi punique, se démentit bientôt. La guerre devint nécessaire ; elle éclata, et la conquête de la Normandie vengea la gloire française de l'orgueil de nos rivaux. Nos armées victo-

rieuses soupiraient après de nouveaux triomphes ; la présence des Anglais sur le sol de la France eût flétri leurs lauriers, et, pour immortaliser son règne, il fallait à Charles VII un succès décisif. La conquête du duché d'Aquitaine est résolue : déjà le comte de Dunois marche sur Blaye pour en faire le siège. Cette place est enlevée d'assaut après une vive résistance. Monguyon, Bourg, Argues, Riom, Castillon, Libourne, tombèrent également au pouvoir de nos troupes. Bordeaux capitule, ouvre ses portes, et, après trois siècles d'une domination étrangère, reconnaît Charles VII pour son vainqueur et son roi. Un an s'était à peine écoulé que la trahison avait remis Bordeaux au pouvoir des Anglais. Talbot et son fils y commandaient en maîtres ; Castillon et Fronsac leur étaient soumis, et le duché allait de nouveau passer sous la domination anglaise. Charles VII lève de nouvelles troupes, en confie le gouvernement à deux maréchaux, et marche à leur tête. La ville de Bergerac est attaquée : elle se soumet. Castillon est cerné : Talbot vole à son secours. La lutte s'engage, le combat est meurtrier. La victoire balance ses faveurs : Talbot est tué ; son fils tombe aussi percé de mille coups, et le champ de bataille reste aux Français. Castillon, Libourne, Saint-Emilion, reçoivent la loi du vainqueur, et Bordeaux revoit avec joie son prince légitime. Ainsi finit en France la puissance britannique.

La ville de Sarlat, éloignée du théâtre de la guerre, ne perdit rien de la paix dont elle jouissait depuis plusieurs années. Dévouée au roi, pour lequel elle avait combattu lorsqu'il n'était encore que dauphin, elle vit avec bonheur la défaite des Anglais et leur expulsion de la Guienne. Ses vœux séculaires furent enfin accomplis, et sa satisfaction fut d'autant plus douce que cette ville pouvait se rendre le témoignage que sa fidélité ne s'était jamais démentie.

Vers cette même époque, un incident fort singulier vint distraire un moment les esprits légers et précoc-

cupa les hommes graves. Le saint suaire, déposé par suite d'une transaction, depuis environ un siècle, dans l'église du Taure à Toulouse, où la crainte d'un enlèvement l'avait fait transporter, fut subitement et clandestinement dérobé par des religieux de Cadouin, qui s'empressèrent de le rapporter dans leur couvent. Ce pieux larcin, le résultat peut-être d'un projet concerté par toute la communauté, ou bien l'œuvre seulement de quelques esprits exaltés et peu réfléchis, fit jeter des cris d'indignation. Le mécontentement fut général, et, pour calmer l'effervescence populaire, on promit que cette précieuse relique serait rendue à ses possesseurs légitimes. L'exécution de la promesse se fit long-temps attendre pour n'arriver jamais. Le chapitre de Saint-Etienne intenta un procès aux religieux de Cadouin. Les prétendants allaient faire valoir leurs droits respectifs devant un tribunal auguste, et l'affaire paraissait prendre un caractère d'autant plus sérieuse que l'objet en litige, sans être unique en France, était saint et sacré. On crut prudent d'en venir à une négociation : on nomma des médiateurs. L'évêque de Sarlat et le frère de l'abbé de Cadouin furent pris pour arbitres. Les chanoines, s'appuyant sur le traité de 1589, disaient que le saint suaire était leur propriété; le monastère soutenait au contraire que cette relique n'avait jamais cessé de lui appartenir, que la garde en avait toujours été confiée à ses religieux, qu'elle ne se trouvait à Toulouse que par suite des malheurs de la guerre, et que la paix devait la rendre au couvent qui n'existant que pour elle. Le choix du chapitre, pour soutenir ses intérêts, démontrait la bonne foi dans ses prétentions, et honorait le prélat qui en était l'objet. C'était, en effet, rendre l'évêque juge dans une affaire qui lui était presque personnelle. Mais la loyauté est l'apanage de la vertu, et l'égoïsme, quelle que soit sa couleur, est sans accès auprès d'un cœur noble et d'un esprit élevé. Pierre de Bonald, dont la simplicité touchante rehaussait les vertus, apprécia

les raisons alléguées par le monastère, et le chapitre, reconnaissant lui-même, sans doute, qu'une possession centenaire n'était pas toujours un droit, offrit 400 écus d'or pour recouvrer le saint suaire. Les religieux ne voulurent entendre à aucune proposition, et il paraît qu'il n'y eut point d'arrangement définitif; mais le temps qui, en dévorant les personnes et les choses, fait triompher la sainteté des droits, leur rendit une entière justice. Cette précieuse relique resta dans le monastère, et, après quatre siècles de bouleversements, lorsque ses gardiens ont été dispersés ou mis à mort, que leur demeure a été renversée, détruite jusque dans ses fondemens, et qu'on se souvient à peine des vertus de ces pieux solitaires, le suaire du Christ reçoit encore dans l'église de Cadouin de nombreux et fervens hommages.

Après quinze années de pontificat, Pierre Bonald fut transféré à Ricux, et Bertrand de Rouffignac, pourvu de l'évêché de Sarlat, lui succéda le 11 mars 1461. C'est vers cette époque que Charles VII voulant, comme il le dit lui-même, récompenser l'attachement, la fidélité et les services rendus à la couronne de France, défendit de ne jamais opposer la prescription aux habitans de Sarlat pour quelque dette que ce fût, la prescription ne pouvant courir pendant qu'ils combattaient contre les Anglais.

Le nouveau pontife se montra aussi zélé pour l'administration de son diocèse que charitable envers les pauvres. Ses aumônes furent abondantes, surtout dans l'année de famine qui désola le pays sarladais. Pour donner du pain aux indigens, occuper leur oisiveté et voiler le tableau de leur misère, il fit faire de grandes réparations dans son palais épiscopal, fit bâtir la tour, le grand escalier qu'on y voit encore; et, devenu la proie des flammes, le prieuré de Domme, où il faisait sa résidence habituelle, fut restauré par ses soins et à ses frais. Il fit reprendre et continuer, jusqu'à un parfait achèvement, les travaux de l'église pa-

roissiale de Sarlat, que le fléau de la guerre avait interrompus. Alors furent bâtis la travée de la voûte, la grande porte qui a disparu pour faire place à un magasin, et le clocher, seul reste d'un monument que les arts et la piété regrettent à la fois.

Le restaurateur de la monarchie française n'était plus, et un tombeau muet avait reçu comme par charité ses dépouilles mortelles. Ses courtisans, pressés autour de lui dans ses jours de brillante fortune, mus par la crainte que leur inspirait le successeur, l'avaient lâchement abandonné à l'heure du trépas, et sa sépulture eût ressemblé à celle d'un pauvre si messire du Chastel n'eût exposé 50,000 francs pour en faire les honneurs. Louis XI, assis sur le trône, justifia l'appréhension des courtisans; cependant, n'osant détruire toutes les libertés, ce prince maintint les privilèges de plusieurs villes, et confirma ceux de Sarlat le 28 mars 1468.

Bertrand de Rouffignac fut témoin avec son oncle de la touchante cérémonie de l'élévation des reliques de saint Front, déposées dans une châsse magnifique par Elie de Bourdeilles pour être placées dans le sanctuaire de l'église cathédrale de Périgueux. Ce fut encore sous son épiscopat que le prieuré des Veysières, situé près de Sarlat, et dont le puits, d'une profondeur extraordinaire, a donné lieu à plusieurs contes populaires, abandonné déjà depuis un siècle, fut changé en un fief perpétuel dont les terres furent acensées. Devenu la propriété d'un religieux, puis affecté à un ordre militaire, il rentra dans le domaine des moines de l'ordre de saint François, auxquels il appartenait d'abord. Les bâtimens de ce prieuré, aujourd'hui en ruines, n'offrent plus que leurs noms, des souvenirs et quelques pans de murailles que l'injure du temps dépouille chaque jour de leurs pierres d'appareil.

Bertrand de Rouffignac mourut dans le prieuré de Domme l'an 1485, après avoir occupé le siège de Sarlat pendant près d'un quart de siècle. Deux mois avant

sa mort, ce vénérable pontife approuva et confirma une élection, qui par sa forme mérite d'être citée. On verra que ce qui est regardé de nos jours comme une invention moderne était déjà très anciennement en usage dans l'église catholique. Cette élection eut lieu dans la collégiale de Capdrot, dépendante de l'évêché de Sarlat. Il fallait élire un archevêque. L'évêque se trouvant malade délégua son vicaire-général. Les chanoines, réunis en chapitre, constatèrent d'abord la maladie du prélat, vérifièrent les pouvoirs du délégué et lui accordèrent l'effet de sa procuration, sans conséquence ni préjudice pour leurs droits et leurs privilèges; ils nommèrent ensuite un vicaire-général pour gérer provisoirement l'archevêché, un promoteur pour veiller à tout, et un prébendier pour signifier, à tous ceux qui avaient voix délibérative, de comparaitre au jour fixé pour l'élection. Une copie de la citation fut affichée à la porte de l'église, et les absens furent prévenus dans leur domicile. Au jour marqué, les chanoines se réunirent de grand matin dans le chœur de l'église, et, assistés d'un notaire et de trois témoins, ils ordonnèrent aux prêtres-électeurs de dire la messe, et aux électeurs laïques de faire la communion, puis le promoteur avertit le notaire d'observer fidèlement tout ce qui se passerait pour en dresser procès-verbal. Il y eut une messe solennelle du Saint-Esprit, à laquelle communiquèrent les laïques, et une procession autour de l'église. Le président ayant été nommé, l'assemblée ordonna que les affiches pour citation devaient être lues. Alors le promoteur, suivi du notaire, des trois témoins et du prébendier, se rendit à la porte de l'église, où, avant de lever les affiches, il publia à haute voix les noms de tous ceux qui avaient le droit d'élire. Rentré dans l'assemblée, il demanda acte de ce qu'il venait de faire, et à sa requête le président fit prêter serment au notaire et aux témoins de garder le silence sur tout ce qui serait fait jusqu'après l'élection. A l'heure précise indiquée pour l'élection, il fut décidé

qu'on opérerait malgré les absens, et aussitôt les électeurs se disposèrent à faire leur confession générale. Ils vinrent tous par ordre d'ancienneté, l'un après l'autre, se mettre à genoux sur les marches de l'autel, aux pieds du président qui leur donna l'absolution de leurs péchés. Après la confession, le président offrit à l'assemblée de choisir entre ces trois sortes d'élection : *per viam scrutini, per viam compromissi, per viam spiritus sancti*. On fit choix de l'élection par voie de scrutin, et trois scrutateurs furent élus. Avant de procéder au scrutin, chaque électeur, posant ses deux mains sur les saints évangiles, prêta ce serment solennel : « Je jure et je promets à Dieu tout puissant, et à la bienheureuse Marie, d'élire pour archiprêtre ce-lui que je croirai le plus utile aux intérêts spirituels et temporels de cette église. » Le serment ayant été prêté, le président adjura les assistans, sous peine de damnation éternelle, de porter leurs suffrages sur celui qu'ils jugeraient le plus utile au bien de l'église ; et les trois scrutateurs, le notaire et les témoins, étant sortis du chœur, se retirèrent dans une chapelle, où les électeurs, l'un après l'autre, vinrent se prosterner à genou, la main sur l'évangile, pour écrire leur bulletin, ainsi conçu : « Moi tel, j'élis tel, pour archiprêtre, comme ayant la capacité suffisante, et me paraissant le plus utile. » Ils signaient leur billet, le lisaient et le remettaient aux scrutateurs. Le scrutin étant fini, chacun reprit sa place devant le maître autel. Le président demanda si l'assemblée voulait faire quelques changemens, et si elle désirait que le dépouillement du scrutin fut public. On répondit qu'on n'avait nul changement à proposer ; mais qu'on voulait la publicité du scrutin. Alors le président, montant sur un siège plus élevé, reçut les billets de la main du notaire, les lut à haute voix, et la majorité fit l'archiprêtre. Séance tenante l'élu fut proclamé. La collation et le titre de sa charge lui furent remis, et les assistans, ayant déclaré que l'élection leur était agréable,

les portes de l'église furent ouvertes, on alluma les cierges, on mit en mouvement toutes les cloches, et les chanoines, revêtus de leurs habits de chœur, entonnèrent le *Te Deum* en action de grâce. Quatre députés se rendirent à Domme pour notifier cette nomination à l'évêque, et pour le prier de la confirmer. Le procès-verbal de la séance fut dressé par le notaire, et la copie en fut déposée dans les archives de la collégiale.

Ainsi procédait l'église, dans les siècles passés, pour la nomination aux divers emplois qu'elle confirmait. Mais aujourd'hui l'élection a changé de caractère en changeant de position : elle n'est plus dans l'église, elle a passé dans le monde, et elle en a pris toutes les habitudes.

Bertrand de Rouffignac fut inhumé dans sa cathédrale, et un an après il eut pour successeur Pons de Salignac, fils de Raimond de Salignac, seigneur de la Mothe-Fénélon, de cette noble et illustre famille d'où sortit l'immortel auteur de *Télémaque*, ce vertueux pontife, le modèle des évêques par sa douceur, son immense savoir et sa charité éminemment évangélique. Pons était conseiller au parlement de Bordeaux, abbé de Clairac, doyen de St-Yrieix, lorsqu'il devint évêque de Sarlat, le 4 des calendes de mars 1485. Il prêta serment de fidélité au roi le 20 mars, et fut sacré le 21 mai de l'année suivante. A sa prise de possession, les religieux dressèrent, sous le portique qui n'existe plus, une table sur laquelle ils déposèrent des reliques avec un Missel ouvert. L'un d'eux adressa un discours au pontife, et le pria de prêter le serment d'usage. L'évêque, portant sa main sur le Missel, prononça ces paroles : « Nous, Pons de Salignac, élu évêque de Sarlat, et confirmé par le saint siège apostolique, promettons de maintenir l'église cathédrale de Sarlat et les religieux dans leurs droits, prérogatives, libertés et coutumes, et de ne jamais permettre que ces droits, prérogatives, libertés, statuts et coutumes

« soient enfreints par qui que ce soit. » Ce pontif^e porta d'abord sa sollicitude sur les écoles qu'il réforma et qu'il soutint par ses libéralités. Il s'occupa particulièrement de l'école gratuite fondée par l'abbé Bernard. C'est lui qui fit séculariser en 1488, par le légat du pape, les moines d'Issigeac, et qui consentit, deux ans après, à la translation de la collégiale de Capdrot dans l'église de Monpazier. Les églises d'Issigeac et de Monpazier ont conservé leur air imposant de grandeur et de dignité malgré la faux du temps, la rivalité qui détruit les royaumes et la hache des révolutions; mais on y cherche en vain les religieux : à peine trouve-t-on les traces de leur ancienne demeure. Pons de Salignac n'occupa le siège de Sarlat que pendant sept ans. Il mourut le 14 octobre 1492.

Les religieux s'assemblèrent en chapitre pour procéder, suivant l'usage, à l'élection d'un nouvel évêque. Trois noms sortirent de l'urne électoral avec plus ou moins de suffrages. Bernard de Sédrières fut celui qui en obtint le plus. Giles de Latour, bachelier, protonotaire du saint siège, frère du vicomte de Turenne, et Guillaume de Ladouze, chanoine de Périgueux, conseiller au parlement de Bordeaux, étaient ses compétiteurs. Après de mûres et sages réflexions, l'abbé de Sédrières consentit à sa promotion; et ayant reçu du notaire le procès-verbal de son élection, il le transmit au métropolitain pour obtenir sa confirmation, et au souverain pontife pour recevoir ses provisions et ses bulles.

L'élu attendait l'effet de sa nomination canonique, lorsque Armand de Gontaut vint à Sarlat pour prendre possession de l'évêché. C'était le fils de Gaston, baron de Biron, et de Catherine de Salignac. Charles VIII, bonne créature sans doute, comme le dit Comines, mais qui, rêvant la conquête de l'Italie, s'était probablement persuadé qu'armé du glaive spirituel pour frapper l'église dans ses droits, il atteindrait plus facilement son but, dépouillant le chapitre de Sarlat

de ses prérogatives, avait fait à lui seul cette nomination. De là, mécontentement dans le chapitre et opposition de la part de Bernard de Sédrières. Armand est cité devant le métropolitain et assigné au parlement de Bordeaux. Il en appelle au conseil privé du roi, qui renvoie les parties devant le parlement de Paris. Guillaume de La Douze et Gilles de La Tour obtiennent aussi un rescrit de Rome et font citer Armand de Gontaut, l'un devant l'official de Périgueux, l'autre devant celui de Clermont; et ce dernier, croyant que la possession est déjà un titre, s'empara de l'évêché malgré les gens et la garnison que l'élu du roi y avait établis. Armand s'en plaignit au monarque. Un maître des requêtes est envoyé sur les lieux : les fruits de l'évêché sont séquestrés, et ce fut un conseiller au parlement de Paris qui vint à Sarlat pour l'exécution de l'arrêt.

La mort est, dit-on, un remède à bien des maux. Celle de Bernard de Sédrières, sans mettre fin aux débats, les simplifia cependant. Le roi s'empressa d'écrire au chapitre pour le prier de ne donner aucun compétiteur à Armand de Gontaut; et ce fut l'archidiaque de Poitiers, l'un de ses conseillers, qui remit lui-même la lettre. Le chapitre se réunit pour faire une nouvelle élection, et sans égard à la recommandation royale, il partagea ses suffrages. Armand avait obtenu les voix de Sédrières; son compétiteur voulut contester la validité de sa promotion; mais le pape l'ayant confirmée, un arrêt du parlement de Paris la maintint en 1498, et le prélat fut sacré la même année à Limoges. Le mérite de cet évêque était incontestable : il opéra plusieurs réformes dans son diocèse. C'est lui qui provoqua la suppression du couvent des Veysières, celle du monastère de Bonnefont et la réforme des moines de saint François, qui prirent le nom de cordeliers. De son temps florissaient à Belvès des écoles de grammaire, de logique, de philosophie et de musique, dont la direction appartenait au cha-

pitre de Sarlat. Ce prélat entreprit de construire une nouvelle cathédrale : les fondemens en furent jetés dans l'année 1504, et quoique non achevée, l'édifice religieux fut consacré en 1507. — Quelques années plus tard, les franciscains, au nombre de 500, tinrent une assemblée générale à Sarlat. Vers la même époque, les chanoines de Biron commencèrent à célébrer l'office divin dans l'église collégiale nouvellement bâtie, et les religieux de Sarlat, voulant rapprocher leur manière d'être de celle des chanoines des autres cathédrales, obtinrent du souverain pontife l'autorisation de ne plus recevoir leur prébende par portions journalières, et de vivre séparément dans leurs chambres. Armand de Gontaut, que ses travaux apostoliques avaient fatigué, se démit de son siège en 1519, sous la réserve de la collation des bénéfices, et reçut le titre d'archevêque de Nazareth.

Charles de Bonneval, fils d'Antoine et frère de Foucaud, évêque de Périgueux, fut son successeur. Cet évêque, qui ne siégea que huit ans, fit continuer les travaux de l'église cathédrale, et sous son épiscopat, Léon X réduisit à quatorze le nombre des religieux. Jusqu'à cette époque, les moines suffisaient seuls à la célébration de l'office divin, et l'on n'avait pas songé à créer un bas-chœur. Le prélat voulut donner aux cérémonies plus de pompe, de dignité, et ce fut lui qui établit des prébendiers, des chantres et une spallette. De son temps, la ville de Sarlat devint la proie de plusieurs fléaux : une grêle abondante, des maladies occasionnées par la famine, y portèrent la consternation et la mort. Plus tard, une inondation terrible renversa près de cinq cents maisons dans les faubourgs, et le torrent fut si impétueux, qu'il s'ouvrit un passage à travers les remparts, dans lesquels il fit brèche. Ces maux affligèrent profondément le pontife ; mais presque irremédiables, l'homme de Dieu put à peine les adoucir. Au temps seul appartenait le pouvoir de réparer tant de malheurs. Le prélat mou-

rut dans le mois de novembre, en 1527, sans avoir conféré aucun bénéfice, et n'ayant perçu aucun des revenus du doyenné d'Issigeac, qu'Armand de Gontaut s'était réservés.

Guy d'Aydie, fils d'Odet, vicomte de Ribérac, et d'Anne de Pons, fut élu la même année évêque de Sarlat. Son élection, confirmée par l'autorité métropolitaine, sanctionnée par le pape, souffrit cependant quelques difficultés. Une tendance à empiéter sur les droits de l'église se manifestait chaque jour davantage, et laissait présager les malheurs qui devaient la suivre. François I.^{er}, surnommé avec raison *le Père des lettres*, mais dont l'esprit et l'humeur n'étaient rien moins que pacifiques, voulut contester la validité de cette élection. Il députa Eymerie Comines, l'un de ses gentilshommes, vers le chapitre, pour connaître les titres sur lesquels il s'appuyait pour élire son évêque. L'envoyé parut au milieu des religieux, accompagné du lieutenant-général, du procureur du roi, du greffier, de plusieurs autres officiers, leur lut la lettre royale, et les somma par deux fois d'envoyer au monarque leurs privilèges, s'ils en avaient, ou bien de s'interdire, sous peine de nullité et de rébellion, l'exercice d'un droit que le roi leur contestait. Ce déploiement de puissance n'intimida point les moines ; ils soutinrent leur élection, et l'évêque nommé par le prince, connaissant d'ailleurs les réserves d'Armand de Gontaut, renonça à l'évêché, dont Guy d'Aydie resta le paisible possesseur pendant quinze mois environ. Sa mort arriva le 1.^{er} avril 1529. La lutte électorale, le conflit d'autorité, semblaient multiplier les vacances du siège pour fournir au chapitre l'occasion d'user de ses privilèges. Il se réunit de nouveau pour donner un successeur à Guy d'Aydie. Mais le droit est rarement attaché à la faiblesse, et trop souvent la force fait la loi. Les consuls, dont le projet n'était pas de rester étrangers à l'élection, commencèrent par faire fermer toutes les portes de la

ville, sous le vain prétexte de protéger la liberté des suffrages contre les influences de famille ou d'amitié. Munis d'une lettre royale, ils se présentèrent devant les religieux et leur en firent la lecture. Le roi pria le chapitre de nommer Jean de Reilhac. Les consuls furent moins polis; mais leur ton menaçant, la présence des hommes armés qui les accompagnaient, l'enlèvement des clefs du palais épiscopal, loin d'effrayer les électeurs, les rendirent plus fermes dans leurs devoirs et plus dévoués à leurs privilèges. Ils protestèrent contre la conduite des consuls, s'en plainquirent hautement à la chancellerie de Bordeaux, et malgré les clameurs, les menaces dont ils étaient l'objet, ils procédèrent à l'élection, et nommèrent pour évêque François Bourgeuil. Leur courage devait rester sans récompense : Jean de Reilhac, présenté au pape par le roi, avait déjà obtenu ses provisions et ses bulles. Il vint prendre possession de son siège. Rome avait parlé, et l'élu du chapitre se retira.

L'insuffisance des ressources paralysait l'activité des ouvriers dans la construction de la nouvelle cathédrale, et malgré les efforts des pontifes et les sacrifices qu'ils s'imposaient, les travaux marchaient lentement. Il était dû aux évêques Charles de Bonneval et Guy d'Aydie des arrérages sur les revenus de l'évêché; les religieux demandèrent à les employer aux travaux de l'église, et, par un arrêt du 4 mars 1529, le parlement de Bordeaux les y autorisa.

Ce parlement rendit aussi un second arrêt par lequel il condamnait Armand de Gontaut à donner annuellement une somme de 660 livres pour les mêmes travaux, pendant tout le temps qu'il percevrait les revenus d'Issigeac et des autres bénéfices qu'il s'était réservés. Ces deux arrêts furent mal accueillis, et pour en retarder l'exécution, on prétendit que l'édifice commencé était peu solide, et qu'en le continuant ce serait faire des dépenses inutiles. La cour nomma trois architectes de Bordeaux pour visiter les constructions,

en sonder les fondemens, et d'après leur rapport, les travaux furent continués sur le même plan.

Jacques de Larmandie succéda à Jean de Reilhac, qui n'occupa le siège que huit mois. Les religieux s'empressèrent de le nommer immédiatement après la mort de son prédécesseur. Richard de Rouillé, abbé d'Hérivaux, chanoine de la sainte chapelle, allait devenir son compétiteur par une nomination royale, lorsque la mort le frappa avant d'avoir reçu ses bulles de Rome. L'autorité métropolitaine avait confirmé l'élection de Larmandie, et l'on n'attendait plus, pour le sacre et la prise de possession, que la bulle du pape. Dans l'intervalle, François I.^{er}, mettant à profit son traité avec Léon X, présenta au saint siège un nouveau candidat; mais Rome, dont les intérêts n'étaient pas les mêmes, avait déjà confirmé l'élection du chapitre, et le second évêque se désista de ses prétentions.

Armand de Gontaut, depuis sa résignation, avait vu quatre pontifes se succéder sur le siège de Sarlat, lorsqu'il mourut, le 19 septembre 1551, après avoir fondé plusieurs messes dans son ancienne cathédrale et dans les églises de Biron et de St.-Félicien-d'Issigeac qu'il avait fait construire. Ses dépouilles mortelles furent déposées dans la chapelle du château, et une épitaphe gravée sur cuivre fut appliquée sur une des faces de son tombeau. Son neveu, qui le chérissait, lui rendit les honneurs de la sépulture. Ce prélat fut vigilant, pieux, doux, affable, bon envers tout le monde, plein de générosité, d'un esprit élevé, et son zèle pour le temple du Seigneur le trouva disposé à tous les genres de sacrifices.

Jacques de Larmandie, que son éminente piété et ses talens avaient élevé sur le siège de Sarlat, était issu de la noble et ancienne maison de ce nom encore existante en Périgord. Sans ambition, et guidé par les sentimens d'une piété sincère, il entra dans l'état religieux, se fit bénédictin, devint par son mérite abbé de la Sauve-Majeure, prévôt de Sarlat et puis évêque.

Il assista aux états du Périgord qui se tinrent à Bergerac en 1552, et mourut un an après.

Si les vertus et le savoir se transmettaient avec le nom et les titres, trois siècles écoulés depuis sa mort n'auraient fait que multiplier ces rares qualités dans la famille de ce vénérable pontife.

La lutte religieuse qui s'éleva entre Luther et la cour de Rome au sujet des indulgences, et qui plongea l'Allemagne dans toutes les horreurs de la guerre civile, devait bientôt amener en France des événements incalculables dans leurs immenses conséquences. L'Angleterre et la Suisse étaient déjà en feu. Cependant, dans notre patrie tout paraissait calme à l'extérieur, et Calvin, qui méditait en silence ses hostiles projets, n'avait point encore levé l'étendard de la révolte contre Rome, dont la puissance commençait à n'être plus souveraine. L'église n'avait pas eu à gémir sur la défection de quelques-uns de ses ministres, et la succession des pasteurs s'opérait sans secousse. Chaque diocèse jouissait de la paix spirituelle que donne l'unité des croyances, et l'on ne songeait plus qu'à utiliser le repos, dont les fruits après la victoire sont si doux à cueillir.

Nicolas de Gaddi, noble florentin, parent de Catherine de Médicis, et qui avait obtenu, en 1521, l'évêché de Fermo, fut nommé par François I.^{er} à celui de Sarlat, en 1555. Ce prélat, distingué par son savoir, fut successivement cardinal des titres de saint Théodore, de saint Modeste et de sainte Marie. Cette dignité le retenait sans doute à Rome, puisqu'il ne prit possession personnelle de son siège que huit ans après sa nomination, le 21 avril 1541. Son entrée fut brillante et solennelle. Les consuls, accompagnés d'un grand nombre d'habitans, allèrent au-devant de lui pour lui faire honneur et lui offrir leurs hommages. Le prélat, après un moment de repos dans le couvent des cordeliers, se dirigea vers sa cathédrale. Arrivé à la porte du faubourg de l'Endrevie, il s'arrêta sous

un arc de triomphe, où les consuls et le clergé reçurent son serment. Il resta peu de temps à Sarlat, et se reposa du gouvernement de son diocèse sur Jean Lefèvre, son évêque suffragant, et sur Antoine de Noaille, son vicaire-général. Ce pontife se démit de son évêché en 1546, et mourut à Florence le 27 février 1552. On voit encore ses armes sur un des vitraux de l'église de Sarlat. Elles sont placées dans la quatrième croisée, à gauche en entrant. Cette particularité semblerait indiquer que ce savant évêque fut le bienfaiteur de cette église, ou que du moins les vitraux furent faits de son temps. François de Senneterre, d'une noble famille d'Auvergne, lui succéda. Ce prélat, d'abord moine de la Chaise-Dieu, prit possession de son siège le 15 août 1546. Les premières années de sa nomination furent fertiles en événements propres à intéresser à la fois la politique, la religion, et toutes les classes de la société. Presqu'à la même époque moururent Luther, Henri VIII et François I.^{er}. Il y eut disette de grains, et leur cherté, en amenant la misère, fit surgir la famine. Sarlat se ressentit aussi du fléau général, dont la durée fut heureusement très courte. Le roi de Navarre, comte de Périgord, maria sa fille Jeanne d'Albret au duc de Vendôme, qui était de la maison de Bourbon; et comme les faits les plus opposés se confondent dans la chaîne des temps, on vit éclater dans la même année une révolte sur plusieurs points de l'Aquitaine. Les droits de gabelle furent le prétexte de ce soulèvement, auquel prirent part la Saintonge, l'Angoumois, le Limousin et le Périgord. Le désordre fut promptement arrêté : quelques coupables furent punis. Le monarque fit grâce aux autres, et la gabelle, reconnue trop onéreuse au peuple, ne fut point établie. Depuis longtemps l'on reconnaissait l'utilité de rendre la Dordogne navigable. Le projet en fut discuté pour la première fois dans l'assemblée des états de la province, tenus à Sarlat le 30 novembre 1550. L'on s'occupa des moyens

à employer pour arriver à un heureux résultat. Les difficultés qu'offrait l'exécution de l'entreprise la firent abandonner. Il s'agissait de rendre cette rivière navigable jusqu'à Souillac. De nos jours on exécute le même projet, mais sur un point opposé : les vues du commerce se sont portées vers Bordeaux.

Echappé à la domination anglaise, le Périgord jouissait depuis environ un siècle d'une tranquillité qui probablement n'eût point été troublée sans une dissidence religieuse, dont les tristes résultats furent d'armer les citoyens les uns contre les autres. Deux chanoines, partisans cachés des doctrines de Calvin, s'emparèrent du serment de disorde, le déposèrent dans plusieurs vieux manoirs, et plus tard vint à éclater la guerre civile, plus terrible que les guerres étrangères. Ils firent d'abord adopter leurs opinions par leurs parens, leurs amis, et le château de la Feuillade, qu'habitait leur frère aîné, devint le foyer de l'hérésie. Les Foucaud de l'Arimalie embrassèrent le calvinisme avec ardeur, et d'accord avec les Meymy, travaillèrent à le propager. L'amour de la nouveauté, l'impatience d'un joug importun, l'espoir d'un gain dans le trouble, des rivalités d'amour-propre, des ressentimens qui se rattachaient, peut-être, aux anciennes discordes politiques entre l'Angleterre et la France, tous ces motifs multiplièrent dans notre province les partisans des nouvelles doctrines. Dans les environs de Périgueux, toutes les croix furent renversées et brisées. Le trésor de la cathédrale fut enlevé, et Simon Brossier, arrivé de Genève à la sollicitation des sieurs de la Feuillade, qui lui donnèrent asile dans leur château, fut le premier qui prêcha la réforme calviniste à Périgueux. Ce ministre prit pour temple l'hôtelierie du Chapeau-Vert, située près de la porte du Pont-Vieux, dans l'emplacement occupé ensuite par les récolets, et maintenant par l'école normale.

Les prédications avaient lieu la nuit et dans la basse-cour. La cave se trouvait trop petite pour contenir la

foule des auditeurs. Brossier fut pris et enfermé par ordre du sieur Chillaud, seigneur de Ponceau, alors maire. Mais que peuvent les châtimens du pouvoir temporel en fait de croyances? Ils aigrissent, irritent, enflamment davantage une imagination déjà exaltée, et enlèvent à la religion ceux de ses enfans qu'une voix persuasive eût ramenés dans son sein. La vérité seule doit combattre l'erreur. Le charme de sa puissance et de sa douceur lui assurent toujours un triomphe. La faiblesse s'impatiente, la force sait attendre.

Pendant les troubles qui agitaient la ville de Périgueux, Sarlat était calme. Cette cité montrait autant de fidélité dans la foi qu'elle avait manifesté d'affection pour ses princes; et malgré les violences, les guerres, les trahisons et tous les genres de séductions dont elle fut l'objet, elle ne se laissa point entraîner dans la nouveauté des croyances. — Cependant le moment arrivait où Sarlat, à cause de sa fidélité, n'avait plus de repos à attendre. Le premier siège qu'il eut à soutenir fut celui de 1562. Ce n'était là que le prélude des maux qu'il devait souffrir dans la suite. Le calvinisme voulait s'introduire dans nos murs; il était secondé par les seigneurs voisins : l'humiliation d'une défaite ne pouvait le décourager. Ce fut le marquis de Duras qui vint camper presqu'au pied des remparts de la ville. Dévoué aux nouvelles doctrines, il travaillait avec ardeur à leur propagation; mais une particularité qui l'intéressait personnellement lui rendait encore plus cher le siège de Sarlat. L'évêque avait refusé de le recevoir dans une visite qu'il lui avait faite, et les consuls lui avaient ordonné de quitter la ville avant la nuit. Cet affront pesait sur son cœur. Une âme plus grande, plus généreuse, n'en eût point été offensée; mais les titres, le rang, le courage même, ne mettent pas toujours à l'abri des atteintes de l'amour-propre : le marquis de Duras voulait se venger. Il venait de piller dans le Quercy plusieurs églises et quelques monastères. La pieuse renommée

de la chapelle de Notre-Dame-de-Roc-Amador ne la sauva point du Pillage, et ne put la soustraire à la profanation. La ville de Caussade avait été soumise, et huit prêtres, réfugiés dans le clocher, y furent massacrés. Les environs de Cahors furent saccagés, et l'évêque, surpris dans sa maison de campagne de Mercuès, se vit dépouillé de ses ornemens, de sa croix, de sa mitre, et il ne put échapper à la mort qu'en donnant une rançon de 30,000 fr.

Enivré de ses succès, Duras arriva le premier jour d'octobre devant la ville de Sarlat pour la cerner avec ses troupes. Il la fit sommer de se rendre et de reconnaître le prince de Condé pour son maître. Les consuls, pris au dépourvu, n'hésitèrent point entre les dangers d'une résistance et la fidélité à leurs devoirs. Leur réponse fut courageuse; et soutenus par les habitans, dont ils connaissaient l'énergie, ils se disposèrent à une vigoureuse défense. Les assiégeans dirigèrent leur attaque du côté de la porte de l'Endrevie. Le canon gronda pendant deux jours consécutifs, et battit en brèche sans ébranler l'intrépidité des Sarladais, dont le courage augmentait en raison de la sainteté de leur cause. Le siège pouvait durer long-temps encore, lorsque la nouvelle de l'arrivée de Montuc engagea l'ennemi à s'éloigner en renonçant à ses projets. Mais la honte, née de l'amour-propre, ne pardonne point : le marquis de Duras n'ayant pu se venger de la ville, exerça sa fureur sur ce qui ne pouvait lui résister. Il mit le feu au faubourg de l'Endrevie, réduisit en cendres le couvent des cordeliers, brûla une partie du château de Temniac, et se dirigea vers la Saintonge, loin de prévoir ce qui allait lui arriver.

Montuc était accouru en toute hâte au secours de Sarlat. La vue d'un vaste incendie fumant encore, les cris des malheureux que cette affreuse calamité mettait sans pain et sans asile, le pillage qu'avait exercé l'ennemi, et toute les horreurs qu'enfante la licence effrenée des soldats indisciplinés et que le fanatisme

conduit, firent partager à Montuc l'indignation générale. Il désira punir tant d'exès, et, sans perdre un moment, il se mit à la poursuite de Duras. Deux cents bourgeois sarladais l'accompagnèrent, animés du désir impatient de combattre sous ses ordres. L'ennemi fut rencontré près de Vergt. Une lutte terrible s'engagea : le combat fut sanglant, l'infanterie de l'ennemi fut taillée en pièces, son artillerie et ses bagages furent pris, six mille hommes restèrent sur le champ de bataille, le reste fut mis en déroute; Duras prit la fuite avec quelques cavaliers, et nos troupes victorieuses rentrèrent en triomphe dans la ville de Sarlat, au milieu d'un concert de remerciemens, de bénédictions et de vœux.

Le germe du calvinisme ne fut point étouffé par ce succès. On raconte qu'un nommé Delpeyrat, zélé partisan de la nouvelle doctrine, se sentant mourir, voulut être enseveli sans aucune cérémonie ecclésiastique, et il n'y eut en effet, à sa sépulture, ni prêtre, ni croix, ni flambeaux. Son corps fut déposé dans l'intérieur de la tour du cimetière par trois ou quatre personnes qui partageaient ses opinions.

Ce mépris pour les honneurs de la sépulture, cette audace sacrilège de braver l'église en tournant contre elle-même ses propres armes, cette insulte faite aux catholiques dans leur respect pour les morts, et cette indifférence stupide sur l'avenir, jetèrent l'indignation dans les cœurs. C'était pour la première fois que Sarlat était témoin d'un pareil exemple; mais dans les jours orageux, la tempête exerce ses ravages jusque dans les entrailles de la terre, et les arbres les plus profondément enracinés tombent victimes de sa fureur. La ville devait gémir bientôt sur un autre fait non moins étrange et tout aussi nouveau pour elle : une religieuse quitta son couvent. L'obscurité dans la naissance, la médiocrité dans la fortune, l'humble condition de la parenté, eussent rendu sa sortie moins éclatante; mais issue d'un sang illustre, comptant parmi ses aïeux des barons et des ducs, sœur du maréchal

de Biron, ayant d'immenses droits à réclamer, sa fuite soudaine du cloître occupa vivement les esprits, devint pour tout le monde un sujet de conversation, attrista ses proches, affligea l'église et jeta l'alarme dans la communauté. Elle avait embrassé les doctrines de Calvin. Était-ce par suite d'une conviction profonde, ou bien voulait-elle voiler un sentiment qu'elle dissimulait? Animée de l'amour divin, elle eût rivalisé d'un saint zèle avec ses compagnes, et le cloître eût fait son bonheur. Jeune, on réléchit peu; le cœur parle plus haut que l'esprit... Elle se dépouilla du voile qui la dérobaux regards des hommes, et franchit pour toujours la barrière qui la séparait du monde. Jeanne de Biron, rentrée au sein de sa famille, réclama sa dot, qui lui fut rendue, et la terre de Lavaur, avec ses dépendances, devint son apanage. Elle propagea le protestantisme autour d'elle, lui donna un ministre, qu'elle établit à Villefranche; et après l'avoir soutenu pendant trois ans, la dévôte calviniste parut oublier sa ferveur pour aimer tendrement Jacques de Durfort qu'elle s'était donné pour mari.

Ce dénouement explique l'apostasie de cette religieuse, que la liberté de conscience, déjà tolérée, favorisait; mais les délits de police que l'autorité civile pouvait punir n'échappaient point si facilement à sa sévérité. Un nommé Mathurin Constantin, poussé par une frénésie qui n'a pas de nom, avait brisé un christ placé sur une voie publique. Traduit devant les consuls, ces magistrats le condamnèrent à faire amende honorable de son crime, et le jour de Pâques, en présence d'une foule immense réunie dans le temple, le coupable, la tête rasée et découverte, revêtu d'un sac de pénitent, la corde au cou, les pieds nus, un cerge à la main, fut conduit au pied de l'autel pour satisfaire, extérieurement du moins, à la majesté suprême du Dieu qu'il avait outragé.

Table alphabétique des matières.

Administration des eaux et Forêts.....	91
<i>Id.</i> des bâtimens.....	97
<i>Id.</i> de l'octroi.....	110
Avocats, avoués et huiss. dans l'arr. de Périg.	110
Banque de France.....	47
Bibliothèque de Périgoureux.....	101
Bureau de Bienfaisance.....	101
Cadastre parcellaire.....	93
Caisse d'amortissement.....	48
Canaux de la Corrèze et de la Vézère.....	96
Chambre des Pairs de France.....	42
<i>Id.</i> des Députés.....	46
Chancellerie de France.....	38
Chronologie des Rois de France.....	34
Clergé de France.....	50
Collège de Périgoureux.....	255
Collège de Bergerac.....	125
Comités d'instruction primaire du département	103
Comité consultatif.....	101
Commerce de Périgoureux.....	185
<i>Id.</i> de Bergerac.....	191
<i>Id.</i> de Nontron.....	199
<i>Id.</i> de Ribérac.....	204
<i>Id.</i> de Sarlat.....	208
Commission de l'hospice.....	100
Commission d'examen de Périgoureux.....	103
Commission administr. et de bienfais de Belvès	140
Conseil d'Etat.....	40
<i>Id.</i> des Ministres.....	<i>id.</i>
<i>Id.</i> général du département.....	58
Consistoire de l'église réformée.....	125
Cour des comptes.....	47
<i>Id.</i> royale séant à Bordeaux.....	74

Cour d'assises de Bordeaux.....	77
<i>Id.</i> d'assises de la Dordogne.....	78
<i>Id.</i> de cassation.....	47
Curés et desserv. dans l'arrond. de Périgueux.....	61
<i>Id.</i> dans l'arrond. de Bergerac.....	61
<i>Id.</i> dans l'arrond. de Nontron.....	66
<i>Id.</i> dans l'arrond. de Ribérac.....	68
<i>Id.</i> dans l'arrond. de Sarlat.....	70
Directeurs généraux d'administr. publique.....	41
Direction de l'enreg. et des dom.....	88
Direction des contrib. directes et du cadastre... ..	92
Direction des impôts indirects.....	93
Div. de la France en dép. avec les noms des préf.	53
Division militaire (11. e).....	73
Ecole normale.....	102
Ecole secondaire ecclésiastique de Bergerac.....	125
Emplacement des quartiers-généraux des 21 divisions militaires du royaume de France....	48
Evêché de Périgueux.....	59
Fabriques et usines de Périgueux. (<i>Voir comm.</i>)	
Famille royale de France.....	36
Foires du département.....	141
Garantie des matières d'or et d'argent.....	99
Gendarmerie départementale.....	78
Industrie. (<i>V. notes statist. sur le com. et l'ind.</i>)	
Instituteurs de l'arrond. de Périgueux.....	105
Institutrices <i>idem.</i>	106
Instruction publique dans la Dordogne.....	102
Justices de paix dans l'arrond. de Périgueux.....	114
dans l'arrondissement de Bergerac.....	123
dans l'arrondissement de Nontron.....	129
dans l'arrondissement de Ribérac.....	133
dans l'arrondissement de Sarlat.....	138
Jury de médecine.....	107
Mairie de Périgueux.....	109
Mairie de Bergerac.....	120
Maison du Roi.....	36
Maison de la Reine.....	37

Maréchaux de France.....	48
Marine. -- Amiraute de France.....	49
Marine royale.....	90
Mesures de la terre et population du globe....	289
Mines et usines.....	96
Ministères.....	38
Médecins, officiers de santé et pharmaciens....	108
Musée d'antiquités.....	101
Navigation de la rivière de Lisle.....	95
— de la Dordogne.....	96
Notables commerçans de l'arrond. de Périg....	113
Notaires publics dans l'arrond. de Périgueux..	114
dans l'arrondissement de Bergerac.....	124
dans l'arrondissement de Nontron.....	130
dans l'arrondissement de Ribérac.....	134
dans l'arrond. de Sarlat.....	139
Notes statistiques sur la navigation de Lisle..	220
Notices et Notes statistiques sur le comm. et l'industrie manufacturière dans la Dordogne....	181
Observations agricoles.....	28
Payeur du département.....	86
Percepteurs receveurs municip. du départem. t	80
Petite voirie. — Notice sur les travaux.....	217
Poids et mesures.....	100
Ponts-et-chaussées et mines.....	95
Poste aux lettres.....	98
Précis historique sur la ville de Sarlat et ses évêques, par M. l'abbé Audierne.....	262
Préfecture de la Dordogne.....	56
Prisons.....	100
Promenades d'amis au château de Montaigne..	226
Recette générale et recettes particulières des contributions et autres deniers publics.....	79
Routes. — Travaux exécutés en 1838.....	211
Séminaire de Sarlat.....	140
Société d'agriculture, sciences et arts.....	97
Sous-préfecture à Bergerac.....	120
à Nontron.....	127

Sous-préfecture à Ribérac.....	13
à Sarlat.....	13
Tribunal civil de Périgueux.....	14
de Bergerac.....	12
de Nontron.....	12
de Ribérac.....	13
de Sarlat.....	13
Tribunal de commerce de Périgueux.....	11
de Bergerac.....	12
de Sarlat.....	13
Tableau des marchés.....	14
Tableau général des maires et adjoints, population et bureaux des postes de toutes les communes du département, 2. ^e arrond., Périgueux.	15
4. ^e arrondissement, Bergerac.....	15
1. ^{er} arrondissement, Nontron.....	16
5. ^e arrondissement, Ribérac.....	16
3. ^e arrondissement, Sarlat.....	17
Vaccins.....	107

IMPRIMERIE

ET LITHOGRAPHE DUPONT.

On trouve dans cet établissement tous les modèles nécessaires aux Receveurs généraux et particuliers, Percepteurs, Maires, Directeurs des contributions directes, Contrôleurs, Porteurs de contraintes, Trésoriers des régimens, Instituteurs, etc.— On lithographie toute sorte d'ouvrages, tels que dessins, portraits, vignettes, tableaux, factures, têtes de lettres, cartes de visites, etc., etc. — On vend dans la même maison : Paroissien, Catéchisme et Cantiques du diocèse, Imitation, Exercices du Chrétien, Petit-Paroissien, Règlement de Vie, Bible, Rituel et Manuel du diocèse, Législation des fabriques, etc.